هكذا من الاصل

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 9942 | 32 PAGES | — VENDREDI 14 JANVIER 1977

L'Égypte négocie l'achat de 52 Mirage

LIRE PAGE 20



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,40 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,50 dir.; Tunisie, 120 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 12 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 3 kr.; Espagne, 28 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 l.; Liban, 125 p.; Luxembourg, 12 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 14 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 30

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

La Corée du Sud sur la sellette

Le président Park Chung Hee, s'adressant à ses compatriotes, a proposé mercredi 12 janvier la signature d'un pacte de non-agression à la Corée du Nord. Ce n'est pas la première fois que le chef de l'Etat sud-coréen affirme sa volonté de dialogue ; au nord et au sud du 38e parallèle, chaque régime tente périodiquement de convaincre de sa bonne volonté l'opinion internationale, inquiète du maintien de l'un des derniers bastions de la guerre froide. Aujourd'hui, M. Park semble avoir fait réellement un pas en avant ; il affirme en effet qu'il « ne verra aucune objection à ce que les troupes américaines se retirent une fois conclu le pacte de non-agression ». Le régime de Pyongyang a toujours présenté le départ des troupes étrangères comme un préalable à toute tentative de règlement. Acceptera-t-il d'inverser les étapes ?

La proposition de M. Park retient d'autant plus l'attention que la Corée du Sud se trouve sur la sellette. En provoquant délibérément un grave incident près de Panmunjom, en août dernier, Pyongyang avait suscité une très vive réaction des Etats-Unis, alors en pleine campagne électorale. Cet incident ne parait pas aux Américains un motif suffisant pour maintenir sans condition en Corée du Sud quelque trente mille hommes disposant d'armes atomiques tactiques. En septembre, M. Ford s'était inquiété de l'« érosion des libertés » en Corée du Sud. M. Carter a tenu sur le régime de Séoul des propos qui peuvent inquiéter ses dirigeants. Sa volonté d'aller jusqu'au bout d'une enquête sur les pots-de-vin versés par les agents sud-coréens à des parlementaires américains renforce cette inquiétude.

On pense à Séoul que les révélations de la presse américaine sur ce scandale ne peuvent s'expliquer que par des indiscrétions délibérées de l'administration en place à Washington. Le gouvernement de Séoul s'est contenté d'un démenti assez vague après avoir menacé de faire un éclat s'il s'avérait que certaines preuves des activités du « lobby » sud-coréen avaient été obtenues grâce à l'écoute par les Américains des conversations tenues jusque dans le palais du président Park. Sans doute savait-on à Séoul que le moment n'était pas propice pour montrer sa « susceptibilité ».

Après la leçon du Vietnam, l'équipe qui va gouverner les Etats-Unis fera sans doute preuve de plus de « moralisme » en ce qui concerne ses alliés. La présence des troupes américaines en Corée du Sud ne pose pas les mêmes problèmes que leur engagement en Indochine. Elle est la conséquence de l'agression de la Corée du Nord en 1950. Le régime de Pyongyang n'a rien qui puisse provoquer la sympathie dans la gauche libérale américaine.

En dehors de son essor économique — dû en partie aux capitaux étrangers, — la Corée du Sud est-elle conforme au « modèle » américain ? Invoquant la menace communiste, le président Park a pris des mesures d'« exception » qui s'éternisent. Son principal adversaire politique — qui n'était pourtant pas sorti de la légalité, — M. Kim Dae Jung, vient d'être condamné à cinq ans de prison par la cour d'appel de Séoul. Pendant quelques mois, des décrets rendaient passible de la peine de mort toute manifestation d'opposition. Certains de ces textes draconiens sont maintenant abolis, mais la contestation est vivement combattue.

M. Carter a déclaré que les alliés des Etats-Unis doivent respecter les droits de l'homme. A quoi sert l'aide américaine à Séoul si le régime de M. Park adopte des structures qui tendent à se rapprocher de celles de Pyongyang, tout en se réclamant d'une idéologie différente ? M. Park a peut-être fait preuve d'esprit d'initiative sur le plan diplomatique. Il lui reste à en démontrer autant en politique intérieure.

M. Ford invite M. Carter à développer l'arsenal stratégique américain

Présentant mercredi 12 janvier devant le Congrès américain son dernier message traditionnel sur l'état de l'Union, le président Ford — qui abandonne ses fonctions à Jimmy Carter le 20 janvier — a invité son successeur à s'abstenir de réduire le budget de la défense et notamment à poursuivre trois programmes qui doivent renouveler l'arsenal stratégique américain dans les années 80 : le nouveau sous-marin lanceur d'engins à long rayon d'action Trident, le bombardier intercontinental B 1 et un nouveau missile balistique destiné à remplacer progressivement les Minuteman. « Les Etats-Unis ne pourront jamais tolérer un changement à leur dépense de l'équilibre stratégique », *a dit M. Ford.*

Cet appel fait suite à de nombreux rapports et déclarations attirant l'attention, aux Etats-Unis et dans d'autres pays occidentaux, sur le renforcement du potentiel militaire soviétique et affirment que Moscou vise à parvenir à une situation de supériorité en ce domaine sur les puissances occidentales.

Comment évaluer le potentiel militaire soviétique ?

M. Carter est sur le point de s'installer à la Maison Blanche. Pendant la campagne électorale, il n'a pas caché son intention de réviser — en baisse — le budget militaire des Etats-Unis. Avant la fin de ce mois, de nouveaux groupes d'experts se réunissent à Bruxelles pour examiner les offres américaines de standardisation des matériels au sein de l'OTAN et, en particulier, la proposition d'un nouveau programme — évalué à 13 milliards de francs — pour un avion d'alerte avancée et de surveillance conçu aux Etats-Unis.

Les diplomates américains devront bientôt reprendre avec les Soviétiques les discussions sur la limitation des armements stratégiques dans l'espoir de conclure un nouvel accord. A cette occasion, les deux gouvernements chercheront à comparer, indirectement, leurs efforts technologiques respectifs puisque, désormais, c'est l'importance du budget de la recherche militaire d'un pays qui traduit réellement sa volonté de défense, davantage que la panoplie d'armements installés, souvent anciens et dépassés, dont il s'est doté. Georges Pompidou avait été très frappé à ce propos d'une réflexion de M. Nixon, qui se refusait à considérer comme puissance militaire à part entière un pays incapable de rester dans la course aux innovations technologiques. Il est significatif que, cette année, les Soviétiques aient choisi comme chef d'état-major de leurs forces armées le général Koulikov, qui passe pour un expert des questions de recherche militaire.

Au-delà des besoins

Il n'en faut pas davantage pour que les états-majors et les services de renseignements occidentaux soient en ébullition, prêts — sur ordre — à justifier des demandes d'augmentation budgétaire au moyen de n'importe quelle étude ou analyse des intentions prêtées à l'adversaire éventuel ou de l'état supposé de son dispositif militaire opérationnel.

On peut croire, au demeurant, que les états-majors et les services soviétiques agissent de même, avec sans doute plus de discrétion puisque la presse s'en fait très rarement l'écho... Lorsque de tels organismes font pression sur leur propre gouvernement, ce dernier ne dispose pas toujours des moyens d'équilibrer ou de vérifier les renseignements qui lui sont soumis dans l'espoir d'imposer une décision généralement favorable aux thèses maximalistes.

JACQUES ISNARD.

(Lire la suite page 20.)

LE LIBAN A PERDU SA SOUVERAINETÉ nous déclare M. Raymond Eddé

LIRE PAGE 3.

Le Conseil constitutionnel décide que la loi sur la fouille des véhicules est contraire à la liberté individuelle

Le Conseil constitutionnel, réuni mercredi 12 janvier, a décidé que le texte de loi autorisant la visite, sur la voie publique, des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales, définitivement adopté par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1976, n'était pas conforme à la Constitution.

Le Conseil constitutionnel avait été saisi, le 21 décembre, par soixante-sept députés du groupe des socialistes et des radicaux de gauche, ainsi que par soixante-trois députés communistes. A ces parlementaires s'étaient joints, sur l'initiative de MM. Henri Caillavet (gauche dém.) et Pierre Marcilhacy (non-inscrit), soixante-dix-neuf sénateurs.

Défaites

par PHILIPPE BOUCHER

Le Conseil constitutionnel continue non sans finesse son petit bonhomme de chemin. Pierre après pierre, il se bâtit, non sans talent, une réputation, une crédibilité. Sans éclats, mais constamment ; fermement, mais sans esclandre.

Il ne doit, en effet, créer ni ambiguïté ni quiproquo. Nul ne doit pouvoir suggérer que cette juridiction adolescente (elle n'a que dix-neuf ans), bénéficiaire depuis à peine plus de deux ans d'une compétence indirectement accrue pour censurer le Parlement, n'est qu'un avatar supplémentaire du pouvoir politicien. Ne pourrait-on le croire en raison de ses origines ? Des origines de son actuel président, M. Roger Frey, qui fut, on ne saurait tout à fait l'oublier, un notoire ministre de l'intérieur... Peut-être pensera-t-on que les fonctions juridictionnelles adoucissent les mœurs. L'onction présente paraît se propager jusque dans les décisions que l'on veut aussi sereines, sinon davantage (l'actualité est telle...) que celles qui sont rendues par des tribunaux plus lourds de traditions.

Il reste que l'action du Conseil ne se conduit pas sans engendrer ici et là des défaites parfois cuisantes. On vit, il n'y a pas si longtemps, M. Jean Foyer et quelques autres, perdre l'âpre combat qu'ils avaient mené contre l'avortement.

(Lire la suite page 12.)

Paris juge « inadmissible » la déclaration de Washington sur l'affaire Abou Daoud

« Le directeur des affaires d'Amérique au ministère des affaires *étrangères a convoqué ce matin le chargé d'affaires des Etats-Unis,* M. Samuel Gammon, pour lui faire part de la surprise du gouvernement français devant la déclaration faite le 11 janvier par le porte-parole du département d'Etat au sujet de l'affaire Abou Daoud », *déclare ce jeudi 13 janvier un communiqué du Quai d'Orsay.* « Il a été indiqué au chargé d'affaires des Etats-Unis que cette déclaration constituait une appréciation inadmissible sur les actes de la justice française. »

Le porte-parole du département d'Etat avait exprimé, mardi, la « consternation » *de son gouvernement, après la libération de M. Abou Daoud* (le Monde *du 13 janvier*).

(Lire page 2 la déclaration de M. Carter.)

La politique culturelle de Mme Giroud à l'horizon 78

Au lendemain d'un conseil des ministres où elle a présenté le bilan de quinze années d'action culturelle, rue de Valois — à cette occasion le président de la République a déclaré que « la culture est une dimension essentielle de la société française et peut-être la plus importante de toutes ». — *Mme Françoise Giroud a fait devant les journalistes un tour d'horizon des activités de son ministère, et annoncé, en particulier, des mesures nouvelles concernant le cinéma.*

Réforme de l'aide au cinéma

Au conseil des ministres, le secrétaire d'Etat à la culture avait donné des chiffres. En quinze ans : trois fois plus d'entrées dans les musées, deux fois plus de livres, cinq fois plus de disques, sept nouveaux orchestres. En vingt ans, six cent quarante professeurs d'architecture supplémentaires, dix-neuf centres dramatiques subventionnés à 50 % au minimum par l'Etat. En dix ans, le nombre de troupes qui reçoivent des aides publiques est passé de soixante-quinze à deux cents (même si cent cinquante attendent encore). L'action du secrétariat d'Etat, qui concerne trois grands secteurs, reste cependant précaire. En effet, il faut financer simultanément :

1) Le patrimoine : monuments historiques, fouilles, archives, musées ;

(Lire la suite page 21.)

LES INDIENS DÉPLUMÉS

I. — Le rêve interdit

par YVES BERGER

L'Indien des Etats-Unis, on le sait remueur : l'occupation de l'îlot d'Alcatraz, la marche sur le Bureau des affaires indiennes à Washington, les fusillades tragiques de Wounded Knee, sont encore dans les mémoires, ces événements en annoncent d'autres, on peut se le tenir pour dit. Mais les Indiens du Canada ? Ces trois *cent mille autochtones, soit (dérisoirement ?)* un peu plus de 1 % de la population totale du pays et qui se répartissent en cinq cent soixante-cinq collectivités appelées « bandes » ?

Chacun sait qu'ils habitent la « réserve », concept et image que l'Européen a du mal à se figurer : parcelle de terre dont le titre juridique appartient à Sa Majesté la reine, qui a bien voulu accorder à la bande l'usage exclusif de ladite parcelle... On connaît de ces réserves qui font quelques hectares à peine et d'autres, immenses jusqu'au vertige, des milliers. Dans l'infiniment petit et l'infiniment grand, comment vivent les Indiens du Canada ? Leur remarquable manifes*tation militante de 1974 dite* « caravane des autochtones » est-elle sans lendemain ? Comment faut-il entendre le suicide, en mai dernier, de Nelson Small Legs, Peigan de l'Alberta, qui a laissé une note où il disait se sacrifier pour la cause de son peuple opprimé ? En 1976, que veulent, que préparent les Indiens du Canada ?

On le prendrait au premier abord pour un homme d'affaires — c'en est un : Joe Mathias, chef des Squamish, soit quelque mille deux cents Indiens qui tiennent vingt-trois réserves où cinq villages ont poussé, dans une province merveilleuse, la Colombie britannique. Joe Mathias est non seulement le chef de sa propre réserve *mais encore l'élu des autres* responsables Squamish, qui en ont fait, en quelque sorte, leur grand chef. Nous sommes reçus dans la salle où, chaque jour, Joe Mathias délibère avec ses conseillers. Ainsi va, d'un bout à l'autre du Canada, la vie de la réserve : tous les deux ans (plus rarement trois) les Indiens élisent démocratiquement leur chef (dont les fonctions sont rétribuées) et ses conseillers (qui ne sont pas payés). Ce jour-là, le chef Mathias est pressé.

La chance des Squamish

Il a rendez-vous avec ses banquiers qui, s'il est en retard, ne montreront aucune impatience : *les réserves Squamish sont riches.* Comme toutes celles de la côte du Pacifique, ici en Colombie britannique. La pauvreté s'affirme au fur et à mesure que l'on s'enfonce vers l'Est, dans l'arrière-pays. Observation qui ne vaut que pour la Colombie britannique. Partout ailleurs, dans les autres provinces, de l'Alberta au Québec, la ligne qui sépare l'infortune de l'aisance est simple : plus la réserve s'étend au nord du continent et plus les Indiens qui l'habitent (Indiens des bois, de la neige, des tempêtes, de la terre gelée) sont pauvres, plus méridionale la réserve et plus riches les Indiens.

La chance des Squamish tient à Vancouver. La ville s'est édifiée aux limites de leur territoire. Ah ! les Blancs auraient bien voulu en acheter les terres. Par bonheur, une loi interdit à l'Indien de vendre partie ou totalité de la réserve, dont d'ailleurs il n'est pas propriétaire : la tribu seule en a le titre. Alors, les Blancs se sont résignés à prendre en location. Des sommes énormes, cha*que mois, tombent dans le sac à* malices des Squamish, dont la réserve échappe absolument à l'image stéréotypée que l'Européen s'en fait : elle regorge de magasins, d'usines, d'habitations, de succursales en tous genres... jusqu'à des marinas, que les Indiens administrent. Des milliers de Blancs travaillent là à des milliers d'emplois dans des centaines de bâtiments.

(Lire la suite page 8.)

AU JOUR LE JOUR

Antenne 1

Il paraît que M. Valéry Giscard d'Estaing va participer aux « Dossiers de l'écran » d'Antenne 2. Le principe de cette émission étant de susciter un débat à propos d'un document cinématographique, il faudra sans doute trouver un interlocuteur à la taille du président de la République.

La France ne pouvant tenir tout entière dans un studio, il lui faudra un représentant ; et qui peut mieux la représenter que son élu unique, le président de la République lui-même ?

Mais à propos de quel film M. Giscard d'Estaing monologuera-t-il devant la caméra ? On a le choix entre l'Or en barre *et* la Grande Illusion.

ROBERT ESCARPIT.

Henri-Georges Clouzot est mort

Le cinéaste Henri-Georges Clouzot est mort mercredi 12 janvier, à Paris, d'une crise cardiaque. Il était âgé de soixante-neuf ans.

Le réalisme noir du cinéma français

« Vous croyez que le bien, c'est la lumière et que l'ombre, c'est le mal. Mais où est l'ombre, où est la lumière ? », demande le docteur Vorzet (Pierre Larquey) au docteur Germain (Pierre Fresnay). Cette *scène, bien connue du Corbeau, se* passe dans une salle d'école, et Vorzet, en parlant fait se balancer une lampe allumée, qui déplace les ombres et les lumières. Cette frontière brouillée entre le bien et le mal, ce refus du manichéisme psychologique au profit de l'ambiguïté, on le retrouve dans tous les films de Clouzot.

Venu à la réalisation à trente-quatre ans, en une époque où les grands cinéastes d'avant-guerre, René Clair, Jacques Feyder, Jean Renoir, Julien Duvivier, étaient en exil, où le « réalisme poétique » de Marcel Carné était mort avec la débâcle de 1940, Clouzot s'affirmait alors comme un peintre de mœurs anti-conformiste, imposait une vision du monde dont la noirceur ne devait faire que se préciser, s'épaissir au cours de sa carrière. La plupart de ses films furent autant de coups d'éclat. Il ne leur manqua ni la publicité ni le scandale

JACQUES SICLIER.

(Lire la suite page 22.)

Lire dans « le Monde des livres »

Le nouveau roman de GABRIEL GARCIA MARQUEZ par Françoise Wagener (page 13)

Une enquête d'Alain Bosquet sur LA SITUATION DU POÈTE (pages 16 et 17)

PROCHE-ORIENT

LES RÉACTIONS POLITIQUES ET LES PROLONGEMENTS DIPLOMATIQUES APRÈS LA LIBÉRATION

M. COUVE DE MURVILLE : la France s'est déconsidérée.

M. Maurice Couve de Murville, député R.P.R. de Paris, ancien premier ministre, a déclaré, le mercredi 12, à Europe 1, à propos de l'affaire Abou Daoud : « *Je suis toujours attristé lorsque mon pays perd la face. Et je considère que, malheureusement, dans cette affaire, nous avons perdu la face, que nous nous sommes déconsidérés. C'est essentiellement une affaire politique puisqu'il s'agit de l'arrestation puis de la libération d'un personnage qui n'était pas poursuivi par la justice française.*

» *Il ne fallait pas donner de visa à ce personnage si, ensuite, on savait qu'on prenait le risque qu'il y ait, sur le plan international, des conséquences fâcheuses, vis-à-vis des Allemands et des Israéliens. Il me paraît inimaginable qu'un service français ait pu prendre une initiative de ce genre, s'il l'a prise, sans être couvert par son ministre.* »

M. PONIATOWSKI : je ne vois pas où est la honte.

Répondant à la prise de position de M. Couve de Murville, M. Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a déclaré, également au micro d'Europe 1 : « *Je crains qu'il ne se soit un peu avancé d'une façon inconsidérée, n'ayant pas les données du problème.* »

M. Poniatowski a ajouté : « *Je ne vois pas où est la honte. En revanche, la France se serait certainement déconsidérée si elle n'avait pas respecté ses engagements internationaux et ses lois.* »

M. GASTON DEFFERRE : lâcheté.

M. Gaston Defferre, président du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche de l'Assemblée nationale, qui était l'invité de « 13-14 » sur France-Inter, mercredi 12 janvier, a notamment évoqué la mise en liberté du responsable palestinien. Il a déclaré : « *Ou Abou Daoud était coupable, et, donc, il fallait le garder en prison ; ou il était innocent et il ne fallait pas l'arrêter. Le gouvernement devrait avoir le courage, si des fonctionnaires, des policiers, l'ont arrêté sans son autorisation, de le dire. Dans cette affaire, ce qui me frappe, c'est une sorte de lâcheté de la part du gouvernement. (...) C'est cela qui est le vrai problème, car il faut qu'un gouvernement ait le courage de ses actes.* »

« LA LETTRE DE LA NATION » : trop, c'est trop.

Pierre Charpy écrit dans *la Lettre de la Nation* :

« *Trop, c'est trop. Nous n'avons pas été tendres avec le gouvernement dans cette stupide affaire Abou Daoub et nous n'avons attendu personne pour relever le curieux comportement d'un ministre de l'intérieur qui fait arrêter un personnage que son collègue des affaires étrangères a fait recevoir quelques heures auparavant avec tous les honneurs officiels.*

» *Mais quand nous lisons dans le* Washington Post : « *Les Arabes » n'ont eu qu'à faire signe du » doigt à cette nation autrefois » fière pour qu'elle accepte de » consommer sa propre humiliation* », *ou dans le* New York Times *que « le gouvernement » français laisse une triste mais » évidente image, celle d'un pays » acceptant de paraître stupide, » servile et même lâche devant le » chantage de la terreur », nous n'acceptons pas ce langage. Nous ne demandons pas aux Sud-Vietnamiens de rappeler ce que fut dans le style « humiliant » et « lâche » le départ de leur pays des forces américaines. Et si nous voulions engager le débat sur l'attitude morale des gouvernements, nous aurions quelques bons morceaux pour nourrir le dossier américain.*

» *Ne parlons pas de la presse britannique. Le jour même où elle accueille avec un grand soulagement l'asservissement financier de son pays, elle se lance dans une vraie guerre des épithètes pour qualifier cette petite affaire de petite police : « Capitulation » — « la France tremble » — « action méprisable ». Là encore, nous ne voulons pas faire de rapprochements qui seraient disproportionnés avec les faits. On peut quand même poser la question : qui a eu le plus peur des représailles financières américaines au moment de l'affaire de Suez ?...* »

● *M. Pierre Billotte*, ancien ministre, député R.P.R. du Val-de-Marne, président du Mouvement pour le socialisme par la participation, a déclaré : « *Nous n'avons pas lieu d'être fiers. Toute cette affaire est incohérente.*

» *Pourquoi avoir arrêté M. Abou Daoud, s'il n'est pas coupable ? Pourquoi l'avoir libéré, s'il l'est ? Que penser des déclarations et des conventions antiterroristes européennes, sinon que leur inefficacité apparaît redoutable ?* »

WASHINGTON : M. Carter se déclare « troublé et surpris »

Washington *(A.F.P., U.P.I., A.P.)*. — M. Jimmy Carter, président élu des Etats-Unis, s'est déclaré, mercredi 12 janvier, au cours d'une conférence de presse, « *pronfondément troublé et très surpris* » par la décision des autorités françaises de remettre en liberté M. Abou Daoud. « *C'est un sujet de grande préoccupation pour tous les pays du monde qui voudraient réduire la tentation du terrorisme* », a estimé M. Carter. Le président élu a cependant précisé qu'il n'avait pas l'intention d'évoquer cette affaire au cours de la conversation téléphonique qu'il devait avoir ce jeudi avec M. Giscard d'Estaing, et qui était prévue depuis quelques jours. Il a indiqué que M. Mondale, vice-président élu, en parlerait certainement au président français lors de son voyage à Paris prévu pour ce printemps.

M. Carter a également déclaré, mercredi, qu'il estimait que la situation actuelle était propice à une relance des négociations de paix au Proche-Orient et qu'il existait « *une grande chance d'une amélioration spectaculaire dans cette région* ». Le président élu a estimé que la modération actuelle des dirigeants arabes, dont certains laissent entendre de façon voilée qu'ils seraient prêts à reconnaître l'existence d'Israël, était un facteur favorable. Les Etats-Unis entreprendront dans les semaines qui viennent un « *effort concerté* » pour mettre à profit cette atmosphère, a indiqué M. Carter, ajoutant que ces prochains efforts de paix pourraient avoir lieu à Genève.

Le département d'Etat a, d'autre part, transmis mercredi à l'ambassade de France à Washington une note officielle à la suite de la mise en liberté de M. Abou Daoud. M. Robert Funseth, porte-parole du département d'Etat, n'a pas révélé la teneur de cette note mais a indiqué qu'elle contenait les mêmes sentiments que ceux exprimés mardi à l'annonce de la libération de M. Abou Daoud. Le département d'Etat avait alors fait savoir sa « *consternation* ».

De son côté, notre correspondant à New-York nous signale que la mission française auprès des Nations unies, les consulats français dans diverses villes des Etats-Unis, les représentations culturelles et commerciales du gouvernement français et jusqu'à l'Office du film français ont continué à recevoir mercredi de nombreux appels téléphoniques et des télégrammes protestant contre la libération de M. Abou Daoud.

A Alger

LE RESPONSABLE PALESTINIEN : mon arrestation était en contradiction avec la politique officielle française.

Alger *(A.P., A.F.P.)*. — M. Abou Daoud a tenu, mercredi 12 janvier, une conférence de presse au siège de l'O.L.P. à Alger. « *Mon arrestation*, a-t-il déclaré, *a été dictée par des considérations purement politiques. Certains éléments de la police française s'étaient donné pour objectif la rupture des relations entre la France et les pays arabes et, plus particulièrement, entre la France et le Mouvement palestinien. Ils agissaient dans l'intérêt du sionisme. Cette action est en contradiction avec la politique officielle française.* »

Le responsable palestinien a évoqué le problème de son passeport. « *Ce document*, a-t-il dit, *a été utilisé uniquement par moi. Tout ce qui a été avancé à ce sujet est pure calomnie. Des réserves ont été faites sur sa validité. Mais il n'existe pas d'autorités palestiniennes actuellement habilitées à délivrer ce type de document. Que feraient les sionistes à ma place ?* »

M. Abou Daoud a rappelé les conditions dans lesquelles M. Mahmoud Saleh avait été assassiné à Paris. Il a affirmé : « *Israël engage une campagne terroriste contre les Palestiniens. Tous les moyens vont être utilisés pour nous combattre dans des conditions odieuses. Nous souhaitons que tous les milieux européens ne facilitent pas les actes terroristes sionistes en Europe.* »

Interrogé sur une éventuelle constitution d'un gouvernement provisoire palestinien, M. Abou Daoud a estimé que « *les conditions actuelles n'étaient pas favorables à un initiative de ce type* ». Il s'est déclaré ensuite favorable à un rapprochement entre la Syrie et la Jordanie. « *Nous souhaitons*, a-t-il déclaré, *que ce rapprochement permette la lutte à partir du territoire jordanien contre le sionisme.* »

BONN : ne pas assombrir les relations franco-allemandes

De notre correspondant

Bonn. — Pressé de questions par les journalistes sur la réaction du gouvernement fédéral allemand à la libération de M. Abou Daoud, M. Bölling, secrétaire d'Etat à l'information, s'est retranché, le mercredi 13 janvier, derrière la déclaration publiée la veille par le ministère fédéral de la justice (*le Monde* du 13 janvier). Il a cependant admis que Bonn avait été « surpris » par la décision française. Une fois encore, il a rejeté comme « *une spéculation pas très heureuse* » l'idée que les autorités allemandes pourraient être soulagées de ne pas être chargées d'un prisonnier gênant. La position de l'Allemagne fédérale face au terrorisme international est claire, comme l'ont prouvé ses réactions après l'attaque de l'ambassade ouest-allemande de Stockholm en 1975, ou après la prise d'otages d'Entebbe l'année dernière, a-t-il déclaré en substance.

On ne peut pas dire que la justice française n'ait pas respecté l'accord d'extradition entre les deux pays, a précisé de son côté le porte-parole du ministère de la justice, mais il y a eu d'« *importantes difficultés d'interprétation* ». Le porte-parole a ajouté que le mandat d'arrêt délivré par le parquet de Munich avait été adressé aux autorités françaises par télex et que la confirmation diplomatique, dont la chambre d'accusation a constaté l'absence, aurait été envoyée avec la demande d'extradition, dans le délai de vingt jours prévu par l'accord (1). Depuis la guerre, a-t-il déclaré, aucune procédure d'extradition entre la France et la R.F.A., dans un sens ou dans un autre, n'a échoué pour cette raison de procédure.

Une lenteur inexpliquée

Du côté allemand, on peut reconstituer ainsi les événements de ces derniers jours : les autorités judiciaires ou policières de la R.F.A. ne sont pour rien dans l'arrestation de M. Abou Daoud. Il n'existait, jusqu'au samedi 8 janvier, aucun mandat d'arrêt contre lui. On fait remarquer ici que la police française entretient de bonnes relations avec des services autres que les services allemands, et qui étaient mieux placés pour fournir des renseignements sur le dirigeant palestinien.

Après l'arrestation de M Abou Daoud, les ministres français et allemand de l'intérieur, MM. Poniatowski et Maihofer, ont eu un entretien téléphonique au cours duquel les Allemands ont confirmé les présomptions des Français concernant l'identité de M. Abou Daoud et son implication dans l'attentat de Munich. Car, contrairement à la déclaration du secrétaire d'Etat bavarois à la justice, selon qui M. Abou Daoud était jusqu'à samedi un inconnu, les autorités allemandes possédaient un dossier sur ses activités et sur sa présence à Munich avant ou pendant l'attentat contre la délégation israélienne aux Jeux olympiques. Ce qui est important, dit-on à Bonn, ce n'est pas l'existence ou l'absence d'un mandat d'arrêt contre M. Abou Daoud, c'est qu'il ait été recherché.

Le lendemain de l'arrestation de M. Abou Daoud, le parquet de Munich a délivré un mandat d'arrêt international pour « *éviter qu'il ne soit remis en liberté* ». Le gouvernement bavarois n'a pas invité, mardi, le gouvernement fédéral à demander officiellement l'extradition à la France — ainsi qu'il en avait d'abord l'intention — afin de peaufiner ce dossier, pendant le délai de vingt jours dont il pensait disposer.

Telle est la version que l'on peut recueillir à Bonn dans les milieux officiels. La question de savoir pourquoi les autorités allemandes se sont montrées aussi lentes, voire hésitantes, reste sans réponse. Cette discrétion traduit à la fois leur embarras et leur volonté de ne pas aggraver le trouble des relations franco-allemandes.

DANIEL VERNET.

(1) C'est sur ce point précis que porte le différend juridique franco-allemand. D'après la convention franco-allemande de 1951 (article 9), la demande d'arrestation doit être confirmée « *par la voie diplomatique* » par le gouvernement requérant, « *en même temps* » que la demande d'arrestation des autorités judiciaires, ceci pour obliger ce gouvernement à prendre ses responsabilités. Le délai de vingt jours ne concerne que la constitution du dossier d'extradition. Mais, jusqu'au 11 janvier, la justice française admettait que cette confirmation arrive « *en même temps* » que la demande d'extradition. — (N.D.L.R.)

ASIE

Les manifestations à Pékin semblent mettre en cause les méthodes du gouvernement chinois

De notre correspondant

Pékin. — Temps mort à Pékin. Les manifestations de la place Tien-An-Men, qui se poursuivent depuis la fin de la semaine dernière, ont atteint un niveau étale, et, jeudi 13 janvier, la foule paraissait même un peu moins nombreuse que les jours précédents. De même, la floraison des *dazibaos* s'est ralentie. Beaucoup d'affiches arrachées dans la nuit ne sont pas remplacées, et les quelques textes nouveaux n'abordent pas de thèmes originaux.

La plupart des observateurs pensent qu'il ne s'agit là que d'un répit et que les événements pourraient assez rapidement entrer dans une nouvelle phase. Comme cela s'est déjà passé dans des circonstances comparables, les autorités se préoccuperaient de reprendre en main l'opinion, tout en tirant les conclusions du mouvement. On croit savoir que des réunions d'information se sont tenues dès mercredi soir à cette fin.

Le silence de la presse n'en est pas moins frappant. De longs articles continuent à être consacrés soit à la dénonciation de la « bande des quatre », soit à la commémoration de la mort de Chou En-lai. En revanche, aucune allusion n'est faite aux affiches demandant le retour de M. Teng Hsiao-ping.

L'hésitation des autorités à définir leur attitude tant sur la nécessité d'une enquête approfondie sur les incidents du 5 avril dernier, que sur le cas de M. Teng Hsiao-ping explique apparemment ce silence. Il est douteux cependant que les organes d'information passent entièrement l'événement sous silence, et n'en donnent pas en temps utile une interprétation autorisée. L'opinion tolérerait mal que l'affaire se termine en queue de poisson. C'est ce que suggère un *dazibao* dont les auteurs affirment qu'ils font confiance « *au président Hua et au comité central, assurés du soutien du peuple et de l'armée* » pour résoudre les problèmes posés. Lorsque les solutions auront été trouvées, disent les auteurs du dazibao, « *nous reviendrons sur cette même place Tien-An-Men célébrer cette nouvelle victoire* ».

« Le vent néfaste... »

La pression exercée par les manifestations populaires n'est pas seulement le résultat d'une manipulation des masses par une faction de dirigeants contre une autre. L'opinion publique agit sur les « gouvernants » dans leur ensemble. Selon des sources dignes de foi, la célébration de l'anniversaire de la mort de Chou En-lai avait fait l'objet d'un rapport préalable de M. Hua Kuo-feng. Celui-ci envisageait le déroulement de manifestations populaires, prévoyait que le cas de M. Teng Hsiao-ping serait évoqué et acceptait l'idée que les masses soient autorisées à exprimer leurs opinions. Ce schéma a bel et bien été suivi, mais il a été largement dépassé, d'une part par la mise en cause de dirigeants de premier plan, d'autre part, par des revendications concernant le climat politique qui règne actuellement.

Tout se passe comme si, en dénonçant la « dictature » qu'aurait exercée la « bande des quatre », le pouvoir avait ouvert les vannes à la mise en cause d'un style de gouvernement qui n'appartenait pas seulement aux dirigeants déchus. A tort ou à raison, c'est le style hérité de la révolution culturelle qui est critiqué, comme en témoignent les affiches dénonçant « *le vent néfaste qui a commencé à souffler il y a dix ans* ».

Il semble que certaines de ces critiques se fondent sur un épisode dans lequel un rôle important revint à M. Teng Hsiao-ping. Ce dernier aurait, en effet, été chargé, quelque temps après son premier retour au pouvoir, de rédiger un rapport donnant une appréciation générale des résultats de la révolution culturelle. Ce rapport fut communiqué, dit-on, aux membres du comité central pendant l'été 1975 et rencontra dans l'ensemble un accueil favorable, à ceci près que M. Teng Hsiao-ping fut critiqué pour avoir mis en cause certaines des « *nouvelles réalités socialistes* » nées de la révolution culturelle, notamment dans le domaine de l'éducation. Le débat qui aurait dû prendre place à l'époque sous une forme ou sous une autre fut ajourné en raison de la mort de Chou En-lai et de la maladie de Mao Tse-toung. Il s'ouvre aujourd'hui dans des conditions inattendues.

De pressantes exigences sont formulées, en second lieu, pour que la lumière soit faite intégralement, quoi qu'il en coûte, sur les événements du 5 avril 1976 place Tien-An-Men.

M. Hua Kuo-feng éclaboussé

C'est la première fois, explique-t-on, que de tels affrontements ont eu lieu depuis la fondation de la République populaire, et il est essentiel que l'on sache quelle était leur origine, pourquoi une manifestation légitime du souvenir a été réprimée, comment les choses se sont réellement passées et quelles étaient les responsabilités engagées. Or, la critique de la « bande des quatre » n'a pas encore permis de répondre à ces questions. Un vague soupçon s'exprime à travers cette insistance à réclamer la vérité. N'a-t-on pas eu tendance, parmi les « gouvernants », à étouffer certains aspects de l'affaire pour protéger les positions de telle ou telle personnalité ? Il est à noter que ce soupçon s'exprime depuis quelque temps déjà en province.

La crise actuelle ne peut entièrement épargner M. Hua Kuo-feng. En sa qualité de premier ministre par intérim et de ministre de la sécurité, celui-ci était de toute évidence en position de connaître beaucoup de choses, sinon d'agir, lors des événements du 5 avril 1976. Si ce dossier doit être examiné à fond, le successeur de Mao est-il assuré de n'être aucunement mis en cause ?

D'autre part, l'actuel président du parti est l'auteur d'un discours prononcé le 25 février 1976 et définissant « *l'esprit* » dans lequel devait être menée « *la critique de Teng Hsiao-ping* ». Ce discours n'a jamais été publié mais le *Quotidien du peuple* en fait état le 17 décembre dernier. Si l'ancien vice-premier ministre doit être totalement réhabilité, celui veut-il dire que M. Hua Kuo-feng, bien qu'agissant, paraît-il, avec l'approbation de Mao Tse-toung lui-même, s'était alors trompé ?

Enfin, les attaques de plus en plus violentes contre certains membres du bureau politique n'éclaboussent-elles pas le président du parti ? Le cas de M. Wu Teh est ici particulièrement intéressant, car c'est cet homme qui fut choisi le 24 octobre pour présenter au monde, à la tribune historique de la place Tien-An-Men, le successeur de Mao Tse-toung, et révéler pour la première fois les paroles par lesquelles ce dernier l'avait désigné : « *C'est toi qui diriges les affaires, alors je suis tranquille.* » Il est pour le moins fâcheux de voir un personnage chargé d'un rôle de cette importance, il y a moins de trois mois, traité comme il l'est aujourd'hui par les caricaturistes de la place Tien-An-Men.

Personne, jusqu'à présent en tout cas, n'a vu, parmi les « *dazibaos* », la moindre critique contre M. Hua Kuo-feng. De nombreux textes, au contraire, sont adressés au « *bien-aimé président Hua* », et les expressions de confiance à son égard ne manquent pas. Tout au plus, ces hommages sont-ils parfois tempérés par des observations du genre : « *Le président Hua est clairvoyant, mais il serait encore plus clairvoyant s'il travaillait avec le camarade Teng Hsiao-ping* ». L'opinion générale est que, s'il doit un jour donner des explications sur son comportement lors de l'année 1976, M. Hua Kuo-feng peut très bien justifier de légers détours tactiques par un dessein stratégique cautionné par le président Mao en personne. Tout dépend, à vrai dire, de ceux à qui il pourrait être amené à fournir de telles explications. La population pékinoise ne semble pas les lui demander avec insistance.

ALAIN JACOB.

LA NOMINATION DE M. TENG HSIAO-PING AU POSTE DE PREMIER MINISTRE EST DÉMENTIE OFFICIELLEMENT

Pékin (A.F.P.). — Un porte-parole a démenti jeudi 13 janvier que M. Teng Hsiao-ping ait été nommé premier ministre. Cette nomination avait été annoncée quelques heures auparavant par le journal « Ming Pao », de Hongkong. « Le camarade Hua Kuo-feng est le premier ministre et la nouvelle du « Ming Pao » est dépourvue de tout fondement », a déclaré le porte-parole.

Il semble toutefois que M. Hua Kuo-feng ne pourra pas cumuler indéfiniment ses fonctions de chef du gouvernement et de président du parti. Selon une source généralement bien informée, à Pékin, le poste de premier ministre aurait déjà été offert à M. Li Hsien-nien, qui l'aurait refusé pour des raisons non précisées.

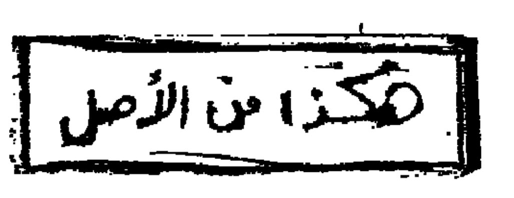
DU DIRIGEANT PALESTINIEN

JÉRUSALEM : les projets de visite en ... de MM. de Guiringaud et d'Ornano ...

De notre correspondant

« Giscard nazi »

Le Quai ... que le responsable ... puis mis sous écrou



PROCHE-ORIENT

DU DIRIGEANT PALESTINIEN ABOU DAOUD

JÉRUSALEM : les projets de visite en Israël de MM. de Guiringaud et d'Ornano annulés ?

De notre correspondant

Jérusalem. — M. Ygal Allon, ministre des affaires étrangères, devait réunir, ce jeudi 13 janvier, ses principaux collaborateurs afin d'entendre le rapport de M. Mordekhaï Gazit, ambassadeur à Paris, sur l'affaire Abou Daoud. Au cours de cette réunion, les grandes lignes de l'attitude d'Israël à l'égard de la France devaient être arrêtées.

M. Allon a déclaré mercredi que, pour grave qu'elle soit, la crise que traversent les rapports entre les deux pays ne devrait pas déboucher nécessairement sur une rupture. La rencontre de M. Jean Herly, ambassadeur de France, avec le directeur général par intérim du ministère des affaires étrangères, qui l'avait convoqué afin de lui remettre une protestation officielle, s'est déroulée dans une atmosphère tendue certes, mais qui permettait de penser que de part et d'autre on souhaitait éviter le pire. M. Ephraïm Evron a remis à l'ambassadeur un dossier qui contient une documentation étayant la these israélienne sur l'irrégularité de la procédure utilisée pour la libération du dirigeant palestinien. Cette documentation est accompagnée d'une note de potestation.

Par la suite, le directeur général *du ministère a verbalement évoqué* devant l'ambassadeur une série de griefs contre la France, dont le comportement est considéré comme *« peu conforme aux règles qui régissent les rapports normaux entre deux pays »*. C'est ainsi que M. Evron a exprimé sa surprise du fait qu'Israël ait appris par une déclaration télévisée de M. de Guiringaud, à Paris, que la France était favorable à la création d'un Etat palestinien en Cisjordanie et à *Gaza. C'est, a* dit M. Evron, une prise de position qui aurait dû normalement être portée à la connaissance de Jérusalem par d'autres voies que celles des médias.

« Giscard nazi »

En regagnant son ambassade à *Tel-Aviv*, M. Herly s'est trouvé en présence de manifestants scandant des slogans tels que : *« Giscard nazi », « Herly go home »*. Selon l'ambassade, ces manifestants étaient au nombre d'environ deux cents, selon la presse, près de mille. Les familles des onze sportifs tués à Munich étaient au premier rang, avec des enfants montrant des portraits des victimes de l'opération terroriste.

Au cours de sa réunion de ce jeudi avec ses collaborateurs, *M. Ygal Allon devrait prendre une* décision au sujet des visites prévues à Jérusalem de MM. de Guiringaud et d'Ornano. C'est le 7 février que devait arriver le ministre de l'industrie et de la recherche, et le ministre des *affaires* étrangères *est attendu* le 26 février(1). Mme Françoise Giroud, qui devait, elle aussi, effectuer un voyage en Israël, avait reporté sa visite il y a quelques semaines.

*Les déplacements des trois minis*tres français devaient constituer un précédent assez surprenant dans les usages de la diplomatie française, qui a toujours freiné les échanges de visites ministérielles avec Israël. Le premier voyage *officiel d'un ministre* français en Israël, celui de M. Sauvagnargues, en octobre 1974, ainsi que celui de Mme Simone Veil ont constitué de véritables événements dans l'histoire des relations franco-israéliennes, et, assez inopinément, ces dernières semaines, Paris a fait savoir à Jérusalem que pas moins de *trois* ministres comptaient se rendre en Israël au cours du mois de février. Le correspondant du journal *Haaretz* à Paris recueillait même la confidence de *« milieux très autorisés »* affirmant que M. Giscard d'Estaing comptait inviter M. Itzhak Rabin à faire un voyage *« officiel »* en France, ce qui aurait été aussi une innovation.

A en croire ce même journal, qui cite ce jeudi des « milieux politiques » de Jérusalem, toutes ces initiatives françaises ne sont inspirées que par des motifs électoraux. L'électorat juif de France peut constituer un élément décisif, et il aurait été jugé opportun de manifester par ces trois visites ministérielles, ainsi que par la propagation de rumeurs au sujet d'une invitation de M. Rabin à Paris, à la veille des élections municipales de mars, un rapprochement de pure forme avec Israël. Toujours selon *Haaretz*, l'invitation adressée à M. François Mitterrand d'assister au congrès du parti travailliste israélien, fin février, aurait contribué à aggraver l'inquiétude des partis de la majorité.

Il est vraisemblable que cette analyse des *« milieux politiques de Jérusalem »* entre en ligne de compte dans la consultation organisée par M. Ygal Allon, qui pourrait, s'il le juge nécessaire, faire savoir à Paris que, *« compte tenu du lourd climat né de l'affaire Abou Daoud »*, la visite de MM. de Guiringaud et d'Ornano *serait, pour* l'instant, inopportune.

ANDRÉ SCEMAMA.

(1) Selon les milieux informés à Paris, une visite de M. Guiringaud à Jérusalem a bien été envisagée à cette date. Mais aucune décision définitive n'était prise quand est intervenue l'affaire Abou Daoud. D'autres visites de M. de Guiringaud sont prévues dans les Etats arabes voisins d'Israël. — (N.D.L.R.)

NOTRE DEMANDE D'EXTRADITION ÉTAIT BIEN FONDÉE, affirme l'ambassadeur d'Israël à Paris.

Avant de quitter la France, M. Mordekhaï Gazit, ambassadeur d'Israël, a fait, mercredi 12 janvier, en début d'après-midi, à l'aéroport d'Orly la déclaration suivante :

« Mon gouvernement m'a rappelé en consultation en Israël. Cela implique un geste de désapprobation profonde de la part de mon gouvernement vis-à-vis de la décision française concernant Abou Daoud. Nous sommes convaincus que notre demande d'extradition était bien fondée et basée sur l'accord d'extradition avec la France, entré en vigueur en 1971. Je note avec regret que la France ne nous a pas accordé le temps nécessaire pour transmettre le dossier d'extradition comme il est stipulé dans l'accord.

» Il me semble que dans une affaire aussi grave que celle où est impliquée une personne soupçonnée d'avoir commis des meurtres en masse, le minimum était de nous donner le temps nécessaire pour compléter le dossier.

» Nous avons été surpris d'apprendre mardi par les mass media — et moi-même par un appel téléphonique de Jérusalem — que la chambre d'accusation s'était réunie et que, quelques heures plus tard, la même chambre a pris la décision de libérer Abou Daoud.

» Nous regretions aussi que, dans cette tâche difficile que constitue le combat contre le terrorisme international, la France ait pris, dans ce cas, la décision de ne pas s'associer à cette lutte ardue et continue.

● *M. Jacob Tsur*, ancien ambassadeur d'Israël en France (de 1953 à 1958), nous a adressé de Jérusalem le texte suivant : *« Je voudrais exprimer ma vive protestation et profonde indignation face à l'acte de distorsion judiciaire commis par le gouvernement de la République, qui s'est plié au chantage et a libéré Abou Daoud, instigateur et organisateur du massacre de Munich.*

» Non seulement comme Israélien, mais comme être humain, j'ai honte de penser qu'un tel acte d'injustice ait été commis par un pays qui personnifiait pour nous tous liberté et justice humaine. »

Le Quai d'Orsay réaffirme que le responsable de l'O.L.P. a été interpellé puis mis sous écrou à la demande des Allemands

Le ministère des affaires étrangères a donné à la presse, mercredi 12 janvier, plusieurs précisions.

Selon le Quai d'Orsay, la délégation de l'O.L.P., aux obsèques de Saleh, a reçu ses visas à Beyrouth dans des conditions normales et c'est tout aussi normalement que M. Ragi Youssif (alias Abou Daoud) a été reçu au Quai d'Orsay.

Le vendredi 7 janvier, des contacts téléphoniques entre la D.S.T. et la police allemande ont amené cette dernière à demander une vérification d'identité de Ragi Youssif, car elle avait, disait-elle, des raisons de penser qu'il s'agissait en réalité de M. Abou Daoud, considéré comme l'un des responsables du massacre de Munich. A la demande donc de la police allemande, la D.S.T., avec l'aval du ministère de l'intérieur, interpellait à 19 h. 30 M. Abou Daoud dans son hôtel.

A 22 heures, vendredi, le ministre fédéral allemand de l'intérieur, M. Maihofer, téléphonait à son collègue français, M. Poniatowski, pour lui annoncer l'intention des autorités allemandes d'adresser, le lendemain, aux autorités françaises une demande d'extradition. *M. Poniatowski le pria alors* d'envoyer un télégramme pour lui préciser cette intention. Ce qui fut fait à 22 h. 57.

En réalité, ce ne fut pas une demande d'extradition qui fut adressée à la France, le lendemain matin, mais un mandat d'arrêt et d'écrou d'extradition, envoyé par télégramme et signé par Mme Wiesmüller, juge auprès du tribunal cantonal de Munich, section des affaires pénales. Ce télégramme était adressé au ministre de l'intérieur français par l'intermédiaire du service allemand d'Interpol. C'est alors seulement, à 17 heures, samedi, que M. Abou Daoud était placé sous écrou extraditionnel.

Saisie par le procureur général, la chambre d'accusation, émanation de la cour d'appel, a donc statué, mardi 11 janvier, sur la légalité de l'arrestation et nullement sur des demandes d'extradition, qui n'avaient été présentées ni par les Allemands ni par les Israéliens, ces derniers ayant transmis seulement le lundi 10 janvier une demande d'arrestation préventive en vue d'une extradition.

En ce qui concerne l'argumentation de la chambre d'accusation pour rejeter successivement la demande allemande et la demande israélienne, le Quai d'Orsay l'a présentée à peu près de la même manière que le ministère de la justice. Il insiste notamment sur le fait que la demande des autorités judiciaires allemandes n'avait nullement été exprimée par voie diplomatique, comme le requiert l'article 9, alinéa 3, de la convention franco-allemande.

Quant à la demande israélienne elle n'était pas recevable selon le Quai puisque c'est seulement depuis la loi du 11 juillet 1975 — élargissant la compétence des autorités judiciaires françaises à l'endroit de crimes commis par des étrangers, *à l'étranger*, contre des Français, — qu'il est possible d'accorder une extradition dans un cas similaire. Mais la loi de 1975 n'est pas rétroactive et ne peut donc être invoquée dans le cas du massacre de Munich.

Le Quai n'a été informé pour la première fois de l'affaire que tard dans la soirée du vendredi 7 janvier, c'est-à-dire bien après l'interpellation de M. Abou Daoud.

J. S.

Une conférence du professeur Mezvinsky

M. CARTER FACE AU PROBLÈME PALESTINIEN

Le professeur Norton Mezvinsky, qui enseigne l'histoire à l'université du Connecticut et s'est spécialisé dans les questions arabes, a fait, mercredi 12 janvier, au Musée social, à Paris, une conférence sur les Etats-Unis et le Proche-Orient.

Tout en évoquant les changements intervenus dans l'opinion publique américaine en faveur des Arabes, M. Mezvinsky, qui entretient des contacts, d'une part, avec les Palestiniens, d'autre part, avec les collaborateurs de M. Carter, a mis son auditoire en garde contre l'idée que de tels changements pourraient se refléter bientôt dans la politique américaine à l'égard du Proche-Orient.

Selon M. Mezvinsky, l'espoir de certains de voir le président élu adopter une attitude favorable aux Palestiniens et faire admettre une délégation indépendante de l'O.L.P. à la conférence de Genève s'est dissipé, sous la pression des chefs des communautés juives.

Cependant, si des initiatives venaient du côté arabe pour, a-t-il dit, *« provoquer »* le nouveau président, celui-ci ne ferait sans doute pas obstacle à la reconnaissance de l'O.L.P. comme représentant unique du peuple palestinien, voire même à la création d'un Etat palestinien, car M. Carter *est doué de « flair politique »* et est un adepte du réalisme.

R. D.

DIVERGENCES AU SEIN DU CONSEIL CENTRAL DE L'O.L.P.

Damas (Reuter). — Les quarante membres du conseil central de l'O.L.P. se sont réunis mardi 11 janvier à Damas pour débattre de la date de convocation du Conseil national palestinien (qui fait office de Parlement), mais n'ont pas abouti à un accord. Ils ont décidé de se réunir à nouveau le 22 janvier, toujours à Damas, pour poursuivre l'examen de la question.

Le conseil central discutera aussi de l'élargissement du Conseil national, a déclaré un porte-parole officiel, laissant entendre que, sur cette question également, l'accord n'a pu se faire.

La réunion du conseil central a *été boycottée par les représentants* du Front du refus, qui affirme qu'il participera au Conseil national quand celui-ci sera convoqué.

● A Bahrein, M. Abou Mazen, membre du comité central du Fath, a déclaré que les Palestiniens « n'étaient pas opposés au principe des contacts avec les Israéliens ». Se référant aux informations concernant les récents entretiens de Paris entre le général Peled et un leader palestinien, M. Abou Mazen a déclaré : « L'O.L.P. a déjà eu des contacts avec des groupements juifs qui reconnaissent le droit du peuple palestinien de retourner sur sa terre, ainsi que le droit de ce peuple à établir un Etat souverain. » — *(A.F.P.)*

Liban

Le pays a perdu sa souveraineté

nous déclare M. Raymond Eddé

De passage à Paris, M. Raymond Eddé, chef de file de la droite chrétienne libérale, a déclaré au *Monde* que, *trois mois* après les accords de Ryad, qui ont pratiquement mis fin à la guerre civile au Liban, il demeurait *« pessimiste »* quant au rétablissement d'une *« paix véritable »* dans le pays.

« Le complot contre le Liban auquel j'avais fait allusion, dès décembre 1975, dit-il, *n'est pas terminé. Son objectif est de neutraliser la résistance palestinienne pour rendre possible une conférence de paix à Genève. Pour cela, il a fallu sacrifier le Liban, qui a littéralement été assassiné. La démocratie libérale, dont ce pays était le symbole, gênait beaucoup d'Etats arabes. De même, l'exemple du Liban, terre de fraternité entre communautés et de coexistence entre différentes religions gênait Israël. »*

Le leader du bloc national n'exclut pas la possibilité d'une reprise des combats. *« Si Genève ne règle rien — ce qui est probable, — il se peut que les auteurs du complot en question estiment alors qu'il est temps de relancer les combats pour qu'il y ait finalement un vainqueur dans le pays. Pour l'instant, toutes les parties en présence au Liban ont été vaincues. Les deux seuls vainqueurs sont, d'une part, Israël et, de l'autre, la Syrie.*

« Le président Sarkis a été bafoué »

» Quant au Liban, ajoute-t-il, *on peut maintenant affirmer avec certitude qu'il a perdu sa souveraineté. Nous avons bien un chef d'Etat et un gouvernement, mais le dernier mot appartient aux Syriens. On a pu constater cette existence lors de la fermeture des journaux de Beyrouth-Ouest, mesure qui a été prise à l'insu du chef de l'Etat, qui est supposé être le chef de la force arabe de dissuasion. Le président Sarkis a été bafoué. J'estime, en conséquence, que le devoir de tout Libanais est de soutenir le chef de l'Etat et son gouvernement, et je souhaite que ceux-ci puissent faire comprendre aux Syriens que le Liban n'aura sa raison d'être que dans la mesure où il redeviendra une terre d'accueil et de liberté. »*

M. Raymond Eddé, qui vient de faire un bref séjour au Caire, où il a été reçu par le président Sadate, affirme que ce dernier attache une grande importance à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban. Le leader chrétien-libéral estime que celle-ci est menacée par les ambitions de Damas. *« La Syrie*, dit-il, *n'a jamais digéré l'existence du Liban, et n'a jamais accepté de gaieté de cœur la restitution à ce pays, en 1920, des territoires qui en avaient été détachés en 1861* (1). »

L'indifférence du monde

Le « mandat syrien » étant appelé à se prolonger, *« il s'agit de savoir si la Syrie va se retirer de l'ensemble du territoire libanais, et surtout quel sera le montant de la facture que le Liban aura à payer »*. M. Eddé a adressé une mise en garde aux dirigeants maronites conservateurs qui, selon lui, auraient tort de croire qu'ils pourront échapper indéfiniment aux rigueurs de *« l'occupation syrienne »*. *« Il arrivera un jour*, dit-il, *où les Syriens seront obligés par leur propre opinion publique de s'installer aussi solidement dans les régions contrôlées par les chrétiens qu'ils le sont actuellement dans le reste du pays. Qui nous dit que les Syriens ne vont pas s'entendre avec les musulmans ? Qui peut affirmer que Damas n'essaiera pas d'imposer au pays la politique du Baas, sonnant ainsi le glas de la démocratie libanaise et de son économie libérale ? »*

En conclusion, M. Eddé déplore *« l'indifférence générale »* du monde devant l'évolution de la situation au Liban. *« L'Amérique en particulier*, dit-il, *critique volontiers le manque de libertés dans les pays de l'Est et les violations par ces derniers des accords d'Helsinki. Elle n'est cependant nullement dérangée par ce qui se passe actuellement au Liban. »* Il exprime le souhait que la nouvelle administration Carter révisera la politique inaugurée par M. Kissinger en mettant un terme au *« complot contre le Liban »*.

Propos recueillis par
JEAN GUEYRAS.

(1) Il s'agit de la Bekaa, de la plaine du Akkar et de la ville de Tripoli. — (N. D. L. R.)

L'opération de regroupement des armes lourdes est achevée

De notre correspondant

Beyrouth. — L'opération de regroupement des armes lourdes s'est achevée mercredi 12 janvier. Ces armements seront conservés par les différentes parties concernées, mais sous le contrôle de la force arabe de dissuasion. Leur ramassage n'est prévu que dans une étape ultérieure, au cours de laquelle seront également regroupées les armes qui ont été classées comme légères par les « casques verts » : revolvers, fusils et mitraillettes.

La force de dissuasion a d'ores et déjà informé tous les intéressés qu'à partir de jeudi, à l'aube, elle recherchera et saisira les armes lourdes qui n'ont pas été regroupées, où qu'elles se trouvent. Toutes les parties assurent avoir communiqué des listes complètes de leur armement, et ne peuvent donc émettre d'objection à ce sujet.

L'aéroport de Beyrouth, qui fonctionne toujours au ralenti, malgré un net développement de son trafic depuis sa réouverture, il y a près de deux mois, a connu mercredi un mouvement inhabituel. Des avions ont ramené vers les pays d'où ils étaient venus, en juin dernier, des soldats de l'Armée de libération palestinienne. Le président de la République, M. Sarkis, a mis en place ce « pont aérien » pour éviter tout retard dans le lédpart des troupes régulières palestiniennes, dont l'évacuation devait être achevée à la même date que le regroupement des armes lourdes.

L'opération est donc, dans sa phase présente, un succès. Elle constitue la deuxième étape du plan de paix arabe au Liban, le premier ayant consisté en l'installation de la force de dissuasion, et en son déploiement. Le Liban a demandé officiellement dans une note à la Ligue arabe le renouvellement pour six mois du mandat de cette force, qui ne vient pourtant à expiration que dans plus de trois mois, le 26 avril. On peut donc prévoir, ce renouvellement étant pratiquement acquis dans le contexte actuel, que la force de dissuasion restera au Liban au moins jusqu'au 26 octobre 1977.

LUCIEN GEORGE.

Egypte

La visite du roi Hussein consacrera la réconciliation avec la Jordanie

De notre correspondant

Le Caire. — M. Moudar Badrane, premier ministre jordanien, et divers journaux arabes, ont annoncé ces derniers jours que le roi Hussein pourrait donner bientôt son adhésion au *« commandement politique unifié »* créé en décembre au Caire par les chefs d'Etat de Syrie et d'Egypte (*le Monde* du 23 décembre 1976). Sans démentir l'information, les milieux politiques égyptiens se montrent plus circonspects. Selon eux, le plus important réside dans le fait que les conversations d'Assouan entre le souverain hachémite, qui arrive ce jeudi 13 janvier, et le président égyptien, vont permettre de *« parfaire la cohésion des rangs arabes en prévision de la conférence de Genève »*.

Les entretiens entre les deux chefs d'Etat devraient avoir pour effet de consacrer les retrouvailles égypto-jordaniennes. Le roi et le Raïs se sont réconciliés lors de la conférence arabe « au sommet » du Caire d'octobre 1976. Damas et Le Caire s'étant rapprochés, les Egyptiens n'avaient plus de raison de reprocher à Amman sa coopération de plus en plus étroite avec le régime du général Assad. Mais au cours des années passées, la diplomatie égyptienne n'avait pas ménagé ses avanies *à la Jordanie*, celle-ci conservait une certaine méfiance malgré les échanges de visites officielles intervenues depuis la guerre d'octobre 1973 entre le roi Hussein et le président Sadate.

Ce dernier, en déclarant récemment au *Washington Post* qu'il estimait que des liens pourraient exister entre le royaume hachémite et le futur Etat palestinien, avait provoqué une satisfaction discrète mais vive à la cour d'Amman. Malgré la *« renonciation »* de la Jordanie à la rive occidentale du Jourdain consécutive aux décisions du « sommet » arabe de Rabat en 1974, un courant en faveur de la *« récupération »*, sous une forme ou sous une autre, de la Cisjordanie, subsiste dans l'entourage du roi Hussein.

Quelques jours après ses déclarations au *Washington Post, le* Raïs en a réduit quelque peu la portée en précisant que les *« liens »* entre l'éventuelle entité palestinienne et la Jordanie pourraient être de la même nature que ceux existant entre la Libye, la Syrie et l'Egypte au sein de l'Union des républiques arabes, qui n'a jamais eu d'existence réelle.

Il reste que Le Caire, qui avait rompu ses relations diplomatiques avec Amman en 1972, lors de la publication par le roi Hussein de son plan de Royaume arabe uni, a adopté une attitude susceptible de séduire la Jordanie. Tous les éléments paraissent réunis pour un resserrement des relations entre les deux pays, ce qui devrait permettre à l'Egypte de contrebalancer l'influence grandissante de la Syrie dans le royaume hachémite.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

DIPLOMATIE

● *Le contre-amiral Jimenez Reyes*, ministre des affaires étrangères de la République Dominicaine, s'est entretenu mercredi 12 janvier au Quai d'Orsay avec M. de Guiringaud des perspectives du dialogue Nord-Sud. D'autre part, les moyens propres à assurer l'extension de l'enseignement du français en République Dominicaine et le financement de certains projets d'industrialisation dans ce pays ont été étudiés lors des entretiens de mardi entre le contre-amiral et une délégation française présidée par M. Taittinger, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

EUROPE

Portugal

LES ANCIENS AGENTS DE LA PIDE AURONT MOINS DE « CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES »

Lisbonne (A.F.P.). — Une loi visant à aggraver les peines appliquées aux anciens agents de la PIDE a été publiée, mercredi 12 janvier, au *Journal officiel*.

Cette loi réduit le nombre des cas possibles de circonstances atténuantes contenus dans un décret-loi publié en annexe de la loi sur l'inculpation des anciens membres et collaborateurs de la police politique salazariste. Ce décret-loi a permis à la plupart des anciens agents jugés jusqu'à présent de recouvrir leur liberté définitive après avoir été condamnés à des peines légères couvertes par la prison préventive.

Ces jugements avaient provoqué les protestations de multiples secteurs de l'opinion contre ce qui était considéré comme une indulgence incompréhensible des tribunaux.

La nouvelle loi va, en particulier, s'appliquer à l'ancien inspecteur de la PIDE, Henrique de Sà Seixas, dont le procès reprend jeudi à Lisbonne et qui est présenté comme l'un des plus redoutables responsables de l'ancienne police salazariste affecté au camp de travaux forcés du Tarrafal au Cap-Vert.

Parmi les cas de circonstances atténuantes jusqu'à présent reconnus figuraient l'absence de plaintes de particuliers et même les louanges reçues pour les services prêtés à la PIDE. Désormais, le bénéfice de circonstances atténuantes ne sera reconnu qu'aux agents ayant refusé de pratiquer des sévices sur les prisonniers ayant demandé leur démission de la PIDE, ayant quitté la PIDE depuis au moins dix ans ou ayant servi dans les forces armées après le 25 avril 1974.

● *L'ambassade de l'Allemagne de l'Est* à Lisbonne a commencé le mercredi 12 janvier à démonter le mur qu'elle avait érigé pour se protéger, et qui empiétait sur le domaine public. Haut de 3 mètres et d'une centaine de mètres de long, il mordait sur le trottoir de 1,5 mètre. Les journaux de Lisbonne l'avaient comparé au mur de Berlin. L'ambassade avait obtenu l'autorisation d'ériger ce mur en août 1975, à une époque où la municipalité de Lisbonne était aux mains de la gauche. — *(A.P.)*

Grande-Bretagne

LES COMMUNES APPROUVENT LA RÉDUCTION DU BUDGET DE LA DÉFENSE

De notre correspondant

Londres. — La Chambre des communes a approuvé, mercredi soir 12 janvier, un nouveau train d'économies affectant le budget de la défense. Les dépenses prévues seront amputées de 100 millions de livres en 1977-1978 et de 200 millions l'année suivante (1 livre = 8,50 F).

Les représentants du groupe Tribune (gauche travailliste) ont réclamé des réductions encore plus substantielles. Ils constatent avec amertume que l'actuel programme d'austérité affecte tous les postes du budget social. Soixante-quinze membres de la gauche travailliste ont voté contre le gouvernement qui, grâce à l'abstention des conservateurs, a finalement obtenu une majorité confortable.

Les tories ont soutenu qu'une nouvelle amputation du budget militaire porterait atteinte non seulement à l'efficacité, mais au moral des forces armées.

L'ambarras du gouvernement travailliste est indéniable. En 1974, il avait procédé à une révision qu'il avait qualifiée de « définitive » des dépenses militaires. Mais depuis, de nouvelles réduction du budget de la défense, qui s'élève à un peu plus de 6 milliards de livres cette année, sont intervenues. Selon les spécialistes, ces économies successives n'affecteront peut-être pas la structure des forces britanniques, mais elles pourraient réduire de façon sérieuse leur capacité d'entraînement. C'est ainsi que les appareils de la RAF ont dû limiter leurs heures de vol, tandis que l'armée n'a presque plus les moyens de procéder à des exercices de itr réel.

Le ministre de la défense, M. Mulley, qualifie d'absurde l'allégation selon laquelle les forces de la Grande-Bretagne ne seraient plus en mesure d'assurer la sécurité du pays et de jouer le rôle qui leur revient au sein de l'Alliance atlantique. Le ministre n'a cependant pas indiqué comment les économies prévues seront réparties et a refusé de faire connaître les objections des chefs militaires.

Les tories ont proposé de réduire le traitement de M. Mulley — une façon traditionnelle de critiquer le ministre, mais leur suggestion a été repoussée par 288 voix contre 265. Trois membres du Labour, dont M. Prentice, qui a récemment quitté le cabinet, se sont abstenus.

JEAN WETZ.

Espagne

Contesté par les organisations démocratiques

Le projet gouvernemental de réforme syndicale est rejeté par les Cortès

M. Carrillo, secrétaire général du P.C.E., a qualifié, jeudi 13 février, de « positifs et satisfaisants » les premiers entretiens officiels entre M. Suarez, chef du gouvernement, et la délégation de l'opposition. D'autre part, le gouvernement envisage une réorganisation du ministère de la défense, le nouveau responsable de ce département pouvant être un civil. En revanche, le projet de réforme syndicale du gouvernement, contesté par les organisations démocratiques, a été repoussé mercredi par les Cortès.

De notre correspondant

Madrid. — Les Cortès auxquelles il reste quelques mois d'existence, essaient de gagner leur dernière bataille à l'occasion du projet de loi sur les associations syndicales dont le débat a commencé le mardi 11 janvier.

Le projet gouvernemental tend à la reconnaissance des libertés syndicales. Il vise à séparer les *organisations de travailleurs* de celles des patrons. Ce projet, vivement contesté par les organisations syndicales démocratiques non reconnues pour le moment, a été modifié dans une phase préparatoire par la commission *ad hoc* des Cortes dans un sens plus libéral. Mais le débat qui s'est engagé mardi devant la commission des lois fondamentales des Cortès a été byzantin et a surtout mis en évidence la très grande confusion qui règne au sein de cette Assemblée. La discussion s'est enfermée dans des exposés sur les bienfaits et les méfaits du syndicalisme vertical légalement encore en vigueur, les ultras affirmant que cette conception, prévue par l'une des lois fondamentales du franquisme, ne peut être modifiée que par référendum. Le texte amendé de la commission *ad hoc* a finalement été repoussé mercredi en séance plénière en raison de l'hostilité de la majorité des membres des Cortès. En conséquence, le gouvernement pourrait retirer son projet initial et décider de proclamer la réforme par décret. — J.-A. N.

● DES MILLIERS DE PERSONNES ont rendu, mercredi 12 janvier, un dernier hommage au dirigeant socialiste catalan Josep Pallach, décédé subitement lundi. Tous les dirigeants politiques catalans, ainsi que des dirigeants socialistes venus de Madrid, étaient présents. — *(A.F.P.)*

● UNE MANIFESTATION EN FAVEUR DE L'AMNISTIE organisée par l'Association des familles des prisonniers politiques.prévue pour le 16 janvier à Madrid, a été interdite par le gouvernement le mercredi 12 janvier. Dans un communiqué, cette association *« décline toute responsabilité pour les incidents qui pourraient avoir lieu »* à la suite de cette interdiction. — *(A.F.P.)*

PLUS DE PORTRAITS DE FRANCO DANS LES LOCAUX DES SYNDICATS OFFICIELS

Madrid (A.F.P.). — La direction du syndicat unique officiel espagnol a adressé une circulaire à toutes ses délégations provinciales pour qu'elles retirent de leurs bureaux les portraits de Franco et du fondateur de la Phalange, José Antonio Primo de Rivera, apprend-on mercredi 12 janvier. Dans cette circulaire, le syndicat demande que soient décrochés des façades du mouvement le faisceau à cinq flèches, emblème de la Phalange.

A travers le monde

Autriche

● M. PIERRE-ANTOINE DE CHAMBRUN, qui avait commencé une grève de la faim le 22 décembre, à Vienne, pour revoir son fils, l'a cessée mercredi 12 janvier (*le Monde* du 13 janvier). Il avait éé hospitalisé il y a une dizaine de jours et avait reçu des perfusions ; il est sorti de l'hôpital le 12 janvier et semble en bon état de santé. M. de Chambrun a décidé d'arrêter sa grève de la faim, car la cour d'appel de Vienne l'a convoqué avec la mère de l'enfant pour le vendredi 14 janvier. — *(Corresp.)*

Italie

● L'OSSERVATORE ROMANO proteste, mercredi 12 janvier, contre la prochaine expulsion de religieuses et de cinquante « clochards » d'un couvent romain sur l'ordre de la municipalité de Rome. Il s'agit, précise le quotidien du Vatican, des sœurs disciples de la Mère Teresa de Calcutta, qui occupent un couvent médiéval sur le mont Coelius. La raison officielle de l'expulsion, qui aura lieu dans deux semaines, est la création de nouveaux bureaux pour la municipalité de Rome. Mais, selon *l'Osservatore romano*, celle-ci entend reprendre progressivement aux œuvres religieuses d'assistance les bâtiments qu'elles louent ou qui leur ont été concédés par la commune depuis des années. — *(A.F.P.)*

République démocratique allemande

● LES MESURES DE CONTROLE instituées mardi 11 janvier devant les bureaux de la représentation de l'Allemagne fédérale à Berlin-Est ont été levées mercredi à midi. Ces mesures avaient provoqué de vives protestations du gouvernement de Bonn (*le Monde* du 13 janvier). Des policiers en civil continuent cependant de stationner aux alentours de l'immeuble. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● QUATRE-VINGT-QUINZE AFRICAINS ONT ÉTÉ ARRÊTÉS mercredi 12 janvier à Langa, banlieue du Cap, a annoncé la police. D'autre part, selon le journal pro-gouvernemental *Die Transvaaler*, un *« grand nombre de terroristes et de saboteurs »* ont été appréhendés ces derniers jours dans la province du Transvaal. — *(A.F.P., Reuter.)*

AFRIQUE

Rhodésie

SALISBURY ENTEND NÉGOCIER UN RÈGLEMENT AVEC DES NOIRS MODÉRÉS

M. Pieter Van Der Byl, ministre rhodésien des affaires étrangères, a déclaré mercredi 12 janvier, dans une interview au *New York Times*, que, compte tenu du soutien exclusif accordé au Front patriotique par les Etats africains dits *« de première ligne »*, le gouvernement de Salisbury n'avait plus qu'un seul choix, celui de négocier séparément avec les groupes nationalistes noirs modérés.

Il a affirmé que la minorité blanche combattrait *« jusqu'à la dernière cartouche »* plutôt que de remettre le pouvoir au Front patriotique, qui, selon lui, jouit d'une popularité réduite au sein de la population africaine. Il a toutefois précisé que son gouvernement ne prendrait pas la responsabilité de faire échouer les tentatives de règlement pacifique.

L'évêque Abel Muzorewa, dirigeant du Conseil national africain (ANC), a lancé mercredi, à Salisbury, un appel au gouvernement britannique pour qu'il organise un référendum parmi la population noire. Le Foreign Office a indiqué, pour sa part, que la date de l'accession au pouvoir de la majorité noire restait fixée au 1er mars 1978, et cela bien que les pourparlers de Genève aient été retardés.

Un porte-parole militaire de Salisbury a annoncé mercredi qu'un appareil rhodésien s'était écrasé près de la frontière mozambicaine. C'est la première fois que Salisbury reconnaît la perte d'un de ses avions.

A Bulawayo, enfin, un prêtre catholique suisse, le père Paul Egli, quarante-cinq ans, a été condamné mercredi à cinq ans de prison pour non-dénonciation de guérilleros. — *(A.F.P., Reuter, A.P.)*

Tunisie

LA COLÈRE GRONDE CHEZ LES MÉDECINS

(De notre correspondante.)

Tunis. — La colère gronde chez les médecins tunisiens. Le conseil de l'ordre a tenu, le 11 janvier, une assemblée générale rassemblant quatre cents praticiens. Celle-ci a examiné la loi de finances pour 1977, qui prévoit le contrôle fiscal de la profession, grâce à l'utilisation d'ordonnances numérotées issues de carnets à souches.

Les médecins ont jugé la loi *« inapplicable »* et ont exprimé *« leur indignation sur la manière dont leur honorabilité et leur dignité ont été bafouées dans les déclarations officielles »*. Ils ont exprimé leur accord pour un contrôle fiscal, mais à condition que celui-ci se déroule *« dans un cadre général et non discriminatoire »*.

Les propos de M. Fitouri, ministre des finances, assimilant les ordonnances à des *« tickets de cinéma »* ont particulièrement choqué les médecins.

Vendredi 14 janvier, les avocats doivent, eux aussi, se réunir en assemblée générale, à l'appel de leur conseil de l'ordre. Eux aussi ont été mis directement en cause par M. Fitouri. Le ministre a proposé que des secrétaires du palais de justice tiennent dans un registre le compte exact des plaidoiries faites par les membres du barreau. — M. P.

● LE PRESIDENT BOURGUIBA rentrera à Tunis le vendredi 14 janvier après un séjour de trois mois dans une clinique de Genève, où il a reçu les *soins qu'exigeaient « des insomnies dues au surmenage »*. Le « combattant suprême », qui a eu régulièrement des entretiens avec le premier ministre, M. Nouira, devra, à son retour, *« ménager sa santé et ses efforts »*, ainsi que l'a annoncé il y a deux semaines le ministre de l'intérieur, M. Belkhodja. — *(Corresp.)*

M. ET MME GISCARD D'ESTAING AU MALI DU 13 AU 15 FÉVRIER

L'Elysée a annoncé mercredi 12 janvier que « *à l'invitation du colonel Moussa Traoré, président du comité militaire de libération nationale et chef du gouvernement malien et de Mme Traoré, le président de la République et Mme Valéry Giscard d'Estaing effectueront une visite officielle au Mali au 13 au 15 février* ».

Le TOGO

Le dixième anniversaire de la prise du pouvoir par le général Eyadema

UN ROLE DE PLUS EN PLUS IMPORTANT EN AFRIQUE OCCIDENTALE

Le général Gnassingbe Eyadema, président de la République du Togo, a voulu donner un éclat exceptionnel aux cérémonies commémoratives du dixième anniversaire de son accession au pouvoir. Les festivités se prolongeront jusqu'à la fin de la semaine et se dérouleront en présence de plusieurs dizaines de personnalités venues du monde entier.

Une dizaine de chefs d'Etat d'Afrique ont été invités à Lomé ainsi que d'autres notabilités étrangères parmi lesquelles *le vice-président de la République populaire de Corée* et M. Strauss, ancien ministre des finances de la République fédérale d'Allemagne ; du côté français, MM. Galley, ministre de la coopération, et Huvelin, président d'honneur du C.N.P.F.

Cependant, avant même l'ouverture officielle des cérémonies, fixée au 13 janvier, inaugurations, réceptions et manifestations diverses n'ont cessé de se dérouler depuis plus d'une semaine à Lomé.

De notre envoyé spécial PHILIPPE DECRAENE

EN dépit de la superficie qui en fait le plus petit des Etats africains francophones, et, malgré le chiffre modeste de sa population, le Togo joue un rôle important en Afrique occidentale. Cette situation tient à la fois à la stabilité politique dont il bénéficie depuis dix années, au développement harmonieux de son économie, à l'intensité de l'activité diplomatique que le chef de l'Etat togolais déploie, en Afrique occidentale notamment.

Depuis le 13 janvier 1967, date de la démission du président Nicolas Grunitzky, remplacé par un comité de réconciliation nationale qui fit office de gouvernement provisoire jusqu'à ce que, le 14 avril de la même année, celui qui n'était alors que le lieutenant-colonel Gnassingbe Eyadema accède à la magistrature suprême, le Togo n'a connu aucune difficulté politique majeure.

Les politiciens, dont les querelles avaient, à plusieurs reprises, failli conduire le pays au seuil de la guerre civile, ont été mis à l'écart par le décret du 13 mai 1967 qui porte dissolution de tous les partis politiques existant. Le référendum de janvier 1972 par lequel 868 941 Togolais (contre 878) se sont prononcés en faveur du maintien du président Eyadema à la tête de l'Etat plaide, plus encore que les nombreux témoignages publics de soutien au régime, en faveur du nouveau système, et la création, en novembre 1969, du Rassemblement du peuple togolais, parti unique de fait, a constitué le cadre donné à la population togolaise pour s'exprimer.

Il est vrai qu'avant la prise du pouvoir par l'armée toute la partie septentrionale du pays était systématiquement négligée, le gouvernement se conduisant alors en gestionnaire des intérêts des seules populations du Sud. D'autre part, le développement restait exclusivement agricole. Enfin, bien que les investissements fussent alors limités à leur plus simple expression, l'Etat togolais vivait très au-dessus de ses moyens.

Le général Gnassingbe Eyadema qui, originaire du Nord, eut personnellement beaucoup à souffrir des injustices inhérentes au système antérieur, n'a cessé de s'efforcer de réaliser l'unité nationale depuis qu'il est au pouvoir, l'accès aux postes administratifs a été beaucoup plus largement ouvert aux Togolais de toutes origines, et notamment aux populations du Nord et du Centre qui se trouvaient pratiquement au ban de la nation. Le réseau routier, les cultures industrielles, au premier rang desquelles le coton ont été développés dans le Nord. D'autre part, le gouvernement a entrepris une politique de mise en valeur des ressources minières et d'industrialisation, destinée à assurer l'indépendance économique du pays.

Non seulement les exportations de phosphates ont été stimulées, mais la création d'industries a été systématiquement encouragée. Certaines de ces dernières ont même une vocation régionale, comme la cimenterie de Lomé, à la réalisation de laquelle sont intéressés le Ghana et la Côte-d'Ivoire, ou comme la raffinerie de pétrole de la capitale togolaise.

Naissance d'une vocation régionale

En dépit de la progression spectaculaire des ressources budgétaires, due notamment à la hausse des prix des phosphates, au cours des années 1973 et 1974, les dirigeants togolais s'efforcent de modérer le train de vie de l'Etat. Equilibré en recettes et en dépenses à 55 milliards de francs C.F.A. (1 F C.F.A. = 0,02 F), le budget adopté le 15 décembre n'est en hausse que de 10 % sur le budget précédent. Qualifié de « budget de prudence » par M. Yao Grunitzky, ministre des finances, il est, à raison de 28 %, consacré aux investissements (dont plus d'un tiers vont au développement rural).

Parallèlement, le Togo a acquis un poids accru en Afrique occidentale en 1974, Lomé a accueilli l'importante conférence des chefs d'Etat de l'Union monétaire ouest-africaine, qui a jeté les bases d'une coopération monétaire entre la France et les pays de l'ancienne Fédération d'Afrique occidentale française (A.O.F.) ainsi que le Togo. La Banque ouest-africaine de développement (BOAD) a d'ailleurs son siège à Lomé.

C'est dans la capitale togolaise également que, au cours de la même année 1974, s'est tenue la conférence qui a décidé l'africanisation de l'Agence pour la sécurité aérienne en Afrique (ASECNA). C'est là aussi que, le 26 décembre, eut lieu la réunion au cours de laquelle les présidents Eyadema et Kountche (Niger) réconcilièrent les présidents Lamizana de Haute-Volta et Traore du Mali, dont les deux pays s'étaient engagés dans un conflit armé provoqué par un litige frontalier. Après s'être rendu personnellement à Ouagadougou et à Bamako, pour y offrir sa médiation, le président du Togo était parvenu à convaincre les antagonistes de siéger ensemble à Lomé, où ils acceptèrent de mettre un terme à leur différend, notamment lors d'une seconde rencontre à Lomé, le 18 juin 1975.

La signature dans la capitale togolaise, le 28 février 1975, des accords entre la Communauté économique européenne et les quarante-six Etats Afrique-Caraïbes-Pacifique (A.C.P.) donna au Togo une notoriété internationale, mais ce qui paraît avoir, plus encore, contribué à son rayonnement, c'est la part active prise par le général Gnassingbe Eyadema à la constitution de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ou CEDEAO.

Le Togo est, en fait, le seul pays francophone de cette partie du continent qui ait sérieusement cherché à briser les barrières héritées de la colonisation. Son action auprès de ses partenaires francophones, et spécialement auprès de ceux qui sont membres de la Communauté économique de l'Afrique occidentale, ou CEAO, s'est accompagnée d'un resserrement simultané des liens tissés avec eux, alors que certains détracteurs du Togo affirmaient que le zèle déployé par Lomé témoignait d'un souci de s'éloigner de la communauté francophone pour se placer dans l'orbite du Nigéria.

En fait, ce que souhaitent les dirigeants de Lomé, comme ceux de Lagos, c'est qu'au-delà des obstacles linguistiques puisse se constituer un véritable ensemble régional, zone de libre-échange pouvant préfigurer un « Marché commun » ouest-africain. Pour le Togo, en tout cas, il s'agit de s'approvisionner en matières premières comme le pétrole et de trouver des débouchés pour ses industries (ciment, acide phosphorique, engrais). L'attitude togolaise est d'autant plus louable que les rapports entre le Togo et le Ghana sont sérieusement hypothéqués par la question de l'ancien *Togoland* britannique et par les relations commerciales traditionnelles existant entre les deux pays frontaliers.

Prêchant la modération aux habitants de la partie orientale du Ghana qui, regroupés derrière certains leaders comme le pasteur R.G.O. Awana, animateur du National Liberation Movement of Western Togoland (N.L.M.W.T.), réclament le retour de l'ancien Togoland à « la mère patrie », le général Eyadema s'efforce de ne pas ranimer une querelle qui ne peut que s'envenimer. En effet, de part et d'autre de l'actuelle frontière, la nostalgie de l'unité est certaine et, à Lomé comme à Accra, les responsables politiques devront en tenir compte.

C'est le 9 mai 1957 qu'eut lieu au Togoland, alors encore placé sous tutelle britannique, un plébiscite organisé par l'ONU pour mettre un terme à ce que l'on appelait alors « la question Ewé ».

Celle-ci était la conséquence du mécontentement provoqué par le découpage, après la première guerre mondiale, de l'aire géographique des tribus ewés en deux parties, relevant alors de deux systèmes administratifs différents. Le choix offert par l'Organisation internationale aux Togolais britanniques était soit l'autonomie, soit le rattachement à la Gold Coast, devenue ensuite le Ghana. Finalement, la deuxième solution l'emporta, pour le plus grand mécontentement de la population concernée qui n'a cessé de dénoncer le truquage du scrutin.

Tandis que le 12 mars 1973, une dizaine de chefs traditionnels ewé du Ghana méridional demandaient que le gouvernement ghanéen transfère purement et simplement ses pouvoirs administratifs au gouvernement du Togo, les animateurs du N.L.M.W.T. se sont de plus en plus pressants, exigeant que cesse immédiatement la situation qui les a, arbitrairement, placés sous l'autorité du Ghana.

D'autre part, la situation économique et monétaire reste si mauvaise en territoire ghanéen que les paysans du Ghana ont de plus en plus tendance à écouler en fraude en territoire togolais leur production de café, et surtout de cacao. Ils vendent ainsi à plus haut cours leurs récoltes et peuvent se procurer sur place des produits manufacturés à meilleur compte que dans leur pays

Cependant, on a le sentiment, à Lomé, que la politique africaine du Togo, dictée par un souci de coopération égalitaire, n'est pas mieux comprise que l'ensemble de sa politique extérieure, faite notamment du refus obstiné de toute forme de subordination. C'est dans cet esprit que les dirigeants togolais s'efforcent de diversifier leurs partenaires internationaux.

(Lire la suite page 7.)

LE GOUVERNEMENT

Depuis le dernier remaniement ministériel, qui remonte au 6 septembre dernier, le gouvernement togolais compte treize ministres, dont onze civils et deux militaires :

Le général Gnassingbe Eyadema, président de la République (défense nationale).

Le colonel Menveyinoyu Djafalo (santé publique et affaires sociales).

M. Edem Kodjo (affaires étrangères).

M. Ayite Gachin Midevor (travaux publics et mines).

M. Yaya Malou (éducation nationale).

M. Nanamale Gbegbeni (garde des sceaux, justice, fonction publique et travail).

M. Kodjo Agdenowossi Koffi (jeunesse, sports, culture et recherche scientifique).

M. Yao Kunale Eklo (intérieur).

M. Yao Grunitzky (finances et économie).

M. Koudjolou Dogo (plan, commerce, industrie et transports).

M. Ogamo Bagnah (développement rural).

M. Samon Kortho (équipement rural).

M. Kwaovi Benyi Johnson (information, presse, radiodiffusion, télévision, postes et télécommunications).

UN PAYS, UN PEUPLE

Ancienne colonie allemande, placée sous mandat français par la Société des nations, après la Grande Guerre, puis sous tutelle après la deuxième guerre mondiale, le Togo, devenu République et doté d'un statut d'autonomie interne dès 1957, est indépendant depuis le 27 avril 1960.

En 1919, une convention franco-anglaise ayant partagé le Togo, la partie occidentale du Togoland fut placée sous autorité britannique. En 1956, le Togoland fut rattaché à l'actuel Ghana malgré l'opposition des populations.

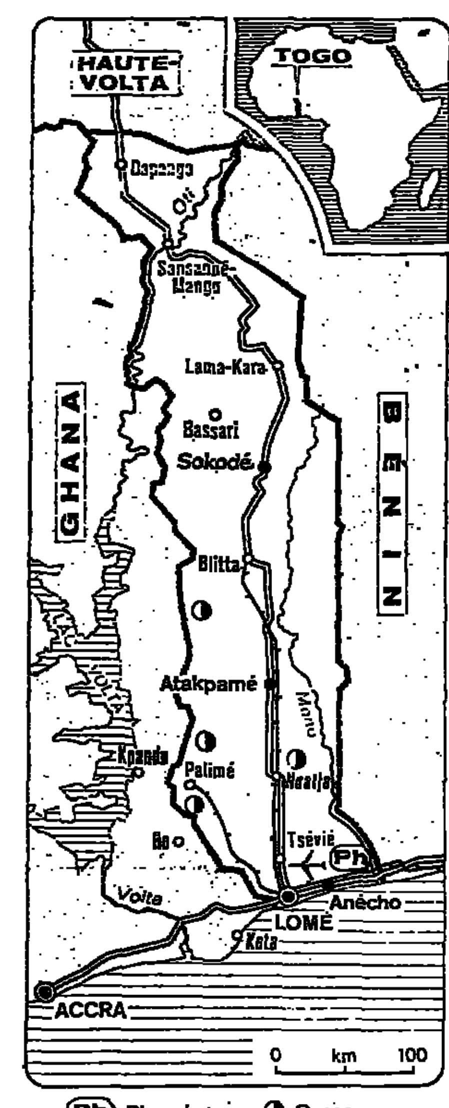
Membre de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), le Togo appartient également à l'Organisation commune africaine et mauricienne (OCAM), et au Conseil de l'entente, qui regroupe à ses côtés la Côte-d'Ivoire, la Haute-Volta, le Niger et le Bénin.

Le président de la République togolaise est le général Gnassingbe Eyadema, au pouvoir depuis le 13 avril 1967. Depuis novembre 1969, le régime est celui du parti unique, la seule formation politique officiellement reconnue étant le Rassemblement du peuple togolais (R.P.T.).

Le Togo est le plus petit des Etats francophones d'Afrique. Il couvre 56 000 km carrés, soit une superficie égale au dixième de celle de la France. Sa population est de deux millions d'habitants, parmi lesquels quatre cent mille chrétiens et cent cinquante mille musulmans environ.

La capitale est Lomé et les villes principales sont Sokodé, Palimé, Anecho — ancienne capitale à l'époque coloniale allemande, — Atakpame.

Les principales ressources économiques sont les phospates, qui représentent près de la moitié de la valeur des exportations, et dont le Togo est le septième producteur mondial, le cacao, le café et les palmistes.



(Ph) Phosphates ◐ Cacao

QUELQUES DATES

1875 : *le représentant de la maison Cyprien Fabre signe avec les chefs de Porto-Seguro et d'Agbanaquin un traité de commerce et d'établissement.*

1er JANVIER 1878 : le représentant de la Maison Cyprien Fabre conclut un accord avec *le chef des Mina.*

1er JUILLET 1883 : un décret portant la signature du président Jules Grévy établit le *protectorat français sur Petit-Popo*, Grand-Popo, Porto-Seguro et Agoué, mais on surseoit à sa publication.

5 JUILLET 1884 : *l'explorateur allemand Gustav Nachtigal choisit le nom du village de Togo pour baptiser le nouveau territoire, qu'il annexe au nom de l'empereur d'Allemagne.*

24 MAI 1897 : le traité de Paris fixe les frontières entre le *Togo et le Dahomey (actuel Bénin).*

1897 - 1898 : insurrection des Koukomba du nord du Togo.

27 JUILLET 1904 : inauguration du premier wharf de Lomé (détruit le 16 mai 1911 par un ras de marée et reconstruit en un an).

27 AOUT 1914 : fin de la conquête du Togo par les troupes françaises et britanniques.

10 JUILLET 1919 : *déclaration franco-britannique de Londres établissant le découpage de l'ancien Togo allemand entre la France et la Grande-Bretagne.*

1919-1946 : le Togo est placé sous mandat français par la Société des nations.

13 DECEMBRE 1946 : institution du régime international de la tutelle sous contrôle de *l'ONU.*

30 AOUT 1956 : proclamation de la République autonome du Togo.

27 AVRIL 1960 : *accession du Togo à l'indépendance.*

13 JANVIER 1963 : coup d'Etat. Mort du président Sylvanus *Olympio.*

13 JANVIER 1967 : mise en place d'un comité de réconciliation nationale et démission du président *Nicolas* Grunitzky.

14 AVRIL 1967 : le général Gnassingbe Eyadema devient président de la République et ministre *de la défense nationale.*

30 NOVEMBRE 1969 : création à Kpalime du Rassemblement du peuple togolais (R.P.T.).

4 FEVRIER 1974 : nationalisation de la Compagnie togolaise des mines du Bénin (C.T.M.B.).

TOGO 1967 — 1977

LE 21 janvier 1976, paraissait dans Togo-Presse, le quotidien national, sous la signature de M. K.-B. Johnson, ministre de l'information et des postes et télécommunications, un article qui fit quelque bruit à l'époque. Il expliquait l'absurdité du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation et faisait référence à la décision du chef de l'Etat soudanais, le président Senghor, de restituer à la Gambie vingt-six villages de la région de Kantora, démontrant ainsi la tangibilité des frontières et la nécessité de corriger celles-ci dans l'intérêt des hommes que l'arbitraire du colonialisme avait séparés.

Dans cet article, les observateurs étrangers n'ont pas hésité à déceler un plaidoyer en faveur de la réunification des deux Togo.

On rappellera brièvement que, après la conquête du Togo allemand (1) en août 1914 par un corps expéditionnaire franco-anglais, le pays fut partagé entre les vainqueurs par le traité de Versailles de 1919 et ses deux parties placées sous le régime du mandat de la S.D.N. Mais le Togo britannique (ou Togoland) est, dès le début, administré conjointement avec la Gold Coast — le futur Ghana — et gouverné d'Accra. Le partage provoque le mécontentement du peuple togolais. Pour y mettre un terme, la Grande-Bretagne, après avoir accordé l'indépendance à la Gold Coast, le 6 mars 1957, demandait aux Nations unies d'organiser un plébiscite dans leur territoire sous tutelle, plébiscite qui eut lieu le 9 mai 1957. Le choix offert aux Togolais « britanniques » était l'autonomie ou le rattachement à la Gold Coast. Finalement, c'est cette deuxième solution qui l'emporta par une majorité de 90 055 voix contre 67 492. Le sort du Togo britannique était officiellement scellé, mais de manière imparfaite, et la « question de la réunification » n'a cessé de peser sur les relations entre le Ghana et le Togo indépendant, bien que cet épineux problème soit assez rarement évoqué à l'extérieur. Cependant, de temps à autre, il refait brusquement surface.

Nous ne mentionnerons à ce sujet que quelques événements parmi les récents. Le 12 mars 1973, une dizaine de chefs traditionnels ewès du Sud-Ghana, avec à leur tête le Nana SK. Adjai III Antoahene, demandait que le Ghana transfère purement et simplement ses pouvoirs administratifs au Togo. Le 21 février 1975, une importante délégation de chefs traditionnels et de ressortissants de l'ex-Togo britannique — devenus Ghanéens depuis 1957 — remettait à l'ambassadeur du Ghana à Lomé une lettre destinée au président Acheampong, faisant état de la résolution prise à Ahamansu, le 28 décembre 1974, et demandait l'ouverture immédiate de négociations entre le gouvernement ghanéen et le « Mouvement de libération togolais ». Enfin, tout récemment, une dépêche de l'A.F.P., datée du 6 décembre d'Accra, rapportait que le Ghana avait demandé au Togo d'expulser les dissidents ghanéens qui réclament la sécession de la région de la Volta et sa fusion avec le Togo, et d'interdire ce « Mouvement de libération togolais ».

Le Togo va célébrer, avec faste et par d'importantes réjouissances populaires, le Xe anniversaire de l'avènement au pouvoir du général Eyadéma, mais à l'ouest, pour beaucoup de villages frontaliers, la paix, la liberté et la dignité retrouvées n'auront pas grande signification. Vivant en marge dans leur propre pays et soumis à certaines tracasseries, ils ne comprennent toujours pas la situation à laquelle les a soumis l'ONU : le refus de laisser vivre ensemble des peuples ayant les mêmes origines ethniques, les mêmes structures économiques et sociales, pratiquant les mêmes coutumes et parlant la même langue. Le 13 janvier, des familles d'un même village, coupées en deux depuis près de vingt ans, se rencontreront pour partager leurs joies et leurs peines. D'un côté ou de l'autre de la frontière sont les champs, la fontaine... A moins de 3 kilomètres à l'ouest de Lomé, sur plusieurs kilomètres à partir du rivage, des barbelés concrétisent la frontière du Ghana et le passage n'en est autorisé que pendant la journée.

Certes, les problèmes frontaliers sont nombreux en Afrique. Dans le monde entier, mises à part quelques nations privilégiées, la plupart des pays, grands ou petits, ne disposent pas de frontières naturelles. Les frontières ont toujours été l'œuvre des hommes. Ceci n'a rien de choquant, mais au Togo des hommes ont bafoué des principes qu'ils défendaient si chèrement ailleurs. Comme nous l'avons rappelé plus haut, le drame togolais a commencé, en effet, avec la première guerre mondiale. Alors que, en 1884, la colonisation germanique avait fait l'objet d'une négociation entre les chefs traditionnels représentants de la population et les autorités allemandes, les forces alliées, dès août 1914, procédaient au démantèlement de l'unité organique togolaise (politique, économique, sociale et culturelle), en se partageant l'occupation de la colonie. Après l'accord franco-britannique du 10 juillet 1919, confirmant le démantèlement, un haut fonctionnaire en poste au Togo pouvait déclarer : « Telle qu'elle est aujourd'hui tracée, la limite franco-britannique présente de nombreux inconvénients politiques et entraîne pour nous un désavantage économique tellement évident qu'il semble impossible de laisser échapper une occasion de la faire disparaître, d'autant plus que les deux parties auront un jour à en souffrir. Des peuples entiers se sont trouvés partagés par la nouvelle frontière : les Komkomba, les Adelé, les Akposso, les Ewés. Il faut noter que la région divisée est particulièrement fertile et que la culture du cacao y est largement pratiquée. »

Beaucoup d'arguments militent en faveur du maintien de l'actuel état de choses, tant au niveau de l'O.U.A. qu'au niveau international. Le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation évite certainement à l'Afrique de s'entredéchirer, mais les principes n'ont jamais interdit l'examen des cas particuliers. L'entité togolaise a existé avant et pendant la colonisation, elle n'a pas été un fait de la colonisation, et les Togolais, en songeant à la réunification du Cameroun britannique avec le Cameroun français, se demandent pourquoi il y a eu deux poids et deux mesures. Ils sont enclins à faire porter la responsabilité du démembrement aux Britanniques, qui étaient sûrs à l'époque du résultat du plébiscite de 1957. La Gold Coast d'alors — le Ghana d'aujourd'hui — n'a jamais formulé de revendications territoriales contre son voisin, il s'est seulement trouvé mêlé aux manœuvres de nations européennes.

A Lomé, on se plaît à souligner que le Ghana n'a jamais été considéré comme un ennemi. La « grande commission Ghana-Togo » se réunit deux fois par an, des rencontres sont assez fréquentes entre les deux présidents, le Togo utilise de l'énergie électrique fournie par le barrage ghanéen d'Akosombo, enfin, les deux pays sont membres de l'ODEAC.

Le plébiscite de 1957 n'a pas réellement mis fin au problème de l'unification du peuple togolais. Le général Eyadema a fait du Togo une terre de dialogue, et de la concertation sa principale arme diplomatique, mais il a fait aussi fleurir l'espoir chez les Togolais et nombre d'entre eux pensent qu'un jour viendra où le peuple tout entier sera uni dans la paix, la stabilité et le progrès, et tourné vers les seuls objectifs du développement.

(1) Le Togo allemand s'étendait sur 85 000 kilomètres carrés, alors que le Togo indépendant n'en compte que 56 000.

LE 13 janvier 1977, les Togolais célèbrent, dans la joie et l'enthousiasme, le dixième anniversaire de la prise du pouvoir par l'armée et l'instauration du régime du général d'armée Gnassingbé Eyadema. Pour comprendre l'importance et la signification que nous accordons, au Togo, à cet événement, il serait utile de rappeler que notre pays, tout comme le Cameroun, a fait l'expérience des colonisations allemande et française. Au cours de ces périodes, les puissances administrantes se sont ingéniées à transformer l'économie de notre pays en une économie de « traite », en développant considérablement des produits commerciaux à bon marché pour les industries installées en métropole, au détriment des cultures vivrières. Aucune industrie de transformation digne de ce nom n'a été créée. En agriculture, les riches terres du pays étaient spécialisées dans des cultures industrielles (café, cacao, palmiste, coprah) destinées à l'exportation. Les paysans, qui utilisaient des instruments archaïques pour labourer leurs terres, n'étaient guère encouragés à adopter des méthodes culturales modernes devant leur permettre d'assurer l'autosuffisance en denrées alimentaires. Les terres restaient très morcelées, excluant l'introduction rationnelle technique moderne.

Des progrès ont été réalisés

Les routes, dont on connaît l'importance pour l'essor d'une économie, étaient inexistantes ; les seules pistes construites pour des raisons évidentes étaient peu praticables en toutes saisons. La politique de l'administration consistait à tracer des voies de fortune devant desservir les régions de plantations ou de matières premières afin de faciliter l'évacuation des produits de traite vers la région côtière. C'est ainsi qu'il existait des routes dénommées « ligne des palmistes » et « ligne de fer », suivant les buts auxquels on les destinait. Ces routes aboutissaient généralement aux principales villes et ne pénétraient pas les régions, donc ne désenclavaient pas celles-ci. Si bien que leur existence n'apportait aucune amélioration au bien-être des populations.

En matière de santé, la politique coloniale visait à circonscrire son action aux centres urbains, pour faire bénéficier de soins médicaux la couche sociale des « évolués » appelés à servir directement dans l'administration. C'était donc une politique discriminatoire qui ne permettait pas d'enrayer les grandes endémies dont étaient victimes nos populations.

L'enseignement avait pour première vocation d'instruire des auxiliaires de l'administration susceptibles de seconder les fonctionnaires métropolitains dans leurs tâches quotidiennes. Il ne s'agissait donc pas de former des hommes épanouis, à l'esprit inventif, capables de participer efficacement au développement de leur pays, mais des individus pourvus du strict minimum de connaissances afin d'être dociles à l'autorité coloniale et de bien servir l'administration. L'orientation de l'enseignement était telle que les individus une fois instruits prenaient les manières des Blancs, rompant avec le cadre traditionnel.

L'administration elle-même était de type colonial. Les facteurs concourant à cette situation sont nombreux, mais plus remarquables sont les insuffisances de l'appareil statistique et des services techniques ainsi que la discontinuité du quadrillage administratif. Evidemment, ces insuffisances ont empêché, au lendemain de l'indépendance, la mise en œuvre de toute politique de croissance. D'autre part, l'administration coloniale avait systématiquement détruit l'administration traditionnelle et n'essaya pas de sauver ce qui pouvait l'être.

Si des progrès ont pourtant été réalisés, le chemin qui mène à la bonne administration est encore long à parcourir.

Certes, tout n'a pas été mauvais dans la colonisation, et on peut porter à son actif l'émergence de certaines individualités qui, plus tard, formeront les cadres politiques du pays, l'éveil chez nos populations d'une conscience nationale et l'ouverture sur l'extérieur. Mais en suivant jusqu'au bout sa propre logique, qui commandait le maintien des populations locales dans l'asservissement, l'ignorance et l'exploitation, le colonialisme signait en même temps sa propre condamnation, dont la conséquence sera l'accession de notre pays à l'indépendance dans les années 60.

Des problèmes vitaux

Avant l'indépendance, plusieurs partis politiques se partageaient l'opinion publique dans notre pays. Malgré les divergences de méthodes, tous avaient lutté pour la libération du joug colonial. Aucun d'eux, cependant, n'avait su élaborer un programme devant faire face à la période qui suivrait l'indépendance ; si bien qu'on avait l'impression qu'ils croyaient que, l'indépendance acquise, les maux dont souffrait le pays guériraient d'eux-mêmes. Ils n'avaient pas compris que l'indépendance n'était qu'un instrument, une étape indispensable, certes, mais inférieure, qui doit permettre d'atteindre un échelon élevé : celui de l'indépendance économique.

L'indépendance fut acquise dans l'euphorie. Mais la complexité des problèmes était telle que les rivalités des partis refaisaient surface. La situation économique ne s'améliorait guère parce que, comme nous venons de le dire, aucune action cohérente n'était menée pour sortir le pays de son état de sous-développement. Aucune réforme de l'administration héritée du colonialisme n'était envisagée. Cette situation ne pouvait mener qu'à une impasse, caractérisée par des brimades, des règlements de comptes, des détentions arbitraires qui rappelaient la triste période coloniale. Trois ans après l'indépendance, le peuple était prêt à brûler ce qu'il avait adoré. C'est alors que l'armée, jugeant la situation intenable, intervint pour la première fois dans les affaires publiques. Mais à la surprise générale, elle décida de remettre le pouvoir à des civils. C'est que l'armée togolaise n'a jamais eu d'ambition politique. Son intention avait toujours été de servir d'arbitre entre les partis politiques en cas de conflit grave.

Donc, une nouvelle équipe fut mise en place. Mais, curieusement, les nouveaux dirigeants ne tireront aucune leçon du passé. Les problèmes économiques, la réforme de l'administration, l'équipement, la modernisation de l'agriculture et l'utilisation des terres cultivables ne seront pas abordés.

Au contraire, les problèmes politiques continuaient de prendre le pas sur ceux devant aider le peuple à mieux se nourrir et à mieux vivre. Les rivalités politiques s'étaient exacerbées à tel point que, quatre ans après, la guerre civile était à nos portes. L'armée, qui restait la seule force organisée, pour qui l'intérêt national passe avant l'intérêt partisan, ne pouvait que descendre dans l'arène politique et prendre, le 13 janvier 1967, le pouvoir afin d'imprimer un nouveau cours à la politique nationale.

Une fois au pouvoir, le gouvernement que préside le général Eyadema s'est attelé à résoudre les problèmes vitaux qui freinaient la marche normale du pays. L'une des premières décisions fut la dissolution de tous les partis politiques, véritables foyers de discorde et de désunion. Notre budget, qui n'avait jamais été un budget d'expansion et qui, de surcroît, dégageait chaque année une impasse, comblée par des subventions, dépenses accusant une progression sensible par rapport aux années antérieures.

Sur le plan politique, une action de réconciliation active a été entreprise. Les prisons ont été vidées des détenus politiques et, aujourd'hui, le Togo est l'un des rares pays du continent où personne n'est arrêté pour ses opinions.

La paix est revenue et les citoyens vaquent librement à leurs occupations. L'armée, qui autrefois, était opposée à bon escient au peuple par les politiciens, était utilisée par ceux-ci, a retrouvé la confiance du peuple et s'est intégrée progressivement à la nation au point que la distinction entre civils et militaires s'est estompée aujourd'hui.

Une politique dynamique d'ouverture et de coopération avec tous les Etats respectueux de notre souveraineté a été amorcée. Un code libéral, favorisant les investisseurs étrangers, en même temps qu'il ne spolie pas le pays, a été élaboré.

Mais il était également impératif de combler un vide politique né de la dissolution des anciens formations politiques. C'est alors que le chef de l'Etat invitait, le 30 août 1969 à Kpalimé, tous les Togolais à se regrouper au sein d'un mouvement, non d'un parti, d'union nationale. Cet appel, trois mois plus tard, a été à l'origine du Rassemblement du peuple togolais, à Lomé. Ce mouvement très populaire, puisqu'il réunit la presque totalité des Togolais, est un haut lieu de dialogue et une école de civisme où tous les problèmes nationaux sont examinés dans un esprit de sincère et franche collaboration. Ainsi, le R.P.T. garantit désormais la paix indispensable à la marche du Togo nouveau. Les femmes, qui, dans le passé, ont joué un rôle important dans la lutte de libération nationale, se sont regroupées au sein d'un mouvement : l'Union nationale des femmes du Togo sous la bannière du R.P.T. Les jeunes, de leur côté, ont cessé de faire partie de groupuscules d'obédience étrangère pour former la Jeunesse du Rassemblement du peuple togolais (J.R.P.T.).

Le mouvement syndical a enfin refait son unité et a acquis un dynamisme nouveau par la participation à l'effort de redressement national. Il prend désormais la dénomination de Confédération nationale des travailleurs du Togo (C.N.T.T.).

Dans le secteur agricole, un projet de réforme tendant à la pleine utilisation de notre capital foncier a été adopté. Grâce à cette réforme, le taux d'utilisation de nos terres cultivables, qui n'est actuellement que de 10 % environ, augmentera progressivement dans les prochaines années. Parallèlement à l'accroissement de la production des cultures industrielles destinées à l'exportation, les populations sont encouragées à augmenter leur production de denrées alimentaires afin que notre pays ne dépende pas de l'extérieur pour son approvisionnement en produits vivriers de première nécessité. Le développement de l'agriculture devra donner naissance à des complexes agro-industriels susceptibles d'occuper une partie de la main-d'œuvre rurale non employée, dont l'exode vers les centres urbains, particulièrement vers la capitale du pays, pose un problème social.

Sur le plan de l'enseignement, il s'agit aujourd'hui que nous assumions la responsabilité entière de notre souveraineté pour la formation d'un type nouveau de Togolais, épanouis intellectuellement et moralement capables de mieux participer à l'édification nationale. L'enseignement doit être populaire, c'est-à-dire destiné à toutes les couches sociales sans discrimination d'aucune sorte et de haut niveau. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement du général Eyadema a introduit un programme de réformes qui dispensera, lorsque les conditions matérielles seront remplies, l'enseignement obligatoire à tous les jeunes Togolais jusqu'à l'âge de quinze ans. En dehors de sa tâche traditionnelle de développement de l'imagination, de l'esprit de rationalité et du goût de la recherche, l'Université nationale a réaménagé ses programmes depuis 1972 afin de former désormais les diplômés immédiatement utilisables dès leur sortie.

Des efforts du même ordre ont été accomplis dans le domaine de la santé. C'est ainsi que chacune de nos régions est désormais dotée d'un centre régional hospitalier, tandis que des centres de santé voient le jour dans tous les coins du pays. Des écoles nationales forment des cadres de différents niveaux, adaptés aux conditions locales.

L'un des acquis primordiaux du régime du général Eyadema a été la prise en main par notre pays du contrôle de ses ressources minières devant l'incompréhension et la mauvaise volonté de nos anciens partenaires. Cette décision a été à l'origine de l'attentat perpétré sur la personne du chef de l'Etat, mais, aujourd'hui, la Compagnie togolaise des mines du Bénin est devenue une propriété togolaise à 100 %.

LA MAISON DU RASSEMBLEMENT DU PEUPLE TOGOLAIS

Amorcer le décollage du pays

Pour amorcer le décollage de notre pays, une politique de grands travaux créatrice d'emplois nouveaux a été inaugurée sur toute l'étendue de la République. Lomé, la capitale, se transforme profondément ; elle a été assainie et l'approche des saisons de pluie n'est plus une hantise pour nos populations. Une magnifique maison, symbole du R.P.T., de trois mille places, la troisième du genre au monde, a été édifiée à Lomé. Cette maison, qui est désormais familière à beaucoup de chefs d'Etat et d'hommes politiques étrangers, a déjà abrité un nombre impressionnant de conférences internationales qui marqueront dans les prochaines décennies le cours des événements en Afrique et dans le monde : c'est ici qu'a été en effet signée la convention de Lomé liant quarante-six pays A.C.P. aux neuf pays de la C.E.E., ainsi que les protocoles d'accord annexés au traité de Lagos.

La maison du R.P.T. n'est pas seulement un lieu de rassemblement mais de formation et d'éducation des masses aux idéaux de notre mouvement de salut.

Des hôtels ont vu le jour à Lomé et dans toutes les autres villes et qui placent désormais notre pays parmi ceux qui sont les mieux équipés en infrastructures touristiques de classe internationale.

Des bâtiments scolaires se multiplient, répondant ainsi à la soif d'une jeunesse nombreuse, avide de connaissances, et aussi pour donner les mêmes chances de réussite à tous les jeunes citoyens de demain, des campagnes comme des villes.

En 1973, le Togo, avec son voisin de l'est le Nigeria, a inauguré une politique de coopération régionale qui a abouti à la signature en mai 1975 du traité instituant la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest et en novembre 1976, à Lomé, à celle des protocoles rendant opérationnelle la Communauté. Le but de la CEDEAO est d'intégrer les économies de la sous-région, d'élargir l'espace économique des Etats membres, d'harmoniser les politiques nationales de développement et de favoriser la circulation des biens et des personnes. Ce faisant, nous marquons une étape importante sur la voie de l'unité africaine.

Le bilan que nous venons de dresser est loin d'être exhaustif et nous nous sommes limité volontairement aux réalisations les plus marquantes.

Certains observateurs étrangers trouvent parfois excessif notre attachement à la personne du chef de l'Etat, le général Eyadema. C'est que les Togolais, qui ont une assez longue expérience des hommes politiques savent reconnaître la valeur providentielle des dirigeants qui ont une dimension exceptionnelle. Et puis, l'image d'un Togo malade qu'offrait notre pays voici à peine dix ans est trop récente pour que nous ne demandions pas à notre guide incontesté de poursuivre, imperturbable, sa marche en avant, assuré de la confiance du peuple tout entier.

Perspectives d'avenir

Dans notre programme de développement économique et social nous prévoyons que, dans les dix prochaines années, le Togo devra accumuler suffisamment de capitaux, former les cadres nécessaires et mettre en place les infrastructures indispensables à son entrée dans l'ère d'un développement auto-entretenu. La part des concours financiers étrangers diminuera en proportion. Notre pays participera activement au désenclavement des pays frères du Sahel. L'agriculture sera modernisée, mécanisée et électrifiée, l'économie sera réorientée pour répondre au nouveau marché créé du fait de l'existence de la CEDEAO ; notre part dans les exportations vers la C.E.E. accroîtra parce que de nouvelles possibilités auront été dégagées avec l'application de la réforme foncière ; l'enseignement gratuit sera dispensé aux enfants jusqu'à l'âge de quinze ans. Notre politique culturelle basée sur l'affirmation de l'homme togolais ouvert aux apports fécondants des autres civilisations permettra aux citoyens de s'épanouir librement et d'être hautement efficaces et rentables.

Ainsi voyons-nous l'avenir annoncer des lendemains de progrès. Certes, il y aura des obstacles, mais, grâce à la volonté politique, à la confiance que le peuple témoigne à son chef incontesté et incontestable, à l'enthousiasme au travail dont sont capables les Togolais, à la poigne, nous transformerons sous la houlette du général Eyadema ce pays que nous voulons prospère et présent au rendez-vous universel du donner et du recevoir.

هكذا من الأصل

LE TOGO

EN DÉPIT DE LA CONJONCTURE MONDIALE

Les exportations de phosphates sont de nouveau en expansion

BIEN que le marché international des phosphates et des engrais traverse une crise grave depuis le début de l'année 1975, les exportations togolaises de minerai de phosphates sont à nouveau en expansion. Le Togo, qui n'exportait que 56 000 tonnes de phosphates en 1961, atteignit, en 1974, le chiffre record de 2 millions et demi de tonnes avant de voir, en 1975, ses exportations tomber à 1 134 000 tonnes.

Aujourd'hui, septième exportateur mondial, le Togo a opéré un redressement spectaculaire, en dépit des difficultés momentanées dues à la conjoncture mondiale et ses dirigeants espèrent réexporter plus de 2 millions et demi de tonnes de minerai dès cette année.

De 1973 à 1975, les prix de vente des phosphates ont quintuplé. Mais, alors que le monde entier manquait de minerai en 1973, en dix-huit mois les stocks se sont accumulés chez les fabricants d'engrais. Avaient joué en faveur des producteurs la crise de l'énergie, qui obligea les phosphatiers américains à arrêter leur politique de dumping sur les prix du minerai, ainsi que les mauvaises récoltes de céréales enregistrées en Union soviétique. A cette époque, les Américains consommant beaucoup pour leurs besoins intérieurs, le Maroc prit un poids accru sur les marchés mondiaux, et, les producteurs africains augmentèrent alors leurs prix. Le 1er janvier 1974, le Maroc passa le prix de la tonne de phosphate de 14 à 42 dollars, profitant de ce que la demande excédait de beaucoup l'offre.

Les autres producteurs suivirent l'exemple marocain. Le 1er juillet de la même année, le Maroc haussait ses prix à 63 dollars, toujours imité par les autres producteurs. Le 1er janvier 1975, le Maroc élevait à nouveau ses tarifs, passant à 68 dollars, exemple que le Togo refusa alors de suivre, *parce que ses dirigeants estimaient qu'une politique de hausse* systématique risquait d'avoir des conséquences néfastes.

Cependant, en novembre dernier, à la suite de la réunion à *Dakar des experts de six pays* (Maroc, Tunisie, Togo, Sénégal, Algérie, Jordanie) un communiqué adopté à l'unanimité préconisait la création d'une « OPEP *du phosphate* ». Les délégués à la réunion de Dakar considéraient en effet comme nécessaire la mise en place d'un organisme permanent chargé de définir une stratégie commune qui déterminerait, en fonction de l'état du *marché mondial*, les tonnages globaux à mettre en vente, leur répartition entre les pays producteurs, et établirait également les prix de vente du phosphate brut et des produits dérivés.

LES RÉSULTATS DES QUINZE DERNIÈRES ANNÉES

(arrondis en milliers de tonnes)

1961	56 000 t.	1969	1 463 000 t.
1962	199 000 t.	1970	1 522 000 t.
1963	476 000 t.	1971	1 759 000 t.
1961	778 000 t.	1972	1 855 000 t.
1965	981 000 t.	1973	2 292 000 t.
1966	1 111 000 t.	1974	2 585 000 t.
1967	1 123 000 t.	1975	1 134 000 t.
1968	1 357 000 t.	1976	1 997 000 t.

Avancée par M. Louis Alexandrenne, ministre sénégalais du développement industriel et de l'environnement, cette proposition *de créer une organisation des* pays exportateurs de phosphates semble susceptible de lutter contre la dégradation des cours tombés de 80 à 35 dollars, en raison de la *saturation des marchés européens* par les phosphatiers américains qui pratiquent à nouveau une politique du dumping.

En effet, les Etats-Unis sont à *la fois les plus grands consommateurs* et les plus grands producteurs de phosphates du globe (45 millions de tonnes de minerai, soit la moitié de la production mondiale). En revanche, les six *pays représentés à Dakar ne produisent*, ensemble, que 26 millions de tonnes de minerai...

La situation actuelle, particulièrement défavorable aux pays *producteurs, s'explique* d'abord par la chute brutale des prix de certains produits agricoles, qui contraignit les fermiers des pays développés à différer leurs achats d'engrais, qui n'étaient plus rentables. (Or, 80 % de la production mondiale de phosphates sert à la fabrication d'engrais.)

D'autre part, durant l'hiver 1974-1975, des pluies diluviennes ont gêné considérablement l'épandage, et donc la consommation des engrais. Enfin, les campagnes menées par les pouvoirs publics en Europe, auprès des acheteurs, *en faveur d'une diminution de la* consommation d'acide phosphorique, notamment par l'utilisation de formules d'engrais à tenue réduite en phosphates, a joué *dans le même sens.*

Pressions américaines et irréalisme marocain

La baisse de la consommation mondiale d'engrais a eu des répercussions immédiates sur les industries de transformation des phosphates. Ces dernières ont brutalement réduit de 50 % leur production et se sont plus largement approvisionnées sur le marché américain, plus avantageux.

En effet, pour conserver des *débouchés en Europe*, les exportateurs américains préfèrent vendre au-dessous du cours de leur marché national, et certains phosphates en provenance des *Etats-Unis* arrivent en France ou en Allemagne fédérale à 25 dollars la tonne. En bref, les dirigeants togolais estiment aujourd'hui, non sans raison, que le quintuplement des prix, provoqué par le Maroc, il y a trois ans, ne profita qu'aux Américains.

Néanmoins, les Marocains s'obstinent à spéculer à la hausse. Ils considèrent en effet que la faim dans le monde ne peut conduire qu'à l'accroissement des ventes d'engrais, et ils pensent que l'évolution en cours du Sahara occidental doit, logiquement, leur assurer la maîtrise des prix mondiaux des phosphates. Face à cette attitude intransigeante, les Togolais recherchent un prix qui se trouverait au juste *milieu, entre le protectionnisme* des acheteurs et la tactique marocaine qui a surévalué les possibilités réelles du marché.

C'est en fonction d'un réalisme analogue que l'Etat togolais n'a cessé de diversifier ses clients en Europe de l'Est comme en Europe occidentale : Pologne, Yougoslavie et Tchécoslovaquie d'une part, France, Pays-Bas, Italie, Belgique d'autre part. En Afrique, les phosphates togolais sont exportés au Nigéria, au Cameroun, au Bénin et en Côte-d'Ivoire. En Asie, le Japon est le principal acheteur, et en Amérique, l'Uruguay est un nouveau client.

1974, année charnière

L'excellente qualité du minerai togolais, qui titre à plus de 80 % de phosphates, fait qu'il est plus difficile à placer sur le marché en *période de crise* qu'un phosphate de qualité médiocre. En revanche, lorsque la demande est forte, le phosphate togolais est très recherché.

Alors que, de 1961 à 1974, les exportations de phosphates rap*portèrent des profits importants* à la Société minière du Bénin, devenue ultérieurement la Compagnie togolaise des mines du Bénin (C.T.V.B.), elles ne procuraient que les avantages modestes au Togo jusqu'en 1974.

La création de l'office togolais des phosphates, par ordonnance du 15 janvier 1974, puis la nationalisation de la C.T.M.B., par l'ordonnance du 4 février 1974, ont permis à l'économie togolaise de progresser rapidement. Grâce à ces mesures et à la hausse des cours, les dirigeants de Lomé *ont en effet financé un important* programme d'investissements et adopté de nombreuses mesures sociales : dispense du paiement de la taxe civique durant deux ans, augmentation des salaires des fonctionnaires et des allocations familiales, etc. Il est d'ailleurs significatif que le Togo ait eu, en 1974 pour la première fois de son histoire, une balance commerciale excédentaire et que les échanges entre le Togo et le reste du monde aient doublé à partir de la même année.

Ph. D.

Un rôle de plus en plus important

(suite de la page 5.)

La France, avec laquelle les accords de coopération ont été révisés dès 1974, reste un interlocuteur privilégié. L'assistance technique française est toujours la plus importante : trois cents personnes environ, dont une centaine sont membres des instituts de recherches tropicales ou des sociétés d'intervention, et une trentaine appartiennent aux volontaires du progrès. Parmi les deux cents personnes qui relèvent directement du ministère de la coopération, on compte soixante-dix professeurs enseignant à l'Université du Bénin et une majorité d'experts en matière de développement rural.

Dans le domaine militaire, la coopération est d'autant moins négligeable que les forces aériennes togolaises se sont récemment équipées en Fouga-Magister.

Le Fonds d'aide et de coopération (FAC) participe de plus en plus fréquemment à des actions de développement menées conjointement, soit avec le gouvernement togolais lui-même, soit avec des organisations internationales comme la Banque mondiale. A ce titre, le FAC s'intéresse à *l'extension de la culture du* coton dans le nord et à la rénovation des plantations *de café et de cacao* dans le sud du pays.

D'autre part, la France assure le règlement des frais de fonctionnement de la télévision togolaise jusqu'en juin 1978 et finance *la construction* de l'hôpital régional de Sokodé. Enfin, la Caisse centrale de coopération économique consent certains prêts, notamment pour la réalisation *de la cimenterie* de Lomé.

Après la France, c'est la Communauté économique européenne qui est généralement considérée comme le deuxième bailleur d'aide du Togo.

Le pays a reçu plus de 7 milliards *et demi de francs C.F.A. du Fonds* européen de développement au cours *de la période 1971-1975* et en recevra plus de 10 milliards et demi pour la période 1976-1980. Ces crédits ont servi à financer partiellement la construction du port en eau profonde de Lomé et celle de l'axe routier reliant le littoral togolais à la Haute-Volta.

La présence allemande est surtout le fait d'entreprises privées de travaux publics, de construction, d'import-export. Beaucoup de navires battant pavillon allemand relâchent régulièrement à Lomé où séjournent de nombreux touristes venus *d'Allemagne* occidentale. Mais l'assistance technique proprement dite se limite à quelques médecins et à quelques techniciens.

Si l'aide soviétique et l'aide américaine demeurent fort modestes, en revanche les Républiques populaires de Chine et de Corée ont tendance à manifester un intérêt croissant pour le pays. L'envoi des missions rizicoles, d'acupuncteurs, de médecins de campagne, d'animateurs apprenant aux Togolais à régler les grands *mouvements de foule et défilés* prennent, en effet, de plus en plus le pas sur les simples dons *de matériel* de propagande politique ou de documents *destinés* à propager l'idéologie chinoise ou coréenne. Cependant ceux qui parlent de « pénétration *asiatique* » témoignent d'un alarmisme dont on comprend mal les raisons. Les pays occidentaux conservent, en effet, une situation prépondérante en dépit des maladresses qui président, trop souvent encore, à leurs relations avec le Togo.

PHILIPPE DECRAENE.

Bibliographie

ALEXANDRE (P.), CORNEVIN (R.) ET FROELICH (J.-C.), *les Populations du Nord-Togo*, Presses universitaires de France, Paris, 1963.

CORNEVIN (R.), *Histoire du Togo*, Berger-Levrault, Paris, 1962 ; *le Togo*, collection « Que sais-je ? », n° *1276, Presses universitaires de France*, Paris 1967 ; *Togo, nation pilote*, Nouvelles éditions latines, Paris, 1959 ; *les Bassari du Nord-Togo*, Berger-Levrault, Paris 1962 ; *Histoire de la colonisation allemande*, collection « Que sais-je ? », n° 1331, Presses universitaires de France, Paris, 1969.

FEUILLET (C.), *le Togo « en général »*, Editions A.B.C., Paris, 1976.

KOUESSAN (Agbovi Djagoue), *le Père du Togo nouveau*, Nouvelles éditions africaines, Dakar, 1974.

MULLER (K.) *Histoire de l'Eglise catholique au Togo*, Editions le Bon Pasteur, Lomé, 1968.

PROUZET (M.), *la République du Togo*, encyclopédie politique et constitutionnelle série « Afrique », dirigée par M. P.-F. Gonidec, Berger-Levrault, Paris, 1976.

AMÉRIQUES

États-Unis

DANS SON DERNIER MESSAGE SUR L'ÉTAT DE L'UNION

M. Ford déclare qu'il laisse «de solides fondations pour de nouveaux progrès»

Washington (*A.F.P., A.P., U.P.I.*). — M. Ford, président des Etats-Unis jusqu'au 20 janvier, a prononcé à ce titre, mercredi 12 janvier, à Washington, devant les deux Chambres du Congrès réunies, le traditionnel *« message sur l'état de l'Union »*. M. Ford a été salué par de longues ovations et a été interrompu à de nombreuses reprises par les applaudissements de l'assistance. Les ministres, le corps diplomatique et, dans leurs toges noires, les neuf juges de la Cour suprême assistaient à la cérémonie.

« La situation est aujourd'hui bien meilleure aux Etats-Unis et dans le monde entier que lorsque je suis entré à la Maison Blanche en 1974, a déclaré M. Ford, *et je laisse de solides fondations pour de nouveaux progrès quand M. Jimmy Carter me succédera le 20 janvier. »* Il a estimé que les alliances conclues par les Etats-Unis avec leurs *« principaux partenaires, les grandes démocraties occidentales, le Japon et le Canada, n'ont jamais été aussi solides »*.

Le président a affirmé que les réductions dans le budget de la défense annoncées par la nouvelle adminisration risquaient de favoriser unilatéralement l'Union soviétique et de porter préjudice à la paix mondiale. Il a aussi exhorté M. Carter à poursuivre trois programmes stratégiques cruciaux : le sous-marin lanceur de missiles Trident, le bombardier B-1 et le nouveau missile balistique intercontinental. *« Les Etats-Unis ne pourront jamais tolérer un changement à leurs dépens de l'équilibre stratégique, ou même une situation dans laquelle le peuple américain ou ses alliés puissent croire que l'équilibre se modifie en leur défaveur »*, a déclaré M. Ford, se faisant l'écho de craintes exprimées récemment dans de nombreux cercles diplomatiques ou militaires occidentaux.

Il a cependant exprimé l'espoir que, grâce à leur *« résolution et à leur sagesse »*, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. seront à même de conclure, dès cette année, *« un accord équitable »* pour la limitation des armements stratégiques (dans les négociations SALT 2).

M. Ford, qui a affirmé que *« l'ensemble des tendances fondamentales de l'économie américaine étaient favorables »*, a reconnu que l'un des échecs de l'administration républicaine était *« de ne pas avoir fait suffisamment de progrès sur la voie de l'indépendance énergétique »*.

Le président a rappelé à la fin de son discours qu'il avait siégé pendant vingt-cinq ans au Congrès en tant que représentant du Michigan, avant de devenir, le 6 décembre 1973, le vice-président de M. Nixon. *« Que Dieu vous bénisse »*, a conclu M. Ford.

Pour la première fois

LA POPULATION DU SUD ET DE L'OUEST DÉPASSE CELLE DU NORD-EST

Washington (*A.F.P.*). — La population des Etats du Sud et de l'Ouest des Etats-Unis dépasse, pour la première fois dans l'histoire du pays, celle des Etats du Nord-Est, selon un rapport de l'Office fédéral des statistiques (Bureau of the Census) publié samedi 8 janvier. En 1976, les Etats du Sud et de l'Ouest comptaient 107 417 000 résidents, soit un peu plus de la moitié de la population totale du pays, estimée alors à 214 659 000 habitants. Selon les projections de l'Office, la population était de 216 450 000 personnes au 1er janvier 1977 (*le Monde* du 4 janvier).

Les Etats du Nord-Est avaient une croissance démographique relativement forte jusqu'au début des années 1970 en raison à la fois d'un taux de nativité élevé et de l'arrivée de nombreux citoyens noirs originaires du Sud. La tendance s'est inversée en 1974, les Noirs ayant de plus en plus tendance à aller travailler dans d'autres parties du pays. D'autres facteurs, tels que le développement économique du Sud et l'installation de nombreux retraités dans les Etats ensoleillés comme la Floride, ont également contribué à l'expansion démographique du Sud et de l'Ouest.

La population de l'Etat de New-York a diminué depuis 1970 et n'est plus que de 18 millions d'habitants, tandis que la Californie reste l'Etat le plus peuplé de l'Union avec 21,5 millions de résidents. L'Alaska et l'Arizona sont les Etats qui ont connu la croissance démographique la plus forte ces dernières années.

Chili

M. CORVALAN ESTIME QUE LA « MAJORITÉ DES MILITAIRES SOUHAITENT METTRE FIN A LA SITUATION ACTUELLE ».

Rome (*A.F.P.*). — M. Corvalan, secrétaire général du parti communiste chilien, a lancé, mercredi 12 janvier, un appel à la démocratie chrétienne chilienne pour la constitution d'un gouvernement d'union démocratique qui puisse remplacer *« rapidement »* la junte militaire au pouvoir à Santiago.

Le chef du P.C., dans une interview à la télévision italienne, a estimé que les temps sont *« mûrs »* pour un accord entre la gauche et les démocrates chrétiens et a affirmé que *« la majorité des militaires et policiers chiliens souhaitent mettre fin à la répression et à la situation actuelle »*.

M. Corvalan a qualifié l'élection de M. Carter de *« coup bas »* pour la junte militaire et a loué l'action au Chili de l'Eglise catholique, *« source d'inspiration du peuple chilien dans sa lutte pour reconquérir ses droits »*.

Il a encore affirmé que des *« forces très larges »* travaillent au Chili à la constitution d'un *« mouvement de lutte pour les droits des travailleurs et du peuple »* et s'est déclaré convaincu que ce mouvement pourrait *« surprendre le monde très rapidement »*.

Canada

M. André Rossi insiste sur le caractère économique et technique de sa visite au Québec

De notre correspondant

Québec. — M. Rossi, ministre français du commerce extérieur, a achevé mercredi 12 janvier, au Québec, sa visite de quatre jours au Canada. Il a eu un entretien avec le premier ministre québécois, M. Lévesque, ainsi qu'avec les ministres québécois des affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, de l'industrie et du commerce, M. Rodrigue Tremblay, et le ministre d'Etat au développement économique, M. Landry.

Au cours d'une conférence de presse, M. Rossi a insisté sur le caractère économique et technique de sa visite au Québec. S'il a rappelé l'importance des *« rapports directs et de qualité qui unissent le Québec et la France »*, il a éludé les questions concernant les relations politiques entre le Québec et la France. Avant son arrivée, la presse locale avait, au contraire, laissé entendre que le gouvernement québécois souhaitait donner un caractère plus politique à cette première visite d'un ministre français depuis l'arrivée au pouvoir du parti québécois (P.Q., indépendantiste) en novembre dernier.

M. René Lévesque a annoncé mercredi que M. Rossi lui avait remis une lettre de M. Giscard d'Estaing. Sans révéler le contenu de ce message, M. Lévesque a indiqué qu'il était *« très chaleureux et très encourageant »*, mais qu'il ne contenait pas d'invitation officielle à se rendre en France. Contrairement au ministre français, M. Lévesque a affirmé qu'il avait abordé avec celui-ci les *« questions politiques »* posées par l'accession au pouvoir de son parti.

Selon un communiqué conjoint publié à l'issue de cette visite au Québec, les deux gouvernements *« ont constaté que la coopération culturelle et scientifique progressait de manière satisfaisante »*. En revanche, estime le communiqué, pour ce qui est des échanges commerciaux, *« les efforts entrepris de part et d'autre n'ont pas abouti aux résultats attendus »*. Dès lors, les deux gouvernements ont décidé de faire un effort particulier sur les projets touchant les petites et moyennes entreprises, ainsi que dans les secteurs suivants : machinisme et industrie agro-alimentaire, bois et pâte à papier, énergie et pétrochimie, prospection et éventuellement exploitation minière.

M. Rossi a indiqué que la France était intéressée par l'amiante québécoise, mais il a affirmé qu'il n'avait pas été question, au cours de ses entretiens, du problème de l'uranium. La possibilité pour la France de coopérer avec le Québec dans la construction d'une usine d'enrichissement d'uranium avait pourtant été un des aspects les plus importants de la visite officielle en France, en 1974, de M. Robert Bourassa, alors premier ministre.

Un accord-cadre a été signé entre la Société de développement industriel du Québec et l'Institut français pour le développement industriel.

ALAIN-MARIE CARRON.

LES INDIENS DÉPLUMÉS

(Suite de la première page.)

Le vieux cimetière de la tribu a quand même échappé à la destruction et à la construction — pour combien de temps ? Les os des ancêtres dispersés ? Pareil sacrilège eût été impensable voici trente ans, et ce détail montre bien la radicale mutation qui, au moins dans les réserves riches, affecte la condition indienne. Le chef et ses conseillers de bandes font et refont leurs comptes, distribuent la manne, sur laquelle ils ne paient pas de taxe (la réserve, en Amérique du Nord, échappe à l'impôt sur le revenu). Il arrive aux Squamish d'acheter, hors la réserve, des terres qu'ils font fructifier. Locataire du bien tribal, l'Indien sacrifie à l'appétit propriétaire en plaçant chez les Blancs. Il paie dès lors l'impôt. Par exemple sur ses bateaux de pêche, dont chaque unité coûte, nous dit-on, 500 000 dollars.

La nature de la réserve aurait-elle à ce point changé ?

Joe Dion est le chef des Kehewin, tribu Cree de l'Alberta qui, avec ses quarante-deux réserves, réunit environ 40 000 Indiens. Son grand-père et son père furent tour à tour chef de cette même bande, ce qui laisserait à penser à quelque privilège héréditaire… Mais non. Ancien journaliste à Edmonton, Joe Dion a fait des études supérieures. Il est à la tête de 570 Kehewin, où chaque famille nourrit quelque six enfants et où l'âge moyen de l'Idien est vingt-cinq ans : jeunesse et forte natalité sont deux traits qui caractérisent, d'un bout à l'autre du Canada, les groupes autochtones.

Certaines réserves de l'Alberta recèlent du pétrole, mais la réserve de Joe Dion n'est riche de rien. Aucune ressource naturelle. Ce lac, si beau ? Il est question de l'aménager, justement, et d'accorder aux Blancs, contre finances, le droit de pêche. En attendant, la réserve vit mal. Hier encore, on comptait dix-sept agriculteurs. Ils ne sont plus que cinq. Le chômage, endémique, affecte 60 % des hommes et les touche, les mois d'hiver, à raison de 85 %, chiffres qui ne doivent pas surprendre. On les trouve dans toutes les régions du Canada, où le chômage des Indiens ouvre sur un drame national.

Sans doute l'école des Kehewin est-elle belle : claire, spacieuse, œuvre d'un architecte Cree… Le niveau de l'éducation descend pourtant au plus bas : 10 % seulement des Kehewin quadragénaires et quinquagénaires savent lire — et moins de 35 % des jeunes adultes. Qui, dans ces conditions, ne se sentirait pas étranger à la culture de la majorité, celle des Blancs ? Frustration, aigreur, méfiance caractérisent le mal-vivre de ces Indiens qui se sentent, sur leur propre sol, des étrangers. Au cours de notre visite, nous découvrirons l'atelier de menuiserie, qui emploie entre dix et quinze Kehewin, l'atelier de fabrication de garages, que l'on convertit petit à petit au montage de remorques (*trailers*), l'atelier de tissage, où travaillent les femmes : ces ensembles sont nés et durent grâce aux fonds fournis par le ministère des affaires indiennes et du Nord, ministère de tutelle des Indiens. On devine que jamais pareilles entreprises ne se développeront au point de se passer de l'aide à fonds perdu que le ministère, au titre du développement économique, accorde à toutes les réserves.

Quant aux conditions de vie des Kehewin, elles sont mauvaises : peu de maisons offrent l'eau courante et la majeure partie des 700 000 dollars que le ministère, en 1975, a versés aux administrés du chef Jeo Dion est allée à l'assistance sociale. Joe Dion, faut-il le dire, voudrait un accroissement de l'aide fédérale pour donner plus d'ampleur aux programmes de travail. En attendant, désœuvrés, malheureux, acculturés, les Indiens boivent. En Alberta comme en Colombie Britannique et comme partout dans les dix provinces du Canada, l'alcool — et les délits qu'il provoque — est, avec le chômage, la grande misère de la condition indienne.

Condition que, au cours de ce voyage d'Ouest en Est, de Vancouver à Montréal, du Pacifique à l'Atlantique, nous allons découvrir, de réserves en réserves, à quelques détails près toujours la même, avec ses grands et petits maux litaniques et monotones, qui font l'Indien accablé.

A Saddle-Lake, encore en Alberta, sans doute les maisons de ces deux mille deux cents Cree sont-elles spacieuses, qui abritent, en moyenne, dix personnes. Les murs, par malheur, isolent mal du froid et comme, en outre, dix-sept seulement des habitations disposent de l'eau courante, on imagine ces hommes et ces femmes quand, dans le dur hiver albertien, ils vont tirer l'eau des puits… Ici le chômage, en période de pointe (qui ne s'émousse pas vite) atteint 85 %, et les Saddle-Lake, en attendant un hypothétique pétrole, élèvent des bisons, dont ils commercialisent la viande. Plus heureux les Saddle-Lake, dans leur pauvreté, pourtant, que les Indiens de la Saskatchewan, peut-être, du Canada, la province où le sort de l'Indien (cinquante mille dispersés dans soixante-sept réserves) est le plus dramatique, car aucune réserve n'est riche et n'a quelque chance de le devenir : on sait que le pétrole court peu dans le sous-sol de la Saskatchewan et que les minéraux ne l'habitent pas.

Voici le Manitoba et, perdue dans les forêts du nord, à 800 kilomètres de Winnipeg, Norway-House, où vivent deux mille deux cents Cree de langue algonquine. Là encore, aucune des quatre cents maisons (qui méritent à peine cette appellation) n'a l'eau courante. La nourriture arrive aux Indiens par avions et bateaux. La Compagnie de la baie d'Hudson a ouvert, sur la réserve, un magasin, qui vend plus cher qu'à Winnipeg. Les Indiens s'en plaignent, qui voudraient construire un établissement que l'un des leurs administrerait. Norway-House a reçu, en 1975, 1 200 000 dollars. Ces Cree en demandent plus, comme veulent plus, toujours plus de dollars, les Micmac de Big-Cove, dans le Nouveau-Brunswick, l'une des trois provinces maritimes.

Les réserves, dans cette région, sont trop nombreuses, trop petites, *souvent misérables*, plantées de maigres forêts et de buissons malingres. Les maisons, désolées. Le sous-développement économique est à son maximum et, Micmac ou Malecite, l'Indien ne peut rêver d'une réserve riche qui, se suffisant à elle-même, ne mendierait plus de subsides au gouvernement d'Ottawa. *Les autochtones*, ici, n'ont pas à leur disposition les 350 000 kilomètres carrés de la baie James, soit 60 % de la France, que ses occupants ont vendue au gouvernement provincial du Québec pour ses projets hydro-électriques contre la somme, assurément fabuleuse, de 600 millions de dollars : moins de dix mille Cree et Inuit (esquimaux) sont en train de se les partager. Le rêve est interdit à la plupart des Indiens du Canada, même celui, pourtant banal chez eux, de l'espace. Alors, quel sort aujourd'hui et quel destin demain ?

YVES BERGER.

Prochain article :

NAISSANCE DE LA CONTESTATION

DROITS DE L'HOMME

En Tchécoslovaquie

«Rude Pravo» accuse les animateurs de Charte 77 de préparer une « contre-révolution »

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Dans un long article publié mercredi 12 janvier, *Rude Pravo*, organe du P.C. tchécoslovaque, s'en est pris violemment aux animateurs de Charte 77.

Le journal affirme qu'*« il s'agit d'un pamphlet diffamatoire, qu'un groupe de gens dans les rangs de la bourgeoisie réactionnaire tchécoslovaque en faillite, et aussi dans les rangs des organisateurs discrédités de la contre-révolution de 1968, a remis à certaines agences de l'Ouest, sur l'ordre des centres anticommunistes et sionistes »*.

« Les inspirateurs du pamphlet donnent aux mots liberté et droit un sens particulier. Ils délirent sur ces mots ; ils souhaitent que les droits et les libertés qu'ils réclament leur permettent d'organiser librement des activités contre l'Etat et contre le parti, leur pemettent de prêcher l'antisoviétisme, et de briser, encore une fois, la puissance de l'Etat socialiste. »

Rude Pravo traite de *« ramassis d'hommes et de politiciens perdus »* les animateurs de Charte 77. Il les présente en ces termes : *« Vaclav Havel, un homme issu d'une famille de millionnaires, un ardent antisocialiste ; Pavel Kohout, un serviteur loyal de l'impérialisme et son agent éprouvé ; Jiri Hajek, un politicien en faillite, qui, sous couvert de neutralité, a voulu attirer notre pays hors de la communauté des pays socialistes ; Ludvik Vaculik, auteur du pamphlet contre-révolutionnaire appelé « deux mille mots » ; Venek Silhan, un nègre du bloc des forces contre-révolutionnaires ; Jan Patochka, un professeur réactionnaire, qui est entré au service de l'anticommunisme ; Prokop Drtina, représentant de la réaction d'avant février 1948 et ministre bourgeois de la justice ; Valclav Cerny, un réactionnaire notoirement connu pour son attitude en 1968 à propos de la « pendaison des supporters du socialisme sur les réverbères », des individus anarchistes et trotskistes, comme Uhl ; les organisateurs du peu glorieux club K 231 et du Kan* (1) ; *des gens qui voudraient abuser de la religion avec des intentions réactionnaires, et d'autres qui ont été punis selon la loi pour des activités concrètes contre l'Etat dans les années passées. Il y a aussi les interprètes d'un vent de révisionnisme comprenant l'aventurier international Franticek Kriegel et d'autres qui se sont réunis avec la pire des réactions anticommunistes. »*

« (…) Tous ces gens, écrit encore *Rude Pravo*, *désirent renverser le sens des aiguilles d'une montre. En cela, ils comptent d'abord parmi tous ceux dans le monde qui ont été gravement alarmés par la détente internationale et qui auraient préféré par-dessus tout voir l'Europe et le monde sombrer de nouveau dans le gouffre de la guerre froide.*

» Des hommes, qui sont en réalité des agents de l'impérialisme, comme Mlynar, Kriegel, Havel, Hajek, Patochka, conçoivent des plans avec un manque absolu d'honneur et de confiance qui n'ont et ne peuvent avoir d'autre mission que de préparer une nouvelle contre-révolution. Ces gens, qui veulent introduire la contre-révolution dans notre pays ont déjà reçu une fois ce qu'ils méritaient. Ils doivent être conscients que tout nouvel essai est voué à l'échec au départ ; l'année 1968 ne se répètera pas. »

(Intérim.)

(1) En 1968, le club K 231 réunissait des anciens prisonniers politiques et le KAN des sans-parti qui voulaient jouer leur rôle dans la vie politique.

Des communistes italiens estiment que la tension actuelle a pour cause l'intervention militaire de 1968

De notre correspondant

Rome. — La répression en Europe de l'Est est critiquée de plus en plus souvent par le P.C.I. On ne compte plus les prises de position publiées depuis quelques semaines par son organe officiel l'*Unita*.

Ce jeudi 13 janvier, en première page, figure *« une déclaration d'intellectuels communistes sur la Tchécoslovaquie »*, dans laquelle six universitaires se déclarent *« convaincus que la situation actuelle (…) est largement déterminée par l'intervention militaire extérieure de 1968 »*. Aux autorités tchécoslovaques, comme aux *« gouvernements des pays qui avaient choisi, en 1968, la voie de l'intervention »*, ils demandent que soit mis fin à un état de choses qui enfreint *« le respect des droits fondamentaux, des libertés et l'intérêt même de la cause socialiste »*.

La veille, l'*Unita* avait publié un article non signé — donc officiel — sur les mesures prises à l'encontre des animateurs du mouvement Charte 77. L'organe du P.C.I. écrivait notamment : *« Répondre à la requête d'ouverture du dialogue sur le respect des droits humains par des opérations de police ne peut qu'approfondir les blessures provoquées il y a neuf ans. C'est une tendance que nous dénonçons, avec fermeté ; elle est porteuse de divisions ultérieures et n'est pas conciliable avec les exigences de liberté et les idéaux du socialisme. »*

Ces déclarations du P.C.I. ne satisfont pas entièrement la démocratie chrétienne et le parti socialiste, qui reprochent à M. Berlinguer et à ses amis de se limiter à une critique de cas concrets de violation de la légalité socialiste, sans pousser plus loin l'analyse politique. On a cependant noté, à Rome, la publication par l'*Unita*, le 29 décembre dernier, d'un article de fond sur la dissidence dans les pays de l'Est. M. Jiri Pelikan, ancien directeur de la télévision tchécoslovaque, vient de déclarer à la *Stampa* : *« Cet article de l'*Unita *a représenté un important pas en avant vers un développement positif, lequel, compte tenu de certaines traditions, ne pourra, cependant, qu'être lent et douloureux. »*

ROBERT SOLÉ.

AMNESTY INTERNATIONAL S'INQUIÈTE DU SORT DES PRISONNIERS POLITIQUES EN URUGUAY ET EN HAÏTI

La section française d'Amnesty International a publié, mercredi 12 janvier, un communiqué dans lequel elle s'inquiète de l'évolution de la situation en Uruguay. Elle cite le fait que *« la collecte de fonds au profit des familles des prisonniers politiques ainsi que la défense des individus accusés de délits politiques ont été assimilés par les tribunaux à des preuves de complicité »*.

Me Mario Dell'Acqua, *« un des rares avocats demeurés en Uruguay »*, défenseur de vingt-cinq prisonniers politiques, a été récemment arrêté, indique le communiqué, qui demande des éclaircissements sur le sort de soixante-deux personnes arrêtées fin octobre à Montevideo.

« Les autorités uruguayennes ont révélé, indique le document, *le nom de quatorze de ces personnes, mais au moins sept de celles-ci avaient été enlevées en Argentine avant cette date. »*

D'autre part, Amnesty international s'interroge sur la libération de quatre-vingt-dix prisonniers politiques décidée la veille de Noël par le président haïtien, M. Jean-Claude Duvalier. Elle estime que *« sur les quatre-vingt-dix prisonniers, une trentaine seulement seraient des prisonniers politiques. Huit de ces derniers ont été mis dans un avion à destination de Paris. Seulement quelques autres ont été vus en liberté à Port-au-Prince »*. Elle signale, d'autre part, l'arrestation, d'*« au moins cent nouvelles personnes dans la région de Port-au-Prince au cours des derniers mois »* et s'inquiète du sort d'anciens détenus : le juriste Hubert Legros, le pilote Robert Anthony, les frères Baptiste, le professeur Jean-Claude Exullien et Venèque Duclairon.

'HOMME

...écoslovaquie

...les animateurs de Charte 77 ...e « contre-révolution »

...istes italiens estimen...
...n actuelle a pour caus...
...on militaire de 1968

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi matin 12 janvier à l'Elysée, sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing. A l'issue de cette réunion, le communiqué officiel suivant a été rendu public :

● REPRESSION DES ENTENTES ILLICITES

Le conseil des ministres a approuvé les amendements au projet de loi relatif au contrôle de la concentration économique et de la repression des ententes illicites et des abus de position dominante, qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 12 juin 1976. L'amelioration des conditions dans lesquelles joue la concurrence dans l'économie française constitue, en effet, l'une des réformes de structure indispensables pour assurer à la lutte contre la hausse des prix un caractère efficace et durable. Pour manifester l'importance qu'il attache au renforcement de la concurrence, le gouvernement a décidé d'apporter au projet ainsi soumis au Parlement des modifications qui permettent de donner à cette action une plus grande ampleur. Elles tendent à renforcer le rôle de la commission de la concurrence dont la compétence est élargie, la composition et le fonctionnement modifiés, et dont la saisine, jusqu'ici réservée au ministre de l'économie et des finances et aux tribunaux, est étendue.

[La commission des ententes, qui s'appellera désormais commisison de la concurrence, ne comprendra plus que neuf membres, cette limitation étant destinée à la rendre plus efficace.

Les méthodes de travail de la commission seront analogues à celles de la Commission des opérations en Bourse sur le marché financier. Comme celui de la COB également, le statut de la commission de la concurrence se situera à mi-chemin entre le pouvoir juridique et le pouvoir administratif.

Autre modification : les collectivités locales pourront elles-mêmes saisir la commission des dossiers qui leur sembleront anormaux (prix trop élevés par exemple).]

(Lire page 29.)

● MISE A LA RETRAITE DE FONCTIONNAIRES

Un projet de décret a été adopté disposant que les décrets de mise à la retraite pour limite d'âge des fonctionnaires civils et militaires et des magistrats nommés en conseil des ministres, ne seront plus soumis au conseil des ministres. Cette modification ne touche pas aux garanties de ces fonctionnaires, puisque le décret du président de la République prononçant ces décisions ne fait que constater que le fonctionnaire a atteint la limite d'âge. Elle est destinée à simplifier la procédure de ces mises à la retraite.

● TITULARISATION DES PRÉFETS

Le conseil des ministres a approuvé un projet de décret prévoyant que les titularisations des préfets ne seront plus soumises à la décision du conseil des ministres. En effet, l'exigence du décret en conseil des ministres, résultant de l'article 13 de la Constitution pour la nomination à un emploi de préfet, n'existe pas pour l'entrée dans le corps préfectoral, qui relève simplement d'un décret du président de la République.

● ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ADMINISTRATIONS

Le ministre de l'industrie et de la recherche a fait une communication sur l'équipement informatique des administrations. Le développement der applications de l'informatique dans les services publics doit tendre à réduire les coûts et à améliorer les services fournis et à contribuer à la réussite de la politique industrielle de la France. L'introduction de l'informatique entre aujourd'hui dans une deuxième phase : l'automatisation des tâches répétitives est très avancée dans les ministères comportant des effectifs nombreux, et en particulier les ministères de l'économie et des finances et de l'éducation, et les secrétariats d'Etat aux universités et aux postes et télécommunications, ainsi que dans les banques, les assurances et les grandes entreprises nationales. Elle souffre en revanche d'un certain retard dans les ministères à moindres effectifs, ainsi que dans les organisations de sécurité sociale, dans les collectivités locales et les services déconcentrés de l'Etat. Au total, le parc installé représente, en valeur d'achat, environ 4 milliards de francs dans les services administratifs et 4,3 milliards de francs dans les entreprises nationales.

D'ici 1980, l'extension de l'informatique portera sur la poursuite de l'automatisation et le renouvellement des matériels, le développement des terminaux des services déconcentrés de l'Etat et des entreprises, ainsi que sur le développement d'applications complexes.

L'existence d'une industrie informatique nationale solide, qui, outre son intérêt industriel, est d'un intérêt primordial pour les services publics, nécessite une coordination des achats publics, qui est maintenant organisée par le décret du 28 septembre 1976, prévoyant l'établissement de plans d'équipement chiffrés et la surveillance attentive, par chaque ministre et secrétaire d'Etat, de la politique informatique de son administration et des organismes publics placés sous sa tutelle.

Un comité technique interministériel consultatif va être mis en place auprès du ministre de l'industrie et de la recherche pour examiner les projets d'équipement informatique du secteur public. En particulier, il formulera un avis sur les projets des entreprises publiques et des organismes financiers tels que banques et assurances, où un effort de diversification du matériel apparaît nécessaire.

● POLITIQUE CULTURELLE

Le secrétaire d'Etat à la culture a présenté une communication sur la politique culturelle. Dressant le bilan de l'action menée depuis quinze ans, il a montré qu'elle s'était traduite par un développement sensible de la pratique culturelle. La démocratisation de l'enseignement, la multiplication des moyens de communication et de contact avec les œuvres et les activités de l'esprit ont fait perdre à la culture son caractère de privilège réservé à une élite, puis l'ont transformée en moyen de promotion sociale. Elle est maintenant ressentie comme un droit qui est revendiqué par une part chaque jour plus large de la population.

L'Etat doit donc répondre au developpement de la demande culturelle dans les trois secteurs où s'inscrit son action : celui de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine (monuments historiques, fouilles, archives, musées) ; en rappelant l'importance du patrimoine national (30 000 monuments historiques, dont 12 000 classés), et l'intérêt croissant qu'y attachent désormais les Français, le secrétaire d'Etat, écartant l'hypothèse d'une politique sélective, qui serait en réalité sans effet financier, a souligné l'importance de l'effort à consentir ; celui des grandes institutions de rayonnement national et international (Opéra, Centre Georges-Pompidou, Comédie-Française, Orchestre de Paris, etc.) et des enseignements de haut niveau qui en sont le support ; le conseil a souligné la nécessité que ces grandes institutions exercent réellement, pour l'ensemble du pays, notamment par la voie des retransmissions radiodiffusées et télévisées, la mission nationale qui lui incombe ; celui de la diffusion, de l'aide à la création et du developpement de la pratique culturelle dans toutes les disciplines ; le secrétaire d'Etat a souligné l'importance du rôle culturel de la télévision et du cinéma.

Le conseil a insisté sur la promotion du développement des pratiques culturelles dans la vie scolaire et dans la vie associative.

A ce sujet, le président de la République a déclaré : « La culture est une dimension essentielle de la société française et, peut-être même, la plus importante de toutes. Nous devons avoir une politique culturelle ambitieuse. Elle doit favoriser à la fois la conservation d'un patrimoine qui est un des plus précieux du monde et l'épanouissement de notre capacité individuelle et collective de création. Tous les Français doivent pouvoir accéder aux plus grandes œuvres et maîtriser eux-mêmes un moyen d'expression culturelle. Ceci suppose un effort dans deux directions : une très large décentralisation des activités culturelles et la volonté de la collectivité de consacrer des moyens suffisants. »

(Lire page 21.)

● COMMANDES PUBLIQUES EN ARCHITECTURE

Le conseil des ministres a entendu une autre communication de Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la culture, sur la qualité architecturale des constructions commandées par les personnes publiques. Ces constructions représentent environ le quart du coût de l'ensemble des constructions neuves, mais leur programmation, leur conception et leur réalisation engendrent souvent monotonie et médiocrité.

Pour ce qui concerne les constructions publiques en particulier, les préoccupation de la qualité conduisent d'abord à assurer la formation complémentaire des fonctionnaires et agents publics chargés des responsabilités de maîtrise de l'ouvrage. Elles conduisent aussi à mettre un terme aux mécanismes qui sont la cause de la monotonie, notamment grâce au renouvellement et à la promotion de ceux qui conçoivent et, tout d'abord, des architectes.

A cet effet, les listes d'agrément seront supprimées et la procédure des concours sera développée ; dans le même but, doivent être assouplis et renouvelés les normes, modèles et programmes-types pour une meilleure adaptation des projets à l'architecture régionale et locale ainsi qu'à leur environnement ; ces dispositions, qui doivent être rapprochées de la régionalisation récente de la procédure du permis de construire, permettront de mieux prendre en compte le souci de la diversité architecturale.

Dans les ministères qui vont beaucoup construire, des secteurs pilotes pourront être créés, qui permettront de réaliser, sur un pourcentage significatif des budgets concernés, des projets de plus grande qualité parce que libérés d'une partie des contraintes habituelles.

Pour atteindre les objectifs ainsi définis, le conseil a décidé, sur proposition du secrétaire d'Etat, la création d'une mission interministérielle (lire d'autre part) chargée de recueillir et de diffuser une information générale sur les commandes publiques, de sensibiliser et de former les maîtres d'ouvrage. Des études complémentaires seront conduites, au cours des trois prochains mois, sur les différents aspects de ce problème ; les conclusions seront soumises alors au conseil des ministres.

A la fin de la communication du secrétaire d'Etat, le président de la République a déclaré :

« L'Etat doit donner l'exemple pour que les bâtiments publics soient d'une architecture de qualité. La loi sur l'architecture votée en décembre dernier a déjà consacré l'intérêt public de l'architecture. Pour ce qui concerne les constructions publiques, une plus grande liberté d'expression doit, désormais, être donnée à l'homme de l'art, et les normes administratives trop contraignantes doivent être supprimées. Les constructions publiques devront respecter davantage l'architecture régionale et locale. La généralisation récente de la procédure du permis de construire à la quasi-totalité des bâtiments publics doit permettre de mieux prendre en compte ce souci de diversité architecturale. »

● M. BOURGES EN ÉGYPTE

Le ministre de la défense s'est rendu en Egypte du 4 au 9 janvier 1977, à l'invitation du premier vice-premier ministre, ministre de la guerre, le général El Gamassy. Cette visite faisait suite au séjour qu'avait effectué le général Gamassy en France l'année dernière. Elle a permis aux deux ministres d'examiner les divers aspects de la coopération militaire franco-égyptienne. M. Bourges a été reçu le 9 janvier par le président Sadate, en présence du vice-président Mubarak et du général Gamassy.

Au secrétariat d'État à la culture

M. J.-P. Lachenaud, directeur de l'architecture

M. Jean-Philippe Lachenaud, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé directeur de l'architecture au secrétariat d'Etat à la culture en remplacement de M. Alain Bacquet. M. Lachenaud est actuellement directeur de la mission de l'environnement rural et urbain au ministère de la qualité de la vie, et ancien secrétaire général de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.

Le ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de l'économie et des finances, a informé le conseil de son intention de nommer président du conseil d'administration de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur M. Jean Chapele, administrateur civil hors classe.

[Né le 22 novembre 1939 à Civray (Vienne), M. Jean-Philippe Lachenaud est diplômé d'études supérieures de droit public et diplômé de l'Institut d'études politiques. Ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Lachenaud a été auditeur de deuxième classe en 1966, puis de première classe en 1969, à la Cour des comptes, où il est, depuis 1973, conseiller référendaire. Nommé en 1970 secrétaire général de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), il était, depuis juin 1975, directeur de la mission de l'environnement rural et urbain au ministère de la qualité de la vie.]

M. Alain Bacquet : mission accomplie

Mission accomplie. La loi sur l'architecture est votée. M. Alain Bacquet, directeur de l'architecture depuis cinq ans, retourne au Conseil d'Etat.

Du projet de loi voté par le Sénat en juin 1973 au texte qui vient d'être adopté par le Parlement, M. Bacquet a su mener avec patience et discrétion la longue négociation, parfois houleuse, avec les autres administrations et avec la profession. Travaillant avec cinq ministres successifs, ce haut fonctionnaire rigoureux n'a jamais abusé de sa propre stabilité administrative.

Venu du ministère de l'équipement, où il était chef du service de l'urbanisme, M. Bacquet a su instaurer un climat de confiance et de compréhension entre deux maisons qui se regardaient jusque-là plutôt d'un mauvais œil.

Fin juriste, administrateur scrupuleux, interlocuteur attentif et tolérant, le directeur de l'architecture manquait, aux yeux de certains défenseurs acharnés des sites et des monuments, de passion.

Au bout du compte, le directeur de l'architecture a toutefois su faire bon usage du maigre budget qui était le sien. Soucieux d'encourager aussi la recherche d'une meilleure architecture contemporaine, M. Bacquet brisa quelques lances dans cette bataille parfois décevante.

Au ministère de l'équipement

M. BRETONNIÈRE DIRECTEUR DES AFFAIRES FINANCIÈRES

M. Maurice Bretonnière, administrateur civil hors classe, inspecteur général des transports et des travaux publics, est nommé directeur des affaires financières et de l'administration générale au ministère de l'équipement en remplacement de M. Roger Hollier.

[Né le 10 janvier 1918 à Paris, M. Maurice Bretonnière est docteur en droit et diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques. Ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (1951-1953), M. Bretonnière est administrateur civil au ministère des travaux publics de 1954 à 1960, puis directeur administratif à l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar. Nommé en 1970 sous-directeur de la gestion du personnel au ministère de l'équipement, il est adjoint du directeur de ce service depuis 1972.]

● *Les habitants de l'ancienne commune de Bellefontaine* (Vosges), qui avait fusionné avec celle de Plombières en 1973, se sont prononcés massivement en faveur du retour à la situation antérieure de leur commune. Au cours d'une consultation organisée dimanche 9 janvier sous contrôle d'huissier, parmi les 676 électeurs de l'ancienne commune, 410 se sont prononcés en faveur de la séparation, contre 5 pour le maintien de la fusion. Dans leur grande majorité, les habitants estiment en effet que les intérêts de cette ancienne commune rurale n'ont que peu de points communs avec ceux de la cité thermale de Plombières.

M. GISCARD D'ESTAING POURRAIT PARTICIPER AUX « DOSSIERS DE L'ÉCRAN »

On confirmait mercredi 12 janvier à l'Elysée que M. Giscard d'Estaing pourrait participer à une prochaine émission des Dossiers de l'écran, sur la deuxième chaîne de télévision. Le principe en a été accepté par le président de la République. La forme retenue pourrait être celle d'un entretien du chef de l'Etat avec des Français choisis en fonction d'un échantillonnage représentatif. La discussion porterait sur la situation politique française et ne serait pas restreinte au seul commentaire du livre du président, *Démocratie française*.

L'émission pourrait avoir lieu soit le mardi 1er février, soit le mardi 15, le chef de l'Etat devant se rendre en Bretagne les 7 et 8 de ce mois.





POLITIQUE

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

PARIS : P.R.P. contre R.P.R.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, a annoncé mercredi 12 janvier devant les clubs giscardiens Perspectives et Réalités que les listes qu'il conduira dans Paris porteront le titre de Protection et Renouveau de Paris.

Ce n'est sans doute pas fortuitement que M. d'Ornano a choisi un sigle qui reflète celui des listes présentées par les amis de M. Chirac, au nom du R.P.R. (Rassemblement pour la République). On peut se demander si ce choix contribue à la « clarification » que souhaite le chef de l'Etat.

Le maire de Deauville, présentant son programme, a déclaré : *« Il faut d'abord protéger Paris contre ce qui le défigure, contre ce qui le détruit. Des aménagements doivent, avant toute chose, préserver le caractère de Paris et le rayonnement qui en émane dans le domaine de l'esthétique qui lui est propre et de sa vocation nationale et internationale. » Il faut mener une action courageuse et déterminée pour maintenir le parc de logements anciens de coûts modérés et favoriser sa réhabilitation ainsi que le développement de la construction neuve à usage social. Les moyens de cette politique existent. »*

Le ministre a successivement évoqué le sort des personnes âgées, des commerçants et des petites entreprises et les problèmes culturels en disant : *« Il ne suffit pas d'élever quelques temples à la culture... La vraie culture, la véritable renommée d'une ville s'obtient par la vie, la vie des quartiers, la vie des associations, le foisonnement des activités de formation, d'enseignement, les possibilités de loisirs. »*

En conclusion, M. Michel d'Ornano a rappelé que le nouveau statut de Paris *« donne une possibilité excellente de décentraliser et de donner à chaque arrondissement des pouvoirs plus étendus en accroissant le rôle des associations et de multiplier les initiatives locales »*.

M. JEAN TIBERI (R.P.R.) : certains parlent d'union, nous la faisons.

M. Jean Tiberi, député R.P.R. de Paris, conseiller sortant qui se représente dans le troisième secteur de la capitale (5e arrondissement), a déclaré mercredi 12 janvier à TF 1 : *« Il y a ceux qui parlent d'union et il y a nous qui la faisons. Le fait de se réclamer du gouvernement pour se présenter contre des élus parisiens qui, de longue date, votent pour ce gouvernement ne me semble pas sérieux (...). Il y a sur nos listes des gens qui appartiennent à toutes les formations de la majorité et des personnalités sans étiquette ; d'autre part, ces listes ne sont pas closes, justement pour permettre cette ouverture. »*

M. Tiberi a ajouté : *« Nous n'avons rien contre la personnalité de Michel d'Ornano, qui est un homme de grande qualité, mais nous ne pouvons accepter que le maire de Paris soit désigné par qui que ce soit d'autre que les électeurs, et en particulier par l'exécutif (...). Pour le premier maire de Paris fallait-il, de plus, désigner un homme, certes estimable, mais qui a fait toute sa carrière politique en province et la poursuit actuellement encore en province ? »*

M. DE LA MALÈNE : M. d'Ornano doit se retirer.

M. Christian de la Malène, député R.P.R. de Paris, conseiller du 16e arrondissement, qui conduit les listes du R.P.R. dans la capitale, écrit dans *Tribune gaulliste*, mensuel de l'Union des jeunes pour le progrès (jeunes gaullistes) :

« Le devoir de M. Michel d'Ornano lui commande de retirer sa candidature. M. D'Ornano procède du pouvoir exécutif, pour cela il est irrecevable. Le risque avec lui est que la ville retombe en tutelle. Il est très grave qu'un ministre en exercice puisse être candidat à la mairie. Il aurait dû renoncer à ses fonctions. »

« Nos listes parisiennes étant soutenues par le R.P.R., il est évident qu'il n'y aura pas de R.P.R. sur d'autres listes : il serait immédiatement exclu. »

LA FÉDÉRATION DU P.C. : des divisions calculées.

La fédération de Paris du parti communiste a publié, mercredi 12 janvier, une déclaration dans laquelle on lit notamment : *« Les tergiversations autour des listes de la majorité giscardienne, à Paris, révèlent les rivalités de clans et d'ambitions personnelles, mais aussi un calcul politique. La majorité sortante du Conseil de Paris, qui craint le verdict des Parisiens mécontents, est à la recherche de la meilleure solution pour piper les voix des électrices et des électeurs. Si les Parisiens s'y laissent prendre, les candidats du R.P.R., des R.I. et des autres groupes de droite, une fois élus, se retrouveront unis, comme ils le sont depuis des années, pour poursuivre une politique d'austérité à Paris et de mainmise des grands intérêts privés sur la Ville. On comprend, dans ces conditions, que, au-delà des divisions calculées de la majorité giscardienne, leur objectif unique est de lutter contre l'union de la gauche et contre le programme commun. »*

LE SYSTÈME DES « LISTES BLOQUÉES »

La vivacité de la compétition entre les partis, qu'il s'agisse de la majorité ou de l'opposition, s'explique en partie par le système électoral applicable dans les villes de plus de trente mille habitants. Dans celles-ci, en effet, le système des « listes bloquées » s'applique.

Avant l'ouverture de la campagne électorale, fixée par un arrêté préfectoral, des listes complètes doivent être déposées comportant autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, chaque nom étant accompagné de celui du suppléant éventuel.

Sous peine de nullité, les électeurs ne doivent pas modifier l'ordre de présentation des candidats.

Pour le second tour ne peuvent se présenter — sans modification de leur composition primitive — que les listes qui au premier tour ont obtenu un nombre de suffrages représentant au moins 12,5 % de celui des électeurs inscrits.

Ainsi, dans les communes de plus de trente mille habitants — à la différence de ce qui se passe dans les communes moins peuplées, — aucun arrangement ne peut être envisagé entre les deux tours ni même après le dépôt des candidatures qui précède le premier tour.

MEURTHE-ET-MOSELLE : le Sud au P.S. le Nord au P.C.

De notre correspondant

Nancy. — Un accord entre le parti socialiste, le P.C.F. et le Mouvement des radicaux de gauche a été réalisé dans vingt-huit communes de Meurthe-et-Moselle.

Le P.S. sera en tête de liste dans quatorze d'entre elles, dont treize sont situées dans le sud du département : Vandœuvre-lès-Nancy, Essey-lès-Nancy, Jarville, Lay-Saint-Christophe, Malzéville, Neuves-Maisons, Saint-Max, Saint-Nicolas, Tomblaine, Toul, Villers-lès-Nancy, Heillecourt, Chavigny. Seule Gorcy se trouve dans le Nord.

A Vandœuvre-lès-Nancy, seconde ville du département après Nancy, la liste sera conduite par Mlle Marie-Claude Vayssade, ex-candidate du P.S.U. aux législatives de 1973.

Dans neuf communes du « pays haut », c'est-à-dire du nord du département, les listes seront conduites par des communistes. Il s'agit de Briey, Homécourt, Villerupt, Jarny, Longwy, Mercy-le-Bas, Mont-Saint-Martin, Herserange et Rehon). Le P.C.F. mènera trois listes dans le Sud : à Blainville-sur-l'Eau, Laneuveville-devant-Nancy et Dameleviéres.

Enfin, deux listes seront conduites par le Mouvement des radicaux de gauche, à Longuyon, où il y a eu un accord entre les trois partis, et à Champigneulles, où l'accord se limite au M.R.G. et au P.S.

Des accords entre les trois formations signataires du programme commun sont en vue dans treize autres communes.

Pour Nancy, la divergence ne porte plus que sur un siège : les socialistes auront vingt-deux sièges, les communistes, quinze, et les radicaux, trois. Le P.S. propose que le quarante et unième siège à pourvoir soit donné à une personnalité ayant l'agrément des trois formations.

Dans dix communes, à population ouvrière, l'accord sera plus difficile à réaliser. A Labry, Custines, Foug, Laxou, Liverdun, Maxéville, Pagny-sur-Moselle, les communistes contestent la tête de liste souhaitée par les socialistes. On retrouve là le débat national entre le P.C., qui additionne les voix des consultations depuis la signature du programme commun, et le P.S., qui se base plutôt sur les résultats des dernières cantonales. Il n'y a pas accord, déclare M. Daniel Groscolas, secrétaire fédéral du parti socialiste. Nous aurons des primaires au premier tour avec liste unique au second, à la proportionnelle des résultats du premier tour.

A Varangéville, à Pont-Saint-Vincent (direction P.S.) et à Haucourt (P.C.), il existe des problèmes pour la répartition des sièges.

Dans trois communes ouvrières, Dieulouard, Chaligny et Pompey, on ne prévoit pas la constitution de listes d'union de la gauche au premier tour.

Le P.C.F. s'est étonné que ces diverses indications aient été fournies unilatéralement par le P.S.

M. Roland Favaro, membre du comité central, secrétaire de la fédération de Meurthe-et-Moselle-Sud, a affirmé que rien n'était définitif : *« Nous demandons*, a-t-il dit, *une nouvelle rencontre fédérale. Notre but est de parvenir, partout, à des listes d'union au premier tour, sans recourir à des primaires. Les difficultés survenues dans certaines communes ne sont pas de notre fait. Nous désirons simplement l'application de l'accord. »* — C. L.

BIARRITZ : désaccords pour la succession de M. Petit

De notre correspondant

Bayonne. — La succession de M. Guy Petit (C.N.I.), sénateur des Pyrénées-Atlantiques, à la mairie de Biarritz, s'annonce difficile. Ce dernier, après avoir annoncé son retrait au mois de juillet dernier, semble fortement regretter cette déclaration qu'il considère aujourd'hui comme une erreur. *« Une déclaration prématurée »*, dit-il. Mais, à deux mois des élections municipales, il confirme qu'il ne reviendra pas sur sa décision.

En fait, M. Petit aurait souhaité que M. Bernard Marie, député R.P.R. de la circonscription, fût son second de liste et M. Didier Borotra, maire d'Arbonne, (centriste), troisième, cela jusqu'aux élections législatives, ce qui aurait permis de manifester l'union de la majorité. Après quoi, M. Petit se serait retiré. Mais M. Bernard Marie n'a pas accepté cette proposition ne voulant pas cautionner la politique menée jusqu'ici par M. Guy Petit à la mairie de Biarritz. Finalement M. Bernard Marie brigue la mairie, mais quels que soient et sa détermination et ses appels, il rencontre bien des difficultés pour former une liste d'union dont il n'a rendu publics que quelques noms.

Certains, comme M. Didier Borotra, battu en mars 1976 comme conseiller général de Biarritz et ancien adversaire malheureux de M. Bernard Marie aux élections législatives, ainsi que M. Claude Rebeyrol, président du Biarritz Olympique ne sont pas enthousiastes pour rejoindre le député de la circonscription et pourraient fort bien constituer une liste de leur côté.

Quant à l'union de la gauche, elle ne paraît guère moins divisée. M. Jean-Pierre Destrade, conseiller général socialiste, entend présenter une liste à part entière sur laquelle figurera l'écrivain François-Régis Bastide. L'un et l'autre ont annoncé un grand débat culturel pour la fin du mois de janvier à Biarritz. Les communistes protestent et réaffirment leur volonté d'union, mais M. Destrade estime que s'il a une chance à saisir dans une ville comme Biarritz, c'est en présentant une liste homogène. Ce n'est qu'au second tour, a-t-il indiqué, qu'il accueillera les communistes.

PAS-DE-CALAIS : difficultés au sein de la gauche et de la majorité

De notre correspondant

Lille. — Dans les communes de plus de trente mille habitants du Pas-de-Calais, deux listes de l'union de la gauche sont établies à Arras et à Calais, où elles ne font que reproduire la situation déjà existante dans les municipalités en place. A Lens et à Liévin, la situation est toujours bloquée. Le parti communiste estime insuffisantes les propositions des socialistes. Les négociations sont rompues.

A Boulogne-sur-Mer, où le maire sortant, M. Henri Henneguelle (P.S.), ne se représente pas, la situation est plus complexe. La liste de l'union de la gauche, qui devait être conduite par M. Guy Lengagne (P.S.), n'est pas formée, les communistes réclamant quatorze sièges, alors que les socialistes leur en proposent dix. Le P.C. a indiqué qu'il ne se désisterait pas au second tour si les socialistes constituaient une liste homogène, ce à quoi les socialistes se disent prêts. Un autre facteur intervient : un adjoint du maire sortant, M. Francis Leroy (P.S.), qui s'affirme aujourd'hui opposé à l'union de la gauche avec les communistes, a annoncé qu'il formerait une liste « apolitique ». Il est vraisemblable qu'il obtiendra le soutien des partis de la majorité, qui renonceraient ainsi à former leur propre liste.

La concurrence apparaît aussi très vive dans ce département parmi les formations de la majorité. A Arras, où M. Jean-Marie Vanlerenberghe (C.D.S.) a annoncé qu'il constituait une liste, le R.P.R. lui refuse son soutien, et présentera ses propres candidats sous la conduite de M. Henri Ledieu.

A Calais, la désignation de M. Henri Bourgain (C.D.S.) comme tête de liste, qui avait été négociée à Paris, est remise en question sur le plan local. Aucun accord n'est encore intervenu.

G. S.

AVIGNON : rivalité R.P.R.-C.D.S.

(De notre correspondant.)

Avignon. — Tandis que se poursuivent les discussions entre M. Henri Duffaut, député socialiste, maire d'Avignon, et les responsables du P.C. et des radicaux de gauche, la majorité divisée ne parvient pas à désigner son leader. En effet, deux personnalités souhaitent conduire la liste de la majorité qui sera opposée à la liste socialo-communiste de M. Duffaut : M. Jean-Pierre Roux (R.P.R.), ancien député de Vaucluse, qui bénéficie du soutien des Républicains indépendants, et M. René Dubois, conseiller général d'Avignon-sud, responsable du C.D.S., assuré du soutien des centristes ralliés et des radicaux valoisiens. Dans les différentes formations de la majorité présidentielle, on est conscient du caractère préjudiciable de cette division, alors que la perspective d'une entrée des communistes dans la municipalité pourrait créer un mouvement favorable à cette majorité.

● ERRATUM. — Dans l'article consacré aux décisions du R.P.R. (*le Monde* du 13 janvier, page 9, 1re colonne), il fallait lire :

« Le R.P.R. s'étonne enfin que des membres du gouvernement livrent bataille à des conseillers municipaux — de surcroît députés pour beaucoup d'entre eux — qui soutiennent sans défaillance depuis deux ans et demi l'action de ce même gouvernement. »

ALLIER. — Un accord a été conclu, mercredi 12 janvier, à Montluçon sur la répartition des sièges au sein de la liste d'union de la gauche. Sur trente-cinq sièges, dix-sept ont été réservés aux communistes, onze aux socialistes et sept à des « personnalités de gauche ». Le maire de Montluçon, M. Maurice Brun, député non inscrit, qui appartient à la Fédération des socialistes démocrates, conduira une liste qui aur vraisemblablement le soutien de la majorité. A Cusset, le P.C. et le P.S. ne sont pas encore parvenus à se mettre d'accord sur la composition de la liste commune.

COTES-DU-NORD. — Les formations de la majorité sont parvenues, mardi 11 janvier, à un accord en vue de la constitution d'une liste unique. Celle-ci sera conduite par M. Jean-Pierre Morin (sans étiquette). Dans un premier temps, deux listes majoritaires avaient été annoncées. M. Jean Tassel, secrétaire de la fédération du R.P.R., qui devait conduire la seconde, a finalement accepté de figurer sur celle de M. Morin.

De leur côté, les formations de la gauche sont toujours en désaccord. Le maire sortant de Saint-Brieuc est M. Le Foll (P.S.), mais les communistes considèrent que les derniers résultats électoraux les mettent en droit de réclamer la direction de la liste d'union ; droit que leur contestent les socialistes. Une réunion tripartite (P.C., P.S., P.S.U.) doit avoir lieu le 14 janvier.

HAUTE-GARONNE. — La fédération du parti socialiste annonce la démission de M. Jean Rossignol, du groupe socialiste du conseil général où il représentait le quatrième canton de Toulouse (quartier des Minimes).

M. Rossignol aurait été pressenti pour être candidat sur la liste du maire sortant, M. Pierre Baudis (apparenté R.I.). Son nom n'avait pas été retenu au moment de la formation de la liste de M. Alain Savary, député socialiste de la Haute-Garonne, président du conseil régional de Midi-Pyrénées, chef de file de la liste du programme commun de la gauche.

ILLE-ET-VILAINE. — A Saint-Malo, M. Bernard Mousson, président de l'association Saint-Malo-Avenir a décidé de présenter une liste. M. Mousson a récemment quitté les républicains indépendants pour constituer une *« équipe de femmes et d'hommes libres de toutes attaches partisanes »*.

SEINE-SAINT-DENIS. — La commission exécutive de la fédération de la Seine-Saint-Denis du parti socialiste regrette que les négociations engagées avec la fédération du parti communiste *« n'aient toujours pas abouti, dans la plupart de communes du département »*. Les socialistes font porter la responsabilité de cette impasse aux communistes. Ils leur reprochent de bloquer les pourparlers en tentant une *« interprétation unilatérale de l'accord national du 28 juin 1976 »* qui *« nie la progression générale des suffrages de la gauche dans le pays »*.

POUR LA PREMIÈRE FOIS

Le P.C.F. relate les circonstances dans lesquelles il a eu connaissance du « rapport Khrouchtchev »

« L'Humanité » publie, dans son numéro du 13 janvier, une déclaration du bureau politique du parti communiste, « sur un point d'histoire du P.C.F. relatif au XXe congrès du P.C. d'Union soviétique ». Il s'agit du témoignage de MM. Georges Cogniot, sénateur de Paris, et Pierre Doize, sur la façon dont la délégation communiste française, dont il faisait partie, a pris connaissance du « rapport Khrouchtchev » au XXe congrès du P.C. soviétique en 1956.

Ce rapport, présenté à huis clos et consacré aux crimes et aux excès de la période stalinienne, devait finalement être publié par la presse occidentale, grâce à une indiscrétion, avant que les autres partis communistes l'aient commenté ou aient même reconnu son existence. Longtemps, il devait être présenté par les communistes comme simplement « attribué » à Khrouchtchev.

La publication du témoignage de MM. Doize et Cogniot par le quotidien du P.C. vise sans doute à mettre un terme à différentes spéculations sur les circonstances exactes dans lesquelles le P.C.F. a été informé de l'existence et de la teneur, au moins dans ses grandes lignes, du « rapport Khrouchtchev », débat qu'avait récemment ravivé une émission télévisée consacrée à « l'Aveu » et aux grands procès de l'ère stalinienne et à laquelle avait pris part M. Jean Kanapa, membre du bureau politique du P.C. (« le Monde » du 17 décembre).

Le 31 décembre, « l'Humanité » avait opposé un « démenti catégorique » à la version des faits proposée par un exposé de M. Ellenstein, texte publié par « le Monde » daté des 30 et 31 décembre, dans lequel l'historien communiste affirmait que son parti n'avait été informé du « rapport Khrouchtchev » que « le lendemain matin, par l'envoi du texte, qui devait être rendu le soir même avec promesse de n'en point parler ».

MM. Cogniot et Doize déclarent :

« La déclaration du parti communiste français au vingtième congrès du P.C.U.S., qui comprenait les camarades Maurice Thorez, Jacques Duclos, Georges Cogniot et Pierre Doize, a reçu en communication le texte du rapport dit secret de Nikita Khrouchtchev. Ce texte, en langue russe, a été remis pour quelques heures seulement au camarade Maurice Thorez, qui a réuni la délégation pour en entendre une traduction rapide et sommaire, improvisée par Georges Cogniot. On demandait en même temps aux délégués, d'une part, de ne prendre aucune note et, d'autre part, de regarder la communication comme strictement confidentielle et destinée à eux seuls à titre personne, c'est-à-dire d'observer le secret sur des affaires considérées comme intérieures au P.C.U.S. Les membres de la délégation ont estimé, dans les conditions de l'époque, devoir respecter cet engagement, et cela d'autant plus que, d'après ce qui nous avait été dit, le document n'avait été porté à la connaissance que des délégations des pays socialistes d'un nombre très limité de délégations des autres partis. »

Le bureau politique du P.C. fait suivre ce témoignage des précisions suivantes : *« Le 18 juin 1956, après la publication du rapport dans des organes de presse français et étrangers, le bureau politique du P.C.F., en même temps qu'il décidait d'envoyer une délégation à Moscou, publiait une déclaration dans laquelle il regrettait « qu'en raison des conditions dans lesquelles le rapport du camarade Khrouchtchev a été présenté et divulgué la presse bourgeoise ait été en mesure de publier des faits que les communistes français avaient ignorés (...). Afin que, dans la préparation du quatorzième congrès du P.C.F., tous les militants puissent discuter utilement des problèmes soulevés par le rapport du camarade Khrouchtchev, le bureau politique a demandé au comité central du P.C.U.S. le texte de ce rapport, dont les adhérents de certains partis communistes et ouvriers ont eu connaissance. » Le P.C.U.S. n'a pas satisfait à cette demande, ni à ce moment ni par la suite. Le 6 juillet 1956, le parti communiste de l'Union soviétique a rendu publique une résolution comportant son analyse des conditions dans lesquelles s'étaient produits des actes gravement préjudiciables au socialisme. »*

OUTRE-MER

Territoire français des Afars et des Issas

La loi autorisant Paris à modifier par ordonnances les circonscriptions électorales est jugée conforme à la Constitution

Le Conseil constitutionnel, au cours de ses délibérations du mardi 11 janvier, a déclaré *« conforme à la Constitution la loi autorisant le gouvernement à modifier par ordonnances les circonscriptions pour l'élection des membres de la Chambre des députés du Territoire français des Afars et des Issas »*. Le Conseil avait été saisi le 16 décembre.

Pour justifier sa décision, le Conseil souligne notamment : *« Considérant que, aux termes du premier alinéa de l'article 38 de la Constitution, le gouvernement peut, pour l'exécution de son programme, demander au Parlement l'autorisation de prendre par ordonnances, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi (...) ; considérant que ce texte doit être entendu comme faisant obligation au gouvernement d'indiquer avec précision au Parlement quelle est la finalité des mesures qu'il se propose de prendre (...) ; considérant que, en l'espèce, les précisions ont été dûment fournies. »*

[Le projet de loi autorisant le gouvernement à modifier par ordonnances les circonscriptions électorales du territoire ne fait que tirer les conséquences de la loi du 19 juillet 1976 relative à la nationalité française, qui a modifié la composition du corps électoral du T.F.A.I. En raison du développement de la ville de Djibouti, l'ethnie Issa est devenue numériquement égale à l'ethnie Afar. Or une partie de ses membres se trouvait privée de la nationalité française. La loi du 19 juillet a remédié à cette injustice. La révision des listes électorales, entreprise le 1er octobre dernier, s'achèvera le 28 février 1977. Mais l'élargissement du corps électoral exigeait, d'ores et déjà, la modification de la répartition des sièges de député entre les sections électorales afin d'ajuster la représentation politique à cette nouvelle situation démographique. Ces aménagements étaient d'autant plus nécessaires que la Chambre des députés sera vraisemblablement, après le référendum sur l'indépendance du printemps prochain — dont le résultat positif ne fait pratiquement aucun doute, — érigée en Assemblée constituante. Il importe donc que sa représentativité ne soit pas contestée. D'où l'exigence gouvernementale de statuer rapidement par ordonnances, exigence que le Conseil constitutionnel vient de juger conforme à la loi fondamentale française.]





هكذا من الأصل

1977 LA FETE DES PRIX-MERLIN CONTINUE !

UN EXEMPLE :

SUR LA COTE NORMANDE, A 2 H. DE PARIS

CABOURG

la plage fleurie renommée

residences "plein sud"

dessin approximatif des immeubles et de l'environnement



Chaque appartement comprend : Bloc cuisine entièrement équipé avec plaques de cuisson électriques sur four - Evier inox avec égouttoir Meuble rangement sous évier - Réfrigérateur 130 litres - Salle de bains aménagée - Chauffage électrique intégré par radiateurs - Sol moquette bouclée - Peintures terminées

avec un versement de 5 % à la réservation, soit

4.250 F

15 % A LA SIGNATURE DES ACTES NOTARIES ET LE SOLDE, SOIT 80 %, AVEC POSSIBILITE DE CREDIT BANCAIRE PERSONNALISE A LONG TERME

IL RESTE ENCORE DES

APPARTEMENTS 2 PIECES AVEC LOGGIA

A PARTIR DE

85.000 F

PRIX VALABLE JUSQU'A EPUISEMENT DU STOCK

Crédit par la banque de LA HENIN COGEFIMO, réalisés par M. Potier de la Varde à Caen (14)

Venez sur place visiter votre future résidence ! Des négociateurs compétents sont à votre disposition, sans interruption, de 9 h à 19 h, tous les jours, y compris dimanches et jours fériés (sauf le mardi) dans les bureaux de la Société Merlin, à Cabourg, avenue de la Divette TÉL. : (31) 91-35-72.

PRIX-MERLIN... ET QUALITE MERLIN !

CONSTRUCTIONS CONTROLEES PAR LE BUREAU SOCOTEC A CAEN

RENSEIGNEZ-VOUS SANS TARDER !

merlin S.A.

BUREAUX DE PARIS
31 RUE DE RIVOLI - 75004

ANGLE PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - METRO HOTEL DE VILLE



BUREAUX OUVERTS TOUS LES JOURS SANS INTERRUPTION DE 9 H A 19 H SAUF DIMANCHES

BON A RETOURNER A MERLIN IMMOBILIER 31, RUE DE RIVOLI 75004 PARIS HO

Sans engagement de ma part, veuillez me faire parvenir votre documentation sur tous vos programmes.

Nom ....

Adresse ....

....

JUSTICE

LA DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR LES FOUILLES DE VÉHICULES

L'ARGUMENTATION SUIVIE

Le texte intégral de la décision du Conseil constitutionnel est le suivant :

« Considérant que la liberté individuelle constitue l'un des principes fondamentaux garantis par les lois de la République, et proclamés par le préambule de la Constitution de 1946, confirmé par le préambule de la Constitution de 1958 ;

» Considérant que l'article 66 de la Constitution, en réaffirmant ce principe, en confie la garde à l'autorité judiciaire ;

» Considérant que le texte soumis à l'examen du Conseil constitutionnel a pour objet de donner aux officiers de police judiciaire ou, sur ordre de ceux-ci, aux agents de police judiciaire, le pouvoir de procéder à la visite de tout véhicule ou de son contenu aux seules conditions que ce véhicule se trouve sur une voie ouverte à la circulation publique et que cette visite ait lieu en la présence du propriétaire ou du conducteur ;

» Considérant que, sous réserve que soient remplies les deux conditions ci-dessus rappelées, les pouvoirs attribués par cette disposition aux officiers de police judiciaire et aux agents agissant sur l'ordre de ceux-ci pourraient s'exercer, sans restriction, dans tous les cas, en dehors de la mise en vigueur d'un régime légal de pouvoirs exceptionnels, alors même qu'aucune infraction n'aura été commise et sans que la loi subordonne ces contrôles à l'existence d'une menace d'atteinte à l'ordre public ;

» Considérant qu'en raison de l'étendue des pouvoirs, dont la nature n'est, par ailleurs, pas définie, conférés aux officiers de police judiciaire et à leurs agents, du caractère très général des cas dans lesquels ces pouvoirs pourraient s'exercer et de l'imprécision de la portée des contrôles auxquels ils seraient susceptibles de donner lieu, ce texte porte atteinte aux principes essentiels sur lesquels repose la protection de la liberté individuelle ; que, par suite, il n'est pas conforme à la Constitution ;

DECIDE :

« ARTICLE PREMIER. — Sont déclarées non conformes à la Constitution les dispositions de l'article unique de la loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales. »



(Dessin de KONK.)

Après des débats parlementaires mouvementés

«*Le pouvoir de fouille est normal dans le cadre d'une institution judiciaire. Mais il devient exorbitant*, avait déclaré au Sénat, le 15 décembre 1976, M. Pierre Marcilhacy (non inscrit), *si on l'étend à une masse de fonctionnaires, dont nous ne mettons pas en doute le dévouement, mais qui seraient autorisés à procéder à la visite des véhicules et de leur contenu* » et cela « *même d'office, c'est-à-dire sur leur propre et seule initiative.* » Rapporteur de ce projet de loi, examiné selon la procédure d'urgence, M. Marcilhacy avait réclamé et obtenu à deux reprises, lors de son examen, le rejet par le Sénat de cette loi de circonstance.

Destiné à enrayer la progression des attaques à main armée et de la criminalité, ce texte, selon l'expression de M. Olivier Guichard, devait servir de « *nouvelle parade* » face à « *l'automobile, instrument de développement de la délinquance* ».

Il faisait partie à l'origine d'un ensemble de cinq projets de lois relatifs à la sécurité, adoptés le 25 mars 1976, par l'assemblée générale du Conseil d'Etat, malgré l'extrême réserve exprimée par son rapporteur, M. Jean-Claude Périer, actuellement directeur du cabinet du garde des Sceaux. Trois d'entre eux furent par la suite exclus de ce nouvel arsenal juridique. Tout d'abord, le texte concernant les contrôles d'identité sur la voie publique, qui ne fut même pas adopté par le conseil des ministres du 7 avril 1976. Puis, beaucoup plus tard, le 17 novembre, les dispositions complétant et modifiant les articles du code pénal relatifs à l'association d emalfaiteurs et le texte modifiant les articles du code de procédure pénale relatifs à l'application des peines ont été ajournés par M. Olivier Guichard devant la commission des lois de l'Assemblée nationale.

Après de longs débats mouvementés, le texte sur la fouille des véhicules fut finalement adopté en troisième lecture par l'Assemblée nationale. Cet article unique est ainsi rédigé : « *Les officiers de police judiciaire et, sur ordre de ceux-ci, les agents de police judiciaire peuvent, même d'office, procéder sur les voies ouvertes à la circulation publique, à la visite des véhicules et de leur contenu, en présence du propriétaire ou du conducteur, sauf s'il s'agit d'un véhicule manifestement abandonné.*

» *Toutefois, la visite des caravanes, roulottes, maisons mobiles ou transportables et des véhicules aménagés pour le séjour ne peut être effectué que conformément aux dispositions reatives aux perquisitions et visites domiciliaires lorsqu'ils sont en stationnement et sont utilisés comme résidence effective.* »

De nombreux parlementaires, notamment dans l'opposition, jugèrent cet article dangereux, contraire aux droits fondamentaux des citoyens et aux libertés publiques et individuelles, car il transgressait le principe de l'inviolabilité du domicile, « *auquel peut être assimilé le véhicule privé* », le droit de propriété, donc le préambule de la Constitution de 1958. « *La fouille des véhicules peut ouvrir la porte à tous les abus. C'est la voie ouverte à toutes les provocations, tant contre les personnes que contre les organisations syndicales et démocratiques* », avait souligné M. Louis Baillot (P.C.).

D'autres parlementaires avaient déclaré que ce texte portait atteinte à la liberté d'aller et venir, au principe du respect de la vie privée, voire au secret de la correspondance. Un arrêt de la Cour de cassation du 23 janvier 1964 n'avait-il pas estimé qu'un conducteur pouvait s'opposer à la visite de son coffre par des agents chargés de constater les infractions à la circulation. De plus, la législation existant en la matière n'était-elle pas suffisante pour lutter contre la criminalité ?

MICHEL BOLE-RICHARD.

DÉFAITES

(Suite de la première page.)

M. Lecanuet, alors ministre de la justice, rencontra un semblable revers lorsqu'il eut fait voter, mais sans lendemain un texte permettant à un unique magistrat, et non à trois, de prononcer de lourdes peines d'emprisonnement. L'opposition de gauche fut, pour sa part, battue quand elle voulut, sans succès, faire censurer par le Conseil constitutionnel le texte sur le statut de la fonction publique.

Aujourd'hui, c'est le désaveu de la loi autorisant les fouilles de véhicules qui provoque une série de défaites. Citons pour mémoire celle que subit le ministre de l'intérieur. On sait qu'il était à l'origine de ces « *lois scélérates* », dont le texte à présent censuré était un reliquat bien superflu. Les autres, à l'exception des articles aggravant les sanctions pour port d'armes prohibées, avaient été écartés ou remis *sine die*. Plaignions le ministre de l'intérieur !

Mais la défaite la plus discrète n'est pas la moins importante. Il faut pour la percevoir, remonter un peu dans le temps ; jusqu'au jour où le Conseil d'Etat avait, on n'ose dire dans l'enthousiasme, approuvé le contenu des « *lois scélérates* ».

Certes, les puristes pourront dire que cette fois-là, le 25 mars 1976, le Conseil d'Etat était réuni en formation administrative et, très officiellement, très légalement, comme conseiller du gouvernement, l'un de ses deux rôles principaux. Mais il y a l'autre. Le Conseil d'Etat, « *statuant au contentieux* », juge final des actes de l'exécutif si un citoyen les lui soumet pour examen — qui n'est pas tenu, pour l'avenir, par les avis qu'il a donnés comme conseiller. La distinction a ses limites quand ce sont les mêmes hommes qui assument les deux fonctions.

Or, le Conseil constitutionnel vient de désavouer le peu de ce que le gouvernement avait osé soumettre au Parlement, alors que le Conseil d'Etat avait auparavant avalisé, contre le gré du rapporteur, l'ensemble des projets de loi. Cet aval était public (*le Monde* du 27 mars 1976). Si ce n'est pas pour lui une défaite, c'est comme un avertissement.

PHILIPPE BOUCHER.

FAITS ET JUGEMENTS

Quatre ouvriers sont tués par la chute d'une grue.

(De notre correspondant.)

Orléans. — Un grave accident du travail s'est produit, mercredi 12 janvier, vers 11 h. 30, sur le chantier de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly (Loiret). L'effondrement d'une grue a provoqué la mort de quatre hommes. Un cinquième, grièvement blessé, a été hospitalisé.

Plus de deux mille travailleurs, en grande partie des travailleurs immigrés, sont actuellement employés à Dampierre-en-Burly. Quatre tours de réfrigération de près de 160 mètres de hauteur doivent notamment être édifiées. C'est sur le chantier de la première de ces tours, haute actuellement de près de 145 mètres, que s'est produit l'accident. Pour des raisons encore inexpliquées, une grue haute de 155 mètres, placée à l'intérieur de la tour, s'est abattue sur l'ouvrage, ouvrant une large brèche et entraînant au passage un échafaudage sur lequel travaillaient des ouvriers.

Les victimes sont deux ouvriers d'origine maghrébine : MM. Benassa Ahouari, trente-deux ans, et Saïd Labiod, trente-quatre ans ; MM. Michel Proton, trente-deux ans, chef mécanicien, et Charles Figugui, un ouvrier de nationalité portugaise. M. Firmino da Silva, a été grièvement blessé.

● *La mort du prince Jean-Félix de Mérode* (*le Monde* du 12 janvier) est due à un accident, estiment les policiers. Le décès serait consécutif à une fracture de la base du crâne, provoquée après une chute contre une marche de l'escalier de son domicile. Ces constatations infirment les premières hypothèses selon lesquelles le prince avait été victime d'une agression.

● *Deux attentats et une tentative d'attentat* contre le parti communiste ont été commis dans la nuit du 12 au 13 janvier à Neuves-Maisons, Lunévile et Nancy (Meurthe-et-Moselle). Leurs deux auteurs, qui se réclament du Parti des forces nouvelles, ont été arrêtés à Nancy alors qu'ils s'apprêtaient à lancer un cocktail Molotov contre une librairie à l'enseigne du « Temps des cerises » spécialisée dans la vente d'ouvrages de gauche. — *(Corresp.)*

Contre le droit de grâce.

Au cours de la séance d'ouverture de la session du conseil général de la Haute-Garonne, M. Jacques Douzan, ancien député, maire de Muret (tendance majorité), a déposé un vœu demandant l'abolition de l'article 17 de la Constitution, qui accorde au président de la République le droit de faire grâce. Dans ce texte, M. Douzan souligne qu'il est antidémocratique pour un régime républicain qu'un droit régalien modifie le verdict des jurés populaires en principe souverain. Le dépôt de ce vœu fait suite à la grâce accordée par le président de la République à Marcellin Horneich et à Joseph Keller, condamnés à mort par la cour d'assises de la Haute-Garonne pour le meurtre de deux jeunes étudiants britanniques, près du village d'Ondes. — *(Correspondance.)*

● *Cheval dopé.* — Chargé de l'information ouverte contre X le 17 novembre 1976 pour escroquerie, sur l'initiative du parquet, à propos du dopage auquel aurait été soumis le cheval Java Rajah, qui avait gagné la course du tiercé le 12 septembre à Longchamp, puis avait été distancé, M. Antoine Bonnefont, premier juge d'instruction, s'est rendu le 12 janvier au siège de la Société d'encouragement. Celle-ci n'avait pas porté plainte. Le magistrat a saisi le dossier que celle-ci a réuni sur l'affaire.

● *L'Association française des juristes démocrates* (section parisienne) organise un débat sur la situation des libertés de presse, d'opinion et d'information le mardi 18 janvier, à partir de 20 h. 30, au Cercle républicain, 5, avenue de l'Opéra, Paris-1er.

Sous la présidence de M. Pierre Lavigne, professeur agrégé des facultés de droit (Paris-I), participeront notamment au débat M. Michel Lemerle, président de l'Union nationale des syndicats de journalistes, et M. François Lacoste, secrétaire de la Fédération française des travailleurs du livre.

A LA RENTRÉE DU TRIBUNAL DE PARIS

La réforme du divorce n'a pas augmenté le nombre des demandes

Après que Mme Simone Rozès, président du tribunal de grande instance de Paris, eut souhaité la bienvenue, mercredi 12 janvier, à M. Olivier Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, venu assister à l'audience solennelle de rentrée de cette juridiction, en soulignant que le tribunal rend plus de soixante-treize mille décisions par an, « *cadence d'une véritable entreprise* », des bilans d'activité ont été dressés par M. Louis Barbaroux, procureur de la République, et par M. Marco Darmon, vice-président à la chambre des affaires matrimoniales.

M. Barbaroux a fait allusion aux récentes réformes du parquet, qui, grâce au recours systématique à des procédures accélérées — citation directe, rendez-vous judiciaire ou flagrant délit — a entraîné une réduction du nombre des informations judiciaires en cours (8 384 au 1er janvier 1977 contre 11 441 au 1er janvier 1976), du nombre des détenus provisoires (4 975 contre 6 036), du nombre des personnes détenues provisoirement depuis plus de huit mois (42 %).

L'instruction des affaires criminelles, des vols qualifiés, a également été accélérée. La création, en février, de deux audiences supplémentaires doit rendre plus rapide le jugement des affaires d'infraction à la législation sur les chèques.

Il ne faut perdre de vue, ajouta le magistrat, « *l'importance de la délinquance et de la criminalité auxquelles le tribunal de Paris reste confronté* ». Dans son ressort sont commis chaque mois en moyenne quatre-vingt-cinq attaques à main armée, vingt-neuf vols avec armes à feu, six cents vols à la tire, trente-neuf attentats aux mœurs...

Une attention toute spéciale doit être donnée aussi actuellement aux vols et falsifications de chèques. A cet égard, la division financière du parquet a pris contact avec l'Association française des banques pour mettre au point des mesures préventives : transport par voiture spéciale des chéquiers depuis l'imprimerie jusqu'aux succursales de banques, recommandations aux clients des banques, etc.

M. Darmon a largement décrit de son côté les effets des deux lois de juillet 1975 tendant à rendre plus efficace notre justice pénale et moins chère notre justice civile. Le système s'est heurté malheureusement à des insuffisances budgétaires, responsables notamment du fait que cinquante-cinq emplois de secrétaires greffiers sont présentement vacants.

Des « *zones d'ombre* » subsistent en matière pénale : l'abus de l'usage par le parquet de la procédure de flagrant délit ayant entraîné surcharge et cadence exagérée des audiences, difficultés d'exercice des droits de la défense, gravité de certaines peines prononcées, emploi insuffisant des nouvelles peines prévues, autres que l'emprisonnement et l'amende...

Au civil, la réforme du divorce n'a pas suscité les catastrophes redoutées par certains. Malgré l'institution du divorce par consentement mutuel, les requêtes n'ont pas réellement augmenté : 7 085 en 1976 au lieu de 6 957 l'année précédente (51 % de requêtes en divorce par consentement mutuel, dont 39 % de requêtes conjointes).

L'avenir de la profession d'avocat

A l'ouverture de sa première séance de l'année, l'Académie des sciences morales et politiques a entendu M. Raymond Aron prononcer son allocution de départ, avant de passer le fauteuil présidentiel à M. Gaston Leduc, qui a souhaité à son tour l'élargissement de la composition de la compagnie en y accueillant les représentants des disciplines nouvelles. Devra-t-elle également changer de raison sociale, et s'appeler, par exemple, Académie des sciences humaines ?

Le bâtonnier André Damien, du barreau de Versailles, a ensuite fait une communication sur « l'avenir de la profession d'avocat ». La conception du rôle de l'avocat, qui avait conscience d'accomplir une mission et non d'exercer un métier, et qui, au siècle dernier et au début du nôtre, occupa une place prépondérante dans la société française, dans la politique comme au palais, est de nos jours contestée de tous côtés.

Devant ce malaise, dont l'auteur analyse les causes après avoir retracé l'historique de la profession, trois solutions peuvent être proposées :

● *La fonctionnarisation :* intégré dans l'administration de la justice, mais doté d'un statut libéral, l'avocat pourrait conserver la liberté et l'indépendance nécessaires à sa fonction. Mais ne risquerait-il pas d'avoir une conception de son rôle proche de celle du ministère public et similaire à celle qui caractérise l'avocat soviétique ?

● *L'industrialisation,* remplaçant l'avocat artisan par la firme puissante, copilote des entreprises. L'expérience américaine a toutefois révélé la nécessité du maintien de l'avocat libéral pour assurer la défense des personnes, et non pas seulement des groupes.

● *L'institution,* solution qui semble avoir les préférences de l'orateur : c'est un compromis entre le maintien du statut libéral et artisanal de l'avocat et les contrôles nécessaires pour la sécurité des justiciables.

Contrôles du sérieux des connaissances à l'entrée de la profession ; de la qualité et de la célérité du travail ; de la rémunération grâce à un système de barème indicatif des honoraires. Mais le recours à cette transformation des ordres d'avocats rencontre de nombreuses résistances chez les membres du barreau attachés à leurs tentatives et insuffisamment conscients de l'évolution sociale de notre époque.

Ce brillant exposé a donné lieu à un large débat auquel ont participé MM. Moreau-Néret, Mazeaud, Ancel, Fourastié, Clarac, Edmond Giscard d'Estaing, le docteur Jean-Robert Debray, Chastenet, Parodi, Rueff, Schuhl.

Une lettre du barreau de Paris sur les flagrants délits

Après l'article paru dans le Monde *du 24 décembre 1976 sous le titre : « Flagrant délit d'absence », nous avons reçu de Me Michel Libersa, chargé des questions générales au conseil de l'ordre des avocats de Paris, la lettre suivante :*

Il est pour le moins inexact d'écrire que la défense est absente dans le moment même où l'on constate que celle-ci est représentée par quatre avocats, dont deux secrétaires de la conférence et un ancien secrétaire de la conférence dont le talent et la conscience professionnelle ne sont contestés par aucun des nôtres.

Mais M. Pierre Georges écrit qu'il s'agit de « *l'école d'apprentissage des plaidoiries* », d'une « *forme de bizutage sur le tas* », ce qui signifie pour lui qu'il « *manque le contrepoids quotidien d'une réelle défense* ».

Il faudrait qu'une fois pour toutes nous nous mettions d'accord avec les journalistes, qui tantôt nous reprochent d'être présents, et donc de collaborer avec la répression, et tantôt nous reprochent d'être absents.

Dans l'un et l'autre cas, les lecteurs sont inexactement informés.

a) Depuis que la procédure des flagrants délits existe, des avocats sont venus bénévolement assurer la défense des prévenus.

b) Avant la loi de procédure pénale du 6 août 1975, on ne traitait aux audiences de flagrants délits que des cas relativement mineurs. Il était normal qu'à l'intérieur de notre profession nous demandions plutôt à de jeunes avocats d'assurer cette défense.

c) La loi du 6 août 1975 est entrée en vigueur le 1er janvier 1976. A compter du 1er janvier 1976, mon bâtonnier a commis chaque jour sept avocats : quatre pour le parquet, trois pour l'audience.

d) Les promotions successives de la conférence se sont depuis des années dévouées de tout leur cœur et de tout leur talent à cette forme de défense où il faut nécessairement improviser. Il n'est pas inutile que vos lecteurs sachent que le concours de la conférence est un concours très difficile auquel on n'accède qu'après plusieurs années de barreau. Quand de jeunes avocats de cette qualité se mettent sans la moindre contrepartie à la disposition des justiciables, cela mériterait un minimum d'objectivité.

e) D'autres avocats pénalistes participent également à la défense. J'ai moi-même assumé, au cours de l'année, plusieurs audiences de flagrants délits, notamment avec mon bâtonnier le 1er janvier 1976.

Il est actuellement de mode d'attaquer la profession d'avocat. Je regrette que M. Pierre Georges ait cédé à cette mode et qu'un journal comme le vôtre ait pu ainsi inexactement informer ses lecteurs.

Je souhaite aussi que M. Pierre Georges s'interroge sur le point de savoir s'il existe encore dans ce pays une profession qui soit capable de demander à ses membres de consacrer aux humbles et aux plus défavorisés des journées entières de travail gratuit. Qu'il se demande aussi ce que deviendrait sa liberté de journaliste le jour où il n'y aurait plus d'avocat.

SPORTS

Cyclisme

LE RETOUR DU PRÉSIDENT DUSSAIX

Réélu à l'unanimité, le 18 décembre 1976, à la présidence de la Fédération française de cyclisme (F.F.C.) et démissionnaire quatre jours plus tard, M. Olivier Dussaix a de nouveau accepté d'assumer ses fonctions. Son mandat a donc été reconduit pour une durée de quatre ans, au cours de la réunion extraordinaire du comité directeur que s'est tenue, mercredi 12 janvier, à Paris.

Cet homme d'action, largement ouvert aux idées nouvelles, avait renoncé à son poste parce qu'il s'estimait insuffisamment épaulé au sein d'un directoire conservateur et vieillissant. S'il revient aujourd'hui sur sa décision, c'est parce qu'il a obtenu, semble-t-il, des garanties qui devraient lui permettre d'appliquer une politique plus efficace au service du sport cycliste. Conformément à ses vœux, trois commissions de travail ont été constituées : une commission des questions administratives et financières, une commission des amateurs et une commission technique chargée de promouvoir le cyclisme sous toutes ses formes.

Pour certains observateurs, il ne s'agit là que d'un compromis, mais le président Dussaix se dit satisfait du résultat enregistré : « *La création des nouvelles commissions contribuera à un élargissement souhaitable,* a-t-il déclaré.

J. A.

Basket-Ball

VILLEURBANNE BATTU EN COUPE D'EUROPE

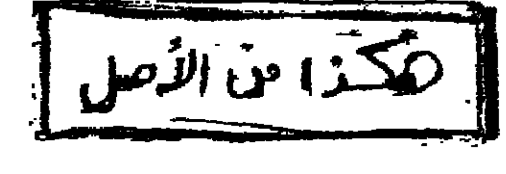
La Juventud de Badalona (Espagne) a battu Villeurbanne par 100 à 83 en match « aller » des quarts de finale de la Coupe d'Europe des clubs vainqueurs de coupe de basket-ball (groupe B). Dans le même groupe, les Villeurbannais doivent encore rencontrer les équipes de Cantu (Italie) et du Steava Bucarest.

Automobilisme

PLUSIEURS BLESSÉS GRAVES AU RALLYE COTE D'IVOIRE - COTE D'AZUR

Onze concurrents du rallye Côte d'Ivoire - Côte d'Azur, blessés durant cette course, ont été rapatriés, le 12 janvier, à Paris, par un avion des lignes régulières libyennes, spécialement affrété par les autorités de Tripoli. Un bulletin de santé publié le soir même par l'hôpital Henri-Mondor de Créteil précise que le pilote motocycliste René Guili, qui avait été admis dans le coma, a retrouvé « un meilleur niveau de conscience ».

Pour Jean-Pierre Thiercelin, blessé au thorax, à bord d'une Range-Rover, l'hôpital fait état d'une amélioration de sa respiration ; son état est cependant toujours jugé sérieux. Aucune amélioration n'a été constatée chez son coéquipier Christian Berlioz, admis à l'hôpital de la Pitié, et dont les membres inférieurs sont toujours paralysés.





MONTHERLANT ET L'OCCUPA[...]

Une défense émouva[...]

« Livre[...]

Le Monde DES LIVRES

MONTHERLANT ET L'OCCUPATION

Une défense émouvante et vaine

★ « **L'EQUINOXE DE SEPTEMBRE** », suivi du « **SOLSTICE DE JUIN** » et de « **MÉMOIRE** » (texte inédit), d'Henry de Montherlant. Ed. Gallimard, 319 pages, 45 F.

CONFORMEMENT à un souhait d'Henry de Montherlant exprimé en 1953, voici réunis en un même volume *l'Equinoxe de septembre* et *le Solstice de juin*. Les textes n'en ont pas varié et restent conformes à l'édition des *Essais* dans la Pléiade. Mais il s'y ajoute aujourd'hui un *Mémoire* inédit par lequel l'écrivain entendait répondre en 1948 aux accusations de collaboration, et même de trahison, portées contre lui après la Libération.

Ce *Mémoire* n'est pas, à dire vrai, entièrement inédit : Robert Aron en citait déjà le début dans son *Histoire de l'épuration* (Fayard, tome 3, vol. 2). Mais il est à coup sûr à sa place. On ne le comprend tout à fait qu'après lecture, ou relecture, tant de *l'Equinoxe* que du *Solstice*. Car si les griefs résultaient de ce dernier livre consécutif à la défaite de 1940 et publié en 1941, *l'Equinoxe*, inspiré en 1938 par les accords de Munich, fut salué chaleureusement par les anti-munichois, y compris par le communiste Louis Aragon. Le futur animateur du Comité national des écrivains (C.N.E.) plaçait alors Montherlant parmi les « hommes qui représentent vraiment la France ».

Ces rappels exposés, le *Mémoire* apparaît aujourd'hui comme une défense à la fois émouvante et vaine.

En dépit de la dénonciation du C.N.E. à la libération et de l'ouverture d'une information par le parquet de la Cour de justice de la Seine, Henry de Montherlant ne fut jamais poursuivi. A quoi bon dès lors s'obstiner ? C'est ici que paraît l'émotion. L'auteur du *Mémoire* a été blessé. Il le reste. Le stoïque, le spartiate, ne se satisfait plus du seul courage qui permet de résister à l'épreuve, d'affecter de l'ignorer. Serait-ce qu'il garde au cœur — bien qu'il n'en fasse ici nul état — le trait lancé par le Mauriac du *Cahier noir* : « *Sur la scène demeurée vide, le prince du chiqué et de la boursouflure, M. de Montherlant, presque seul, exhibe son numéro* » ?

A tout prix et hors littérature, il veut convaincre, démontrer même. Il énumère les faits, multiplie les « éclaircissements ». Sur son attitude à l'égard de l'Allemagne, sur sa conception de la guerre, ses rapports avec Vichy, ses « sévérités » pour la France contemporaine, ses rapports avec l'occupant. On pourrait donc penser que le *Mémoire* est complet.

Et il ne l'est pas. Comment ne pas rester pantois devant ces quarante pages rédigées en 1948 — Nuremberg a eu lieu — qui continuent de développer, sans en changer un iota, que la guerre restait toujours en 1940 comparable à un match, que l'adversaire n'est que l'Allemagne et non point le nazisme jamais nommé ? C'est entendu, et ce n'est pas nouveau pour les familiers de Montherlant ; *le Solstice de juin* ne voulait être qu'un développement de plus sur l' « alternance » chère à son auteur. Seulement, en tenant la guerre pour une rencontre où l'on peut arriver bras dessus, bras dessous et se retrouver de même, le combat terminé, étant entendu qu'il y aura, de toute façon, une autre rencontre, que le meilleur pourra être alors celui qui ne le fut pas aujourd'hui, on risquait l'ambiguïté, l'équivoque. L'histoire, en tout cas, préféra des formulations plus simples du genre : « *La France a perdu la bataille...* »

Ce qui surprend aussi, c'est que Montherlant ne se soit pas demandé pourquoi il pouvait si bien convenir à ce Vichy de la première année. Pourtant, il n'est pas Brasillach, moins encore Rebatet. Il n'y a en lui aucune trace de l'antisémitisme qui, chez Céline, fut folie. En rien il ne déraisonne. Mais on le sollicite, on le veut, on l'invoque. La plupart du temps, il repousse les offres, et presque toujours celles des Allemands.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

(Lire la suite page 14.)

CARTÉSIENS S'ABSTENIR !

Le retour de Garcia Marquez

AVEC lui, mieux vaut commencer par le commencement, c'est-à-dire par lui. A le voir (et c'est rare, surtout en Europe), on le prendrait plutôt pour un boucanier ou un guérillero que pour un écrivain. Ni grand ni gros, mais trapu, l'œil noir, le poil dru et la verve en bataille, il respire la générosité, la truculence, la vraie chaleur. Il observe, sans se payer de mots, et quand il parle, c'est toujours pour aller au vif. Gabo, comme l'appellent tous ses amis, ressemble à ses personnages. C'est un Caraïbe, un homme des Tropiques, qui vit de plain-pied dans la magie des choses et le fantastique quotidien.

***

Ses débuts sont peu connus ici. Il est né en 1928, dans un petit village de la côte nord-colombienne au nom irrésistible d'Aracataca, le futur Macondo de « Cent ans de solitude ». Elevé par une grand-mère inoubliable et un grand-père colonel en retraite, vétéran d'au moins deux guerres civiles, il les quittera pour aller faire ses études secondaires et son droit à Bogota.

Dès la fin des années 40, il commence à écrire et mène, pendant près de vingt ans, une vie nourrie de pérégrinations et de tribulations variées qui prendront plus ou moins fin avec le succès de « Cent ans de solitude ». Il finit ses études à Carthagène, Bogota étant à demi assiégée en 1948, s'essaie au journalisme, quitte Carthagène pour Baranquilla, un grand port, aujourd'hui quatrième ville de Colombie. Il lit beaucoup (Faulkner, Hemingway, Joyce, Kafka, Woolf) et continue d'écrire pour lui. Il est envoyé à Rome comme correspondant de l' « Espectador », puis à Paris, où il restera « en rade pendant trois ans après la fermeture de son journal par le gouvernement colombien de l'époque. Il vit un temps à Caracas, commence à publier (en 1957), ouvre bientôt à Bogota le bureau colombien de Prensa latina (l'agence de presse de Fidel Castro), passe par La Havane, avant d'être nommé chef adjoint du bureau de New-York en 1961. Il se fixe ensuite à Mexico et y écrit, à partir de 1965, « Cent ans de solitude ». Publié en juin 1967 par Sud Americana à Buenos-Aires, le livre lui vaut un succès international : plus de trois millions d'exemplaires vendus, à ce jour, en langue espagnole.

Gabo, et c'est un geste qui lui ressemble bien, prend un gros crayon feutre et écrit sur le mur du bureau barcelonais de son agent littéraire, Carmen Balcells : « El sueño de mi vidad es poner una agencia litterarla y tener un autor come yo », c'est-à-dire : « Le rêve de ma vie est d'ouvrir une agence littéraire et d'avoir un auteur comme moi. »

***

« Cent ans de solitude », donc, le chef-d'œuvre incontestable dont Neruda, prix Nobel de littérature, dit, dès sa publication, qu' « il est peut-être la plus grande révélation en langue espagnole depuis le Don Quichotte de Cervantès », le livre-sommet qui marquera son siècle et qu'il faut absolument lire. Relisons-le, dix ans après.


Dessin d'OBLIC.

Dès le début, nous sommes en présence d'un microcosme, allégorie de l'Amérique latine, le petit village de Macondo perdu entre la jungle, une sierra infranchissable et des marais infinis. Nous assistons à la fondation de Macondo, à son âge d'or, à sa décadence dans le premier tiers de ce siècle. A Macondo, les relations avec le monde extérieur sont difficiles, elles imposent l'isolement. Les gitans qui détiennent le savoir et le mystère de la vie y apportent régulièrement leurs inventions (l'alchimie, l'astronomie, les laboratoires et les cornues...) et sèment la graine de la spéculation philosophique et de la recherche ésotérique.

FRANÇOISE WAGENER.

(Lire la suite page 15.)

UNE IMPOSTURE TENACE...

« Livre de lectures », de Marthe Robert

Par Bertrand Poirot-Delpech

QUE des gens aux nerfs patraques choisissent périodiquement de se couper du monde pour noircir du papier et comptent sur leurs élucubrations pour mieux supporter l'existence, c'est leur affaire. On se débrouille comme on peut, chacun ses manies. Mais qu'ils cherchent depuis quelques siècles à faire prendre leur envie toute personnelle pour une mission d'essence divine ou d'utilité publique, et qu'ils y réussissent au point de passer pour des prophètes ou des guides : voilà un cas d'illusion collective qui mérite d'être regardé de temps à autre pour ce qu'il est, un *coup fumant* !

Si on ne montre pas plus souvent le phénomène littéraire sous cet angle de l'imposture, c'est que les observateurs habituels y sont trop impliqués. Pour disposer du recul et de l'ironie nécessaires, il faut une indépendance d'esprit rendue rare par l'emprise des chapelles universitaires sur la critique.

MARTHE ROBERT est un des derniers lecteurs professionnels dont la compétence ne se paie d'aucun préjugé. Tout au plus marque-t-elle une prédilection bien légitime pour la littérature allemande, dont elle est spécialiste — elle a traduit Gœthe, Nietzsche, Büchner, Kafka. Si Freud l'a beaucoup inspirée, notamment dans un des essais récents les plus excitants sur la névrose du romancier — *Roman des origines et origines du roman* (Grasset, 1972), repris ces jours-ci dans la collection « Tel », Gallimard, — elle n'a jamais versé dans la psycho-critique systématique ni dans le panfreudisme. Les réflexions qu'elle tire de ses lectures ont l'allégresse ancienne des promenades sans but.

C'EST le cas du *Livre de lectures* que voici : journal sans date plus qu'essai construit, il s'abandonne aux hasards des livres reçus ou revisités, et de l'actualité. Il y est question, sans transition, de la biographie ou des traductions en général, de Freud et de la foi religieuse, du temps grammatical où se déroulent les rêves — pourquoi l'imparfait ? — et de bien d'autres bizarreries débusquées à l'improviste : les euphémismes du type « invalides » mis pour « estropiés », ou l'abus de mots mal maîtrisés comme « avatar »... Souvent, le style, toujours lumineux et pur du moindre jargon, cultive avec bonheur l'aphorisme moraliste : si les mauvais livres attristent, par exemple, c'est qu'ils ont toujours « *quelque côté par où l'on pourrait les avoir écrits* » !

Mais ces notations disparates ne parviennent pas à masquer de leur modestie la préoccupation et l'axe de tout l'ouvrage. Véritable étude sociologique de la manière dont l'écrivain fait officialiser son délire, *Livre de lectures* aurait mérité de succéder explicitement au *Roman des origines*, qui cernait la psychologie de ce même délire, et de s'intituler, en souvenir du mot de Vallès sur le pouvoir usurpé de la chose écrite : *Une tyrannie comique*.

C'EST en effet par un phénomène cocasse d'intoxication que l'artiste parvient à faire prendre son caprice narcissique pour un mandat imposé de l'extérieur, d'en haut.

Tous les moyens lui sont bons pour conférer au simple fait de griffonner les propriétés des choses célestes. Les mots qui reviennent le plus à propos de l'écriture sont, comme par hasard : inspiration, vocation, mission, enfer, chapelles, prophètes, martyrs, pape... « *C'est une forme de la prière* », dit Kafka ; « *la mystique de qui ne croit à rien* », disait Flaubert.

D'autres insistent plutôt sur le rôle social de leur fantaisie impérieuse, tel Balzac, qui se voit « *secrétaire de l'Histoire* », ou Zola, « *juge d'instruction de l'humanité* ». Encore une fois, ce n'est pas une telle prétention qui étonne, mais l'envie complémentaire que manifestent les sociétés de prendre effectivement de tels parasites mégalomanes pour messies et pour guides.

Cette complaisance aux lubies de l'artiste a culminé à l'époque romantique. L'écrivain du dix-neuvième siècle peut tout se permettre. Le romancier français, en particulier, connaît le secret des âmes comme Dieu lui-même, et monopolise, à lui seul, les sciences humaines. Personne n'en voudra à Balzac de décréter que le nez pointu est signe de bâtardise, ou que « toutes » les Parisiennes ont la même démarche légère vers 10 heures du matin...

LE doute naît avec notre siècle, et hors de France. Tchékhov s'avise, par exemple, que l'existence de l'artiste « *n'a aucun sens* » et que « *plus il est doué plus son rôle est incompréhensible* ».

Mais c'est Kafka qui vit la contradiction le plus pathétiquement. Tout en ne s'imaginant pas d'autre salut que l'art, il ne cesse de dénoncer la faiblesse et l'inutilité de l'artiste.

Marthe Robert en veut pour preuves généralement méconnues la nouvelle des « chiens volants », créatures factices en qui se retrouve pourtant « *la totalité des questions et des réponses* », celle du jeûneur que son désir de perfection jette dans le néant, ou celle de la souris cantatrice.

Comme l'arpenteur du *Château*, la chanteuse cherche au dehors la justification d'un appel intime. Ainsi l'art ne naît pas d'une inspiration supérieure, mais bien de l'illusion que l'artiste produit rien qu'en publiant son intention créatrice. Il procède d'une chimère fomentée par l'impuissance orgueilleuse de quelques-uns. L'apport décisif de Kafka est de s'attaquer à cette fantasmagorie au moyen d'une technique impersonnelle qui va marquer de son empreinte toute la modernité.

Mais le mythe est coriace. Freud reste béat d'admiration devant le mystère de la littérature, où il voit le dernier obstacle à la psychanalyse ; il respecte plus l'écrivain, « héros souffrant », que le philosophe ou le mystique. De même, Marx suggère que l'homme de plume voit plus de choses que l'homme « ordinaire ». Après les deux maîtres en démystification, la littérature continue à trouver sans peine dans le public la caution de sa névrose parasitaire.

TOUT en refusant de faire un métier de leur activité, ouverte en principe au premier rêveur venu, les surréalistes s'inscrivent plus en continuation du phénomène qu'en rupture, et se montrent moins sacrilèges qu'ils ne changent de piété.

La dernière guerre a ruiné le crédit des directeurs de conscience à la Gide, et le célèbre article de Sartre sur *la Fin de la nuit*, de Mauriac, a ébranlé la superbe des romanciers démiurges. Mais les auteurs attachés à la tradition de l'écrivain ubiquiste et omniscient ont beau jeu de rappeler que Dostoïevski ne s'en tenait pas longtemps au seul comportement de ses personnages, ni Balzac, ni Tolstoï, ni Thomas Mann, et qu'ils restent les phares de la modernité.

DEPUIS une cinquantaine d'années, il semble pourtant que la bonne vieille fable de l'inspiration divine et de la fonction historique du scribe n'ait plus cours.

Les héritiers du jeûneur engrillagé de Kafka s'aperçoivent qu'il leur faut renoncer à leur bouderie ou céder la place à la « panthère bondissante de la vie », dont la beauté irréfutable rend nul leur art exténué de sophistication. Le « soupçon » dont Nathalie Sarraute annonçait l' « ère » est partout. La littérature ne peut plus se targuer de rester la seule forme de foi aveugle. Elle doit faire ses preuves jusqu'au bout, ou conclure qu'elle n'appartient décidément pas à l'ordre des choses vérifiables. En renonçant à se raconter et à raconter des histoires, elle perd le pouvoir de suggestion qui faisait sa raison d'être et son attrait.

Spectatrice et critique d'elle-même, l'écriture se regarde jouer de son être le long d'un récit absent, d'un réel *déshumanisé*, problématique. Marthe Robert la compare très justement à ces immeubles béants dont on ne sait s'ils sont en ruine ou en chantier, marqués du signe du provisoire avec tout ce qui s'y lit d'ambigu et de désolant.

Sous une déférence de façade, le public et les autorités se cachent à peine de considérer les derniers fervents de cet exercice comme d'inoffensifs zinzins !

MAIS la crainte du blasphème reste vivace. Au profond des mentalités, on persiste à croire que l'homme capable de se sacrifier à l'amour du verbe a partie liée avec un au-delà des mots, que le fait d'inventer des histoires et de fouiller les alcôves ouvre droit à redresser les torts, à dire le juste, à prédire le futur. L'histoire hésite encore à rire au nez des romanciers qui se prennent pour ses « secrétaires ». Après s'être juré de ne plus charmer, les écrivains les plus expérimentaux se reprennent à glorifier la saveur, et en tirent des prestiges renouvelés.

D'où vient que l'imposture se révèle si tenace ? Comme le pressentait Cervantès, dont le *Don Quichotte* a ouvert le procès du livre sacralisé, il s'agit peut-être de « *ces choses dont il ne faut pas faire la preuve jusqu'au bout* ». La littérature profite aussi certainement de la mythomanie invétérée des hommes, qui ne se lasseront pas de conjurer en imagination la ténébreuse affaire d'inceste et de parricide dont ils sont issus. Comme il est dit à la fin de *la Danse de mort* de Strindberg et du *Huis clos* de Sartre : le propre de l'homme étant de persister dans l'injustifiable, « continuons » !

Mais le secret de cette persistance doit sans doute être cherché dans la faim de littérature telle que l'exprimaient les deux grands familiers de Marthe Robert, ses écorchés préférés, Adamov et Kafka.

« *Le livre est une arme contre la pesanteur de la vie* », disait l'un. Et l'autre, magnifiquement : « *C'est la hache qui brise la mer gelée en nous.* »

★ *Livre de lectures*, de Marthe Robert, Grasset, 188 pages, 25 F.

LITTÉRATURE ET CRITIQUE

Mille idées et trucs pour vivre autrement

★ **LE CATALOGUE DES RESSOURCES, Tome I, de Gérard Aimé, Philippe Bone, Marie-Paule Nougaret, 250 p., 39,50 F. Tome II, de Gérard Aimé, Patrice Aoust et Philippe Bone, 272 p., 45 F. Editions Parallèles-Alternative, 47, rue Saint-Honoré, 75001 Paris.**

TOUT va au plus mal dans le pire des mondes possibles : certains le répètent à satiété, et rien ne bouge. D'autres commencent sans tapage à changer la vie. Même à peine, juste dans un petit coin, avec les moyens du bord, au ras des choses et des gestes quotidiens. Et cela fait, avec le temps, depuis 68, beaucoup de monde, un foisonnement d'expériences, de groupes, de livres, de luttes, de désirs et de « trucs » pratiques presque impossible à recenser.

Le Catalogue des ressources *s'y est malgré tout consacré. Sans « moyens », comme on dit, sauf la patience, le courage et quelques centaines de complices. Le résultat : une réussite totale, sans équivalent en France. Comme une gigantesque carte de tous les sentiers, petits ou grands, par où l'on peut fuir*



★ *Dessin de J.-F. VIVANT.*

la monotonie des jours mécaniques...

Trois tomes sont prévus : le premier, édité il y a un an, regroupe les informations concernant nourriture, vêtement, transports et habitat. Le second vient de paraître, et se consacre aux questions sociales, à l'éducation, aux médias et à la création. Santé, sexualité, psychisme et intellect seront les axes du dernier volume, prévu pour octobre prochain, et actuellement en souscription.

On y trouve vraiment « tout pour tous ». Au hasard : comment aménager une péniche ou se brosser les dents, devenir radio-amateur ou se faire embaucher pour les vendanges, éditer son livre ou fabriquer ses conserves, monter un ciné-club ou restaurer des estampes. Du vélo à la vidéo, du tissage à la presse « underground », des milliers d'adresses sont répertoriées, des centaines d'ouvrages, de revues, d'objets, d'outils et de « tuyaux » peu ou mal connus sont présentés. Les renseignements sont précis, immédiatement utilisables. La présentation, remarquablement inventive, fourmille de dessins, de photos, d'affiches, de bandes dessinées « détournées », si bien qu'en cherchant une page on en lit dix autres.

Cette initiative, la plus importante en son genre de ces dernières années, est à suivre : l'édition sera constamment tenue à jour. Mais, déjà tout de suite, chacun devrait y découvrir, quelque part, un bonheur.

Roger-Pol DROIT.

MONTHERLANT ET L'OCCUPATION

(Suite de la page 13.)

Il ne lève pas le petit doigt lorsque ceux-ci s'opposent à la publication du Solstice*, mais il se trouve que son traducteur fera le nécessaire pour que soit levé l'interdit. Il ne servira pas le système, allergique qu'il fut toujours à tout système, mais le système — ce système-là — le met en avant. Et cela dure. Il n'en parle pas, peut-être même ne l'a-t-il jamais su, mais, en avril 1944 encore, le numéro 4 de* Documentation française des cadres de la milice *célèbre* la Vie en forme de proue *et y trouve « toutes les valeurs juvéniles qui font la mystique de l'Europe nouvelle ». En revanche, comme il le souligne, le texte « Sympathie » du* Solstice de juin *reste insolite dans la France officielle de 1941, comme pouvait l'être toute évocation sans déplaisir d'un souvenir du Front populaire.*

Ainsi lui faut-il, patiemment, péniblement parfois, entrer dans l'exégèse de son œuvre, invoquer telle réplique de la Reine morte*. Il lui faut même s'abaisser à chercher la caution de Colette ou de Léon-Paul Fargue, collaborateurs eux aussi, en ce temps-là, d'un* Aujourd'hui *dont le directeur fut fusillé en 1944. A dresser également la liste de confrères qui furent eux aussi représentés sur les théâtres de Paris occupé, Jean-Paul Sartre et Paul Claudel y compris.*

On se défend mal soi-même, et d'autant plus mal que la défense ici est vaine.

Le voilà, en tout cas, humain puisque malheureux, et à l'occasion aveuglé, celui qui disait tant que l'écrivain sert sa patrie par son œuvre et non par son action. Ce fut sa façon de refuser toute position politique. Et c'est la raison vraisemblable de son silence sur la Résistance, à laquelle, sans qu'on sache pourquoi, il ne participa pas. Parce qu'il avait pu, de 1935 à 1939, collaborer aussi bien à Commune *et à* Ce Soir*, publications communistes, qu'à* Candide *ou à la* Revue des Deux Mondes*, cataloguées réactionnaires, il ne comprend pas que 1940, en supprimant la première catégorie, changeait du tout au tout les données de l'« alternance ». Or en 1943 encore,* les Carnets *l'attestent, Montherlant tient toujours pour insuffisance de l'intelligence de « ne pas avoir toutes les convictions politiques à la fois ».*

De là sont venues les ambiguïtés qui rendaient désormais difficile, mais plus encore douloureuse, sa cause à plaider. Et surtout par lui-même.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Vient de paraître

Critique littéraire

MICHAEL ISSACHAROFF : *l'Espace et la Nouvelle.* — Préface de Victor Brombert. Un essai consacré à la poétique de la nouvelle. En partant d'œuvres des XIXe et XXe siècles (Flaubert, Huysmans, Camus, Sartre, Ionesco), l'auteur tente de dégager les constantes générales de l'art de la nouvelle. (Corti Ed., 112 p., 36 F.)

Education

GEORGES JEAN : *Pour une pédagogie de l'imaginaire.* — Animateur à *« Peuple et Culture »*, professeur de linguistique au Centre universitaire du Mans, l'auteur, dénonce les routines pédagogiques et leur caractère élitaire, montre que toutes les activités de l'école — même les activités scientifiques — relèvent, de quelque façon, de l'imagination. Casterman, coll. « Orientations » 170 p., 36 F.)

Essai politique

FRANÇOIS DEBRE : *Cambodge, la révolution de la forêt.* — Ouvrage d'analyse historique et politique sur le cheminement de la révolution cambodgienne, de l'accession du prince Sihanouk au trône, en 1941, à l'exode de la population de Pnom-Penh vers les rizières en 1975. (Flammarion, 270 p., 38 F.)

Histoire

HOMMES ET DESTINS, DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE D'OUTRE-MER. — Cet ouvrage constitue le premier tome d'un ensemble beaucoup plus vaste qui doit permettre le recensement et la présentation de toutes les personnalités qui ont joué un rôle politique, économique, militaire, médical, religieux, etc., dans l'ancien domaine colonial français. Sur 240 notices que comporte ce dictionnaire, plus des trois quarts concernent l'Afrique. (N° 2 de la nouvelle série des travaux et mémoires de l'Académie des sciences d'outre-mer, 15, rue La Pérouse, 75016 Paris, 668 pages, 40 F.)

Sciences humaines

ROBERT CASTEL : *l'Ordre psychiatrique.* — Consacré à l'« âge d'or de l'aliénisme », à la mise en place juridique et sociale du système des asiles en France au dix-neuvième siècle, cet essai est le premier volet d'une vaste étude sur les rapports de la psychiatrie et des contrôles sociaux. (Editions de Minuit, coll. « Le sens commun », 336 p., 45 F.)

RENE COURSAULT : *les Traditions populaires en Touraine.* — Aperçu des traditions populaires en Touraine, depuis les temps préhistoriques jusqu'à la première moitié du vingtième siècle, en passant par les périodes gallo-romaines, franque, le haut et bas Moyen Age, la Renaissance, le début du dix-septième siècle, la période de « la Généralité de Touraine », la Révolution, le dix-neuvième. (G.P. Maisonneuve et Larose, 212 p., 66 F.)

— **LE COMITE DEPARTEMENTAL de coordination des affaires culturelles, créé dans le Val-d'Oise à la suite de la charte culturelle passée entre l'Etat et le département, organise à la préfecture de Pontoise une exposition consacrée à Georges Duhamel sous le titre : « Georges Duhamel parmi nous. » Le vernissage de l'exposition, le 15 janvier à 17 h. 30, sera accompagné de lectures de textes.**

UNE THÈSE EN POCHE

Généralement les thèses de doctorat restent à l'état dactylographié dans les bibliothèques universitaires. Au mieux, elles sont publiées à faible tirage et à prix élevé par des éditions savantes spécialisées. Dans un cas comme dans l'autre, elles restent confidentielles. Une remarquable exception : la thèse que Pierre Dommergues a soutenue en 1973 sur le roman américain d'après la seconde guerre mondiale vient d'être éditée directement en format de poche par Christian Bourgois. Elle doit sans doute ce sort insigne à son sujet tout à fait contemporain, au point de vue adapté par l'auteur qui étudie la façon dont cette littérature sert l'idéologie dominante tout en la dénonçant, et aux écrivains qu'il présente pour illustrer sa thèse : Norman Mailer, Saul Bellow, Flanner O'Connor, LeRoi Jones et William Burroughs (« l'Aliénation dans le roman américain », 2 volumes 10/18, 20 F).

Nous avons lu

Il se fait tard pour faire la fête d'Yvan Audouard

★ Albin-Michel, 275 p., 35 F.

Le dernier roman d'Yvan Audouard se déroule sur plusieurs plans. Il comporte d'abord une évocation tendre, burlesque et pittoresque du petit monde de l'Ile-Saint-Louis, en un temps où passer le pont Marie était encore, pour les insulaires, aller à Paris et où vivait, dans l'ancien hôtel de la Paix, quai d'Anjou, une faune sympathique, intellectualo-cosmopolito-bohème : journalistes entre deux reportages, entre deux vins, romanciers en mal de génie, Suédoises en mal d'amour, aventuriers du verbe.

Mais, très vite, le roman oscille — sans toujours trouver son équilibre — vers une chronique plus grave, celle d'une famille provençale, et en particulier de deux frères : Odilon et Jerôme, dont le narrateur, lui-même ancien commissaire de police, retrace sous l'occupation les itinéraires décousus, hoquetants jusqu'au coup de théâtre final. Nicolas Legris, ce narrateur, était également le frère naturel de ces deux jeunes gens au comportement tumultueux.

A travers le fil ou le film de cette histoire saccadée, dont le rythme et la tonalité traduisent bien les secousses et le clair-obscur d'une époque fertile en surprises, avec ses ruptures et ses rebondissements, court non seulement une nostalgie, mais quelque chose comme une détresse.

Nous sommes sur les rives de la Seine par temps de brume, et nous voyons vaguement passer un bateau fantôme dont la sirène nous angoisse.

Que veut dire ce *signal ? Est-il* message d'amitié ou de détresse ?

Yvan Audouard a voulu nous faire entendre quelque chose de sa vraie vie, de sa vraie voix.

Est-ce sa faute, ou la nôtre, si nous le percevons encore mal, à travers le tissu de *galéjades et* de bonnes *histoires* provençales dont il a enluminé sa carrière ? — P. M.

LETTRES ÉTRANGÈRES

Le retour de Garcia Marquez

(Suite de la page 13.)

Les personnages sont archétypes. Le fondateur José Arcadio Buendia, naviguant entre l'action et la pensée, finira par déclarer un beau matin que « c'est tous les jours lundi ». Il mourra très vieux, faisant corps avec le châtaignier du patio, l'arbre originel sous lequel il végétait dans sa folie d'immobilisme. Sa femme Ursula, la mère éternelle, inépuisable, active, sagace, régentera les générations à venir et s'éteindra âgée de cent vingt ans, ratatinée comme un enfant, convaincue, et c'est une des grandes leçons de Garcia Marquez, que « le temps ne passe pas, mais il tourne en rond ».

Leurs deux fils, José Arcadio et Aureliano, seront *l'un aventurier, l'autre colonel*, chef rebelle qui déclarera trente-deux guerres civiles qu'il perdra toutes, échappera au peloton d'exécution, laissant partout où il sera passé une légende d'ubiquité et finira *ses jours dans un scepticisme nonchalant*, façonnant des petits poissons en or qu'il refond au fur et à mesure... Epoux frustré d'une enfant morte trop tôt, *il aura dix-sept bâtards, tous des Aureliano marqués d'une croix de cendre au front, descendance maudite* et qui sera exterminée. Leur sœur, vierge-veuve à vocation incestueuse, initiatrice ambiguë de ses *jeunes neveux, mourra, après avoir tissé son suaire — comme Pénélope, en rusant — et celui de sa rivale.*

Six générations d'Aureliano et de José Arcadio se succéderont à Macondo. Il apparaîtra vite qu'au-delà des péripéties, des miracles, des deuils, des cataclysmes, au-delà d'une invasion industrielle américaine, l'implantation d'une compagnie bananière qui périclitera, la loi de la vie est l'éternel retour des choses. Oui, le temps ne passe pas, il tourne en rond. Bref, prisonniers de leur solitude, qui pour Gabo est avant tout l'absence de solidarité, les Buendia s'éteindront, et Macondo avec eux : leur ultime descendant né avec le stigmate familial, une queue de cochon, sera dévoré par les fourmis rouges cependant qu'un cyclone ravageur s'abattra sur le village.

Le livre, écrit dans un style pur, linéaire, regorge d'images à la fois enchanteresses et symboliques. C'est le galion endormi dans la jungle que découvre, ahuri, José Arcadio (la quête de la mer). C'est le regard triste des Aureliano qui naissent les yeux ouverts parce qu'ils ont pleuré dans le ventre de leur mère (la solitude). C'est Rébecca, venue enfant d'on ne sait où, avec les ossements de ses parents dans un petit sac et qui mange la terre quand ça ne va pas (le déracinement). C'est la prostituée, qui fait se multiplier les animaux (la fécondité) ; ce sont les papillons jaunes, qui apparaissent dans l'air à l'heure de l'amour ; c'est Remedios la Belle, créature si pure et si éclatante qu'elle déclenche, innocemment, *des ravages partout où elle apparaît et qui, un beau* jour, cependant qu'elle plie des draps sur la terrasse, monte au ciel aussi simplement qu'elle a vécu.

C'est la somme de toutes choses, les voies les plus compliquées menant d'ailleurs aux choses les plus simples, c'est la vie, c'est la mort, le pouvoir et ses tentations, le savoir et ses vanités, l'enlisement après le tumulte, sur quoi se clôt l'œuvre, « car, aux lignées condamnées à cent ans de solitude, il n'est pas donné de seconde chance ».

***

On a tout dit sur « Cent ans de solitude », moins en France, il est vrai, qu'à l'étranger. Une remarque cependant : on a proclamé, un peu à tort *et à travers, qu'il s'agissait d'un grand livre baroque.* C'est moins le livre qui est baroque que la réalité latino-américaine elle-même. Garcia Marquez a mis *en vision un monde qui échappe à tout cartésianisme, un monde fou et magique, reflet d'une réalité folle* et magique. Son génie est moins dans l'exubérance, *le foisonnement, le délire imaginatif, que dans la rigoureuse précision avec laquelle il a saisi ce monde tropical, dans la maîtrise littéraire* dont il a toujours fait preuve, dans son classicisme, finalement

Gabo est l'homme d'un seul livre. Tout ce qu'il a écrit avant « Cent ans de solitude » était déjà « Cent ans de solitude ». Le grand livre de la solitude humaine.

Il le poursuit avec « l'Automne du patriarche », *écrit à Barcelone pendant les dernières années du* franquisme, *long poème sur la solitude du pouvoir.* La suite n'a pas dû lui être facile. Comme il l'a dit alors : « J'avais la plume encore toute chaude de « Cent ans de solitude... »

Cependant, cette réflexion sur le pouvoir, amorcée avec le personnage du colonel Aureliano Buendia, trouve ici son épanouissement.

Aujourd'hui, Garcia Marquez vit avec sa femme, Mercedes, et ses deux enfants au Mexique. Il n'a pas abandonné le journalisme et termine actuellement *un essai sur la vie quotidienne à Cuba pendant le* blocus économique. Il a décidé que, pour le moment, il n'écrirait plus de romans. « Je ne veux plus souffrir en écrivant », dit-il.

Oui, et pourtant, Gabo, comment faire autrement ?

FRANÇOISE WAGENER.

LE TEMPS DE LA DICTATURE

La solitude du patriarche

★ **L'AUTOMNE DU PATRIARCHE, de Gabriel Garcia-Marquez. Traduit de l'espagnol par Claude Couffon. Grasset, 317 pages, 45 F.**

Le pouvoir sous toutes ses formes, la frénésie et l'angoisse qu'il engendre, sa dérision, sa solitude, c'est là un thème fréquent dans les lettres latino-américaines contemporaines. *Le Recours de la méthode* d'Alejo Carpentier (Gallimard), *Yo el ultimo* de J. Roa Bastos (en cours de traduction chez Belfond), *Monsieur le Président* de M.-A. Asturias (bientôt réédité chez Albin Michel) en témoignent. Sans compter le roman (espagnol) fondamental *Tirano banderas* de R. Valle Inclan, publié en 1926 en langue originale.

Garcia Marquez le renouvelle complètement. Son livre est un long, savoureux, rythmé monologue qui, du cœur même du pouvoir, c'est-à-dire du cœur même du dictateur, déroule ses spirales coupées d'incidentes, nourries de voix traverses ou mineures, sans que d'ailleurs le retour au « Je » dictatorial soit jamais signalé. Et il dit tout, en longues phrases enfilées les unes aux autres par des virgules, la dernière couvrant soixante pages !, toute la folie sanguinaire, tout le désordre inhumain d'un règne qu'on croirait éternel, puisque chez Garcia Marquez le temps de la dictature, donc de l'oppression, est un temps immobile.

Sanglé dans un uniforme *sans insignes, son unique* éperon d'or au pied gauche, le bras droit replié sous la tête, le patriarche gît, mort, à même le sol, comme il a coutume de dormir, dans son palais abandonné aux vaches et aux charognards. Qui est-il ? Un mélange inouï de Staline, Pinochet, Trujillo, Salazar, Franco, Peron, qui a réussi à mettre entre le monde et lui une distance invincible, celle du pouvoir absolu, une *distance qui tue tout, même* les ennemis. Peut-on imaginer plus grande solitude ?

LES LÉPREUX DANS LES ROSIERS DU JARDIN

Il possède les femmes brutalement, n'en est jamais aimé, mais a-t-il les moyens d'un quelconque amour ? Dieu *vivant par décret, il subjugue* le peuple qui attend de lui miracles et guérisons, comme ces lépreux tapis dans les rosiers de son jardin ou ces paralytiques qui jonchent les marches de sa maison civile. Il déjoue les complots, il envoûte les écolières, il sème la *panique* parmi ses adulateurs. Il n'est jusqu'aux phénomènes naturels qui ne lui soient imputés. Mais il est seul.

Il a peur. *Il se méfie de* tout, de tous. Seule sa mère, Bendicion Alvarado, une oiselière des hauts plateaux qui peinturlure les volatiles pour mieux les vendre au marché, trouve grâce à ses yeux. La reine des pauvres aussi, cette Manuela Sanchez qu'il ira *visiter en amoureux transi, la main sur le cœur,* et qui, un jour d'éclipse du soleil... s'éclipsera à jamais. Sa mère mourra. Il la fera décréter sainte civile, la Sacrée Congrégation des rites ayant refusé la canonisation religieuse. Dans la décrépitude de son règne (n'y a-t-il pas près de deux cents ans qu'il est chef de l'Etat ?), il épousera une novice défroquée, vicieuse et tenace, qui lui apprendra — jamais trop tard pour bien *faire* — à lire et à écrire. Le fils qu'il aura d'elle, né prématurément comme tous ses bâtards, mourra déchiqueté avec sa mère par des dogues, au marché.

Il est si convaincu de son absolutisme qu'il fait inverser les couleurs du drapeau national et retoucher la fin trop triste, à son gré, des mélos radiophoniques. Cependant, il ne pourra mettre la main sur les assassins.

Les déportations, les purges, les fusillades, les exactions le conservent. Il dure. Et quel*que soir, il lui arrive de s'en*dormir accablé en murmurant : « *Madre mia Bendicion Alvarado de mon destin, cent ans déjà, nom d'un bordel, cent ans déjà, comme le temps passe...* » Mais quoi, un jour enfin, l'ordre désarticulé des choses se remet en place. Et *les vaches envahissent* les salons présidentiels, et les charognards plongent pour fracasser les vitres du palais...

Garcia Marquez est aussi à l'aise dans les distorsions de la vision que dans l'usage de la langue. Il la manipule à un degré de virtuosité jamais *atteint par lui encore.* Ce livre (traduit — et bien traduit — par Claude Couffon), plus subtil, plus difficile que *Cent ans de solitude*, ce long poème par couplets et refrains où, une fois de plus, tout tourne en rond, cet art du circulaire ciselé, oui, vraiment, il fallait *que ce fût lui qui l'inventât.*

F. W.

L'ŒUVRE

LA HOJARASCA (« les Feuilles mortes »), 1955.

PAS DE LETTRE POUR LE COLONEL, 1961. Traduit en français sous ce titre en 1963. Julliard.

LAS FUNERALES DE LA MAMA GRANDE (« les Funérailles de la mama grande »), 1962. Recueil de nouvelles.

LA MALA HORA (« les Temps *difficiles* »), *1966. Mexico pour* l'édition définitive.

CENT ANS DE SOLITUDE, 1967. Traduit par Claude et Carmen Durand, 1968. Le Seuil.

ÉCHOS ET NOUVELLES

— **LES GRANDS PRIX LITTERAIRES DU GOUVERNEMENT BELGE** viennent d'être attribués : le Grand Prix triennal du roman de langue française à Daniel Gilles pour la vaste création encore inachevée : « le Festival de Salzbourg », suivie de « Nés pour mourir » (*Albin Michel*) ; le Grand Prix quinquennal de la critique et de l'essai en langue française à Georges Poulet, pour « la Conscience critique » (Corti).

— **EUGENE IONESCO** vient de recevoir le titre de docteur « honoris causa » de l'Université catholique de Louvain. L'Université a voulu saluer ainsi un auteur qui, « par son œuvre littéraire, a lutté inlassablement contre la déshumanisation de la société et l'oppression de l'individu ».

— **ROBERT LAFFONT, FAISANT LE BILAN** de sa production pendant 1976, note que, sur cent quatre-vingt-treize titres nouveaux publiés par sa maison cette année, quarante-six seulement sont de provenance étrangère, alors qu'auparavant les programmes *contenaient autant de traductions que* d'ouvrages français. Il souligne, en le regrettant, « la tendance générale qui pousse les éditeurs de tous les pays à se refermer de plus en plus dans le cadre de leurs frontières », mais il incrimine également le renchérissement des droits étrangers, surtout *américains.*

SOUVENIRS

Louise Weiss, une Européenne sans illusion

★ **TEMPETE SUR L'OCCIDENT (1945-1975), de Louise Weiss. Albin Michel, 528 p., 49 F.**

SOUVENIRS d'une femme qui a fréquenté la plupart des personnages ayant peu ou prou pesé sur les destinées du monde, reportages entrepris à l'échelle de la planète, considérations morales et politiques : il y a de tout cela dans *Tempête sur l'Occident*, le dernier livre de Louise Weiss, épais volume qui met le point final aux cinq tomes déjà parus des *Mémoires d'une Européenne*, et dont les intentions sont claires : « *L'insuffisance légale du tribunal* [de Nuremberg], *puis un tragique voyage autour du monde et la carence morale, déjà patente, de la jeune Organisation des Nations unies m'avaient poussée à rechercher, dans les écroulements passés, les raisons de la fragilité de la civilisation contemporaine* [...] *La perception de l'histoire n'est pas la même devant les parchemins qu'au contact des sols et des survivants.* »

Au fil de ces trente ans de vagabondages, de l'Allemagne à l'Afrique du Nord, du Proche-Orient à l'Ethiopie, Djibouti, le Kenya, Madagascar, de l'Alaska au Japon et au Vietnam, des Himalayas à la Chine de Mao, à travers une humanité en fermentation, déchirée par des luttes féroces, où les idéologues masquent des intérêts sordides, les péripéties n'ont guère manqué : difficultés nées du climat ou des indigènes, de l'inconfort et de la précarité des moyens de transport et des conditions de séjour, des rencontres insolites, des astuces déployées par les cameramen Georges Bourdelon, puis Pierre Guéguen et Guy Tabary pour filmer, non sans risques, des scènes interdites : ces histoires, où l'anecdote se mêle à la philosophie, sont contées avec verve et bonne humeur.

Bonne humeur qui s'accompagne d'une répulsion indignée devant certains tableaux, trop ou pas assez vivants, de l'Extrême-Orient, devant des coutumes barbares comme ces femmes cousues de Djibouti ou l'excision des fillettes au Kenya, que, officiellement, on n'a ni le courage ni le droit de dénoncer. Car Louise Weiss ne se veut pas un spectateur impassible. Elle regarde, écoute, enregistre et réagit. A la voir insister sur les côtés positifs du colonialisme (ils existent), et sur ceux-là seulement (les autres existent aussi), on devine qu'elle identifie à l'excès colonisation et civilisation.

On lira avec intérêt les impressions d'un témoin oculaire du procès de Nuremberg, même si le sujet n'est pas neuf, le récit d'une visite à Leni Riefenstahl, la réflexion d'un chauffeur : « *Les Allemands ne regrettent pas d'avoir fait la guerre, ils ne regrettent que de l'avoir perdue.* » On suivra la narratrice ressuscitant, filmant « la longue marche » d'Abraham à travers la Mésopotamie et autres déserts, avec un arrêt prolongé aux fouilles de Mari, à Palmyre, à Alep. Après une visite à la léproserie du Bisidimo, au Harrar, voici une des dernières images du négus Hailé Selassié entre ses chevaux et son lion favori — lequel ne devait pas mourir de mort naturelle.

A Madagascar, Bourdelon réussit à filmer la scène singulière du « retournement » d'une aïeule. En septembre, les Malgaches déterrent les défunts de l'année, « *afin de changer leurs suaires et, ainsi habillés de neuf, de les emmener chez eux une dernière fois, pour leur propre joie et celle, encore plus grande, de leur famille* ». Le pasteur de l'Eglise réformée, pour conserver ses ouailles, est bien obligé de se prêter à ces rites.

Au Japon, voici l'accueil de l'empereur des perles, « *un chapeau melon enfoncé jusqu'aux oreilles, ses formes ratatinées enveloppées dans un sombre kimono* de soie », puis celui du général MacArthur. Une incursion en Corée suscite des considérations qui laisseront rêveurs les Coréens du Sud, conscients du régime qui leur est imposé. Un raid sur Kunming, où survivent, provisoirement, les restes de la Chine nationaliste, des séjours à Hanoï, à Saïgon, à Angkor, recréent l'ambiance qui régnait sur la péninsule indochinoise avant les victoires communistes.

Louise Weiss devait retourner en Extrême-Orient après 1954, en passant par les Indes. Par le Cachemire. Ce qui nous vaut, entre autres réjouissantes histoires, celle de la richissime Américaine Bertha Eulalie Parker, inspirée mystique plongée dans l'ésotérisme, entourée de devins, la Mère de l'Univers. Celle aussi des fous de Dieu, soit musulmans, soit fanatiques de Shiva ou de Bouddha. L'excursion se termine par une rencontre avec Madeleine Slade, dite Miraben, la chaste amoureuse de Gandhi. Enfin, en 1958, elle peut pénétrer à Pékin. Et c'est l'accès à « *l'intimité provinciale de la Révolution* ».

L'auteur a tenu ses promesses, qui avait averti ses lecteurs qu'« *un bilan désespéré peut par hasard se transformer en une hottée de fruits savoureux* ».

JEAN-MARIE DUNOYER.

— PUBLIE AU « JOURNAL OFFICIEL » du 10 janvier 1977, le décret n° 76 1328 fait savoir que « l'administrateur général de la Bibliothèque nationale peut percevoir une prime de rendement non soumise à retenues pour pension civile et sécurité sociale ».

M. Le Rider serait-il le Stakhanov de la rue de Richelieu ? Non point. Le rendement d'un fonctionnaire n'est pas celui d'un O.S. Il se trouvait seulement que depuis le nouveau régime des bibliothèques, le directeur de la lecture publique (affaires culturelles) percevait la fameuse prime, alors que l'administrateur général de la Bibliothèque nationale, son homologue pour les établissements restés sous la houlette universitaire, avait été oublié. A titre égal, prime égale. Voilà tout.

ENQUÊTE

SITUATION DU POÈTE

Les raisons de la misère

L A poésie se porte mal en France. Les poètes accusent soit la société actuelle, soit l'indifférence séculaire d'une nation pour qui le verbe doit avoir un sens précis. La société ignore les doléances des poètes, qu'elle ne comprend pas et qu'elle accuse, neuf fois sur dix, de se réfugier dans un langage qui n'est pas le sien : de l'ouvrier au ministre, l'incompréhension est totale. Les enseignants s'efforcent de prolonger chez les élèves un certain sens du merveilleux et de la spontanéité : dès la troisième, les images succombent à la raison, et les enseignants eux-mêmes sont-ils préparés comme il conviendrait ? Les éditeurs sont assaillis de demandes, et la poésie ne se vend pas. Les poètes entrent dans une sorte de clandestinité, où ils s'entre-déchirent. Tout est malentendu, agacement, mépris, surenchère, en poésie. Sans doute les torts sont-ils réciproques, et il faut essayer de les analyser avec une objectivité qui, de toute manière, paraîtra suspecte, dans la mesure où un seul impératif s'impose, d'ordre sentimental et irrationnel : oui, il est souhaitable d'aimer la poésie.

LES AUTEURS

L E propos du poète est d'écrire dans la liberté et la solitude. Il ne suit aucun mot d'ordre, même s'il lui arrive de se mettre volontairement au service d'une philosophie ou d'un engagement social. Il est né poète, et il n'est pas poète sous prétexte qu'il défend une bonne cause : ni non plus du seul fait de se dire poète. Comme il n'y a ni diplôme ni certificat de poésie, le poète n'est poète que si des poètes reconnus le prennent pour tel : la loi est impitoyable et à la fois assez vague. Solitaire, le poète aujourd'hui invente son langage : les rimes, les sonnets, les conventions d'il y a cent ans sont périmés, à moins que... Tout étant par définition permis au poète, il lui est également permis de revenir aux formes anciennes, s'il a quelque chose d'original à dire.

L'activité poétique étant d'ordre affectif et les mots appartenant à la tribu, quand le poète se libère — ou se grise — de ses propres écrits, il se dit automatiquement qu'il offre aux autres un exemple de libération, d'enthousiasme ou de plongeon dans le subconscient. Articuler un poème, c'est vouloir le mettre à la disposition d'un hypothétique lecteur : donc, il est naturel d'aller à sa recherche. Le cœur, le cerveau, tout l'être profond se sont agités : pourquoi n'agiteraient-ils pas, par le truchement des mots, d'autres cœurs, etc. ? Le poète se sent investi d'un message, qu'il transforme en revendication : oui, il faut qu'il soit lu. Il envoie un manuscrit à un éditeur qui a pignon sur rue. On le lui refuse, en moyenne deux cent quatre-vingt-dix-neuf fois sur trois cents. Il essaie encore : même mésaventure. Il ne doute point de lui, et s'obstine. Peu à peu le verdict des autres se transforme en complot imaginaire.

On ne le comprend pas. Il est maudit, bien qu'il ait tout un trésor intérieur à communiquer. Pourquoi écouterait-il les conseils de gens distraits et mal intentionnés ? Il ne se demande pas s'il mérite l'édition. Il s'empêtre dans un ensemble de réactions contradictoires : la honte, la suffisance, le défi, l'aveuglement. Il finit souvent par se rendre justice : il fait appel à un éditeur qui pratique le compte d'auteur. Il paie pour se faire imprimer. Comme son apprentissage de la malédiction est commencé, il connaîtra aussi celui du silence : la presse ne parlera pas de lui. Dans une démocratie, cette pratique est inévitable. Le poète — rien ne lui prouvera qu'il ne l'est pas — a le droit de se consoler : de Rimbaud à Claudel, tous les grands poètes ont publié leurs premiers vers à compte d'auteur. Et le public, devant quelque trois mille plaquettes tous les ans, à supposer qu'il ait la curiosité de s'interroger sur elles, reste perplexe. Tant que le poète refuse le jugement des spécialistes, il ne connaîtra que des déboires.

LES ÉDITEURS

I L existe quatre types d'éditeurs (1), du point de vue de la poésie : les éditeurs qui publient tous les genres littéraires y compris la poésie, les éditeurs qui ignorent la poésie, les éditeurs spécialisés en poésie et pratiquant le compte d'auteur.

Le premier type est de très loin le plus efficace et le plus impartial. C'est celui qui compte des éditeurs aussi prestigieux que Gallimard, le Seuil, Flammarion, Grasset, le Mercure de France, et, dans une certaine mesure, Pierre Seghers, jadis maison spécialisée qui, aujourd'hui, ne se limite plus à ce genre. Ces firmes publient des romans, des essais, des livres d'histoire, etc. Elles estiment qu'elles peuvent consacrer une petite partie de leur budget — moins de 1 % — à la publication de la poésie. Leur bénéfice est ailleurs, de sorte qu'elles ne sont pas suspectes de complaisance. Chacune a un comité de lecture au sein duquel des poètes ou des connaisseurs de poésie effectuent un choix en somme toujours judicieux. On ne peut leur reprocher qu'une certaine sévérité, due à l'indifférence du public.

Chez Gallimard, Marcel Arland, Jean Grosjean, Claude Roy, Georges Lambrichs — pour ne citer que quelques noms — savent ce qu'est un poème et un poète. Au Seuil, le même travail est effectué par Jean Cayrol, Luc Estang, Denis Roche. Chez Grasset, par Yves Berger. Au Mercure de France, par André du Bouchet. Chez Pierre Seghers, par Bernard Delvaille et Jean-Pierre Faye. Chez Flammarion, principalement par Bernard Noël. Quelle meilleure garantie un jeune poète peut-il trouver, que l'approbation de ces spécialistes ? En revanche, quelle condamnation, s'il ne trouve pas de sympathisants parmi eux ! D'autres maisons de littérature générale, plus récentes, acceptent aussi de publier de la poésie, en petit nombre, notamment Pierre Belfond.

Certains éditeurs ne publient, pour ainsi dire, jamais de poésie, même s'il leur est arrivé, dans le lointain passé, de faire quelques exceptions. L'exemple le plus flagrant est celui de Fayard, l'éditeur du président de la République. Il en est de même de Plon, qui diffusa il y a longtemps Victor Segalen ; et de Stock qui fut l'heureux éditeur de Paul Géraldy et de Marie Noël. Robert Laffont a renoncé à la poésie, mais la maison Seghers, affiliée à cet éditeur, assure une sorte de relève indirecte. On recule devant un risque insignifiant, on se prive d'un certain prestige à long terme et, en somme, on avoue son incompétence : les poètes effraient trop d'éditeurs. Un rien d'audace permettrait une meilleure distribution des responsabilités : quel mal y aurait-il à ce que les éditeurs nommés prennent quelques poètes de grand talent, et déchargent par là la production d'autres confrères, toujours sollicités. Un bon exemple est fourni par Christian Bourgois, qui a des attaches avec les Presses de la Cité.

Les éditeurs spécialisés se trouvent devant un dilemme, insoluble à l'heure actuelle : faut-il végéter en ne publiant que des poètes incontestables mais peu vendus, ou gagner de l'argent — quitte à en faire profiter de bons poètes — en imprimant n'importe quel candidat à la poésie, qui leur apporte entre 5 000 et 10 000 francs de participation, par recueil ? Dans les années 30, Guy-Lévis Mano s'est rendu célèbre en publiant, à petit nombre, l'avant-garde de l'époque : Breton, Eluard, Char, etc. Ce genre de sacrifice est plus rare de nos jours. On doit citer Le Soleil noir et Fata Morgana, dont l'éventail risque d'être restreint à une certaine poésie difficile. Ces maisons ne peuvent vivre, avec une diffusion assez confidentielle, qu'imprimant des « grands papiers » illustrés, pour bibliophiles aux grands moyens.

Quatre éditeurs méritent une mention particulière. Les Editeurs français réunis, qui publient par ailleurs des romans et des essais, font paraître une série poétique qui est devenue l'une des plus

LES MASS MEDIA

UATION

s raisons

LES ÉDITEURS

DU POÈTE

par Alain BOSQUET

de la misère : des torts partagés

réputées de France, « la Petite Sirène » : sérieuse et suffisamment ouverte d'esprit, elle trouve un public considérable, de sorte que cette maison passe pour une maison spécialisée en poésie, là où elle n'atteint pas sa clientèle habituelle. Pierre-Jean Oswald publie des auteurs révolutionnaires, et parmi eux des poètes. Mais, d'une part, il n'évite pas toujours le compte d'auteur, et, d'autre part, à côté de publications d'une qualité littéraire incontestable, le critère politique l'emporte parfois sur le jugement poétique dans une production assurément originale et activiste ? La librairie Saint-Germain-des-Prés et Guy Chambelland se partagent quelques-uns des meilleurs jeunes poètes français. Ceux-ci sont perdus au sein d'une production incohérente. Ces deux labels ne sont pas automatiquement synonymes de qualité ni de discernement. Le compte d'auteur demeure une plaie majeure, et le malentendu s'aggrave.

Pour certaines maisons, il n'y a aucun malentendu possible : elles pratiquent le compte d'auteur sans la moindre vergogne, et impriment n'importe quel naïf pourvu de finances. A supposer qu'elles aient — pour prétendre se dédouaner — quelques auteurs qu'elles publient à leurs frais, ce qui reste à démontrer, elles ne font que perpétuer une pratique déplorable. Comme il existe en France plusieurs centaines de victimes consentantes, elles savent à quoi s'en tenir si elles sont imprimées par Jean Grassin et la Pensée universelle. Il est vrai que n'importe qui peut exposer des peintures ridicules, et n'importe qui faire circuler des poèmes sans intérêt !

LES MASS MEDIA

A Paris, et à des degrés divers, seuls quatre quotidiens rendent compte de l'activité poétique : *le Figaro, l'Humanité, le Monde* et *le Quotidien de Paris*. Les hebdomadaires sont encore plus parcimonieux : on suit le goût du public, au lieu de le former. On trouve quelquefois un article sur la poésie dans *le Nouvel Observateur*, beaucoup plus rarement dans *l'Express* ou *le Point*. *La Quinzaine littéraire* et les *Nouvelles littéraires* informent leurs lecteurs. Tout est affaire de dosage et, à cet égard, nous ne sommes pas gâtés, au sein de la presse occidentale, si l'on considère que pendant un siècle le *Times* de Londres a publié des poèmes, et que c'est le cas encore d'un hebdomadaire au tirage aussi important que *The New Yorker*. Imagine-t-on *Paris-Match* consacrant une ligne à la poésie avec quelque régularité ?

Les revues mensuelles de caractère littéraire ont disparu l'une après l'autre, dans les vingt dernières années : *le Mercure de France* et *les Cahiers du Sud*, entre autres. Celles qui restent donnent quelque place à la poésie : *la Nouvelle Revue française, les Cahiers du chemin, Europe, Tel quel* et, à un degré moindre, *Esprit*, tandis que *les Temps modernes* et *la Revue des deux mondes* se montrent bien timides à son endroit. Des revues spécialisées existent, depuis *le Nouveau Commerce, la Délirante* et *Action poétique*, jusqu'aux feuilles éphémères. Ces dernières méritent une étude particulière. Quand la tendance des revues est ou politique ou sociale, elles se vendent à quelques milliers d'exemplaires ; quand elle sont purement littéraires, elles périclitent. Leur diffusion étant limitée, le public n'est guère conscient de leur existence.

Tout ce qui a trait à la littérature et à la poésie se concentre, à la radio, sur France-Culture. Les autres postes se contentent de brèves mentions, à propos d'un anniversaire ou d'un prix Nobel, par exemple ; encore ont-ils une incroyable honte à en parler de façon claire. Il faut, n'est-ce pas ? que la poésie s'accompagne de musiquette, de guitares, d'excuses de toutes sortes, pour mieux « passer ». A cet égard, les postes les plus écoutés sont aussi les plus pitoyables.

A R.T.L., à Europe 1, à France-Inter, la poésie est ou bannie ou noyée dans les circonstances atténuantes. Tout est bon pour escamoter le poème ou lui trouver des explications qui le dénaturent. Est-ce dire qu'aujourd'hui France-Culture fasse la part des choses et donne à la poésie une place franche et objective ? Des émissions comme les « Matinées littéraires », de Roger Vrigny, qui existent depuis de longues années, sont remarquablement rodées, et dans l'ensemble judicieuses. L'émission « Poésie ininterrompue », qui est fort écoutée, fait une part très importante à la poésie d'avant-garde, sous forme d'entretiens entre deux créateurs. Ce parti pris tient-il assez compte d'une poésie plus immédiate et d'une communication plus directe ?

La télévision, comme les postes de radio de large audience, éprouve toujours quelque gêne — c'est un euphémisme — à *programmer* la poésie. Souvent, il s'agit d'assez longues évocations de poètes morts, où l'on se plaît à expliquer l'œuvre par les lieux de l'enfance, les rencontres, les voyages : mille détails qui relèvent des théories tainiennes, remises à la mode. Ou bien, on brode sur les thèmes du poète, en les déformant et en permettant au réalisateur de s'ériger en concurrent du poète.

Il n'existe aucune émission qui rende compte de l'actualité poétique, alors qu'une formule très simple devrait être utile à tout le monde : dix minutes par semaine pour lire un beau poème et présenter l'auteur, à propos d'une publication récente. Ce que cherche la télévision, c'est le grand nombre, et une sorte d'approbation préalable par des millions de téléspectateurs. Au lieu de les éduquer, on les laisse dans l'ignorance, en prétendant — sans preuve — qu'ils ne désirent rien savoir d'un art trop ardu pour eux. En haut lieu, on est toujours hypnotisé par les sondages et les statistiques : à la qualité on préfère la vulgarité ou le divertissement qui ne fait pas réfléchir. Il appartient à l'État d'un jour décider que René Char, Yves Bonnefoy ou Guillevic méritent, pendant quelques minutes, de prendre la place de Guy Lux ou de Léon Zitrone, sans nécessairement les déloger.

L'ÉTAT

LE goût de la poésie dépend, à l'origine, chez chaque être, de son éducation. Jusqu'aux classes de troisième et même de seconde, au lycée, rien n'est perdu. Le développement de l'imagination n'est plus considéré, depuis quelques années, comme contraire à celui de la raison et du bon sens. Encore faut-il que les écoles normales forment des instituteurs et des professeurs pour qui les vertus cartésiennes ne soient pas les seules qu'il faille défendre. A quinze ans, par une rupture brutale, l'attrait de la poésie s'amenuise ou disparaît à jamais. Les sciences, l'histoire, les mathématiques, etc., sollicitent l'élève, et ne lui laissent aucun goût pour la littérature, sauf à titre d'information, donc d'aliment pour ses examens.

Il est toutefois des domaines — fort modestes — où l'Etat intervient en faveur du poète. Une sorte de charité semi-clandestine veut qu'il aide quelque dix ou quinze écrivains réputés en leur versant *des mensualités, de l'ordre de 1 600 francs à l'heure* actuelle. On trouve parmi eux — est-ce indiscret de l'écrire, ou faut-il au contraire dénoncer avec la plus brutale franchise ce symbole même du discrédit où est tombée notre poésie au plus haut niveau de sa pureté ? — René Char et Francis Ponge : on y trouvait, jusqu'à sa mort, Pierre-Jean Jouve.

Que l'Etat ait à aider des poètes aussi illustres est une terrible accusation, non seulement à l'endroit d'un régime, mais surtout à l'endroit d'une nation tout entière : elle consomme tout, mais elle refuse de consommer assez de poèmes pour permettre à ses poètes incontestables de vivre de leur plume.

Dans d'autres cas — qui, eux aussi, s'appliquent en principe aux romanciers, aux philosophes, aux auteurs de théâtre dans la gêne, — l'Etat se substitue à un hypothétique employeur, afin de faire bénéficier le poète des avantages de la Sécurité sociale. Des bourses de création, on le sait, sont régulièrement distribuées par le Centre national des lettres, dont les commissions diverses groupent des écrivains et des critiques venus de tous les bords. Selon les années, trente ou quarante écrivains reçoivent ainsi des subsides limités pour achever une œuvre dans des conditions matérielles presque raisonnables. Les demandes, en ce qui concerne les poètes, sont nombreuses et trop souvent abusives : ils sont légion, les poètes de *vingt-cinq ans qui s'inscrivent* au chômage et, après une ou deux maigres plaquettes, voudraient que l'Etat leur permette de faire carrière. Cinq ou six fois par an aussi, l'Etat verse à des poètes reconnus dans le besoin de quoi passer une « année sabbatique » loin des soucis quotidiens : cette aide exceptionnelle, qui n'est pas renouvelable, se monte à 60 000 francs.

Le travail effectué par la commission de poésie, sous la direction actuelle de Jean Rousselot, est à la fois utile et de longue haleine. Sur présentation de manuscrits, et après plusieurs rapports de lecture, une aide substantielle à l'édition était offerte *naguère aux éditeurs qui en faisaient la* demande. La plupart des éditeurs dignes de ce nom s'étant récusés — soit qu'ils tenaient à assumer leurs responsabilités, soit qu'ils répugnaient à l'espèce de censure que leur imposait ainsi la commission en se substituant à leur comité de lecture, — il en est résulté une aide massive aux éditeurs de second plan, à l'exclusion des autres.

Divers réajustements s'étant alors effectués, il semble qu'on s'oriente enfin vers une solution équitable et à la fois irréprochable. La commission, n'intervenant plus au stade du manuscrit, choisira parmi les recueils déjà publiés les quelque trente ou quarante qui lui paraissent dignes d'attention. Ainsi, les meilleurs titres, achetés par l'Etat à deux cents ou à quatre cents exemplaires, pourront-ils bénéficier d'une aide sérieuse. Les *volumes pourront alors être envoyés dans les bibliothèques* publiques. La procédure, qui n'est pas encore définitive, serait en tout cas sur la bonne voie.

LE PUBLIC

IL ne faut pas se leurrer : la poésie n'a été populaire en France qu'à deux époques : celle du *romantisme et durant la seconde guerre mondiale*, c'est-à-dire quand elle a été en accord avec des idées politiques précises. Hugo et Lamartine ont été des figures on ne peut plus publiques, tandis qu'Eluard, Aragon et Pierre Emmanuel ont mené un combat clandestin, dans un langage en accord avec des circonstances historiques favorables.

Rien de pareil n'a lieu aujourd'hui. Le divorce entre le poète et le public est plus grave que jamais. Que le langage du poète s'éloigne souvent du langage courant, voilà qui ne fait aucun doute ! Que le public affiche à l'égard de la poésie un mépris total, voilà qui est tout aussi flagrant ! Il n'en est pas ainsi dans tous les pays, loin de là.

Dans les pays en voie de développement, on dit que la poésie ne subissant pas la concurrence du roman-feuilleton ni du roman policier, bénéficie d'une écoute générale ; elle est également proche de l'incantation, donc des textes sacrés. On dit que la poésie des pays socialistes est populaire dans la mesure où le poète fait l'éloge du régime quand on *le lui demande. Cet état de fait* ne suffit pas à expliquer le véritable engouement pour la poésie en Union soviétique, en Roumanie ou en Hongrie. Nos poètes qui publient là-bas — même ceux qui ne sont nullement engagés — y ont des tirages de trois à dix fois supérieurs à leurs tirages français. Avoir trois fois plus de lecteurs en traduction slovène, macédonienne ou albanaise n'est pas une aventure unique : elle est savoureuse et pénible. L'engagement n'explique pas tout. Récemment, un choix de poèmes de Rainer Maria Rilke — pourtant peu suspect de « populisme » — se tirait en Union soviétique, en première édition, à *80 000 exemplaires*, le prix du recueil équivalant à l'affranchissement d'une lettre ordinaire.

Les pays latino-américains lisent abondamment *les poètes et en font des diplomates* ou de hauts fonctionnaires : de Ruben Dario à Octavio Paz en passant par Pablo Neruda, la tradition a toujours été respectée. Aux Etats-Unis, le moins politisé *des poètes beatniks, Lawrence Ferlinghetti*, a près d'un million de lecteurs. En Angleterre, après une longue éclipse, la poésie connaît un regain de popularité certain. Au Québec, une douzaine au moins de poètes trouvent entre trois et cinq mille lecteurs, c'est-à-dire deux fois plus que leurs confrères français pour une population dix fois moindre. Toute comparaison est irrémédiablement accablante.

* * *

NOUS en sommes arrivés à poser cette simple et terrible question : qu'est-ce que la poésie peut nous apporter ? On peut la poser à propos de toutes les formes d'art. La musique s'accepte : elle ne remet guère en cause ni nos concepts de vie ni notre comportement. La peinture, même d'avant-garde, s'accepte mieux encore : elle est aussi, en plus de son intérêt intrinsèque, affaire de décoration et de spéculation.

La poésie n'a pas cette chance. On veut la confondre avec le sentiment poétique, cette vague disposition psychique devant la beauté d'un arbre, d'une onde marine, d'un oiseau en plein vol, qui se passe d'articulation. On veut la confondre, quand elle se pare de mots, avec la notion de poésie au sens large : on prétend que la poésie est dans certaines pages de roman, et surtout on la cantonne dans la chanson, sous prétexte que Georges Brassens, Jacques Brel et Léo Ferré ne se contentent plus des platitudes que débitaient Maurice Chevalier ou Mayol. Ce faisant, on déclare, sans consulter aucun recueil de poèmes, que la poésie est morte.

On oublie cet objet verbal : le poème, qui n'a *plus besoin de thème immédiatement* décelable, ni de rime, pour être totalement lui-même, dans sa solitude et son indépendance. L'effort qu'il mérite — et qui n'est pas facile, il faut l'admettre — conduit le lecteur à remettre en cause l'arsenal de ses certitudes, le mécanisme de sa réflexion, l'échelle de ses valeurs. Bien sûr, il préfère s'abstenir, et liquider le poème au nom de la logique et de la paresse. Se retrouver devant un fragment d'absolu, une invitation au possible et à l'impossible, une ivresse auprès de quoi le savoir traditionnel ne résiste pas ; bref, se mesurer à l'imaginaire : est-ce une vieillerie d'un autre âge ? Le poème demande une *manière de foi*, sans dieu et sans préceptes. A une époque où la France n'est allée ni sur la Lune, ni sur Vénus, ni sur Mars, et où le sort de la planète lui échappe, s'amputer du pouvoir intime et secret que lui offre le poème, n'est-ce pas singulièrement avouer les limites de sa sensibilité ?

(1) Les éditeurs, journaux, revues et animateurs cités ne le sont qu'à titre d'exemple. Cet article d'ensemble ne prétend pas à une étude exhaustive du problème.

JANVIER 1977 — LE MONDE A TRAVERS LES LIVRES

ESSAIS ET DOCUMENTS POLITIQUES

★ *L'Autogestion ?*
Etats généraux pour l'autogestion socialiste, éditions Syros, 272 p., 22 F.

Au début de juillet 1976, le P.S.U. avait réuni des « états généraux pour l'autogestion » (*le Monde* du 6 juillet). Il publie aujourd'hui l'essentiel des interventions, faites au cours de ce week-end, à propos de l'emploi, des prix, de l'énergie nucléaire, de l'armée, de la justice, de l'Eglise, de l'école, de la lutte des femmes, de la santé, des immigrés, de la culture, etc. Cinq rapports sont en outre présentés, dont deux qui examinent comment *« produire autrement »* et *« vivre autrement »*. Cet adverbe semble bien être, à la relecture de ces textes, le maître mot d'une recherche révolutionnaire, qui ne se veut ni utopique ni marginale. — B. B.

★ Yvan Craipeau : *le Pouvoir à prendre.*
Editions Syros, 164 p., 12 F.

Yvan Craipeau est l'une des « têtes pensantes » *d'un petit parti qui n'en manque pas :* le P.S.U. Est-ce pour répondre au reproche d'intellectualisme fréquemment adressé à ses amis que, dans son analyse de *« la crise du pouvoir de la bourgeoisie »*, il s'efforce d'être précis, concret, et de dissiper certaines des illusions qu'il croit déceler dans son propre entourage ?

La sévère analyse du programme commun et de *« ce que va faire la gauche au gouvernement »* constitue un résumé clair et vivant de ce que pense actuellement une bonne partie de l'extrême gauche, moins préoccupée des prochaines échéances électorales que de leurs lendemains. — B.B

★ François Duprat : *les Mouvements d'extrême droite en France.*
Volume I - 1940-1941. 112 pages.
Volume II - 1942-1944. 104 p. Chaque vol. 12 F.
Editions de la Revue d'histoire du fascisme.

Pour nombre de dirigeants et militants d'extrême droite, la période de Vichy reste l'âge d'or, le paradis perdu, sur lequel, paradoxalement, peu d'entre eux ont publié jusqu'à présent des analyses ou des commentaires, en dehors de quelques grands textes de combat. François Duprat, dont les sympathies *« nationalistes-révolutionnaires »* sont connues, propose en deux petits volumes un panorama minutieux des organisations qui ont surgi dans la foulée de la *« révolution nationale »*, du « maréchalisme » le plus dévot à l'antivichysme déclaré. Historien de sa propre famille politique, il fait montre d'une érudition dont ses partis pris de militant ne parviennent pas à effacer l'intérêt. — B. B.

★ Dany Bedel-Gisler et Laënnec Hurbon : *Cultures et pouvoir dans la Caraïbe.*
Librairie et éditions L'Harmattan, 18, rue des Quatre-Vents, Paris-6e, 140 p., 22 F.

Une Guadeloupéenne, attachée de recherche au C.N.R.S., et un Haïtien, professeur d'anthropologie, étudient quelques problèmes révélateurs d'une oppression économique et politique qu'ils estiment spécifique au monde caraïbe. Le premier tiers de l'ouvrage est rédigé en langue créole et les deux autres tiers sont rédigés en français. Ce texte militant se présente à la fois comme un manifeste en faveur du créole, *« dont le statut actuel est celui d'une langue interdite »*, et comme un appel à la redécouverte d'une solidarité détruite par la colonisation entre Haïti et les Petites Antilles. — Ph. D.

RELIGION

★ Frithjof Schuon : *Comprendre l'islam.*
Le Seuil ; Points/Sagesses, 190 p., 9,50 F.

Ce petit livre ne prétend pas présenter des « vérités nouvelles » sur l'islam. Il est destiné essentiellement au lecteur occidental qui n'est pas totalement ignorant des notions élémentaires de cette religion et qui voudrait la connaître un peu mieux et surtout savoir pourquoi six cents millions d'hommes y croient.

Ouvrage didactique, il donne une vue d'ensemble sur la doctrine islamique — dernière venue des grandes révélations — *qui se veut une* « jonction entre Dieu comme tel et l'homme comme tel », l'homme n'étant pas un être déchu à la recherche d'un *miracle* salvateur. — T. B. J.

SCIENCES HUMAINES

★ Alexis Léontiev : *le Développement du psychisme.*
Editions sociales, coll. « Ouvertures », 346 p., 45 F.

Né en 1903, et aujourd'hui doyen de la faculté de Moscou, Alexis Léontiev rassemble ici les résultats de toute une vie d'expérimentation et de réflexion. Les travaux poursuivis par les chercheurs soviétiques dans le domaine de la psychologie étant, en dehors du cercle des spécialistes, très mal connus en France, la traduction de cet ouvrage comble incontestablement une lacune.

A *l'activité* des animaux, élaborant des réponses de plus en plus complexes aux sollicitations variées de leur milieu de vie, Léontiev oppose l'*action* des hommes, dont le développement psychique est lié à la division du travail social et à la vie collective. Sa démarche s'écarte aussi bien des présupposés innéistes que des hypothèses mécanistes de Pavlov.

A ces divers titres, ce livre mérite d'être découvert et médité. — R.-P. D.

★ F. Basaglia et F. Basaglia-Ongaro : *la Majorité déviante.*
Traduit par M. Makarius, édition 10/18, 190 p., 10 F.

Le dossier rassemblé ici par Franco Basaglia et Franca Basaglia-Ongaro concerne les inadaptés sociaux, vieillards, malades, alcooliques, suicidaires, délinquants, névrosés, psychotiques, débiles et infirmes, dont une étude statistique de Jurgen Ruesh nous apprend qu'ils représentant aux Etats-Unis plus d'un tiers de la population globale. Parmi eux, près de 10 % sont internés dans des institutions psychiatriques publiques ou privées. Ce qui conduit, bien évidemment, les divers auteurs à s'interroger sur la double et contradictoire *fonction* du psychiatre, à la fois *homme de science et gardien de l'ordre*. David Cooper, par exemple, rappelle que la déviance est, en fait, créée par le système qui étiquette et *classifie*, avec pour fin plus ou moins *explicite* un *contrôle* social total. Si l'oppression *psychiatrique* est bien de nature politique, comme le soutient Ronald Laing, alors il convient d'esquiver le piège de la médicalisation des conflits interpersonnels, moraux ou sociaux, et de répondre politiquement aux techniciens et employés de la santé mentale. Regrettons cependant *que* ce dossier, disparate et inégal, ne soit pas à la hauteur d'un projet aussi ambitieux. R. J.

★ Paul Roazen : *la Pensée politique et sociale de Freud.*
Traduit de l'américain, éditions Complexe Diffusion, PUF, 232 p., 20 F.

Si les politologues se tournent aujourd'hui vers Freud, cela tient à leur relative désillusion à l'égard de Marx. Telle est, du moins, l'opinion de Paul Roazen, professeur de théorie politique à Harvard. A la suite de Walter Lippmann et d'Harold Lasswell, il s'efforce d'intégrer la psychanalyse aux sciences sociales et politiques. A cette fin, il propose une vaste synthèse des concepts et des vues de l'auteur de *Malaise dans la civilisation*. Il n'est pas certain toutefois que cette relecture des écrits de Freud sur la culture renouvelle beaucoup le sujet. Outre cela, Reich et Marcuse sont absents des discussions qu'ouvre Roazen. Et, autre sujet de déception, la traduction de son livre (par un collectif ?) est exécrable. On le regrettera d'autant plus que Paul Roazen est l'auteur d'ouvrages sérieux sur l'histoire de la psychanalyse et que sa biographie de Tausk laissait espérer mieux. Beaucoup mieux. — R. J.

★ Galvano della Volpe : *Critique de l'idéologie contemporaine.*
PUF, 150 p., 34 F.

Les essais réunis dans ce volume abordent aussi bien les problèmes de la dialectique marxiste, le romantisme des écrits de Marcuse, la situation des Noirs américains, que des questions esthétiques. Della Volpe propose une interprétation du marxisme, résolument anti-hégélienne, et qui se situe au-delà de toute orthodoxie. Inclassable, cet auteur est aussi hostile aux « révisions du marxisme » qu'à l'école de Francfort ou au maoïsme. Aristote lui *paraît plus important pour comprendre Marx que* Mao Tse-toung. Pas toujours convaincants, ses essais sont néanmoins d'une grande intelligence et d'une grande richesse. — J.-M. P.

HISTOIRE

★ *Le jeu au XVIIIe siècle.*
Edisud, Aix-en-Provence, 302 p., 60 F.

« Le jeu au XVIIIe siècle » réunit les communications proposées au colloque qui s'est tenu en 1971, à l'initiative du centre aixois d'études et de recherches sur le dix-huitième siècle et le résumé des discussions qui ont suivi. Ouvrage savant certes, mais vivant, débordant l'espace clos des spécialisations. La diversité du thème abordé permet une lecture libre au gré de l'humeur et de l'intérêt de chacun.

Le dix-huitième siècle a d'abord été un siècle joueur. Mais à quoi jouait-on au cours de ce siècle qui a fini par jouer le destin de l'Europe ? De Rousseau à Diderot, c'est le jeu d'échecs, dominé par la grande figure du maître Philidor, qui passionne les esprits. Mais d'autres jeux de hasard, jeux de cartes essentiellement, font fureur : le biribi en 1719, le pharaon en 1736, le siam en 1742.

Le jeu n'offre pas qu'une seule face. On joue aussi et avec autant de passion à connaître le monde. Le nombre annonce sa royauté : l'analyse économique, les statistiques *sont à l'horizon. Mais ce serait une gageure* de prétendre épuiser, en quelques lignes, une telle somme d'informations et de vues pénétrantes sur ce dix-huitième siècle qui est toujours à découvrir. — E. E. M.

★ *Histoire de Nice et du pays niçois* publiée sous la direction de Maurice Bordes.
Collection « Univers de la France et des pays francophones », série « Histoire des villes », 488 pages illustrées. Privat, Toulouse, 140 F.

L'éloge de cette collection n'est plus à faire : chaque volume est non seulement une étude très approfondie du passé mais un large panorama du présent et une interrogation sur l'avenir.

Des questions, Nice et son pays en posent, en dépit des apparences souriantes. Son âge d'or, la région l'a vécu à la Belle Epoque, bien préparé par le Second Empire, après la cession à la France, en 1860. On ouvre des routes et des voies ferrées pour les riches étrangers — il y a aussi des Français — qui se retrouvent, de décembre à mai, dans la « capitale d'hiver », et on aménage, pour eux, des distractions de choix. Après la seconde guerre mondiale, le tourisme de masse apportera de nouvelles ressources à cette cité de luxe.

Mais les ombres au tableau sont d'importance : transformation des sites, disparition totale de l'agricurture, médiocre expansion industrielle, etc. Peut-on fonder une économie saine sur l'accueil et le tourisme, et cette pente de la facilité peut-elle être remontée ? — G. G.-A.

★ Tacite-Suétone : *Pas de poison pour Agrippine.*
Traduction de J.-L. Burnouf et H. Aillant, présentation de Danielle Vigier, collection « Reporters du passé », Gallimard, 188 p., 19,70 F.

★ Garcilaso de la Vega : *le Récit de l'Inca.*
Traduction et présentation d'Alain Gheerbrand, collection « Reporters du passé ». Gallimard. 188 p., 19,40 F.

De quoi s'agit-il ? D'amener le jeune lecteur à plonger dans tel événement historique et à mieux le comprendre en le lisant dans des témoignages directs.

L'idée qui a présidé à la collection est, à première vue, alléchante. On a imaginé de faire précéder les très sérieux textes offerts d'un résumé des faits qui les ont provoqués, exactement dans le style où nous les présenterait aujourd'hui, la *« presse à sensation »* : titres en *coup* de poing (*« Agrippine, quelle empoisonneuse ! »*), débauche d'illustrations, surenchère du côté du sang, du sexe, du merveilleux ou de l'horrible.

Cette vingtaine de pages avalées — mais est-il bien certain que leurs procédés raccrocheurs auront prise sur de « jeunes lecteurs », et cela est-il souhaitable ? — reste le plat de résistance. Et Dieu sait qu'il résiste ! Pas une note de commentaire. Rien qui vienne, d'une manière ou d'une autre, démêler l'embrouillamini des rivalités de famille, ici, des intrigues de palais, là. Aucun lien d'aucune sorte pour rattacher les uns aux autres ces fragments plus indigestes, ainsi servis, que dans une *édition savante, laquelle nous aiderait* de tableaux généalogiques et synoptiques, de cartes, etc. Ce n'est pas de jeu. — G. G.-A.

HUMOUR

★ Jean Delacour : *Dictionnaire des mots d'esprit.*
Albin Michel, 352 p., 39 F.

Onze mille définitions, pas moins, puisées dans l'œuvre de trois cent vingt écrivains et auteurs de mots croisés, groupés en sept mille thèmes. Voilà le calembour, le coq-à-l'âne, la boutade, le quiproquo, le paradoxe élevés à la hauteur d'une institution. Voilà un outil précieux pour les cruciverbistes, ceux qui fabriquent les « grilles » et ceux qui essaient de les remplir. Voilà une source quasi inépuisable de divertissement pour les gens d'esprit.

Bien sûr, toutes les définitions patiemment rassemblées ne sont pas de la même veine, et s'il en est de fort subtiles, d'autres sont plus sommaires. Mais d'*abattis* (« pattes alimentaires ») à *yogi* (« continent asiatique »), de Tristan Bernard à Robert Scipion — en passant par les « mots-croisistes » du *Monde*, tous largement à l'honneur — et de Balzac à Zamacoïs, rien n'a échappé à l'œil sagace ni au sens de l'humour de Jean Delacour. Ce collectionneur de mots, déjà auteur d'un recueil de trois mille deux cents citations humoristiques intitulé *Tout l'esprit français*, continue inlassablement sa quête pour son plaisir sans doute, mais aussi pour le nôtre.

SOCIÉTÉ

★ Eric Rau : *le Juge et le Sorcier.*
Laffont, collection « Vécu », 320 p., 35,50 F.

Les ouvrages sur l'Afrique publiés depuis vingt ans négligent d'ordinaire les superstitions, rites occultes, pratiques ténébreuses des temps précoloniaux, encore très vivaces de nos jours. Imbattables et prolixes à propos des relations diplomatiques entre telle république tropicale et les U.S.A., sur le socialisme tanzanien, les voilà muets sur les hommes-panthères, les voleurs de sang, les sorciers, le fétiche. Pourtant, ces forces obscures déterminent encore les comportements de peuples entiers, parfois même ceux de leurs dirigeants.

Tour à tour magistrat au Sénégal, en Guinée, au Dahomey, dans l'ancien Soudan français, etc. Eric Rau vit passer devant les tribunaux d'assises d'étranges et bien sinistres affaires où la magie tenait la première place. Ce recueil de faits divers exotiques constitue un témoignage fort intéressant sur l'Afrique moderne captive de son passé. — G. C.

★ Claude Collin-Delavaud : *Pérou.*
Le Seuil, « Petite planète », 190 p., 13,50 F.

Au début était le Titicaca... Autour du plus haut lac de la planète à 4 000 mètres d'altitude, dans le décor sauvage de la Puna-Brava, tout comme sur le triste littoral pacifique du Pérou, des civilisations mortes restent à déchiffrer. Il n'y a pas eu que l'Inca. Ainsi que le note avec lyrisme Claude Collin-Delavaud, à qui nous devons déjà des études géographiques exhaustives sur ce pays indien, les civilisations Chimu, Chavin, Nazca ou Mochica font songer à ces étoiles géantes qui brillent au maximum au moment de leur mort. Surgies du néant, elles se sont évanouies dans la nuit.

Enigme et splendeur du passé pré-colombien, mais aussi expérience révolutionnaire contemporaine intéressante : le Pérou offre au visiteur curieux ces deux faces contrastées. C'est l'Indien des hauteurs, silencieux, misérable et exploité depuis toujours que le mouvement militaire né en 1968 avait choisi pour symbole. Claude Collin-Delavaud analyse avec objectivité et précision les mésaventures du défi des militaires qui ont voulu faire une révolution par le haut. Entreprise condamnée d'avance. La crise a commencé en 1975, et les rivalités grandissantes entre officiers détenteurs de tout le pouvoir ont déjà modifié les rapports de forces. — M. N.

★ Robert Beauvais : *Nous serons tous des protestants.*
Plon, collection « les Impertinents », 220 p., 30 F.

Robert Beauvais part en guerre contre les protestants. Pourquoi pas ! A l'entendre, l'effroyable esprit huguenot débilite notre pauvre civilisation occidentale, et la voue à une sûre décadence. C'est une thèse ! Selon lui, le nombre de ses adeptes avoisine le million, *« à peu près autant que les homosexuels avec qui ils se confondent parfois »*, ajoute-t-il, sentencieux. Cette citation résume la distinction générale de l'ouvrage, et sa hauteur d'esprit. Il paraît dans une collection dite « les Impertinents ». L'impertinence est un art difficile, complexe. Elle se nourrit d'indignation, de cruauté, de pudeur outragée. Jamais de gaudrioles. — G. C.

PHILOSOPHIE

★ Leszek Kolakowsky : *la Philosophie positiviste.* Traduit du polonais par Claire Brendel.
Denoël-Gonthier, coll. « Médiations ». 256 p., 13 F.

Le terme est apparu avec Saint-Simon et Auguste Comte. Mais l'attitude positiviste en philosophie est bien antérieure à leurs œuvres et se poursuit, sous diverses formes, encore aujourd'hui. Depuis Ockham, au quatorzième siècle, jusqu'à l'empirisme logique de Bertrand Russell, l'auteur retrace l'histoire de cette problématique.

Quatre critères, à ses yeux, la définissent : le refus de la distinction entre « essences » et « phénomènes », le nominalisme, la mise à l'écart des jugements de valeur et la foi en l'unité fondamentale de la méthode scientifique. *Mutatis mutandis*, ces caractéristiques se retrouvent chez Mersenne et Gassendi au dix-septième, Hume au dix-huitième, Claude Bernard, J. S. Mill, H. Spencer, Avenarius et Mach au siècle dernier, et à l'époque contemporaine chez Wittgenstein, Karl Popper et toute l'école du positivisme logique anglo-saxon.

Retracer à travers tant d'œuvres l'évolution et la pérennité d'un même courant de pensée est *toujours une entreprise périlleuse. Leszek Kolakowsky* la mène à bien avec une belle sobriété, et la traduction de ce texte permet de découvrir l'un des grands historiens de la philosophie à l'heure actuelle. — R.-P. D.

★ René Huyghe : *Ce que je crois.*
Grasset, 185 p., 29 F.

Le pessimisme crépusculaire se porte très bien à Paris. Critique d'art, René Huyghe fonde le sien sur un « décryptage » de l'âme contemporaine à travers le désarroi qu'il diagnostique dans sa peinture, depuis la touche impressionniste jusqu'aux carreaux de Vasarely. De l'une à l'autre, il distingue le même mouvement suicidaire, le morcellement progressif de l'homme poussé vers le néant par son désespoir. Bien entendu, il exhorte à lutter contre la « fascination du vide », la « dégénérescence », le « défaitisme ». Mais au nom de quoi ? Ses propres valeurs n'apparaissent pas dans une parfaite clarté, ou manquent singulièrement de force. Libre à chacun de flétrir, comme lui, l'épuisement du matérialisme. Encore faut-il lui opposer non un discours académique, mais des certitudes combattantes. — G. C.

Ces notes ont été rédigées par Tahar Ben Jelloun, Bernard Brigouleix, Gilbert Comte, Philippe Decraene, Roger-Pol Droit, Ginette Guitard-Auviste, Roland Jaccard, Edmond El Maleh, Marcel Niedergang, Jean-Michel Palmier.

DE LA

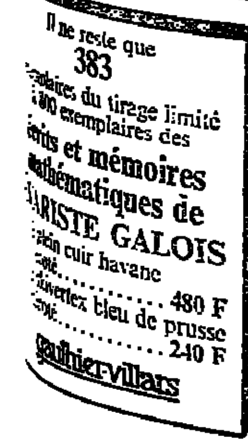
proposé un pro

L'école fondamentale

« Nationaliser sans haine »

Une mise au point laborieuse

PHILIPPE BOGGIO.



هكذا من الأصل

DE LA MATERNELLE AUX GRANDES ÉCOLES

La FEN propose un projet éducatif syndical « pour une société socialiste »

La Fédération de l'éducation nationale (FEN) a rendu publique ce jeudi 13 janvier la première rédaction de son projet éducatif syndical intitulé « L'école de l'éducation permanente ». *Remis aux membres de la commission administrative de la FEN, cet avant-projet devrait être complété, enrichi, probablement corrigé par les sections fédérales et les syndicats membres de la FEN jusqu'à la prochaine réunion de la commission administrative, le 17 février. Cette instance se prononcera alors sur la rédaction définitive du plan éducatif de la FEN qui était en préparation depuis le congrès de Grenoble, en février 1976.*

Le projet syndical est marqué par une idée majeure et toutes ses propositions y font référence : « *La FEN a fait un choix essentiel et qui n'est pas occasionnel : celui d'une société socialiste.* » Mais « *une telle attitude, sans cesse dynamique, suppose une éducation sans cesse dynamique : l'éducation permanente* ». Les droit politiques, ajoute même la FEN, ne sont rien sans la faculté de les exercer, c'est-à-dire sans l'éducation : « *La société socialiste a besoin d'un citoyen capable d'user de son savoir et désireux de le faire.* » Ce droit à l'éducation doit être « *garanti à tous sans aucune discrimination* ». « *L'homme doit pouvoir entreprendre des études à tout moment ou les reprendre (...).* »

Mais actuellement, ce droit à l'éducation est contrecarré par les inégalités devant la formation, que le projet de la FEN énumère : inégalités biologiques, socio-culturelles avant la scolarité, inégalités durant la formation initiale, primaire, secondaire ou supérieure, inégalités dues à la hiérarchie des débouchés, des formations et des salaires. « *Au prélèvement massif sur le produit de l'éducation*, indique le texte, *le capitalisme ajoute l'organisation systématique du sous-emploi, de la sous-rémunération, de la sous-qualification, du chômage (...).* »

Lutter contre les inégalités

Une société socialiste, estime la FEN, devrait avoir pour tâche essentielle « *de mettre fin* (...) *aux inégalités* ». Mais, ajoute-t-elle, il ne saurait y avoir de politique scolaire sans « *remise en cause, en même temps, de l'organisation capitaliste dans son ensemble* ».

« *Il faut cesser*, estime la FEN, *d'opposer travail manuel et travail intellectuel, et donner à tous les jeunes une formation technologique* » : cette formation, actuellement réservée aux « *victimes de la sélection par l'échec* », devrait être considérée comme une « *culture* » à part entière. A l'école maternelle et à l'école primaire, les élèves bénéficieraient de « *travaux manuels simples* ». Dans le cycle d'observation, cet apprentissage serait renforcé, pour les jeunes qui « *plongeront dans la vie active* » à la fin de ce cycle, par une formation professionnelle proprement dite. « *Mais en aucun cas celle-ci ne sera une préparation directe au métier* ».

Deuxième grande orientation : la prévention et « *le traitement de tous les handicaps* ». La FEN estime que les élèves ont droit à une « *éducation sur mesure* ». Le « trot » ne serait donc pas le même pour tous, une attention particulière devant aller aux plus faibles.

L'école fondamentale

Parce qu'une continuité est nécessaire au développement de la scolarité, le projet éducatif insiste ensuite sur le « *concept d'école fondamentale* », incluant la maternelle (dès deux ans), l'école élémentaire et le « *cycle d'observation* ». Aucun élève ne devrait quitter l'école avant la fin de cette période « *fondamentale* ». Commencerait alors le « *cycle de détermination* », dont l'issue coïncide avec la fin de la scolarité obligatoire. Ce dernier cycle est toutefois lié à la notion de formation obligatoire jusqu'à dix-huit ans plutôt qu'à celle de « scolarité obligatoire » (actuellement jusqu'à seize ans). La FEN prévoit en effet une intégration des centres de formation d'apprentis, des centres professionnels, au système scolaire. Mais la stricte préparation à un métier ne débuterait qu'après dix-huit ans.

Après un cycle de détermination de trois ans, le baccalauréat pourrait être remplacé par « *un système de probation continue, oral et écrit* ».

Aucune sélection n'est d'autre part prévue à l'entrée dans l'enseignement supérieur, mais plutôt une « *auto-orientation efficace* ». « *Certains jeunes*, indique le texte, *n'accéderont pas au supérieur, car ils auront choisi, à l'issue de la formation initiale, de s'inclure dans le système de production* ».

Autre grande orientation : la laïcité. Le projet de la FEN est très net : « *Il faut tout d'abord redonner à notre pays son caractère laïque (...), et mettre fin au système parallèle d'éducation financé par l'Etat* ». La FEN estime qu'il faut « *mettre fin à l'entreprise de destruction* » qui consiste à « *favoriser les circuits privés, confessionnels et patronaux, au nom du pluralisme qui n'est qu'un dualisme* ».

« Nationaliser sans haine »

Le projet reprend les conclusions du colloque du Comité national d'action laïque (CNAL) de 1972 et prône une nationalisation « *sans haine, sans esprit de revanche, sans spoliation aucune, sans sanctions ni privilèges, sans monopole* ».

Cette intégration des écoles privées au système public serait toutefois compensée par « *la gratuité totale pour l'acte d'éducation* ».

Dans un second chapitre, les rédacteurs du plan éducatif définissent ce que devrait être un « *bonheur socialiste* » par l'éducation. « *L'homme cultivé*, écrivent-ils, *est celui qui possède un savoir, qui sait s'en servir et qui sait l'accroitre.* »

Ce « *savoir* », que favorisera l'éducation et, en grande partie, la scolarité, est multiple. Il commence par une « *formation générale* » à l'école et va jusqu'à l'éducation physique, de la santé, l'éducation sexuelle, esthétique et civique.

La FEN insiste également sur l'importance de la décentralisation de l'enseignement. La responsabilité des établissements devrait être confiée à une « *gestion tripartite* » qui associerait l'administration, les enseignants et les usagers. La vie des établissements serait modifiée, les élèves pouvant être associés, pour certaines activités, à l'élaboration de leurs programmes.

Le projet envisage, d'autre part, d'intégrer les grandes écoles à la structure universitaire : « *Il faut (...) abandonner le système de la double filière (...) et parvenir à la fusion harmonieuse dans un enseignement supérieur unifié de toutes les composantes actuelles de l'enseignement supérieur.* »

Unifier l'enseignement supérieur

Pour l'enseignement supérieur, la FEN préconise la redéfinition des conditions de recrutement des enseignants et de l'organisation des carrières. Il convient, indique le texte, « *d'éviter les coteries, les clans, les ostracismes* », et, il faut « *moins de hiérarchies et plus de sécurité* ».

Dans un troisième chapitre, le projet expose les propositions fédérales sur le rôle et la formation du « *formateur* ». Le professeur ne travaille plus seul, mais participe à l'action d'une équipe éducative (composée des parents, des maîtres, de psychologues, d'éducateurs, du personnel administratif et social).

Cette perspective nécessite cependant que l'on « *gomme les hiérarchies entre les formateurs d'un même secteur* ». La FEN préconise la constitution d'un corps unique d'enseignants « *appelés à exercer de l'entrée en maternelle jusqu'à la fin du cycle de détermination* ». « *Quant aux maîtres de l'enseignement supérieur*, ajoute le texte, *ils recevront une formation à l'enseignement et à la recherche, dans le même esprit et en tenant compte des conditions propres à cet ordre d'enseignement.* »

La formation des maîtres

Un diplôme d'enseignement supérieur « *portera témoignage* » de la double formation que doivent recevoir les enseignants : un enseignement culturel et une formation professionnelle, qui sera acquise, pour une part, « *par des contacts avec les différents secteurs d'enseignement* ».

Les centres de formation destinés « *aux futurs membres de l'équipe éducative* » recevront un statut universitaire et seront en constante liaison avec l'Université elle-même. Les enseignants seront des maîtres de l'enseignement supérieur, « *ainsi que des praticiens et des administrateurs exerçant aux divers niveaux de l'enseignement de deux à dix-huit ans (...)* ». Le projet précise aussi que la formation des enseignants débutera après le baccalauréat « *et par concours* ». Mais la FEN ne précise pas la durée de cette formation.

L'actuel projet de la FEN s'achève par l'énoncé de priorités : la formation des formateurs, l'école fondamentale, la formation initiale à dix-huit ans, l'orientation continue, l'unification du supérieur et l'éducation permanente.

« *Notre projet*, explique la FEN, *est un projet syndical. Il peut servir de base de discussion, de contestation et de proposition, sous tous les régimes, sous tous les gouvernements. Mais il est évident que l'application intégrale d'un système fondé sur le progrès de l'histoire ne peut être conçu que dans une société socialiste qui, de son côté, pour exister elle-même et toujours s'améliorer, a besoin d'un projet éducatif fondé sur l'évolution.* »

● *Des différends opposent, depuis le début des élections universitaires, le Mouvement d'action syndicale* (MAS, proche de la C.F.D.T.) à certains de ses militants, membres ou sympathisants de la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R.). Dans certaines sections du MAS — comme à Paris-VII (*Jussieu*), l'U.E.R. de droit de Montpellier ou l'université de Toulouse - Le - Mirail, — les étudiants de la Ligue ont appelé au boycottage des élections, alors que leur organisation syndicale présentait des listes. Les divergences les plus graves ont été enregistrées à Toulouse-Le-Mirail, où le MAS a *décidé* de dissoudre sa *section* et de préparer une nouvelle assemblée générale.

Lors de son congrès (*le Monde* du 30 novembre 1976), le MAS avait accepté l'entrée des étudiants de la L.C.R., à condition qu'ils s'engagent à « *accepter l'orientation* » de cette organisation.

Une mise au point laborieuse

Ce sera partie remise : la FEN devait initialement présenter le 13 janvier, aux membres de sa commission administrative, le texte définitif de son plan éducatif. Or il s'agit d'une première rédaction qui doit faire l'objet de nouvelles discussions durant un mois. Pour l'instant, ce texte n'engage pas la direction fédérale.

Ce retard peut sembler secondaire s'agissant d'un projet dont M. André Henry, secrétaire général de la FEN, dit lui-même qu'il n'est pas « *une statue du commandeur* » figée mais une œuvre syndicale d'ensemble, toujours susceptible d'évoluer. Mais, aussi explicable soit-il, ce nouveau délai témoigne de la difficulté pour la FEN de réunir dans un texte des idées, des revendications souvent opposées, émanant de syndicats membres de la fédération ou de tendances politiques et syndicales concurrentes. Ainsi, le projet reste-t-il vague sur de grandes questions qui opposent traditionnellement le Syndicat national des instituteurs (SNI, de tendance Unité, indépendance et démocratie, socialiste, comme la direction de la FEN), et le Syndicat national des enseignements secondaires (SNES, de tendance Unité et action, proche des communistes).

La formation des maîtres, la création d'un corps unique d'enseignants, la répartition des enseignements entre instituteurs et professeurs du secondaire, la « continuité éducative », ne permettent pas, pour l'instant, à la FEN de proposer un plan qui satisfasse toutes les organisations qu'elle fédère. Déjà, la tendance Unité et action du SNES accuse l'équipe de M. Henry de préparer un projet plus « U.I.D. que fédéral », et de donner la part trop belle aux thèses du SNI. Parce qu'il possède déjà son propre projet — l' « Ecole fondamentale », — le SNI, de son côté, aurait sans doute préféré que la FEN développe son action sur d'autres thèmes, en laissant prudemment de côté les sujets de division.

Sans doute, aussi, M. Henry ne désespère-t-il pas, par ce plan éducatif, de trouver un compromis politique minimum. Il serait néfaste, en effet, pour la direction de la FEN, que le projet syndical ne reflète que les thèses du SNI. La tendance U.I.D., même faible, est représentée dans d'autres syndicats. Et si M. André Henry doit également réaliser l'unité, actuellement fragile, du courant socialiste fédéral, notamment au Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup, de tendance Unité et action) que le secrétaire général de la FEN souhaiterait rapprocher de sa direction. Dans un mois, le projet définitif constituera une étape importante, une preuve tangible de l'état de santé de cette fédération, sur laquelle il sera ensuite difficile de revenir.

PHILIPPE BOGGIO.

DÉFENSE

Comment évaluer le potentiel militaire soviétique ?

(Suite de la première page.)

Il ne peut être question, pour les Occidentaux, de courir le risque de sous-estimer, par exemple, l'effort de défense soviétique, qui est réel.

Lors des discussions sur les premiers accords de limitation des armements stratégiques entre Washington et Moscou, des délégués américains, qui tenaient leurs renseignements d'une analyse élaborée notamment à partir des satellites d'observation, ont eu la curieuse sensation de dialoguer avec des partenaires surpris de constater que les Etats-Unis en savaient autant sur leur système de défense, et parfois davantage, qu'eux-mêmes, comme si les états-majors soviétiques avaient renâclé, par méfiance, à donner à leurs délégués toutes les informations indispensables à la négociation.

Certes, la puissance militaire soviétique est impressionnante, considérée sous le double point de vue du nombre des matériels engagés et du volume des effectifs mobilisés. Il est difficile de contester de telles observations qui incitent à s'interroger sur la destination finale de cet arsenal et sur les motifs d'un effort financier qui dépasse, apparemment, les seuls besoins de défense de l'Union soviétique et peut compromettre le développement de son activité économique.

Mais, rapporté en termes de « densité militaire », pour reprendre une expression des états-majors, l'effort de défense soviétique revêt déjà une dimension quelque peu différente et oblige à nuancer certains jugements.

Avec un territoire quarante fois plus étendu que celui de la France tiers maritimes — dont le contour représente une fois et demie le tour de la Terre, l'Union soviétique entretient des forces armées dont les effectifs globaux sont, à peine, sept fois supérieurs à ceux de la France.

En temps de paix, ces troupes sont concentrées dans des zones, en Europe et en Asie, d'où elles pourraient se déployer rapidement le cas échéant, ce qui donne à des observateurs étrangers cette impression de masse et de puissance. L'Union soviétique peut être menacée de plusieurs horizons à la fois, mais toute dispersion de ses forces affaiblirait son dispositif de défense et n'aurait aucun sens militaire.

En vérité, l'Union soviétique tente de rattraper les Occidentaux et, plus particulièrement, les Etats-Unis, qui conservent quelques longueurs d'avance au point d'avoir même acquis une supériorité indiscutable et peut-être définitive dans ce qui apparaîtra, demain, comme un nouveau lieu d'affrontement entre les nations : l'exploitation des océans et de leurs richesses profondes. D'aucuns, qui ne croient pas à l'idée des services secrets, selon laquelle l'Union soviétique a renversé la balance militaire en sa faveur, se demandent si l'accroissement des moyens soviétiques de défense n'a pas précisément pour objet de compenser, par le maintien du *statu quo*, d'éventuels changements politiques en Europe que redoute Moscou.

Ce que ne révèle pas l'analyse de la situation présentée par les services de renseignements occidentaux, c'est l'état opérationnel véritable d'une armée soviétique qui, somme toute, manque d'expérience et de pratique puisqu'elle n'a pas participé — à la différence d'autres armées de l'OTAN — à des combats majeurs, sur des théâtres extérieurs d'opérations, depuis la fin de la seconde guerre mondiale. L'armée soviétique est intervenue, brutalement, en Europe centrale pour rétablir l'ordre voulu par le Kremlin et, ailleurs, elle a délégué ses conseillers au service de puissances clientes de ses armements. Or, la connaissance de l'état opérationnel d'une armée, de son entraînement, de sa cohésion, de son efficacité tactique et de sa préparation au combat importe davantage que le seul recueil de renseignements sur les caractéristiques ou sur les performances supposées de ses matériels.

Sur tous ces points, la discrétion est de règle. Mais des indices, à commencer par la mutinerie récente à bord d'un navire de guerre, l'existence de transfuges depuis les secteurs de Berlin ou les rivalités de nationalités en son sein, témoignent que l'armée soviétique n'est pas aussi monolithique qu'on le prétend. La presse militaire soviétique, et particulièrement le quotidien *l'Etoile rouge*, font état de nombreuses lacunes constatées dans un certain nombre d'unités, comme le temps perdu dans l'instruction, le gaspillage des matériels, le manque d'esprit de responsabilité d'officiers promus de fraîche date et le relâchement de la discipline.

A s'en tenir à des considérations techniques qui sont plus aisément mesurables, il est de fait que les performances des armements soviétiques, vérifiées sur le tas, sont loin de correspondre aux craintes des états-majors occidentaux. Quelques exemples en témoignent. Le Mirage III continue, comme les combats aériens l'ont prouvé au Proche-Orient, de tenir tête au Mig-21 qui reste l'avion de base de la chasse soviétique. Conçu dès 1966 pour intercepter un bombardier américain, le B-70, abandonné depuis, le Mig-25 a montré les limites de son emploi (1) après son démontage par des experts japonais et américains. Les services de renseignements occidentaux ont pris l'habitude de diviser par quatre le nombre des stations-radar installées par les Soviétiques, depuis qu'ils ont observé que la fiabilité des équipements — de laquelle dépend la permanence de la détection aérienne — ne leur permet de fonctionner avec une réelle efficacité au-delà de six heures d'affilée par jour.

Dans l'espace, où les grandes puissances font assaut de technologie, les Soviétiques ont connu des déboires ou des carences qui ont des implications militaires. Même dans le transport aérien civil, ils ont enregistré de graves défaillances techniques au point d'en appeler à une assistance occidentale, comme l'illustre la décision d'acheter à une société britannique les équipements nécessaires à la régulation des réacteurs du supersonique Tupolev-144.

Autant d'indices qui traduisent les hauts et les bas d'une technologie dont les services occidentaux ont intérêt à magnifier les réussites pour mieux dissimuler ses échecs.

Les spécialistes occidentaux fondent, en grande partie, leur appréciation de l'effort soviétique sur une analyse du budget d'équipement de la défense et, plus particulièrement, sur une évaluation des crédits d'études ou de la recherche et du développement de l'Armée rouge. Ils en tirent des extrapolations sur le niveau qualitatif de l'armement soviétique et sur les quantités de matériels produits, à l'exemple des résultats auxquels les armées occidentales, et singulièrement les forces américaines, parviennent à partir de leurs propres crédits d'études et de recherches. Les capacités de l'armée soviétique sont ainsi souvent appréciées à l'aide de critères ou de modèles économiques qui conviennent d'abord aux forces occidentales.

Rien ne prouve que ce procédé aboutisse à des estimations correctes de la puissance industrielle et militaire de l'Union soviétique, même si un tel secteur bénéficie de la priorité financière. L'industrie soviétique passe pour gaspiller les ressources économiques à sa disposition et être généralement moins efficace qu'on ne le croit. Ce qui est vrai du domaine civil a toutes les chances de l'être aussi dans le secteur militaire et ses annexes industrielles.

Plusieurs grandes négociations internationales sont en préparation pour 1977. Les services de renseignements, dans tous les pays, trouvent certaines de leurs raisons d'exister dans le rappel, avant toute passe d'armes diplomatique, qu'un gouvernement aurait tort de ne pas vouloir négocier en position de force face à un partenaire qui pratique, en définitive, le même jeu.

JACQUES ISNARD.

(1) Le Mig-25 apparaît davantage comme un appareil de reconnaissance que comme un avion capable d'engager le combat.

Le général Thiry : il ne faut pas sous-estimer la valeur dissuasive de l'armement nucléaire tactique

« *Il ne faut pas sous-estimer la valeur dissuasive de l'armement tactique* », écrit notamment dans le quotidien *Paris-Normandie* du mercredi 12 janvier, le général d'armée aérienne Jean Thiry, qui dirigea les centres d'expérimentations nucléaires de 1963 à 1969. Depuis 1971, le général Thiry, aujourd'hui cadre de réserve, est ingénieur conseil au Commissariat à l'énergie atomique.

« *La part qu'il est nécessaire de donner à cet armement tactique*, explique le général Thiry, *est majeure, car, grâce à lui, on ne peut pas se laisser envahir.* »

Le général Thiry affirme que, en cas de conflit, il s'agira d'une « *guerre éclair* » dirigée sur les sites nucléaires. A ce propos, il souligne que la base de missiles dans leurs silos du plateau d'Albion, en Haute-Provence, « *n'est pas indestructible* », puisque, à son avis, « *vingt-cinq tirs atomiques sur l'ensemble des dix-huit silos pourraient rayer la base de la carte* ». Il estime que l'arme nucléaire tactique arrête sur le champ toute attaque massive ennemie « *selon le principe du fameux on ne passe pas à Verdun* ».

[Depuis peu, on assiste à une offensive des partisans de l'arme nucléaire tactique, notamment en France, où le budget de la défense pour 1977 marque un ralentissement des crédits attribués à cet arsenal, en particulier une diminution du nombre des régiments de missiles Pluton dans l'armée de terre. Le programme des armes nucléaires tactiques aériennes — les avions Mirage-III et Jaguar de l'armée de l'air, ainsi que les avions Super-Etendard de l'aéronavale porteurs d'une bombe de 15 à 25 kilotonnes — n'est pas modifié, en revanche.

Les partisans d'un développement et d'un perfectionnement de l'armement nucléaire tactique se recrutent principalement, aujourd'hui, parmi des cadres de l'armée de terre, qui souhaitent disposer d'un missile Super-Pluton à plus longue portée, et parmi des ingénieurs du Commissariat à l'énergie atomique, qui craignent une réduction des programmes nucléaires jugés non prioritaires, et, dont, une baisse du niveau des activités de recherches du C.E.A. Trois orientations fondamentales ont été données, pour l'instant, aux études dans le domaine nucléaire : la miniaturisation des charges pour pouvoir disposer de missiles améliorés à plus longue portée, le « durcissement » des ogives pour résister aux effets de la défense adverse et la mise au point de têtes multiples à bord d'un même missile.]



Outre l'assistance de la France pour une industrie aéronautique

L'Égypte négocie l'achat de cinquante-deux Mirage d'un nouveau modèle

Des pourparlers ont lieu, actuellement, entre l'Egypte et la France sur la vente au Caire de cinquante-deux avions de combat Mirage, indépendamment des discussions qui continuent entre les deux pays sur la participation de la France à la création, sur le sol égyptien, d'une industrie arabe militaire, financée par plusieurs Etats du golfe Persique.

L'Egypte a déjà acheté quatorze avions de combat Mirage-III, qui lui sont régulièrement livrés depuis la signature de ce contrat, il y a moins de deux ans. Outre quarante-deux hélicoptères d'attaque Gazelle, équipés de missiles anti-chars Hot, conçus par la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), l'Egypte a déjà commandé à la France huit batteries de missiles de défense aérienne Crotale, spécialement mises au point et modifiées par les sociétés privées Matra et Thomson-C.S.F.

De surcroît, l'Egypte est en discussion pour l'acquisition d'un sous-marin d'attaque à propulsion classique, déplaçant 1 200 tonnes, et elle étudie la possibilité d'acheter des avions de transport militaire Transall.

Selon des informations de bonne source à Paris, les nouveaux Mirage, dont le contrat est sur le point d'être définitivement conclu, sont d'un modèle quelque peu différent des Mirage déjà acquis par l'Egypte. Ils seront en effet dotés du réacteur Atar 9 K-50 de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA), qui équipe normalement l'intercepteur de défense aérienne Mirage F-1, en service dans l'armée de l'air française et commandé, à ce jour, par six pays étrangers.

Le Mirage qui sera acquis par l'Egypte est à l'origine un modèle d'avion de combat spécialement conçu pour les besoins de l'armée de l'air sud-africaine par le groupe privé Dassault-Breguet et connu sous le nom de Mirage-50. La République Sud-Africaine a en effet installé un réacteur Atar 9 K-50 sur des versions biplaces du chasseur-bombardier tous temps Mirage-III.

D'autre part, les négociations continuent sur l'assistance industrielle et technique que la France a accepté de donner, en principe, pour l'installation en Egypte d'usines aéronautiques et électroniques, financée par l'Arabie Saoudite, le Qatar et les Emirats arabes unis. Les modalités de ce financement restent à l'étude et, depuis l'ouverture des discussions il y a deux ans, on attend une décision pour le printemps prochain.

La France participe déjà à la fabrication sur place des moteurs montés sur des chars de conception soviétique et destinés, notamment, à l'armée égyptienne. Le projet étudié la semaine dernière au Caire par M. Bourges, ministre de la défense, consiste à construire en Egypte des usines qui assembleront, sous le contrôle technique de la France, des intercepteurs Mirage F-1.

RADIO-TÉLÉVISION

La grève des artistes-interprètes est reconduite jusqu'au 26 janvier

Les responsables des sociétés de production — ceux des chaînes nationales de télévision et les représentants des syndicats des artistes-interprètes (S.F.A. et U.S.D.A.) ont repris mercredi 12 janvier les négociations interrompues une deuxième fois le 30 décembre. Ils se sont séparés après dix heures de discussion, sans avoir trouvé d'accord au sujet de la garantie d'un volume minimum de création originale à la télévision. La date d'une nouvelle réunion n'a pas été fixée.

La grève des artistes-interprètes, qui dure depuis le 18 novembre, est reconduite jusqu'au 26 janvier.

Les réalisateurs de télévision (C.G.T. et C.F.D.T.), en grève eux aussi depuis le 12 janvier, ont été rejoints par les réalisateurs C.G.C. et F.O., qui cesseront le travail ce jeudi 13 et vendredi 14 janvier. Tous réclament l'ouverture de « *négociations avec l'ensemble des sociétés en vue d'étudier la mise au point d'une convention collective ainsi que la production d'un volume minimum d'œuvres de fiction, de documentaires et de création* ».

En raison de la grève des réalisateurs, de nombreux programmes en direct risquent d'être perturbés. Ainsi, le débat qui devait opposer ce jeudi 13 janvier MM. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement, et Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste, au cours du magazine « L'événement » est-il reporté. M. Georges Marchais a déclaré qu'il « *se joignait à l'action engagée par les syndicats des réalisateurs de télévision* » et a donc réclamé qu'une nouvelle date soit arrêtée, afin que cette rencontre ait lieu « *dans les meilleurs délais* ».

De son côté, M. Jean-Pierre Fourcade « *déplore* » cette « *défection* » et regrette que « *les téléspectateurs ne puissent suivre une émission de caractère politique organisée depuis quinze jours et nécessaire au débat démocratique* ».

D'autre part, les membres du Syndicat national des auteurs et compositeurs (SNAC) se déclarent solidaires des artistes-interprètes et des réalisateurs pour une amélioration des moyens d'expression offerts aux créateurs. Leur communiqué vient s'ajouter aux nombreuses manifestations de soutien exprimées ces derniers temps (*le Monde* du 13 janvier).

M. XAVIER LARÈRE EST NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ANTENNE 2

M. Xavier Larère a été nommé mercredi 12 janvier directeur général de la société Antenne 2. Il avait jusqu'alors le titre de directeur.

Selon M. Granger-Cabannes, directeur du cabinet de M. Marcel Jullian, la promotion de M. Xavier Larère n'entraîne pas de modification dans les structures de la société. Antenne 2 se distinguerait donc par un étrange bicéphalisme en ayant simultanément un président-directeur général, M. Jullian conservant son titre, et un directeur général.

L'ancien directeur à l'actualité, M. Charles Baudinat, est désormais « rattaché à la direction générale ».

Après la nomination de M. Elkabbach à la direction de l'information (*le Monde* du 13 janvier 1977), c'est donc une nouvelle modification qui intervient à la tête d'une société décidément instable.

[Né le 12 juin 1933 à Angers, licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Xavier Larère est entré en 1961 au Conseil d'Etat. Après avoir travaillé au secrétariat d'Etat aux affaires algériennes, M. Larère a pris en 1964 les fonctions de conseiller technique auprès du directeur général de l'O.R.T.F.

Nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat en mai 1968, il a été directeur du cabinet du directeur général de l'O.R.T.F. de 1968 à 1969, directeur chargé de la coordination des chaînes de télévision française de 1970 à 1972, délégué général pour la production télévisée de 1972 à 1973 et enfin directeur chargé du service des achats et des commandes de programmes de télévision jusqu'à l'éclatement de l'Office en 1974.

M. Xavier Larère était directeur d'Antenne 2 depuis la mise en place des nouvelles sociétés de programmes.]

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 14 JANVIER

— *M. Antoine Rufenacht*, secrétaire d'Etat à la fonction publique, est l'invité du « 13-14 », sur France-Inter.

— *M. Michel Rocard*, secrétaire national du parti socialiste, donne son opinion à propos des problèmes des jeunes sur Radio-Monte-Carlo, à minuit.

L'AMOUR TOUJOURS

L'amour, chez nos voisins du Marché commun, on en parle peu à l'écran, très peu. Si peu même que certains réalisateurs pensent qu'il serait peut-être temps d'en parler pour se changer les idées, des idées noires le plus souvent, sur ce qui ne va pas, sur ce qui pourrait aller mieux, sur ceux qui ne sont pas parfaitement heureux, comblés, sur ceux qui se traînent à la remorque de nos sociétés surdéveloppées

Chez nous, en revanche, l'amour on ne parle que de ça, et on en parle très bien. Mercredi encore le téléfilm d'Hervé Baslé, intitulé justement Quand l'amour vient, *effeuillait la marguerite, un peu, beaucoup, passionnément, chez des fermiers bretons, deux frères, Paul Crauchet et Michel Robin, deux célibataires, qui se risquent enfin à prendre femme.*

L'exode rural, le peu d'empressement des jeunes à assumer les tâches ingrates, écrasantes des vieux, à partager leur toit en cas de mariage, la difficulté pour ceux qui restent de trouver une compagne, c'est, ou plutôt ce pourrait être, un bon sujet, un sujet de préoccupation. En Grande-Bretagne et en Scandinavie, en Allemagne, on en aurait fait une eau-forte, un pamphlet. En France on préfère l'aquarelle, le fabliau.

C'est joli, c'est gai, c'est gentil. Si ces vieux garçons ne se sont pas mariés, c'est parce que ça ne s'est pas trouvé. Ils n'ont pas l'air d'en avoir beaucoup souffert. Dès qu'ils se décident à convoler, ils trouvent immédiatement deux filles charmantes, ravissantes. Ils vivront heureux et ils auront deux enfants. Comme leurs parents, des parents qui les aiment et qui s'adorent, ils vont d'ailleurs célébrer leurs noces d'or.

A voir la mère, ou elle est à table ou elle est au lit, on se dit que pour une femme, la vie aux champs c'est la vie de château. Où est le problème ? Il n'y en a pas, justement, c'est à peine si on le mentionne. Je ne m'en plains pas, nous avons passé là une heure plaisante, une heure de détente, je m'en étonne : y aurait-il vraiment une mentalité, une optique à ce point opposée entre pays latins et protestants ?

CLAUDE SARRAUTE.

JEUDI 13 JANVIER

CHAINE I TF 1

20 h. 30. Feuilleton : La famille Cigale, de G. Sire et J. Pignol ; 21 h. 30. Magazine d'actualité : l'Evénement.

Portrait du shah d'Iran : l'argent du pétrole (en remplacement du débat entre MM. Jean-Pierre Fourcade et Georges Marchais).

22 h. 30. Basket-ball. Coupe d'Europe féminine : Clermont-Ferrand - Belgrade ; 23 h. 20, Journal

CHAINE II : A 2

20 h. 30. Retransmission théâtrale : « le Baladin du monde occidental », de J. Millington Synge. Mise en scène B. Jaques. Réal. B. Rothstein. Avec Ch. Rist, J.-P. Colin, M. Beaune, B. Jaques.

Le meurtre impossible du père, comme symbole de révolte contre le pouvoir établi et de soumission aux traditions anciennes, comme « clé » du peuple irlandais, éternel émigré, « baladin du monde occidental ». La recréation téléfilmique d'un spectacle.

22 h. 10. Variétés : Vous avez dit bizarre, par Michel Lancelot ; 23 h. 10. Journal

CHAINE III : FR 3

20 h. 30 (R.). Les grands noms de l'histoire du cinéma : « Remorques », de J. Grémillon (1939-1940) avec J. Gabin, M. Morgan, M. Renaud, F. Ledoux, J. Marchat. (N.)

Marié à une femme malade, un capitaine de bateau de sauvetage ne veut pas renoncer à son métier. Une femme, venue de la mer, surgit dans sa vie.

22 h. Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Improvisation : « Psychodrame », par M. Descloizeaux, avec D. Anzieu et J.-C. Chevallier, réalisation J. Rollin-Weisz ; 22 h. 30, Entretiens avec J.-P. Richard ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 20, Eté de Carinthie 1976... Chœur d'hommes de l'Opéra de Vienne et Orchestre philharmonique de Vienne, dir. K. Boehm : « Messe en mi bémol majeur D 950 » (Schubert), avec P. Schreier, ténor, W. Krenn, ténor, W. Berry, basse, et les Petits Chanteurs de Vienne ; 21 h. 15, Les jeunes Français sont musiciens ; 22 h. 30, Généalogie de la musique... « Petites histoires de la condition des musiciens » (Moyen Age et Renaissance, C. Muset, Bach, Haendel, Berlioz) ; 0 h. 5, Non écrites... Radjastan ; 1 h., Cornelius la Mandragore et Bella le Golem, G. Ligeti.

VENDREDI 14 JANVIER

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 15 h. 45, programme de la mi-journée. A 14 h. 25, Film : « Vingt-quatre heures de la vie d'une femme », de D. Delouche (1968), avec D. Darrieux, R. Hoffmann, R. Rower et L. Skerla.

En 1915, une femme du monde rencontre dans un casino, au bord d'un lac italien, un jeune homme à la dérive, le sauve du suicide et vit, avec lui, un amour sans lendemain.

Reprise à 17 h. 25.

20 h. 30. Au théâtre ce soir : « le Coin tranquille », de M. André. Mise en scène M. Vocoret, avec C. Marin, Amarande, M. Vocoret, S. Rougerie, B. Winstel.

Un hasard, un orage, et une jeune femme se retrouve dans le même lit que le meilleur ami de son mari.

22 h. 25. Allons au cinéma ; 23 h. 15. Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h., programme ininterrompu (à 15 h. 55. Aujourd'hui magazine).

20 h. 30. Feuilleton : les Brigades du tigre ; 21 h. 30. Documentaire de création : « Une voix dans le cœur », de Siniarsili.

22 h. 30. Ciné-club : « Lancelot du lac », de R. Bresson (1974), avec L. Simon, L. Duke-Condominas, H. Balson, V. Antolek-Oresek.

Lancelot, chevalier de la Table Ronde, n'a pas réussi à ramener le Saint-Graal. Rongé de culpabilité à cause de sa liaison secrète avec la reine Guenièvre, il tente de renoncer à son amour et marche à sa perte.

La fin d'une époque dans une atmosphère de légende. Le combat de l'amour sacré et de l'amour profane. La rigueur et la spiritualité de Bresson refusant le spectaculaire au profit des signes et de l'épuration du réel.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30. Magazine vendredi : Faits divers. (Elèves perdus, enquête et réal. J.-M. Perthuis.)

Qui sont les élèves d'Annick Menu, la jeune institutrice qui s'est suicidée à Reims, dix jours après la rentrée ? Et comment réagissent les élèves d'une classe pratique du C.E.S. de Prieur-de-la-Marne ?

21 h. 30. Astronomie : Voyage dans le cosmos (un grand précurseur : Camille Flammarion).

La première émission d'une nouvelle série de Jean Lallier et Monique Tosello.

22 h. 20. Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., L'endoscopie, par J. Barrère, en liaison avec TF 1 ; 21 h. 30, Musique de chambre (L. Bienvenu, H. Barraud, L. de Pachemann, Hindemith) ; 22 h. 30, Entretien avec J.-P. Richard ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 20, Cycle franco-allemand... Orchestre symphonique de Sudwestfunk, dir. F. Huybrechts : « Fantaisie », d'après l'opéra « la Femme sans ombre » (R. Strauss), « Variations pour piano sur un thème de Paganini » (Brahms), « Sonate pour piano en si mineur opus 58 » (Chopin), « Suite d'orchestre Roméo et Juliette » (Prokofiev), avec N. Magaloff, piano ; 23 h., Généalogie de la musique... « La Clarté » (Rameau, Bach, Mozart, Beethoven, Satie) ; 0 h. 5, Cabaret du jazz... Les orchestres de G... Collier et de Harry Miller ; 1 h., Serguei Rachmaninov.

Culture

La politique de Mme

DANS LA PRES

CHAMPS-ÉLYSÉES - GAUMONT LUMIÈRE - HAUTEFEUILLE - CAMBRONNE PATHÉ - TRICYCLE Asnières - GAUMONT



ARTS ET SPECTACLES

Culture

La politique de Mme Giroud à l'horizon 78

(Suite de la première page.)

2) Les grandes institutions de prestige et de rayonnement national et international : Opéra, le Centre Pompidou, la Comédie-Française, l'Orchestre de Paris, et tout ce qui doit les accompagner pour les soutenir, c'est-à-dire les enseignements de haut niveau dans tous les secteurs : architecture, arts plastiques, chant, danse, musique, théâtre, audiovisuel ;

3) La diffusion, l'aide à la création et le développement de la pratique culturelle : soit un champ très vaste qui va de la télévision à l'animation en milieu rural, en passant par la décentralisation dramatique.

« Sans une augmentation substantielle des crédits de la culture, il deviendrait inéluctable de concentrer les moyens actuels sur quelques actions », a déclaré Mme Giroud. Dans la réplique du président de la République : *« Tous les Français doivent pouvoir accéder aux plus grandes œuvres et maîtriser eux-mêmes un moyen d'expression culturelle. Ceci suppose un effort dans deux directions : une très large décentralisation des activités culturelles et la volonté de la collectivité de consacrer des moyens suffisants »*, on peut voir la promesse d'un déblocage de crédits pour le budget 1978.

En attendant, Mme Giroud a annoncé principalement des innovations dans deux secteurs : les arts plastiques et le cinéma.

● *UNE FONDATION NATIONALE DES ARTS PLASTIQUES.*

Créée par décret du 6 décembre 1976, qui la reconnaît d'utilité publique, la Fondation nationale des arts graphiques et plastiques a pour objet de *« favoriser et d'animer par tous les moyens, notamment financiers et moraux, toutes actions d'aide et d'assistance en faveur des arts plastiques et graphiques, ainsi que toutes actions d'aide et d'encouragement à la recherche et à la création dans le domaine des arts plastiques et graphiques »*. La Fondation aura son siège rue Berryer, dans l'hôtel de Rothschild, qui était précédemment occupé par le Centre national d'art contemporain. Ses moyens financiers sont constitués au départ par les ressources apportées par deux legs importants consentis à l'Etat par les familles Rothschild et Smith-Champion, mais ce patrimoine pourra s'accroître puisque *« la Fondation a vocation à recevoir tous autres dons et legs effectués dans le même esprit »*.

● LES AIDES PUBLIQUES AU CINEMA.

Une commission présidée par M. Malecot a rendu un rapport sur les difficultés rencontrées par les professionnels du cinéma. Ce rapport devrait conduire à des réformes profondes du secteur. En attendant, le secrétariat d'Etat à la culture a pris des mesures « urgentes » :

— Réduction de 6 millions de francs de la *compensation fiscale* à la charge de la profession ;

— Modification du partage des *dépenses publicitaires entre producteurs* et exploitants ;

— Versement des acomptes à la production *sur le soutien* automatique accordé par le Fonds de soutien ;

— Augmentation de 15 à 22 millions du Fonds d'avances sur recettes ;

— Mise à l'étude d'une redistribution du fonds « art et essai » en faveur des exploitants et distributeurs *« qui prennent des risques financiers sérieux sur des films difficiles »*.

Cela représente, aux yeux de Mme Giroud, la part de l'Etat. Pour le secrétaire d'Etat à la *culture* : *« Aucun effort supplémentaire ne pourra être demandé à l'Etat si les différentes branches de la profession n'acceptent pas une autodiscipline, c'est-à-dire, pour les uns une remise en ordre de leurs affaires, pour d'autres l'abandon de certaines prérogatives (ententes de programmation). »*

« Mais si les professionnels du cinéma doivent contribuer au redressement de leur industrie, il est nécessaire que ceux qui bénéficient des produits du cinéma s'associent à cette nouvelle donne, a ajouté Mme Giroud. *C'est pourquoi il est indispensable d'établir des relations nouvelles entre le cinéma et la télévision. Les chaînes de télévision doivent participer à la création cinématographique selon des modalités qui, certes, restent à déterminer, mais d'une manière régulière et cohérente, afin, d'une part, de soutenir cette création, notamment les films d'avances sur recettes, et d'assurer, d'autre part, aux téléspectateurs un nombre décent de films français de bonne qualité. »*

[Le budget 1977 ayant déjà été voté, il était difficile à Mme Giroud d'annoncer des mesures nouvelles financées sur les crédits de son département. Ni la Fondation nationale des arts plastiques ni l'aménagement des aides publiques au cinéma ne créeront de dépenses nouvelles. Mais en 1978 ? Tandis que la situation de nombreux animateurs ou créateurs anonymes n'aura, c'est le moins, pas évolué, la question de l'avenir de Beaubourg et de Chaillot, par exemple, deux grands projets culturels dont l'accomplissement s'accommode mal de la pénurie, se posera avec encore plus d'acuité. Y répondre, « suppose » — comme dit le chef de l'Etat — ou un changement important de politique culturelle ou une augmentation substantielle d'un budget d'autant plus dérisoire que l'industrie autour de la culture est d'un rendement fiscal appréciable. On pourrait aussi envisager simultanément une nouvelle politique et un budget plus confortable. — M. E.]

Ici et là...

Dix jours pour le cinéma français.

● La revue *la Nouvelle Critique* organise du 14 au 23 janvier « Dix jours pour le cinéma français » à la Maison des jeunes et de la culture-Théâtre des Deux Portes, avec la participation des cinémas Présent de La Villette, 14 Juillet-Bastille, les Templiers, l'Athéna. Des réalisateurs, des comédiens et des représentants d'organisations syndicales et professionnelles du cinéma et de la télévision sont conviés à cette manifestation, qui comprendra deux volets : projection de films inédits réalisés dans l'année ; avant-première

Cinéma portugais à Poitiers.

● Les 15es Journées cinématographiques de Poitiers, qui auront lieu du 7 au 13 février, seront consacrées au cinéma portugais. Une quarantaine de films seront projetés. Des conférences-débats, des expositions, notamment sur le contexte politique et économique, compléteront cette manifestation à laquelle doit participer une délégation de dix cinéastes portugais.

Un chef-d'œuvre japonais à Paris.

● Pour remercier la France de lui avoir prêté *la Joconde*, exposée à Tokyo en 1974, le Japon enverra à Paris un de ses objets d'art les plus précieux, une statut en bois du prêtre bouddhiste Ganjin (688-763).

C'est la première fois que cette sculpture, qui sera montrée au Petit Palais en avril prochain, sort du Japon, où elle est exposée en permanence au temple Toshodaiji à Nara, capitale du Japon ancien.

DANS LA PRESSE PARISIENNE

LE FIGARO : pour la première fois depuis Malraux.

« On pourrait se contenter de dire qu'il est naturel que le nouvel hôte de la rue de Valois, après avoir mûrement réfléchi aux problèmes de son département, en vienne maintenant à définir sa politique. Mais nous sommes, de toute évidence, confrontés à une opération de plus large envergure puisque le président de la République a tenu lui-même à annoncer ce « new deal » culturel, en cautionnant le programme de Françoise Giroud.

» Félicitons-nous de cette prise de conscience. Elle prouve au moins que les plus hautes autorités de l'Etat sont décidées à prendre en considération les besoins et les demandes sans cesse accrues des citoyens et des collectivités régionales dans un domaine qui était encore considéré, il n'y a pas si longtemps, comme un luxe superfétatoire. Ou tout comme. »

(PHILIPPE NOURRY.)

L'AURORE : attendre les chiffres.

« Donc pour la première fois depuis que la Ve République nous contemple, un conseil des ministres aura consacré une heure — une heure ! — du temps gouvernemental aux problèmes de la cluture. Il y a un début à tout. (...) Mais il n'y aura pas de « politique culturelle ambitieuse » sans les moyens appropriés. On serait déçu que la seule conséquence des propos de Mme Giroud fût que l'Etat se soulageât d'une partie de son fardeau sur les collectivités locales. Est-ce ce qu'il faut entendre par le terme vague de « décentralisation » qu'à employé le chef de l'Etat ? (...) Entre les objectifs exaltants évoqués par M. Giscard d'Estaing ou Mme Giroud et leur réalisation, il y a encore la distance d'une rallonge budgétaire. »

(DOMINIQUE JAMET.)

L'HUMANITE : des promesses.

« Le discours tenu hier au conseil des ministres n'est pas nouveau. Hier, on nous a annoncé qu'« un effort national en faveur de la culture sera entrepris en 1978 » *et que* « 1977 sera une année de préparation à ce grand effort ». *Devant une telle vanité, on peut hésiter entre le haussement d'épaule ou la colère (...). On s'est enfoncé dans la crise, les créateurs ont remisé leurs projets, les comédiens sont allés pointer au chômage et le sous-cinéma américain s'est répandu à la télévision.*

» Dans ces pauvres conditions et alors qu'hier, comme avant-hier, le pouvoir n'a pas accompagné ses promesses de l'énoncé de moyens financiers correspondants, on peut se demander pourquoi le gouvernement se croit obligé de simuler une volonté politique en matière culturelle. »

(MICHEL CARDOZE.)

En bref

Variétés

Serge Lama

Chanteur populaire, Serge Lama l'est incontestablement, lui qui, inlassablement, entreprend des tournées à travers la France et se présente chaque année au Palais des congrès, où chaque fois près de cent cinquante mille personnes lui font un triomphe. Sa force, c'est d'abord le trop-plein de vie qu'il jette sur la scène, le besoin physique, sensuel d'être sur un plateau, devant un public et de partir aussitôt, avec un sens évident de la dramatisation, dans des chansons-confessions, dans des chansons en forme de petites histoires, dans des textes courts et clairs qui savent faire surgir un climat, un sentiment. Ensuite, il y a le goût de la bravade, une manière bien à lui de se plonger dans la violence.

Le répertoire de Lama frôle parfois la banalité et la facilité. Mais sa façon d'aimer son métier comme un amour fou est fascinante. — C. F.

★ Palais des congrès, 21 h.

ARTS ET SPECTACLES

Cinéma

Après une décision favorable au Service d'action civique

« Le Juge Fayard, dit le shériff » sort dans une version expurgée

M. Aubouin, premier vice-président du tribunal de Paris, a rendu, mercredi 12 janvier, une ordonnance favorable au Service d'action civique (SAC) dans la procédure de référé qu'il a engagée contre le film « le Juge Fayard, dit le Sheriff », d'Yves Boisset. Le réalisateur devra supprimer dans le film les séquences où le dialogue et l'image désignent nommément le SAC. Le film a été retiré de l'affiche en attendant ces coupures.

Au terme de la projection, M. Aubouin a pris la parole. « Mon sentiment, dit-il, est que le film suggère à un spectateur moyen une responsabilité des membres importants du SAC dans l'assassinat du juge Renaud. C'est pourquoi j'estime devoir faire défense aux responsables de projeter ce film tant que le terme SAC ne sera pas supprimé. »

Les producteurs ont décidé de faire appel de la décision, mais se sont aussitôt employés de faire en sorte que puisse, en attendant, être projetée en public une version même légèrement amputée.

Les techniciens ont travaillé mercredi après-midi sans relâche dans les laboratoires G.T.C. pour gommer seize fois, sur la bande sonore, le mot « SAC » et procéder à une coupure image, celle où un membre du Service d'action civique montre sa carte barrée de tricolore.

Ainsi, dans la plupart des salles où il était programmé, « le Juge Fayard, dit le Sheriff » a pu être projeté dès mercredi soir 20 heures.

M. Yves Boisset : une atteinte à la liberté d'expression

Interrogé sur la décision du juge Aubouin, Yves Boisset a notamment affirmé : *« Je pense que les coupures demandées dénaturent mon film et constituent une grave atteinte à la liberté d'expression en France. En ce qui concerne le SAC, loin d'étouffer sa participation aux affaires criminelles, le signal sonore imposé pendant la projection du film ne fera qu'en renforcer l'importance. Et la boue qui ne manquera pas d'être soulevée dans la presse, à cette occasion, risque de retomber sur le SAC. Je m'étonne que les dirigeants de cette association mettent autant d'empressement à se reconnaître, à en croire les propres termes de leur assignation en référé, dans un groupe de truands, de tueurs, de proxénètes, de policiers corrompus et de politiciens véreux. Je leur laisse d'ailleurs la totale responsabilité de cet amalgame un peu rapide. »*

Sur le fond du film, le réalisateur nous avait préalablement déclaré :

« Le mélange des affaires réelles, c'est aussi celui de la vie, de la réalité. On a mêlé des affaires, mais l'enquête préliminaire que nous avons menée à Lyon montre qu'elles sont toutes mêlées entre elles. Je voulais au départ faire un film sur les « juges rouges », mais l'affaire Renaud m'a donné la structure d'un bon film noir, je l'ai acclimatée à mon projet : il est évident que l'action de mon personnage, le juge Fayard, ne représente pas le point de vue du Syndicat de la magistrature sur la justice. On peut dire que le Shérif *est un film politique, mais c'est avant tout un fim désespéré, où s'exprime le sentiment que, si l'on veut se battre, il faut utiliser les mêmes armes que l'adversaire. D'ailleurs, je désire désormais sortir du genre « policier-politique » : on m'a déjà fait deux propositions de films à propos de l'affaire de Broglie, je les ai refusées. »* Après des films à thèse comme *l'Attentat* (l'affaire Ben Barka), *R.A.S.* (l'insoumission en Algérie) et *Dupont la joie* (les crimes racistes), il tourne actuellement un long métrage romanesque : *le Taxi mauve*. — M. E.

Même si la vérité est plus complexe

On se souvient du fait divers : dans la nuit du 2 au 3 juillet 1975, alors qu'il regagnait son domicile en compagnie d'une jeune femme, un magistrat lyonnais, le juge d'instruction Renaud, était abattu par des inconnus. La personnalité de la victime, que ses allures de grand seigneur, son non-conformisme et sa rigueur professionnelle avaient fait surnommer « le shérif », l'imputation du crime au « milieu » lyonnais, valurent à cet assassinat un grand retentissement. Moins de dix mois plus tard, deux films étaient annoncés qui s'inspiraient de l'affaire. Le premier devait être réalisé par Yves Boisset, le second par Alain Corneau (*Police Python 357*), avec Yves Montand dans le rôle du juge. On put croire un moment que ces deux « shérifs » allaient se concurrencer. Mais, finalement, seul celui d'Yves Boisset vit le jour.

De l'histoire réelle, le cinéaste et son scénariste Claude Veuillot ont gardé peu de chose. Le juge Fayard du film n'a ni l'âge ni l'élégante désinvolture du juge Renaud. C'est un magistrat d'une trentaine d'années qui assume ses fonctions avec fougue, intelligence, obstination. Avec également une sorte de candeur et un mépris total des conseils de prudence qui lui sont prodigués par ses supérieurs hiérarchiques. Son audace et son courage se situent moins au niveau de l'engagement physique que de l'engagement moral. Il appartient à cette génération de jeunes juges qui s'interrogent sur la manière dont est rendue la justice dans notre société, sur les failles d'un système étroitement lié au pouvoir, sur les interférences que souvent ils découvrent entre les milieux d'affaires, les milieux politiques et la pègre criminelle. Par ses idées et ses méthodes, il est proche de ses collègues du Syndicat de la magistrature.

***

Yves Boisset ressemble à son juge Fayard : c'est un fonceur qui ne s'embarrasse pas de nuances. Il sait que la vérité dérange et la veut la plus dérangeante possible. Il nous bouscule, nous harcèle, et, pour mieux nous obliger à le suivre, accumule les pièces à conviction. Dépassant largement le cas précis du juge assassiné, son film se réfère à tout un ensemble d'affaires connues, de scandales plus ou moins éclaircis, dont les divers éléments, habilement liés les uns aux autres, composent la mosaïque de l'intrigue.

De même les personnages qui animent cette intrigue présentent-ils avec des individus « existant ou ayant existé » des ressemblances nullement fortuites. Tel cet industriel, inculpé par le juge Fayard à la suite des accidents mortels survenus dans son usine, mais dont la responsabilité n'est pas retenue. Tels encore cet ancien « officier perdu », qui met son expérience de baroudeur au service des truands ; cet affairiste, que son passé douteux n'empêche pas d'avoir un membre du gouvernement dans son conseil d'administration : ce policier-proxénète, propriétaire de « clandés », affilié au SAC ; ce gangster chevronné, tiré de prison par ses complices et organisateur d'un audacieux hold-up... C'est contre ces hommes, dont il s'acharne à révéler la connivence, que le juge Fayard se bat presque seul, dans un climat de méfiance et de réprobation à peine voilée. Et c'est sous leurs coups qu'il tombe, payant ainsi de sa vie sa lucidité et son courage.

***

Le film d'Yves Boisset vient à son heure. Il témoigne de l'intérêt que porte le cinéaste aux problèmes de la société française et s'inscrit dans la lignée de ses précédents films : *le Condé, l'Attentat, R.A.S., Dupont-Lajoie.* On devine que Boisset ambitionne de jouer en France un rôle analogue à celui de Francesco Rosi ou d'Elio Petri en Italie. Ce qu'on pourrait lui reprocher, aujourd'hui comme hier, est de conduire ses démonstrations avec une rigueur trop mécanique. Il n'y a pas de place pour l'ambiguïté ou la contradiction dans ce récit péremptoire qu'est *le Juge Fayard* (seul le personnage du procureur, interprété par Jean Bouise, semble connaître l'incertitude). Les crapules ou les lâches d'un côté, les soldats de l'équité de l'autre : l'affrontement est si clair, le mécanisme mis en place pour nous convaincre est si parfaitement agencé, que nous avons par moments l'impression de frôler sinon l'artifice, du moins la simplification abusive.

Une mise en scène précise et bien rythmée (très « américaine » dans son souci d'efficacité), l'interprétation de Patrick Dewaere, fiévreux, brutal, rageur, et de ses camarades — Philippe Léotard, Marcel Bozzuffi, Jacques Spiesser, tout particulièrement, — emportent cependant l'adhésion. Même si la vérité est plus complexe que ne l'affirme l'auteur, même si son analyse des événements — cet enchaînement qu'il établit entre les collusions suspectes et les complicités criminelles — paraît souvent schématique, le « dossier » qu'ouvre ce film est passionnant et nous concerne tous.

A ceux qui trouveraient trop romanesque cet imbroglio politico-policier, un drame récent rappellera que, dans ce domaine, la réalité peut fort bien dépasser la fiction.

JEAN DE BARONCELLI.

★ U.G.C.-Normandie, Rex, Bretagne, U.G.C.-Gobelins, Magic-Convention, Paramount-Opéra, Moulin-Rouge, Paramount-Orléans, Paramount-Maillot, U.G.C.-Odéon.

Dans la presse quotidienne...

LE FIGARO : qu'on laisse le spectateur juger lui-même !

« Que vont dire les magistrats ? Car si le film est très discutable, c'est bien sûr l'idée que le réalisateur se fait de la magistrature et les portraits de magistrats qu'il nous donne. Mais pour Dieu ! Qu'on laisse le spectateur juger lui-même les idées reçues d'Yves Boisset, qui se croit dérangeant alors qu'il est simplement conventionnel. »

(MICHEL MOHRT.)

L'AURORE : le succès du film paraît assuré.

« De deux choses l'une — ce qui revient au même, — ou bien les plaignants, par leur « action civile », ont obtenu l'effet inverse que celui recherché, ou bien le metteur en scène Yves Boisset et son équipe, en prenant leurs ciseaux hier après-midi, ont assurément, sans malice, réussi un beau coup. L'essentiel était, bien sûr, que les coupures ne passent pas inaperçues. Le succès du film paraît assuré. »

(FRANCIS PUYALTE.)

L'HUMANITE : la gravité d'un tel acte de censure.

« En vain Mᵉ Chazal, au nom des réalisateurs du film, avait-il fait ressortir que le SAC a été mis en cause dans la presse, depuis une dizaine d'années, à l'occasion de nombreuses affaires pénales. Notamment, pourrions-nous ajouter, dans les affaires auxquelles fait référence le film d'Yves Boisset.

» On ne saurait donc sous-estimer la gravité d'un tel acte de censure, mettant en cause non seulement la liberté de création, la liberté d'expression, mais également la liberté d'information. »

LE QUOTIDIEN DE PARIS : gaffe politique ou absence de coordination ?

« De deux choses l'une : ou la censure existe, et le SAC obtient cette fois-ci des coupes que demain n'importe quel organisme pourra exiger, ou la censure politique est vraiment abolie comme l'a voulu le président de la République, et dans ce cas ce genre d'incident ne devrait pas avoir lieu. Avant d'entreprendre l'immense effort culturel prévu pour 1978, il serait d'un intérêt électoral encore plus évident de prouver aux Français qu'ils sont traités en adultes et qu'ils peuvent même supporter de voir un film de politique-fiction où il arrive qu'on prononce le sigle du SAC... »

(HENRI CHAPIER.)

LIBERATION : on a préféré la prudence.

« On peut évidemment se demander pourquoi les producteurs ont cédé aussi vite devant une décision de justice pour le moins contestable, au lieu de refuser toute coupe au nom de la liberté d'expression et de leur bon droit à mettre en cause le SAC (...). Il faut croire que dans cette affaire on a préféré la prudence d'une sortie retardée d'un après-midi à un combat juridique et politique pouvant s'éterniser. »

(GILLES MILLET.)

... et dans les milieux politiques

• M. DEFFERRE : le SAC existe, malheureusement.

Interrogé au sujet du retrait du film d'Yves Boisset, sur France-Inter, M. Gaston Defferre, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a déclaré : *« Le SAC existe, malheureusement. Dans une démocratie, il ne devrait pas y avoir de polices parallèles, c'est-à-dire de polices officieuses (...). Dans beaucoup de grandes affaires criminelles, on a trouvé des membres du SAC, ce qui a embarrassé la police et gêné la justice. Et, aujourd'hui, parce que cela a été dit au grand jour et que cela figure dans un film, ces messieurs ne sont pas contents. J'aurais aimé que le président [M. Auboin], avant de rendre son ordonnance de référé, vienne dans quelques villes de province ; nous lui aurions fait voir ce que fait le SAC, ce qu'il est. »*

• LE P.S. : après tant de révélations.

M. Dominique Taddeï, secrétaire national du P.S., demande, dans un communiqué : *« Un cinéaste ne peut-il plus exprimer, avec sa sensibilité propre, ce que tous les Français savent, à travers tant de révélations depuis des années, et singulièrement ces dernières semaines, sur la scandaleuse interdépendance entre certains milieux politiques de la majorité, les polices parallèles, les affairistes et les gangsters ? Cette censure illustre le fait qu'un pouvoir hors d'état de surmonter sa crise politique et morale n'a plus d'autre politique que d'interdire et de réprimer. »*

LE SERVICE D'ACTION CIVIQUE

Le Service d'action civique est né officiellement à la fin de 1958, à partir d'un noyau d'anciens membres du service d'ordre du Rassemblement du peuple français (R.P.F.), qui, à partir de 1957, avaient activement préparé le retour au pouvoir du général de Gaulle. Le SAC se présentait alors comme une association de soutien à l'action du chef de l'Etat, mais il devait traverser après quelques mois d'existence une première crise — lorsque le président de la République proposa l'autodétermination pour l'Algérie — laquelle provoqua la démission de son président, M. Pierre Debizet. M. Paul Comiti, chef des gardes du corps du général de Gaulle, lui succéda.

Le SAC se développa alors considérablement pour faire face aux nouvelles « *missions* » imposées par la guerre : protection des personnalités, mais aussi opérations « *spéciales* » pour lesquelles on recourut à l'occasion à des personnages au casier judiciaire chargé. Forts des protections que leur assurait la carte alors barrée de tricolore (distinction disparue en 1970), ces « truands-barbouzes » se livrèrent à de nombreux excès et le nom du SAC s'inscrivit de manière insistante dans de nombreux dossiers de justice

Le nouveau secrétaire général du SAC, M. Pierre Debizet — qui, après une éclipse de dix années, a succédé à M. Comiti — a pris depuis quelques années l'habitude de publier des communiqués démentant que les personnages poursuivis appartiennent à son organisation.

Une tentative d'épuration a été menée après 1968 — à la demande, semble-t-il, de Georges Pompidou — et le SAC prétend avoir éliminé 3 160 militants (sur 12 000) en 1969, et 3 374 autres l'année suivante à l'occasion de la remise des nouvelles cartes. — J. Sn.

■ **Le prochain stage d'initiation à l'histoire et à l'esthétique du cinéma organisé par l'I.F.A.C.C. (Institut de formation aux activités de culture cinématographique) aura lieu à Marly-le-Roi du 24 au 29 janvier. (Renseignements et inscriptions : F.F.C.C., 6, rue Ordener, 75018 Paris. Tél. 206-96-86.)**

CHUT !

« S'il vous plaît, dans l'affaire du pillage de la poste de Strasbourg, n'avait-il pas été dit que certains membres du...

— Chut !

— Et, dites-moi, dans cette fameuse histoire d'un grand médecin toulousain accusé du meurtre d'un journaliste, n'avait-on pas parlé de son appartenance...

— Chut !

— Bon. Mais à propos du milieu lyonnais on avait aussi dit que certaines ramifications menaient au...

— Chut !

— Comme vous voudrez. Cependant, si j'ai bonne mémoire, il paraît que la liste des gens de gauche à mener au stade en cas de coup dur à Marseille émanait de membres du...

— Chut !

— Ah bon ! Dans ce cas-là, si nous parlions du dernier film d'Yves Boisset ?

— Chut ! Chut ! Chut !

— Eh bien, dites donc, vous, le moins qu'on puisse dire, c'est que vous avez l'esprit civique ! »

BERNARD CHAPUIS.

■ **Une bombe a explosé, le mercredi 12 janvier, devant un cinéma de Lisbonne, où était projeté le film « Victoire à Entebbe ». L'attentat, revendiqué par « un groupe autonome », qui condamne « le caractère raciste du film », n'a pas fait de victimes, mais les dégâts matériels sont importants. — (Corresp.)**

Clouzot est mort

(Suite de la première page.)

Après des années de « besognes alimentaires », mais qui l'ont familiarisé avec le travail du scénario et de l'adaptation cinématographique, Clouzot va se faire une place dans le cinéma français, au moment où celui-ci affronte la crise provoquée par l'occupation allemande. L'ordre moral du gouvernement de Vichy pèse plus ou moins sur la nouvelle production française. Mais la Continental Films échappe aux contraintes, aux directives de la censure vichyssoise. Fondée en 1941 avec des capitaux allemands, contrôlée par un organisme de propagande allemand, animée par le producteur Graven, la Continental cherche à drainer les talents français pour créer un cinéma européen « de genre », à la manière d'Hollywood.

Clouzot débute à la Continental comme adaptateur du *Dernier des six*, de Steeman, auteur belge de romans policiers, et des *Inconnus dans la maison*, de Georges Simenon. Puis, toujours en 1941, il passe à la réalisation avec *L'assassin habite au 21*, également d'après Steeman, où réapparaissent les personnages du commissaire Wens (Pierre Fresnay) et sa petite amie Mila Malou (Suzy Delair).

En 1943 éclate le « coup de tonnerre » du *Corbeau*. Une épidémie de lettres anonymes ravage une petite ville de la province française. Le scénario de Louis Chavance, écrit avant la guerre, s'inspire d'une vieille affaire qui s'était déroulée à Tulle. Il est probable que la censure de Vichy ne l'aurait jamais laissé tourner. Seule, à l'époque, la Continental pouvait se permettre de produire ce film qui, dans un microcosme provincial et bourgeois, faisait apparaître l'ambiguïté de la nature humaine selon Clouzot : « Où est le bien, où est le mal ? » Chaque personnage du film peut être ou avoir été un auteur de lettres anonymes, pour se libérer de complexes d'insatisfaction ou de frustration sexuelle. Clouzot débride la laideur de cette société comme un abcès, construit un étonnant crescendo dramatique et se réfère, par son style, à Stroheim, à Sternberg ou à Pabst. Le bruit avait couru que *le Corbeau* avait été distribué par les Allemands en Allemagne nazie et dans les pays occupés sous le titre *Une petite ville française*. On sut plus tard que c'était faux. Mais ce film valut à Chavance et à Clouzot de passer, après la libération, devant une commission d'épuration d'épuration du cinéma et d'être interdit pour deux ans.

Clouzot allait faire, en 1947, une rentrée triomphale avec *Quai des Orfèvres* (de nouveau d'après un roman policier de Steeman) qui reçut à la Biennale de Venise le Grand Prix international de la mise en scène. *Quai des Orfèvres* est peut-être aujourd'hui son film le plus renommé pour sa peinture de milieu, son interprétation éblouissante et son style dramatique. De là datent la grande célébrité de Clouzot et sa légende (ses colères sur le plateau, son terrorisme à l'égard des acteurs qu'il tourmente ou frappe — les femmes surtout — pour en obtenir exactement ce qu'il veut). Une atmosphère de scandale entoure *Manon* (1948), version moderne du roman de l'abbé Prevost, où la jeunesse d'après-guerre sombre dans le marché noir et la prostitution, où « l'amour fou » des deux personnages Manon et Robert Des Grieux se mêle à l'aventure des émigrants juifs débarquant clandestinement en Palestine, où l'érotisme pervers de la débutante Cécile Aubry éclate comme un défi aux « bonnes mœurs ». Dans l'univers de Clouzot, chaque être porte en lui le mal et cette vision pessimiste est relevée par une noirceur du style qui va jusqu'à la provocation. On qualifiera pourtant de « rose » *Miquette et sa mère* (1949), comédie 1900 de Flers et Caillavet, dont les charmants pantins sont revus et réanimés avec une certaine cruauté.

Clouzot marque alors le pas. En 1950, il fait un voyage au Brésil, pays natal de Véra, son épouse d'alors. Il compte y réaliser un film. Le projet n'aboutit pas. Mais, en 1953, Clouzot fait une rentrée en force avec *le Salaire de la peur*, où le Guatemala du roman de Georges Arnaud est reconstitué en Camargue. Dans ce film d'hommes, d'aventuriers, lancés pour de l'argent sur des pistes dangereuses avec des camions chargés de nitroglycérine, Véra Clouzot tient le seul petit rôle féminin et Yves Montand devient grande vedette auprès d'un Charles Vanel empreint d'ambiguïté profonde.

En 1954, précédé d'une vaste campagne publicitaire, c'est le film *les Diaboliques*, une étude de mœurs étouffante, sur un suspense de Boileau-Narcejac, dont Clouzot a complètement inversé la situation pour *s'acharner* sur les personnages féminins joués par Simone Signoret et Véra Clouzot. Celle-ci meurt dans le film d'une crise cardiaque, après une agonie d'angoisse. Lorsque, en 1960, Véra Clouzot succombera pour de bon aux troubles cardiaques dont elle souffrait, un journal titrera : « Son cœur a flanché, comme dans *les Diaboliques*. »

Ambiguïté

Le suspense invitera les critiques à citer Hitchcock, le style « coup de poing », les effets de terreur, à parler de Grand Guignol. En 1955, Clouzot filme pour *le Mystère Picasso* le peintre en train de créer. Ce grand « documentaire d'art » impressionne par sa technique. En 1957, Clouzot tourne son film le plus ambitieux, *les Espions*, tableau symbolique du monde moderne à l'époque de la guerre froide, imbroglio kafkaïen qui ne connaît pas le succès, mais qui fait discuter les intellectuels.

En 1960, défiant le cinéma de la « nouvelle vague », Clouzot s'empare du mythe Bardot en plaçant l'actrice dans une étude de mœurs contemporaines à dimension psychologique. Histoire dramatiquement bien racontée, techniquement sans bavures. C'est tout. Mais le scandale revient. Au cours du tournage, Brigitte Bardot a fait une tentative de suicide à la suite d'une dépression nerveuse. *L'Enfer*, film en couleurs entrepris en 1964, reste inachevé par suite d'une grave maladie du réalisateur.

La Prisonnière (1967-1968) est l'étude d'une perversion sado-masochiste, une descente dans « *les gouffres de la psychopathie* ». Lié sans doute au projet mort-né de *l'Enfer, la Prisonnière* porte — c'est la première fois — le poids du péché. « *J'avais perdu la foi... Je crois l'avoir retrouvée* », déclare Clouzot. Il ne va pas plus loin pourtant que le spectacle-choc d'une dépravation de la sexualité qui s'empare du spectateur par la fascination.

Quelle est la place de Clouzot dans le cinéma français ? Il est certain qu'il appartient au grand courant réaliste issu des années 30. A l'époque charnière des années 40, il reconsidérait l'héritage naturaliste (littéraire et cinématographique) et préparait le terrain au « réalisme noir » d'après-guerre. Sans lui, un maillon de la chaîne manquerait, et c'est, croyons-nous, dans *le Corbeau* et *le Salaire de la peur* que Clouzot fut le plus original dans la peinture de comportement, dans l'ambiguïté psychologique. Mais il créa lui-même une ambiguïté entre la vision pessimiste d'un monde grouillant de troubles passions, toujours marqué de sexualité pathologique, et l'application de recettes destinées à secouer, à passionner le public.

Depuis *les Diaboliques*, Clouzot se situait à part, comme un monstre sacré exécutant des numéros à sensation. Il est resté enfermé dans un certain style d'entomologiste, comme si le monde et le cinéma n'avaient pas évolué, et il lui a manqué sans doute d'être un vrai moraliste. Il aura pourtant maintenu jusqu'au bout sa maîtrise de la mise en scène narrative.

JACQUES SICLIER.

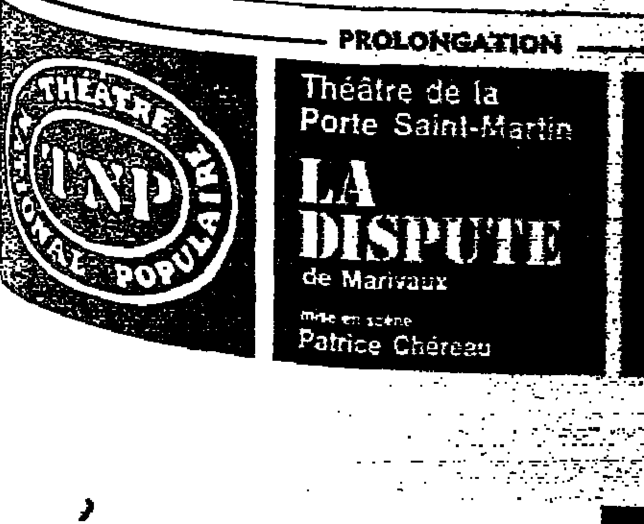
Du « Duel » à « l'Enfer »

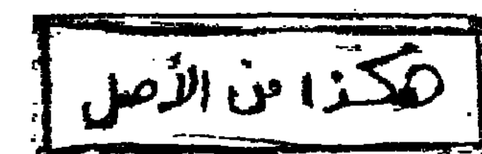
Né à Niort le 20 novembre 1907, Henri-Georges Clouzot doit, à cause d'une myopie, renoncer à la préparation de l'Ecole navale de Brest. Il se destine à la diplomatie, entre à l'Ecole des sciences politiques, devient secrétaire de Louis Marin (Union républicaine démocratique), qu'il quitte ensuite pour devenir journaliste à Paris-Midi, *puis secrétaire du chansonnier René Dorin.*

En 1939, il adapte pour l'écran, avec Fresnay (qui en assure la réalisation), un drame d'Henri Lavedan, le Duel. *Clouzot adaptateur, et Fresnay interprète, se retrouvent en 1941 dans* le Dernier des six, *de Georges Lacombe. La même année, Clouzot adapte le roman de Simenon* les Inconnus dans la maison, *que réalise Henri Decoin, et devient lui-même réalisateur avec* L'assassin habite au 21. *En 1943, c'est* le Corbeau, *étude de mœurs au vitriol, qui, produit par Continental Films (sous contrôle allemand), vaudra à Clouzot des ennuis à la libération.*

Après un temps de purgatoire, Quai des Orfèvres *(1947) place Clouzot au premier rang du cinéma français. En 1948, il réalise* Manon, *adaptation moderne du roman de l'abbé Prévost. En 1949* le Retour à la vie *et* Miquette et sa mère. *En 1950 Clouzot se rend alors au Brésil où il compte tourner un film ; il en rapporte un livre,* le Cheval des dieux. *Nouveau départ avec* le Salaire de la peur *(1952). Viennent ensuite* les Diaboliques *(1954),* le Mystère Picasso *(1955),* les Espions *(1957),* la Vérité *(1960). En 1964, Clouzot, gravement malade, ne peut achever* l'Enfer. *En 1965-1966 il tourne cinq films de télévision consacrés à la musique, puis, en 1968, sa dernière œuvre au cinématographe,* la Prisonnière.







SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : la Commère ; le Jeu de l'amour et du hasard.
Chaillot, 20 h. 30 : A. A. Théâtres d'Arthur Adamov. — Salle Gémier, 20 h. 15 : Mère Courage et ses enfants.
Odéon, 20 h. 30 : Ton nom dans le feu des nuées, Elisabeth (soirée réservée).
Petit Odéon, 18 h. 30 : Paralchimie.
TEP, 20 h. : Cinéma.
Petit TEP, 20 h. 30 : Libre parcours variétés.
Chapiteau TEP, 20 h. 30 : Grand Magic Circus.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Nouveau Carré, I, 20 h. : Parole de femme. — II, 20 h. : Emma Santos.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Quilapayun ; 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain, dir. M. Tabachnik, avec les Chœurs John Aldis (Manoury, Sinopoli, Xenakis, Boulez, Ligeti).

Les théâtres de Paris

Antoine, 20 h. 30 : les Parents terribles.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : l'Ecole des cocottes.
Athénée, 21 h. : Victor ou les Enfants au pouvoir.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : La jeune lune tient la vieille lune toute une nuit dans ses bras. — Théâtre de la Tempête, 20 h. : Penthésilée.
Centre culturel du XVIIe, 21 h. : les Amours de Jacques le Fataliste.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers zoiseaux.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Arménoche.
Daunou, 21 h. : le Portrait de Dorian Gray.
Edouard-VII, 21 h. : Amphitryon 38.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : les Amoureux.
Gymnase-Marie-Bell, 21 h. : Une aspirine pour deux.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : Pour 100 briques, t'as plus rien maintenant.
Mathurins, 20 h. 45 : les Mains sales.
Michel, 21 h. 10 : Joyeux anniversaire.
Michodière, 20 h. 45 : Acapulco, Madame.
Moderne, 21 h. : Qui est qui ?
Montparnasse, 20 h. 30 : Même heure, l'année prochaine.
Œuvre, 20 h. 45 : le Scénario.
Le Palace, 19 h. : Rock and Roll Clown ; 21 h. : le Rêve d'un homme ridicule (Pip Simmons).
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 45 : la Reine de la nuit.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : Isaac et la Sage-Femme.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : la Dispute.
Récamier, 20 h. 30 : Chatterton.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Lucienne et le Boucher.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : la Fausse Suivante.
Théâtre d'Art, 20 h. 30 : Bonsoir, Monsieur Tchekhov.
Théâtre des Arts, 20 h. 45 : l'Ecole des cocottes.
Théâtre de la Cité internationale, la Resserre, 21 h. : Deux.
Théâtre de l'Epicerie, 20 h. 30 : la Glace à trois faces ; le Prix Martin.
Théâtre Essaïon, 21 h. : la Représentation.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : Electre.
Théâtre Oblique, 21 h. : le Zoulou.
Théâtre d'Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Equus. — Petite salle, 20 h. 30 : Madame de Sade.
Théâtre de la Péniche, 20 h. 30 : En attendant Godot.
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : Hier dans la nuit de Zelda.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : le Pavé de l'ours ; le Tombeau d'Achille.
Troglodyte, 22 h. : Contes sauvages.
Variétés, 20 h. 30 : l'Autre Valse.

Les théâtres de banlieue

Boulogne, T.B.B., 20 h. 30 : le Roi Lear.
Créteil, Maison des arts, 20 h. 30 : Grand-peur et misère du IIIe Reich.
Ivry, Studio, 21 h. : Martin Eden.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 21 h. : le Songe d'une nuit d'été.
Saint-Maur, Théâtre de la Pie, 21 h. : la Chanson morte.
Vitry, Théâtre Jean-Vilar, 21 h. : l'Amant militaire.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : la Collection ; 22 h. 15 : N. Mons ; 23 h. 30 : A. Bruant.
Les Blancs-Manteaux, 20 h. : Romain Bouteille ; 21 h. : Jean Bois ; 22 h. 30 : C'est la surprise.
Café d'Edgar, 21 h. : le Désert rose ; 22 h. 30 : la Frappe. — II, 20 h. 30 : Nous chantons, ne vous déplaise ; 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. 15 : Topiques ; 22 h. : Une pitoyable mascarade.
Au Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Arménoche ; 22 h. : Pourquoi pas moi ? ; 23 h. 30 : Bruno Garcin.
La Cour des Miracles, 20 h. 30 : les Jeannes ; 22 h. : la Flemme.
Dix-Heures, 22 h. : Teca et Ricardo.
Le Fanal, 20 h. : le Président.
Fer-à-Cheval, 22 h. : Tramille, Pavail, Fatrie.
Le Petit Casino, 21 h. 15 : Partez du pied gauche ; 22 h. 30 : J.-C. Monteils.
Le Sélénite, 20 h. 30 : Une maille à l'endroit... une maille à l'envers ; 22 h. : Dix dernières ; 23 h. 30 : Eh ! Mec. — II, 21 h. : C'est très important ; 22 h. 30 : Jeanne au boucher ; 24 h. : les Hommes-Loups.
La Veuve Pichard, 20 h. 30 : Marianne Sergent ; 22 h. 15 : la Revanche de Louis XI.
Théâtre-Cabaret rouge, 22 h. 30 : Monique Morelli et Leonardi.
Théâtre du Marais, 22 h. 30 : Jeanne d'Arc et ses copines.
La Vieille Grille, salle 1, 20 h. 30 : Orchidée ; 21 h. 15 : Handicap ; 22 h. 30 : Michel Bulher. — Salle 2, 22 h. 30 : Rocker's Digest.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : R. P. R. ou Le nouveau-né a une grande barbe...
Deux-Anes, 21 h. : Marianne, ne vois-tu rien venir ?

La danse

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Ballet de Roland Petit (Casse-Noisette).
Théâtre de la Cité internationale, Grand Théâtre, 21 h. : Ballets Ethery Pagava.

Le music-hall

Bobino, 20 h. 30 : Georges Brassens.
Concert Mayol, 21 h. 15 : Bouquet de nus.
Olympia, 20 h. 45 : Dalida.
Renaissance, 21 h. : Guy Bedos.
Théâtre des Arts, 18 h. 30 : Roger Mason.

Les concerts

Salle Gaveau, 20 h. 30 : Formation de chambre du Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. D. Chabrun (Vivaldi, Rossini, Manzoni, Rameau, Jolivet).
Palais des congrès, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm, avec I. Stern, violon (Beethoven).
Eglise des Billettes, 20 h. 30 : A. Cambon, trompette, et M. Leclerc, orgue (Bach, Buxtehude, Viviani, Haendel, Albinoni).
Théâtre Essaïon, 20 h. 30 : Quatuor Bernède (Boccherini, Beethoven) ; G. Reyne, guitare (musique italienne et œuvres de Bach).

Jazz, pop' et rock

Théâtre Mouffetard, 20 h. 30 : B. Lubat, solo.
La Tanière, 20 h. 45 : les Litanies du feu.

Jeudi 13 janvier

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans ; (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : la Baie des anges, de J. Demy ; 18 h. 30 : Cléo de 5 à 7, d'A. Varda ; 20 h. 30 : la Faute de l'abbé Mouret, de G. Franju ; 22 h. 30 : Stromboli, de R. Rossellini.

Les exclusivités

L'AFFICHE ROUGE (Fr.) : Quintette, 5e (033-45-40).
AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Styx, 5e (633-08-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; jusqu'au 13, à partir du 14 : Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic-Entrepôt, 14e (387-35-43).
L'AGE DE CRISTAL (A.), v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
L'AILE OU LA CUISSE (Fr.) : A.B.C., 2e (233-55-54) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; jusqu'au 13 : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
AMBULANCES TOUS RISQUES (A.), v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).
LA BANANE NOIRE (Isr.) v.o. : Le Seine, 5e (325-95-99), à 14 h. 20 et 22 h. 20.
BAROCCO (Fr.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Biarritz, 8e (723-69-23), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
BARRY LYNDON (Angl.), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE BERCEAU DE CRISTAL (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It.), v.o. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysée-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LE CHASSEUR DE CHEZ MAXIM'S (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Paris, 8e (359-53-99), Maxéville, 9e (770-72-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE COUP DE GRACE (All.), v.o. : Bonaparte, 6e (326-12-12), Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Biarritz, 8e (723-69-23).
CRIA CUERVOS (Esp.), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LA DERNIERE FOLIE (A.), v.o. : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), jusqu'au 13.
DERSOU OUZALA (Sov.), v.o. : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Arlequin, 6e (548-62-25), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Paramount-Gaîté, 13e (326-99-34) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33).
EDVARD MUNCH, LA DANSE DE LA VIE (A.), v.o. : Racine, 6e (633-43-71).
ENNEMIS COMME AVANT (A.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40), France-Elysées, 8e (723-71-11) ; v.f. : Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), jusqu'au 13.
L'EMPIRE DES SENS (Jap.) (**), v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; v.f. : Balzac, 8e (359-52-70).
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp.), v.o. : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
FACE A FACE (Suéd.), v.o. : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE GRAPHIQUE DE BOSCOP (Fr.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LE GRAND ESCOGRIFFE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Bosquet, 7e (551-44-11), Ambassade, 8e (359-19-08), Athéna, 12e (343-07-48), Victor-Hugo, 16e (727-49-75) jusqu'au 13, Wepler, 18e (387-50-70).
L'HEROINE DU TRIANGLE D'OR (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
JONAS QUI AURA 25 ANS EN L'AN 2000 (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE JOUET (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Marignan, 8e (359-92-82), Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Caravelle, 18e (387-50-70) ; jusqu'au 13 : Français, 9e (770-33-88), Cambronne, 15e (734-42-96).
LE JOUR DE GLOIRE (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Grand-Pavois, 15e (531-44-58) ; Les Images, 18e (522-47-94).

Les films nouveaux

LE DESERT DES TARTARES, film italien de Valerio Zurlini, v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive gauche, 6e (548-26-36), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Lumière, 9e (770-84-64), Nations, 12e (343-04-67), Cambronne, 15e (734-42-96).
FRANCE, MERE PATRIE, film français de Guy Barbero : Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
LE JUGE FAYARD DIT « LE SHERIFF », film français d'Yves Boisset : Rex, 2e (236-83-93), U. G. C. - Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18), Paramount-Opéra, 9e (770-49-89), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
SUNDAY TOO FAR AWAY, film américain de Kenn Hannam, v.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
VIOL ET CHATIMENT, film américain de Lamont Johnson (**), v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (023-20-12), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rotonde, 6e (633-08-22), Helder, 9e (770-11-24), Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Convention-St-Charles, 15e (577-09-70).
RAID SUR ENTEBBE, film américain d'Irvin Kershner, v.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Balzac, 8e (359-52-70), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70).

A PARTIR DU 14

ERIC TABARLY ET LES AUTRES, film français d'Yves Hussenot : Studio J.-Cocteau, 5e (033-47-62).
L'APPRENTI SALAUD, film français de Michel Deville : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Caravelle, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

KING-KONG (A., v.o.) : Studio-Jean-Cocteau, 5e (033-47-62), jusqu'au 13 ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Boul'Mich', 5e (033-48-29) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-St-Charles, 15e (577-09-70) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LACHE-MOI LES BASKETS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LES DOUZE TRAVAUX D'ASTERIX (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68).
MADO (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88).
LA MALEDICTION (A., v.f.) (*) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
1900 (1re partie, It., v.o.) (**) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-58) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
1900 (2e partie, It., v.o.) (**) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
MOI, PIERRE RIVIERE... (Fr.) : Studio-Logos, 5e (033-26-42).
MONSIEUR KLEIN (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LA PREMIERE FOIS (Fr.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41). Jusqu'au 13 : Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
RED (Can., v. québ.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
RUE HAUTE (Belg.) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86). Jusqu'au 13 : Calypso, 17e (754-10-68).
SALO (It., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (033-72-71).
SANTHALA, NAISSANCE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 13 h.
SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) : Marais, 4e (278-47-86).
SCANDALO (It., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23).
SÉRAIL (Fr.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90).
SURVIVRE (Mex., v.f.) (*) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75).
THE MARATHON MAN (A., v.o.) (**) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Dragon, 6e (548-54-74) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-86). Jusqu'au 16 : Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
UNE FEMME A SA FENETRE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
UN ELEPHANT, ÇA TROMPE ENORMEMENT (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
UN MARI, C'EST UN MARI (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Haussmann, 9e (770-47-55) ; Royal-Passy, 16e (527-41-16).
UNE FILLE UNIQUE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à partir de 18 h. 30.
LA VICTOIRE A ENTEBBE (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LA VICTOIRE EN CHANTANT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 14 h. 30 et 22 h. 30.
LE VOYAGE AU BOUT DU MONDE (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
WEEK-END SAUVAGE (A., **, v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70).
WINSTANLEY (Ang., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

Les festivals

CINEMA CUBAIN (v.o.), Studio-Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) : l'Homme de Maisinicu.
TEX AVERY (v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
JAZZ, POP, ROCK (v.o.), Videostone, 6e (325-60-34) : Around the Stones.
STEVE DWOSKIN (v.o.), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) : Central Bazaar.
JEUNE CINEMA FRANÇAIS, La Pagode, 7e (705-12-15) : Aloïse, Paulina s'en va.
DUSTIN HOFFMAN (v.o.), Boîte à films, 17e (754-51-50), 18 h. : John and Mary ; 20 h. 15 : Macadam Cow-Boy ; 20 h. 30 (ven. + 24 h.) : les Hommes du président ; 22 h. : Chiens de paille.
DIXIEME ANNIVERSAIRE (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Banana Split.
MARILYN (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78) : Troublez-moi ce soir.
JAZZ AND MOVIES (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78).
A VOIR OU A REVOIR (v.o.), Acacias, 17e (754-97-83), 12 h. : les Misfits ; 14 h. : La femme à abattre ; 17 h. : l'Obsédé ; 19 h. : Docteur Folamour ; 20 h. 45 : Avoir vingt ans dans les Aurès ; 22 h. 30 : Zardoz ; 24 h. : Performance ; Olympic, 14e (542-67-42) : California.
B. KEATON, Le Marais, 4e (278-47-86) : Sherlock Jr.



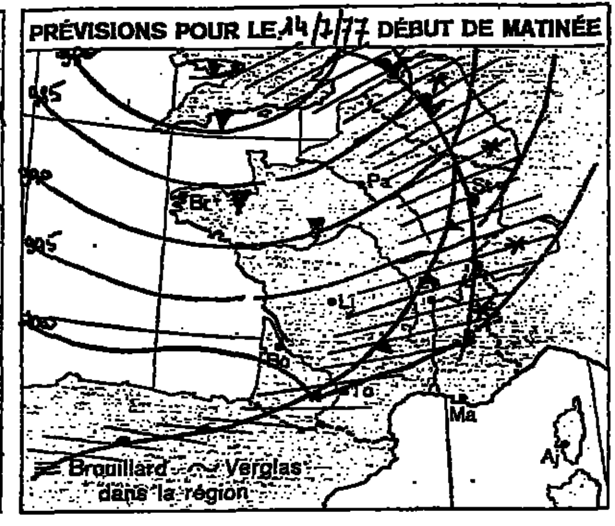


AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 13.01.77 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 14/1/77 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 13 janvier à 0 heure et le vendredi 14 janvier à 24 heures :

La perturbation qui abordait jeudi matin l'Europe occidentale se déplacera vers l'est. Elle atteindra, vendredi soir, le Danemark, l'Allemagne et le nord de l'Espagne. Elle sera accompagnée de tempête en mer et donnera de fortes précipitations en France.

Les précipitations seront abondantes des Pyrénées aux Alpes et au Nord-Est, et il neigera au-dessus de 800 mètres : elles seront plus intermittentes dans l'Ouest, et il y aura quelques éclaircies passagères l'après-midi de la Loire à l'Aquitaine.

Les températures, en hausse dans le Centre, l'Est et le Nord-Est, varieront peu ailleurs.

Jeudi 13 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 005,4 millibars, soit 754,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 13 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 12 au 13) : Ajaccio, 11 et 4 degrés ; Biarritz, 6 et 4 ; Bordeaux, 5 et 1 ; Brest, 6 et 0 ; Caen, 0 et —1 ; Cherbourg, 0 et —1 ; Clermont-Ferrand, 3 et —2 ; Dijon, 4 et —2 ; Grenoble, 4 et —8 ; Lille, —1 et —2 ; Lyon, 4 et —2 ; Marseille, 7 et 1 ; Nancy, 1 et —4 ; Nantes, 3 et —1 ; Nice, 12 et 3 ; Paris-Le Bourget, 1 et 0 ; Pau, 4 et 2 ; Perpignan, 9 et 4 ; Rennes, 0 et 0 ; Strasbourg, 3 et —1 ; Tours, 2 et 0 ; Toulouse, 5 et 2 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 19.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 12 et 5 degrés ; Amsterdam, —1 et —1 ; Athènes, 16 et 14 ; Berlin, 2 et —1 ; Bonn, 1 et —2 ; Bruxelles, —1 et —2 ; îles Canaries, 19 et 15 ; Copenhague, 1 et 0 ; Genève, 2 et —9 ; Lisbonne, 12 et 6 ; Londres, 1 et —3 ; Madrid, 6 et 3 ; Moscou, —3 et —10 ; New-York, —8 et —11 ; Palma-de-Majorque, 12 et 4 ; Rome, 14 et 4 ; Stockholm, 1

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 13 janvier 1977 :

DES DECRETS

● Modifiant le décret nº 60-742 du 25 juillet 1960 portant réorganisation du concours d'entrée à l'école normale supérieure.

● Modifiant le décret nº 60-743 du 25 juillet 1960 portant réorganisation du concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure de jeunes filles.

DES ARRÊTÉS

● Instituant des commissions régionales chargées de préparer l'établissement de l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques et nommant des vice-présidents.

● Complétant un précédent arrêté fixant la liste des titres admis en dispense du baccalauréat de l'enseignement du second degré en vue de l'inscription dans les universités.

Bulletin d'enneigement

Renseignements communiqués par le Comité des stations françaises de sports d'hiver et les offices nationaux étrangers de tourisme.

Le premier chiffre indique l'épaisseur de la neige au bas des pistes ouvertes, le deuxième chiffre indique l'épaisseur de la neige en haut des pistes ouvertes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 80-350 ; Autrans : 10-40 ; Bellecombe-Crest-Voland : 40-110 ; Bourg-Saint-Maurice-Les Arcs : 75-120 ; Chamonix : 25-350 ; Chamrousse : 50-70 ; Chapelle-d'Abondance : 50-150 ; Chatel : 70-220 ; La Clusaz : 40-140 ; Combloux : 40-140 ; Les Contamines-Montjoie : 45-190 ; Le Corbier : 35-125 ; Courchevel : 45-125 ; Les Deux-Alpes : 80-300 ; Flaine : 57-185 ; Flumet-Praz-sur-Arly : 65-120 ; Les Gets : 65-150 ; Grand-Bornand : 40-130 ; Les Houches : 30-110 ; Megève : 70-130 ; Les Menuires-Val-Thorens : 37-180 ; Méribel : 45-140 ; Morzine-Avoriaz : 55-250 ; La Plagne : 100-180 ; Pralognan : 40-65 ; Saint-Gervais-le-Bettex : 20-120 ; Samoëns : 50-155 ; Thollon-les-Mémises : 100-140 ; Tignes : 70-150 ; Val-Cenis : 40-170 ; Val-d'Isère : 60-160 ; Valloire : 45-110 ; Villard-de-Lans : 25-160.

ALPES DU SUD

Auron : 140-300 ; Isola-2000 : 230-370 ; Montgenèvre : 120-200 ; Orcières-Merlette : 120-250 ; Pra-Loup : 80-250 ; Le Sauze : 60-260 ; Valberg : 110-180 ; Vars : 120-170.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 30-100 ; Barèges : 20-170 ; Cauterets-Lys : 75-200 ; Font-Romeu : 100-150 ; Gourette-les-Eaux-Bonnes : 10-60 ; La Mongie : 50-170 ; Saint-Lary-Soulan : 15-80 ; Les Angles : 60-130.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 50-90 ; Super-Besse : 40-100 ; Super-Lioran : 40-80.

JURA

Métabief : 35-75 ; Les Rousses : 40-150.

VOSGES

La Bresse : 60-100 ; Gérardmer : 40-90.

★ Horloge des neiges : 874-03-59.

ALLEMAGNE

Alpes bavaroises. — Bayrischzell-Sudelfeld : 35-130 ; Berchtesgaden-Jenner : 30-180 ; Garmisch-Zugspitzplatt : 40-240 ; Oberstdorf-Nebelhorn : 45-130.

Forêt-Noire. — Feldberg : 80 ; Schönwald-Schonach : 60.

AUTRICHE

Salzbourg. — Badgastein : 10-10 ; Saalbach : 65-125 ; Zell-am-See : 160.

Voralberg. — Gargellen : 75-95 ; Lech/Arlberg : 85-110 ; Zürs/Arlberg : 80-120.

Tyrol. — Fulpmes : 5-150 ; Igls : 20-95 ; Ischgl : 90-170 ; Kitzbühel : 40-120 ; Obergurgl : 80-120 ; St-Anton-am-Arlberg : 65-160 ; St-Christoph-am-Arlberg : 100 ; Seefeld : 50-110 ; Sölden : 60-120.

SUISSE

Région du Léman. — Villars : 30-120.

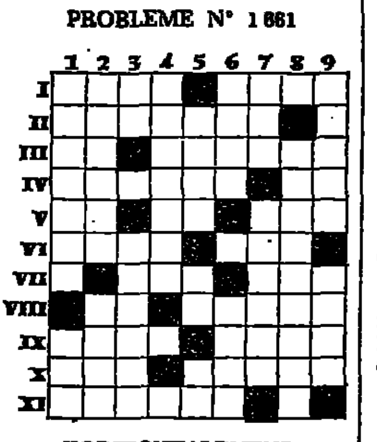
Valais. — Crans/Montana : 50-160 ; Zermatt : 40-100.

Oberland bernois. — Wengen/Kl.-Scheidegg : 35-60.

Grisons, Engadine. — Arosa : 80-100 ; Davos : 50-120 ; St-Moritz : 80-130.

MOTS CROISÉS

PROBLEME Nº 1 661



HORIZONTALEMENT

I. Consiste à donner sans compter ; A écraser ! — II. Chaudes quand elles sont vives. — III. Une infime partie du Transsibérien ; A fuir ! — IV. Elément d'un clavier ; En partie ruiné. — V. Symbole ; S'opposent ; Il s'agit ici de vivre et de voir. — VI. Aurait fait une vivante publicité pour un institut de beauté ! ; Monnaie. — VII. Trop connu ; Fin de participe. — VIII. Manquèrent d'objectif (épelé) ; Se sépare de sa sœur dans la joie la plus totale. — IX. Fragile asile de fleurs agonisantes ; Cela prouve quelque chose. — X. Préfixe ; Très fine. — XI. Ne balançai pas.

VERTICALEMENT

1. Bien utiles quand on est dans une mauvaise passe ; Distingua. — 2. Donnent plus de prix à un rameau d'olivier ; Ennuie fort. — 3. La moitié de la Saxe ; Est familiarisé de bonne heure avec la langue maternelle. — 4. Nous trompions. — 5. Physiquement dévalué ; Chef d'élite ; Se mirait dans les eaux du Nil. — 6. Passe difficilement ; Joue un beau rôle. — 7. Invite à aller de l'avant ; Pas nécessairement joyeuses. — 8. Bien connu. — 9. Si on le siffle, c'est qu'on l'apprécie ; Certains attendent pour l'aborder.

Solution du problème nº 1 660

Horizontalement

I. Elan ; Rá. — II. Cou ; Eider. — III. Ustensile. — IV. Aorte ; Ut. — V. Ensuite. — VI. S. G. ; Dessus. — VII. Emir ; Ur. — VIII. Usité. — IX. Testera. — X. Ages ; Al. — XI. Uns ; Prise.

Verticalement

1. Ecu ; Es ; Unau. — 2. Losanges ; GN. — 3. Autos ; Mites. — 4. Erudites. — 5. Entières. — 6. Bisets ; Ter. — 7. Di ; Esule. — 8. Relu ; Ur ; Ras. — 9. Arêtes ; Raie.

GUY BROUTY.

CATASTROPHES

Le gouvernement du Zaïre dément que l'éruption du Niragongo ait tué deux mille personnes

Kinshasa *(A.P., U.P.I.).* — L'éruption du Niragongo n'aurait fait aucune victime. C'est ce qu'a annoncé le 12 janvier le gouvernement zaïrois, démentant ainsi les nouvelles faisant état de deux mille morts *(le Monde* du 13 janvier 1977). Il est cependant très difficile de savoir exactement ce qui s'est passé au Niragongo en dehors du fait que, dans la matinée du 10 janvier, une coulée de lave a descendu le flanc du volcan pour s'arrêter à 1 ou 2 kilomètres de l'aéroport de Goma vers 17 heures le jour même.

[Selon des informations reçues par le bureau du coordonnateur des Nations unies pour les secours en cas de catastrophe, les cultures de la région de Goma (ville de soixante-cinq mille habitants située sur la rive nord du lac Kivu, à une vingtaine de kilomètres du Niragongo), ont beaucoup souffert de l'éruption, et il n'est pas impossible que les populations locales aient à faire face prochainement à des problèmes de ravitaillement.]

Une curiosité très rare

Les volcans Niragongo et Nyamlagira forment, avec six autres volcans, l'ensemble des monts Virunga, dont l'altitude varie de 4 500 mètres à 3 000 mètres. Sur ces huit volcans, sept sont actifs, le Niragongo (3 470 mètres) et le Nyamlagira (3 000 mètres) ayant de beaucoup l'activité la plus grande. Les monts Virunga, comme d'autres massifs volcaniques sont situés dans le grand rift africain, cette longue fissure étirée, de la mer Rouge au lac Malawi (ex-lac Nyassa), et parfois divisée en plusieurs rameaux, dont certains segments sont occupés par des lacs de l'est africain (Turkana, ex-lac Rodolphe, Tanganyika, Malawi, pour ne citer que les plus grands). Quant au rift africain, il fait lui-même partie du système des dorsales subocéaniques (long de 50 000 kilomètres), fendues en deux par un fissure médiane (le rift) et essentielles dans la récente théorie de la tectonique des plaques.

Depuis une dizaine d'années, la tectonique des plaques a montré que la surface de la Terre est formée de six grandes plaques et d'un certain nombre de « plaquettes ». Plaques et plaquettes sont rigides, mais en mouvement perpétuel les uns par rapport aux autres : dans les *rifts* se met en place le matériau chaud et visqueux formé des roches basiques et ultrabasiques qui, solidifiées, constitueront les fonds océaniques ; dans les fossés océaniques (presque tous situés dans le Pacifique) et dans les chaînes de montagnes, disparaît une quantité de fonds océaniques équivalente à celle qui se met en place dans les *rifts*.

Par opposition aux océans qui sont actifs, puisque se renouvellant constamment, les masses continentales sont purement passives. Elles ne font que suivre les dérives des plaques sur lesquelles, formées de matériau plus acide et plus léger, elles flottent.

Selon la tectonique des plaques, le *rift africain* marque le début de la séparation de l'Afrique en deux morceaux inégaux ; cette séparation au niveau des grands lacs s'est amorcvée vers — 25 millions d'années. Ainsi les monts Virunga n'auraient-ils pas existé avant le pléocène (de — 6 à — 3 millions d'années).

Comme presque partout dans le *rift* mondial, les volcans du *rift* africain émettent des laves basiques très fluides et très chaudes (1 000 à 1 200° C) qui sont, en outre, riches en potasse. Les éruptions du Nyamlagira — une douzaine depuis le début du siècle — sont caractérisées par des coulées très importantes.

Le Niragongo est connu pour abriter dans ses puits centraux emboîtés un lac de lave permanent découvert en 1948, mais créé probablement en 1928. Un tel lac de lave constitue une curiosité rarissime parmi toutes les manifestations volcaniques du monde entier. Le niveau de ce lac a varié, selon les années, de plusieurs dizaines de mètres. Selon l'évêché de Goma, la ville la plus proche du Niragongo, il semble que, le 10 janvier dernier, il y ait eu explosion, formation d'un énorme champignon et ouverture de plusieurs cratères (trois au moins) sur les flancs du volcan. Le Niragongo n'émet pas très souvent de coulées de lave hors du cratère central. Mais des éruptions semblables à l'actuelle se sont produites au cours de l'histoire du volcan puisque celui-ci est fait de coulées entremêlées de couches de débris plus ou moins gros projetés par des explosions.

Y. R.

loterie nationale — Liste officielle DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER (F.)
1	1	tous groupes	50
	81	tous groupes	150
	061	tous groupes	450
	10 741	groupe 3	10 050
		autres groupes	2 050
2	92	tous groupes	100
	852	tous groupes	200
	10 742	groupe 3	10 000
		autres groupes	2 000
	26 882	tous groupes	10 000
	54 852	tous groupes	10 200
	95 582	tous groupes	10 000
	04 472	groupe 2	100 000
		autres groupes	2 000
3	43	tous groupes	100
	583	tous groupes	200
	813	tous groupes	200
	9 373	tous groupes	1 000
	02 973	tous groupes	10 000
	10 743	groupe 3	10 100
		autres groupes	2 100
	65 363	tous groupes	10 000
	93 203	tous groupes	10 000
	95 173	tous groupes	10 000
	64 203	groupe 3	100 000
		autres groupes	2 000
4	394	tous groupes	200
	524	tous groupes	200
	1 134	tous groupes	1 000
	3 344	tous groupes	1 000
	10 744	groupe 3	10 000
		autres groupes	2 000
5	85	tous groupes	100
	0 635	tous groupes	1 000
	10 745	groupe 3	2 000 000
		autres groupes	20 000
6	16	tous groupes	100
	996	tous groupes	200
	2 326	tous groupes	1 000
	3 506	tous groupes	1 000
	7 736	tous groupes	1 000
	10 746	groupe 3	10 000
		autres groupes	2 000
	27 786	tous groupes	10 000
	46 156	tous groupes	10 000
	62 176	tous groupes	10 000
	65 386	groupe 1	100 000
		autres groupes	2 000
7	0 507	tous groupes	1 000
	7 657	tous groupes	1 000
	10 747	groupe 3	10 000
		autres groupes	2 000
8	8	tous groupes	50
	8 018	tous groupes	2 550
	10 748	groupe 3	10 050
		autres groupes	2 050
	36 538	tous groupes	10 050
	94 028	tous groupes	10 050
	10 688	groupe 5	100 050
		autres groupes	2 050
9	519	tous groupes	200
	739	tous groupes	500
	7 669	tous groupes	1 000
	2 259	tous groupes	2 500
	10 749	groupe 3	10 000
		autres groupes	2 000
0	70	tous groupes	100
	10 740	groupe 3	10 000
		autres groupes	2 000
	13 270	groupe 4	100 100
		autres groupes	2 100

TRANCHE DES MIMOSAS
TIRAGE DU 12 JANVIER 1977
PROCHAIN TIRAGE LE 19 JANVIER 1977 A MALAKOFF (Hauts-de-Seine)
77 — 2e

LOTO — TIRAGE No 2 : 8 15 16 17 31 43 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 24

PROCHAIN TIRAGE LE 19 JANVIER 1977 VALIDATION JUSQU'AU 18 JANVIER 1977 APRES-MIDI

PRESSE

Pour lancer « le Matin de Paris »

M. PERDRIEL SOUHAITE AUGMENTER LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ÉDITRICE DE 5 MILLIONS DE FRANCS

La direction du *Nouvel Observateur* vient de consulter les membres de son comité d'entreprise sur un projet d'augmentation (de 5 millions de francs) du capital de la société d'édition du futur *Matin de Paris*, quotidien patronné par M. Claude Perdriel. Ces 5 millions viendraient s'ajouter aux 2 millions déjà engagés dans la même opération par l'hebdomadaire.

Dans un communiqué publié mercredi, l'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T. du *Nouvel Observateur* indique qu'un *« engagement financier supplémentaire »* de l'hebdomadaire dans le projet de quotidien *« suppose qu'un certain nombre de conditions soient remplies »*, à savoir :

— Que l'orientation de gauche du nouveau quotidien *« se reflète dans la structure intérieure du journal »* ;

— Qu'il soit demandé aux *« petits souscripteurs »* de déléguer leur représentation au personnel et à l'équipe rédactionnelle du nouveau quotidien ;

— Que la direction et le conseil d'administration du *Nouvel Observateur* reconnaissent au comité d'entreprise *« un droit d'agrément sur les décisions les plus importantes qui engagent l'avenir de l'entreprise »* ;

— Que les droits de l'équipe rédactionnelle du *Nouvel Observateur « soient établis conformément aux propositions faites par la société des rédacteurs »*.

L'intersyndicale souligne enfin qu'*« un prélèvement de 5 millions de francs supplémentaires serait excessif, compte tenu des risques courus et de la situation financière réelle du journal »*.

● *Le quotidien « Rouge »* a été transmis pour la première fois en fac similé, dans la nuit de mercredi à jeudi 13 janvier, à destination de l'imprimerie du Muy (Var), où ont été tirés les exemplaires destinés à la région du Sud-Est.

DEUX GRÈVES DE JOURNALISTES A LA SUITE DE LICENCIEMENTS

« Ouest-France » et « les Échos » n'ont pas paru jeudi

L'ordre de grève lancé mercredi après-midi par les journalistes d'*Ouest-France* a empêché, ce jeudi 13 janvier, la parution du quotidien breton.

Un communiqué de l'intersyndicale (S.N.J., C.F.D.T. et C.G.T.) précise que le mouvement a pour but de protester contre le licenciement « sans préavis, ni indemnités, pour fautes graves et répétées », de Pierre Duclos, journaliste à la rédaction de Saint-Brieuc et secrétaire de la section C.F.D.T. *« Les faits ne sont pas clairement établis ni suffisamment graves pour justifier ce licenciement »*, précise le communiqué.

De son côté, la direction d'*Ouest-France*, en annonçant dans un communiqué, sa décision, fait état de « reproches sévères » déjà signifiés à l'intéressé sur la façon dont il traitait l'information et de « trois fautes graves » dont il s'est rendu coupable.

Dans l'un des cas, le journal a été condamné pour diffamation à verser 100 000 F de dommages-intérêts, et son président tenu de payer une amende de 10 000 F, rappelle la direction, qui *« considère que les infractions à la rigueur et à l'honnêteté de l'information ont porté gravement atteinte à la crédibilité de notre titre et cause un préjudice moral très important au journal »*.

La consigne de grève concerne les trois cent trente journalistes d'*Ouest-France*, siège et rédactions extérieures. Une assemblée générale des journalistes prévue ce jeudi, à Rennes, déterminera la suite du mouvement.

Pour sa part, l'Union nationale des syndicats de journalistes (S.N.J., C.F.D.T., C.G.T., F.O.) élève, dans un communiqué, *« la plus vive protestation contre le licenciement du responsable de la section des journalistes C.F.D.T.* d'Ouest-France. *Elle apporte toute sa solidarité à la grève décidée par la rédaction de ce journal. L'U.N.S.J. dénonce ce nouveau cas de répression anti-syndicale qui attente gravement à la liberté d'expression des journalistes »*.

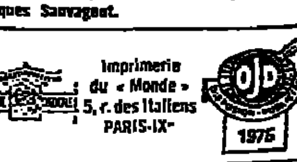
Le quotidien *les Echos* n'a pas paru jeudi 13 janvier en raison d'une grève de la rédaction. Un communiqué de l'intersyndicale (C.G.T. C.F.D.T.) précise qu'il s'agit de *« protester contre le licenciement abusif d'un chef de service, intervenu mercredi »*.

M. Gérard-Jean Froment, chef d'un département rédactionnel (commerce, agriculture, tourisme), a été brutalement informé lundi soir de son licenciement. La direction ayant refusé de négocier ce départ, un ordre de grève a été lancé dans la rédaction. Une assemblée générale des journalistes, tenue jeudi matin, a reconduit l'arrêt de travail pour vingt-quatre heures, sauf si la rédaction en chef accepte de revenir sur sa décision et ouvre la discussion.

● *Le Times* de Londres n'a pas paru ce jeudi 13 janvier par suite d'une grève des ouvriers du Livre appartenant au Syndicat des imprimeurs de l'Association graphique nationale (N.G.A.).

Le conflit a éclaté à propos d'un article signé par David Astor, ancien propriétaire de *l'Observer*, reprochant au Syndicat du Livre d'avoir recours au sabotage et à la grève pour censurer les nouvelles. Les ouvriers du *Times* refusaient de laisser imprimer cet article dans ce journal sans modification ou additif.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.





Commission paritaire des journaux et publications : nº 57437.

هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

Important Groupe de Services

(activités financières et sociales)

recherche son

SECRETAIRE GENERAL

Le candidat sera issu d'une grande école avec formation d'expert comptable souhaitée.

Il jouera auprès du directeur général dans un groupe en expansion un rôle important le mettant en prise directe avec l'ensemble des sociétés et services de ce groupe.

Adresser C.V. manuscrit et photo sous N° 4423 à PARFRANCE P.A. 4, rue Robert Estienne 75008 Paris *qui transmettra*

---

emplois régionaux

Société Française

groupe pétrolier international

recherche

INGÉNIEUR GRANDES ÉCOLES

pour un poste « *MARKETING* »

comportant larges initiatives

- Ayant de préférence des connaissances industrie transformation papiers et cartons.
- Aimant les contacts humains et les déplacements.
- Esprit ouvert et dynamique.
- Anglais apprécié.

Ce poste conviendrait plus particulièrement à un candidat ayant des bases solides en chimie appliquée.

Après quelques mois de formation à Paris le candidat résidera EN PROVINCE pour sa 1re affectation.

Envoyer curriculum vitae et photo sous n° 92.783 à Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er qui tr.

SOCIETE DE TRANSIT
FILIALE GROUPE NATIONAL IMPORTANT

cherche

DIRECTEUR COMMERCIAL

35 ans minimum - 10 ans expérience.

Résidence : **MARSEILLE**

Nombreux voyages EUROPE - AFRIQUE.
Anglais courant - Allemand souhaité.
CADRE. Appointements *haut niveau*.

Envoyer C.V. manuscrit + photo à n° 91.692, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

SOCIETE MANUDIS fabrique et vend des portes souples, stores et produits chimiques à des industriels et revendeurs exclusivement, cherche pour animer

SUR LE TERRAIN

DANS LES DEPARTEMENTS : 80, 60, 77, 28, 27, 76, 41, 45, 72, 49, 18, 36, 23, 37, 86, 79, 16, 87.

2 Chefs de Vente Régionaux

Rémunération stimulante fonction *résultats*

100.000 F/AN

Env. C.V. + photo s. référ. 652 à PROMOPRESSE, 29, Champs-Elysées, 75008 PARIS, qui transmettra.

Société de Location DEMANDE pour LYON 1 Directeur d'agence exp., réf. exig., V.L., util., P.L. Ecrire C.V. à M. Pierre BERNARD, 15, avenue des Sports, 01004 BOURG-EN-BRESSE.

ASSOCIATION EN POITOU-CHARENTES recherche Animateur Musical (*formation musicale exigée*) poste à pourvoir immédiat. Adr. C.V. à n° 183, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Festival mondial du Théâtre

à NANCY

recrute

UN ADMINISTRATEUR-SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Ecr. N° T 97582 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Société nationale Distribution Produits alimentaires, leader dans sa branche recherche

JEUNES E.S.C.

OU FORMATION SIMILAIRE *pour étoffer* la Direction commerciale et animer un réseau de vendeurs. Outre des qualités de gestionnaire, les candidats *devront posséder des* aptitudes au commandement, un goût marqué pour la vente ou même une expérience dans ce domaine.
Adresser C.V. et photo à JD/197, Havas (B.P. 907), 76002 Rouen Cedex.

Importante société *de Distribution* recherche

2 INSPECTEURS TECHNIQUES

— Un pour région BASSE NORMANDIE départements Calvados et périphériques.
— Un pour région CENTRE-OUEST.

Expérience exigée en RADIO - T.V. - HI-FI.
Salaire en fonction des compétences.

13e mois.
Avantages sociaux.

Envoyer C.V. et prétent. *s/s réf. 8667* à ORGANISATION ET PUBLICITE 2, r. Marengo, 75001 Paris q. t.

Sté de Services (150 pers.) Rég. Ouest, filiale spécialisée d'un Groupe National Activités thermiques et climatiques recherche

JEUNE INGÉNIEUR

ENSI AM ou similaire - Orient. Electricité ou Thermique - pour développement de techniques nouvelles de chauffage et climatisation. Conviendrait à *candidat désirant faire carrière* dans les P.M.I. Ecr. lettre man. av. C.V. à Havas Havre n° 52069

Kaléidoscope

En vrac et sans ordre défini

l'ENTREPRISE Sa vocation, Caractère, Esprit, Philosophie, Volume, Sécurité, Rang, Capacité, Innovation.

Le MONDE du TRAVAIL Ses lois. Ses servitudes. Sa rigueur. Ses limites. Son inhumanité.

SOI et les *AUTRES* Ses tendances, motivations, incertitudes, hésitations. Son angoisse. Ses questions. Ses complexes et préjugés. *Son conditionnement. Son éducation. Sa formation.*

ET C'EST TOUJOURS. l'auberge espagnole

Il faut s'y mettre à plusieurs pour tenter de mettre un peu d'ordre dans tout cela. Et beaucoup de bonne volonté réciproque pour y parvenir. Et de gros moyens pour donner une suite exaltante au diagnostic.

Nous savons.
Nous comprenons.
Nous pouvons.

et nous vous aiderons à trouver une voie originale pour vos capacités si elles s'accompagnent d'un

tempérament de battant et de conquérant

Notre Entreprise ne cherche pas *un profil type. N'exigez pas d'elle* qu'elle réponde au profil idéal dont vous rêvez.

Si vous avez 21 ans révolus et une solide formation générale écrivez-nous.

Envoyer lett. manuscrite à PUBLI-BANS réf. AG 234 13, rue Marivaux, 75002 PARIS, qui transmettra *(Merci de bien vouloir préciser la référence)*

Importante Société Pétrolière

recherche

INGÉNIEUR TUNISIEN

— Dégagé des obligations militaires ;
— Formation Grande Ecole ou E.N.I. ;
— Débutant accepté.

Il aura à traiter :

- Les problèmes touchant à l'hydraulique des fluides ;
- Le contrôle, la régulation, le mesurage des installations de pompage ;
- *La comptabilité du brut transporté ;*
- La gestion technique et humaine d'un important service d'exploitation.

Résidence à SFAX avec déplacements fréquents dans le Sud

Adr. C.V. man. dét. av. prét. et photo ss n° 92.740 à *CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.*

---

directeur commercial

Le groupe **JULES ROY** recherche un négociateur de haut niveau capable de structurer et développer la fonction marketing et commerciale.
Membre du comité de direction, il aura pour mission de faire une étude permanente des besoins de la clientèle, d'élaborer la politique commerciale, de définir les objectifs et d'assurer la coordination du suivi au niveau des services techniques.
Pour mener à bien *son action, il mettra en place* et dirigera une équipe de chefs de marchés.
Le candidat doit avoir exercé avec *succès* une responsabilité commerciale, France ou export, au sein d'un grand groupe et posséder une expérience approfondie des négociations avec les acheteurs en milieu industriel. Compte tenu du caractère international de son action, il doit avoir une solide maîtrise de l'anglais.

Envoyer curriculum vitae, photo récente et rémunération actuelle sous la référence : 1024/M (référence à mentionner sur l'enveloppe).
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, RUE DANTON 75263 PARIS CEDEX 06

sperar

IMPORTANTE SOCIETE DE PRODUITS CHIMIQUES PARIS (8e)
recherche pour son centre de traitement de l'information de Paris équipé d'un ordinateur 370/145 de 1000 K exploité en OS/VS + CICS

UN PROGRAMMEUR D'APPLICATION

confirmé

Expérience 1 à 2 ans en programmation Cobol.
Connaissance Assembleur appréciée.
Formation CICS assurée.

UN PROGRAMMEUR D'APPLICATION

débutant

Niveau IUT ou équivalent.
Formation complémentaire assurée.

40 heures semaine - Restaurant d'entreprise
Horaire individualisé

Ecrire avec C.V. dét., photo et prétent., no. 92.781, *CONTESSE* Publ., 20, av. *Opéra*, Paris-1er, qui tr.

RÉDACTEURS
SINISTRES ASSISTANCES
Environ 4.000 F/mois
SOPRAS 29, bd Saint-Martin - 3e 277-61-01

CEGEDUR PECHINEY
recherche

ANALYSTE-PROGRAMMEUR CONFIRMÉ

Expérience système O.S.V.S. 2 assembleur Cobol IMS - DL 1 pour méthodes programmation et assistance à équipe d'études (plus de 30 personnes)

Env. C.V. et prét. Cégédur Pechiney - *Service Systèmes* 98, bd Victor-Hugo, 92110 Clichy. Tél. : 739-95-00

Impte Société d'automatisme recherche

INGÉNIEURS

ayant une bonne expérience

MITRA 15 - T 1600
T 2000 - PDP 11

Pour postes :

CHEF DE PROJET

Env. C.V. man., photo et prét., à SWEERTS B.P. 269, 75424 Paris Cedex 09, ss réf. 655, qui trans.

NOUS RECHERCHONS

RESPONSABLE
COMPTABLE ET ADMINISTR.
pour
BANQUE PARIS

Formation et expérience COMPTABLE BANCAIRE exig. *Tél. pour rendez-vous : 538-71-87.*

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE-MALADIE DE PARIS recherche

COMPTABLES

titulaires du BAC G2
Adr. lettre et C.V. très détaillé à *Mme le Chef du Personnel*, 17-19, rue de Flandre, 75935 Paris - Cedex 19.

IMPTE SOCIÉTE 13e recherche

EMPLOYÉ (E)
ADMINISTRATIF
DUT GESTION

Bil. anglais-portugais apprécié. Excellente présentation. Age min. 30 ans. Poste stable. Tél. pr R.-Vs. : 523-34-46.

Sté recherche

COMPTABLE

de chantiers expér. min. 3 ans étranger, anglais parlé et écrit, disponible immédiatement pr affectation Afrique. Ecr. av. C.V. sous N° 90033 B, Bleu, 17, r. Lebel, 94300 Vincennes, q. tr.

---

quaternaire éducation

recherche pour son activité de conseiller en éducation

INGÉNIEURS OU DIPLOMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPER.

— Ayant une bonne connaissance de la gestion des entreprises (équivalent IAE ou pratique suffisante).
— Ayant une bonne expérience de la formation des adultes.

Les candidats doivent être DISPONIBLES pr des séjours de longue durée à l'ETRANGER
Envoyer curriculum vitae à QUATERNAIRE EDUCATION 34, rue de Liège, 75008 PARIS.

SOCIETE PRESTATAIRE DE SERVICES en pleine expansion recherche

TECHNICO-COMMERCIAUX (ALES)

une expérience de plusieurs années serait appréciée.

Rémunération en conséquence. Sera répondu à toutes les candidatures.

Env. C.V., photo et prétent. à n° 93 576, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

SOCIETE ETUDES DE MARCHE BANLIEUE OUEST recherche urgent

CADRE
30 ans minimum, pour poste

CHEF SERVICE ENQUÊTES

capable diriger et animer réseau national d'enquêteurs.

Déplacements province fréquents connaissance distribution souhaitée. Rémunération 60 000 F annuel + voiture.

Envoyer C.V. man. à n° 93 227 CONTESSE PUBLICITE, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

IMPTE STE ALIMENTAIRE

recherche

CHEF DE PRODUITS JUNIOR

Le candidat aura la charge, après analyse du marché de l'élaboration des programmes, de la négociation des conditions d'exécution et du suivi de la *réalisation* des campagnes.

De formation ESC, le titulaire du poste aura acquis une expérience de 2 ou 3 ans dans un *poste similaire* de préférence dans le secteur alimentaire.

Env. C.V., photo et prétentions, à n° 564.032 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

IMPORTANTE SOCIETE recherche

JEUNE E.S.C.

pour ses Services comptables. Ecr. avec C.V. et prétentions, à n° 3.309, SPERAR, 12, rue Jean-Jaurès, 92807 PUTEAUX.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE

recherche pour l'Algérie

INGÉNIEURS

dans les spécialités suivantes

— *Electricien*
— *Instrumentaliste*
— *Génie civil*
— *Mécanicien*
— *Planification*
— *Téléphone*
— *Radio*
— *Frigoriste*
— *Raffinage*
— *Chauffage et climatisation*
— *Sécurité et prévention*
— *Lutte contre l'incendie*

Une solide formation de base et une expérience *professionnelle d'au moins 5 années sont nécessaires.*

IL EST OFFERT :

— Salaire intéressant
— Logement assuré
— Nombreux avantages sociaux
— Durée contractuelle : deux années.

Ecrire en joignant curriculum vitae détaillé sous la référence 8220 à « le Monde » Publicité 5, rue des Italiens. — 75427 PARIS (9e), qui transm.

Importante Société Engineering
CHIMIE-PETROLE (Paris)

recherche pour son service DOCUMENTATION

CADRE

Formation de base technique
Niveau Ingénieur

— Possédant expérience de l'organisation de la documentation d'entreprise.
— capable d'études bibliographiques sur des projets techniques,
— Anglais lu et écrit indispensable.

Adresser C.V et lettre *manuscrite*, sous référence 751 à :

S.n.p.m 108, av. Ch. de Gaulle 92522 NEUILLY

IMPORTANT GROUPE
Bancaire et Financier à Paris

RECHERCHE POUR

son Département Juridique

2 CADRES JURIDIQUES

Les candidats devront :

- posséder une formation juridique supérieure ;
- avoir une expérience effective de plusieurs années dans un Contentieux de banque ;
- y avoir acquis une solide connaissance des problèmes juridiques se posant dans les rapports entre une banque et sa clientèle personnes physiques ;
- avoir une personnalité affirmée et le sens des responsabilités.

Adresser candidature manuscrite, C.V. et photo, sous la référence 320 à : CREATIONS DAUPHINE, 41, av. de Friedland, 75008 PARIS, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ ALIMENTAIRE
A VOCATION INTERNATIONALE
RECHERCHE POUR
SON SIEGE BANLIEUE OUEST

responsable de la comptabilité générale et analytique

Réf. 2529

Le candidat doit justifier :
- du DECS,
- d'une expérience de 3 ans en entreprise,
- de l'aptitude au commandement.
- l'anglais sera apprécié.

Envoyer c.v. détaillé, photo, prétentions, sous référence précitée à :

J.C.M. CONSEIL
2, avenue du Maréchal Foch 92260 Fontenay aux Roses

AMEP PA

BATIMENT

Le troisième groupe français crée à son siège (Paris) un service d'assistance en

GESTION FINANCIÈRE

Son titulaire sera le conseil des Entreprises associées, et les assistera dans leurs négociations avec les organismes financiers.

Il apportera une formation supérieure (comptable ou économique) et une expérience en organisation, gestion, financement, fiscalité, éventuellement en droit ou en mini-informatique.

Sa pratique bancaire, si possible en matière d'entreprises moyennes, sera appréciée.

Il sera répondu *confidentiellement* à *toute* candidature (C.V., photo et prétentions), adressée sous n° 8.235 « le Monde », 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

Sté expertise comptable recherche COMPTABLE H. ou F. Sérieuses références exigées. *Place stable.* Ecrire S.E.T.E.C.Y, 9 bis, rue Gambetta, 78800 HOUILLES.

JOURNALISTES ANIMATEURS H. ou F. pour Radio Caraïbes. 18, r. Godot-de-Mauroy, Paris-9e. Tél. : 073-30-28.

IMPORTANTE SOCIETE recherche pour son Service informatique

JEUNE TITULAIRE

MAITRISE INFORMATIQUE. Ecr. à N° 3.311 SPERAR, 12, r. J.-Jaurès, 92807 PUTEAUX.

Rech. GOUVERNANTE tr. sér. 25 a. min., réf. exigées pour garder 3 enfts 6, 7, 8 ans tps complet, de préfér. sachant conduire et cuisiner pr Neuilly. Nourr., logée., important salaire si capable. Tél. R.-Vs. 359-19-59.

Leader européen du diagnostic automobile recherche

TECHNICO-COMMERCIAL EXPORTATION

— Expérimenté ;
— De formation électromécanique ou *électronique* ;
— Pour animer son réseau de ventes en zone anglo-saxon. ;
— Anglais indispensable, allemand apprécié.

Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétent. à n° 93.098, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

ECOLE LANGUES cherche

PROFESSEURS ANGLAIS ou ALLEMAND

Expérience enseign. audiovisuel pr enseigner langue maternelle. Env. C.V. + photo + prétent., à *n° 93.138*, Contesse *Publicité*, 20, avenue de l'Opéra, Paris

---

Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires 17, av. de Choisy, « le Palatino », PARIS (13e), recherche

COMPTABLE HME

niveau D.E.C.S., 25 ans minim. *Plusieurs* années d'expérience. Libre rapidement. Téléph. au 584-12-55, poste 2054.

PEINTURES
ENCRES D'IMPRIMERIE
Importante Société internation. recherche pour ses usines françaises

1 CHEF DE FABRICATION
HAUTEMENT QUALIFIE

Stage de plusieurs mois en Allemagne fédérale. Pour assumer ensuite Direction technique si capable. Langue allemande souhaitée.

Ecr. avec C.V. ss réf. 7.322, à P. Lichau S.A., 10, r. Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02, qui tr.

VULCANIC

LEADER DU CHAUFFAGE ELECTRIQUE INDUSTRIEL

Thermoplongeurs, Aérothermes, *Colliers, Résistances.*

recherche

CHEF FABRICATION

MIN. EXIGE, B.T.S.
expér. méthode indispensable.

— Sous l'autorité du Directeur Technique, il encadrera 130 personnes et 5 agents de maîtrise dont il organisera le travail, en améliorant les moyens et les méthodes de production.

— *Il assurera la fabrication* (lancement, répartition des tâches, suivi, rendement, respect des délais et de la qualité) d'une gamme très *diversifiée*, de la petite à la moyenne série comportant : petite tôlerie, soudure-brasure et assemblage.

Lieu de travail : NEUILLY-SUR-MARNE.

Env. C.V. détaillé + photo + prétent. s/réf. V.L.M./01.77 à CABINET H.A. BOTH S.C.P. 3 bis, *rue des Ecoles*, 78400 CHATOU.

SOCIETE FRANÇAISE région parisienne *distribution produits* chimiques, recherche

JEUNE CADRE TECHNICO-CCIAL

dynamique, organisé, responsable pour progresser au sein de son équipe.

Formation chimique et 2-3 ans d'expérience commerciale nécessaires.

Anglais apprécié.

Envoyer candidature avec C.V. à Havas Contact, 156, bd Haussmann, 75008 Paris n° 63.794 q. t.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadres"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

secrétaires

Société des Ascenseurs
KONE WESTINGHOUSE
Filiale d'un groupe international, recherche pour
Paris La Défense
Métro Défense ou Pont de Neuilly

● *Pour l'un des Directeurs Exportation*

SECRÉTAIRE EXPÉRIMENTÉE

Niveau BTS. Bonne connaissance de l'anglais lu et excellente sténodactylo.

● *Pour l'un de ses Chefs du Personnel*

SECRÉTAIRE

Niveau BTS ou Bac G1. Excellente sténodactylo pour secrétariat du Chef du Personnel et participation à l'ensemble des travaux du service.

13e mois. Mutuelle. Restaurant d'entreprise. 40 heures en 5 jours. 8 h. 30, 12 - 12 h. 45, 17 h. 15. Parking gratuit assuré.

Adr. C.V. dét. et prétent. à Direction du Personnel, Tour Gan Cedex 13 - 92083 PARIS LA DEFENSE.

Sté STANDS et AGENCEMENT cherche très bonne
SECRETAIRE STENO-DACTYLO
très expériment., connaissances approfondies agencement bâtiment second œuvre. Anglais souhaité. Ecr. avec C.V. et prét. ATELIERS CHATET, 4 et 6, rue de Jessaint, 75008 PARIS.

IMPORTANT GROUPE CHIMIE proche banlieue Nord-Ouest Paris recherche pour sa DIRECTION GENERALE
UNE SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO EXPÉRIMENTÉE
BILING. FRANÇAIS-ANGLAIS
Sténo anglaise indispensable
Avantages sociaux
Restaurant d'entreprise
Horaires souples
Adres. C. V., photo et prétent. s/référ. 8.030, à Axial Publicité, 91, Fg-St-Honoré, Paris-8e, q. t.r.

Quartier INVALIDES
INGENIEUR recherche pour son bureau d'études TRES BONNE
SECRÉTAIRE
— Bac C apprécié ;
— Age indifférent.
Horaire souple pouvant aller jusqu'à 18 h. 30 ou 19 h. (40 h. × 5).

Adr. C.V. manuscrit indiquant derniers émoluments perçus à **B.E.C.** 11, rue Surcouf, Paris-7e (référence B)

---

de direction

Quartier INVALIDES
INGENIEUR recherche
EXCELLENTE
SECRÉTAIRE DE DIRECTION

— Age indifférent ;
— Bac maths indispens. Formation maths SUP ou SPE. Licence ès sciences (maths ou physique), ainsi que certificats correspond. appréciés ;
— Sténodactylo ;
— Sens de l'organisation et classement.

Horaire souple pouvant aller jusqu'à 18 h. 30 ou 19 h. (40 h. × 5).

Adr. C.V. manuscrit indiquant derniers émoluments perçus à **B.E.C.** 11, rue Surcouf, Paris-7e (référence A)

Sténodactylos

Groupe de Presse situé 6e arrdt recherche
BONNE STENODACTYLO
capable d'initiatives, cultivée, 28 ans minimum. Libre de suite. Expérience magnéto si possible. 5 × 8 × 13.
Tél. : 723-55-35, poste 211 ou 255 (9 h. 30/13 h. et 15 h./19 h.).

représentation offres

SOCIETE D'EDITIONS MEDICALES
recherche
pour **PARIS** et **RÉGION PARISIENNE**
2 REPRÉSENTANTS EXCLUSIFS

Expérience du milieu médical nécessaire pour vente à professionnel

— Formation rémunérée
— Tous avantages sociaux cadre
— Salaire lié aux résultats
— Voiture indispensable.

Envoyer lettre manuscrite C.V. et photo à : M. J. VOISARD/MLS - E.T. 123, r. d'Alésia 75014 PARIS

Firme nationale de matériel de bureaux, leader de sa spécialité, rech. pour Paris
REPRÉSENTANT
pour compléter son équipe. Nous offrons fixe + % important sur un matériel en pleine expansion. Départ minimum assuré. Expérience du produit appréciée mais non exigée. Ecr. lettre avec C.V., sous nº 90.036 B, BLEU, 17, rue Lebel - 94300 Vincennes.

travail à domicile

Demande

Secrétaire posséd. machine électrique rech tous travaux domicile. Téléphoner à : 325-67-16.

demandes d'emploi

JEUNE CENTRALIEN

— Votre Société s'occupe de Conseil ou d'Engineering à un niveau international ;
— Vous avez besoin d'un ingénieur aimant la mobilité, avec une expérience à l'étranger (un an et demi d'études de développement régional au BRESIL).
— Je cherche un poste exigeant de l'initiative.
— Anglais et portugais courants + un peu d'espagnol et de russe.

Ecrire no 174, « LE MONDE » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

KINESI D.E. recherche emploi Clinique ou Centre hospitalier banlieue Ouest - 963-38-45.

INGÉNIEUR
mécaniq., Allem., 27 a., franç.-angl. cour., 4 a. expér. conseil et vte compos. mécan. Allem. d'une entrepr. anglo-amér., ch. emploi corresp. Paris ou prov. Ecr. nº 186, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

COMPTABLE - 1er échelon
Femme, 30 ans, 11 a. exp., connaiss. comptabilité générale, analytique, rapprochement bancaire, paies, C.C.P., caisse, banque, système décalque et système E.C.M.C. optique. Banlieue proximité gare du Nord. Ecrire nº 6.407, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

LICENCIÉE SCIENCES
57 ANS
INGÉNIEUR
documentat. techniq. et brevet
— GRANDE EXPERIENCE
— ANGLAIS, ALLEMAND
recherche
SITUATION STABLE.
Ecr. nº T 97.583 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

H. 27 a., bne présent., connais. Bourse des valeurs, or, titres et bancaire, cherche place stable. Ecr. nº 12.315, Centrale Annonces, 121, rue Réaumur, Paris-2e.

J.H. 36 ans, MULTI-LANGUES, Ecole supér., 10 ans expérience ds négociations internationales au plus haut niveau, import-export, étudie toutes proposit. secteur commercial. — 524-39-60.

JOURNALISTE 25 ANS
Droit + C. P. J., actuellement employé ds la presse technique cherche conversion vers l'édition ou presse secteurs : cinéma, littérature, télévision.
Etudie toutes propositions.
Ecr. nº T 97.552 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

H.E.C. 12 ANS EXPERIENCE
37 ans
ORGANISATION DIRECTION GESTION
recherche
SITUATION
Ecrire nº T 97.595 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Compt. dactylo, longue expér. 13 ans, orig. Afrique noire, plus. diplôm. droit, au courant toutes déclarat., paie, C.A., lois soc., rech. emploi stable ou remplac. Ecr. nº 6.427, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

EXPERT-COMPTABLE
c/c, insc., 15 ans expérience, ch. poste salarié Paris. Lib. mai. Ecr. nº 134, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Journaliste expér. conn. distrib. ch. situat. rédaction ou secrét. rédact. rév. techn. ou prof. éco, distrib. Accept. tps part. ou pig. Ecr. nº 175, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE SUPERIEUR ADMINISTRATIF ET CCIAL
15 a. responsabilités direction, 43 a., Sc. Po, quittant 71 pour rais. famil., ch. fonction équiv. rég. parisienne, France Ouest. Ecr. nº 8.225, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE ADMINISTRAT.
43 ans, expér. gest. administrat. encadrement du personnel techniques, informatiques, Etudes commerciales.
GRANDE EXPERIENCE en INTERIM.
LIBRE DE SUITE
recherche
POSTE A RESPONSABILITE.
Ecrire nº T 97.584 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

DIRECTION DE PERSONNEL
45 ans, formation supérieure. Exp. approfondie des problèmes de gestion, formation, recrutement, capable de définir et d'appliquer politique du personnel, recherche poste dans équipe de Direction, entreprise industrielle, Chambre de Commerce ou Organisme Professionnel, Paris ou prov. Ecr. nº 92.759, Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

Secrétaire Direction trilingue angl., allem., devant effectuer stage payé au titre F.P.A. du 25-4 au 20-5-77. Envisagerait ttes propositions pour France ou étranger. Ecrire : DEMONCY, 29, r. Marx-Dormoy, 59211 Santes

---

Femme CADRE, 43 ans. Licenciée Droit. Chef adjoint dans importante Société d' ASSURANCES (contentieux et sinistres Auto et R.C.), rech. poste Chef de Service. Ecr. nº 12.272, Centrale Annonces, 121, rue Réaumur, Paris-2e.

CADRE COMPTABLE, 30 ans, titulaire DECS - CSJF, 5 a. exp. Libre imm., ch. empl. entrepr. Ecr. nº 125, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

information emploi

POUR TROUVER UN EMPLOI

Le CIDEM (Centre d'information sur l'emploi, association sans but lucratif) vous propose GUIDE COMPLET (230 pages).
Extraits du sommaire :
● Les 3 types de C.V. : rédaction, exemples, erreurs à éviter.
● La graphologie et ses pièges.
● 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans d'actions détaillées.
● Réussir entretiens, interviews.
● Les bonnes réponses aux tests.
● Emplois les plus demandés.
● Vos droits, lois et accords.
Pour informations, écr. CIDEM, 6, sq. Monsigny, 78-Le Chesnay.

proposit. com. capitaux

Industr., ingén. conseil créant Sté à vocat. export, posséd. div. corresp. 15 pays (princ. Europe : RFA, CH, A, E, P., NL, I, et Amérique lat. : YV, BR, CO, EC, MEX), ch. industr. français intéress. pr collaborat. pr tous produits et matériels (spécial : automat., mesure, télécommun., métallurg., tranmiss., anti-poll.). Ecrire à SORAP, B. P. nº 9, 92113 CLICHY.

cours et leçons

Anglais par profess. d'origine, résult. garant. T. 233-37-81, mat.

occasions

LIVRES achat comptant à domicile. Laffitte, 13, r. de Buci, 6e. TEL. : 326-68-28.

animaux

TOBY, chien de 20 mois, poil blanc ras avec des taches jaunes, croisé de papillon et de ratier, cherche gentils maîtres possédant jardin de préférence. Ecr. nº 6 440, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

automobiles automobiles

GRAND CHOIX BMW OCCASIONS
TOUS MODELES
63, boul. Jean-JAURES, 92110 CLICHY
270-09-39 - 737-13-29
OUVERT LE SAMEDI

LANCIA
AUTOBIANCHI
GARANTIE 2 ans sur Contrat
11 rue Mirbel PARIS 5e
336.38.95 +

Vds GS 72, 70.000 km., bon état. Prix Argus à débattre. - Téléphone : 873-52-85, heures bureau.

---

104 - 304 - 504 - 604
export 76 et 77 peu roulé.
63, r. Desnouettes. 533-69-95.

GARAGE JEAN-JAURES
CONCESS. BMW
VOIT. DE DIRECTION

1502 marr. mét.	33 000 km.
320 roues all. lég.	7 800 km.
525 bl. mét. VT	5 000 km.
528 autom. bge	1 800 km.
2800 L. aut. ttes opt.	5 000 km.

63, bd JEAN-JAURES
92110 CLICHY.
270-09-39 - 737-13-29
OUVERT LE SAMEDI

GSPÉCIAL 1976 18 500 F

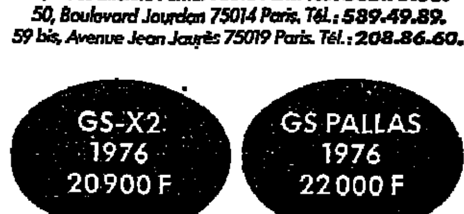
GS-X 1976 19 300 F

CHAQUE MOIS, EN NOMBRE LIMITÉ
DES VOITURES COMME CELLES-CI.
– Toutes ont appartenu exclusivement au personnel Citroën.
– Toutes ont un kilométrage limité (en moyenne 10.000 km).
– Toutes bénéficient de garanties exceptionnelles.

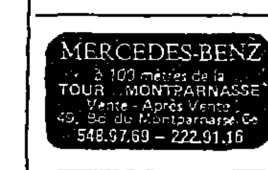
GS BREAK 1976 19 800 F



CES VOITURES SONT VISIBLES AU
DEPARTEMENT OCCASION DES USINES CITROËN
10, Place Étienne Pernet 75015 Paris. Tél. : 532.70.00.
50, Boulevard Jourdan 75014 Paris. Tél. : 589.49.89.
59 bis, Avenue Jean Jaurès 75019 Paris. Tél. : 208.86.60.



FIAT 850 74, BERL. - Crédit 228-20-20



AUDI 80 LS, 74, 2 P. BA, Crédit - 228-20-20.

SIMCA 1100 S, 73 - Crédit 228-20-20

autos-achat

VOUS VENDEZ
Téléphonez-nous
780-54-61/781-39-43

boxes-autos

EMPLAC. PARKING **ZONE BLEUE**
CENTRE PARIS (Parcmètre)
RENTABILITE ASSUREE
CREDIT 80 % - 280-69-52

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

4 p. 1972. V. s/tt Paris (10e ét.). Pied B.-Chaum. 89 m2 + 15 m2 balc. + parkg ss/sol + Mº 150 m + séj., 2 ch. s/lac. S.-O. + c. S. + 2 bns + dressing, 420 000 F. T. : 203-41-46. Vis. sam., merc.

Arts-et-Métiers 325-46-26. magnifique duplex 5/6 p. 160 m2 confort, balcon, vue imprenable.

ILE-SAINT-LOUIS. Grand studio cuisine, salle de bns, téléphone, plein soleil Prix : 250 000 F. TEL. : 325-76-97.

PLACE DES FETES
dans petit immeuble récent SEJOUR + 2 chbres, cuis., bns, w.-c., 68 m2, URGT. MED. 99-88.

16e vue sur le Bois, 3-4 pièces 100 m2 standing, étage élevé, soleil. Imm. en pierre de taille. Mme PEROCHEAU : 704-78-83.

17e TERNES. Bel imm. P. de T 3e ét., 7 p. 300 m2 environ, bon. exposition, 3 chbres. de serv., parkg, 1 620 000 F. T. : 522-65-83.

PRES NIEL, CALME. Ds imm. stdg, RECENT, vaste séjour, 3 ch., gde cuis. éq., s. de bns + salle d'eau + cab toilette. Px : 950 000 F. T : 754-15-95.

PARIS XXe
9-11, rue du Télégraphe
« LES HAUTS DE PARIS »

Un petit immeuble de qualité PIERRE DE TAILLE MASSIVE
Reste quelques 2 et 3 pièces HABITABLES IMMEDIATEM.

Sur place ts les jours, de 11 h. à 18 h. ou GECOM, 747-59-50, 171, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 NEUILLY.

16e PASSY Part. vend
STUDIO libre, tt confort, tél. Imm. p. de t. Bne rentabilité. Tél. : 288-62-77

PRES PARC MONCEAU
7 P. Elégant et lumineux. Bon plan - 578-93-93.

PLACE du TERTRE
à 100 m - Vue sur tout Paris
Dans petit immeuble neuf
JAMAIS HABITE
3 P. en duplex, entrée, cuisine équipée, s. de bains, chff. central, balc., asc., park. Prix intéressant - Crédit possible.
Renseignements et visites : BATIMO - 387-59-79

AV. RAYMOND-POINCARÉ
Rénovation en cours
Immeuble bon standing
STUDIO entrée, cuisine entièrement équipée, salle bains marbre, chff. cent. Imm. MOQ. TEL. Pl. soleil. Px total
225.000 F Excellent placement
Pptaire direct. : 705-85-96, p. 47.

BEAU **3 P.** cuisine, bains, environ 53 m2. Tél. 266-16-65

41, R. BROCHANT, 2 p. + chb. ENFT, cuis., entr., wc, bains, CHAUFF. CENT. 178.000. Visite jeudi et vendredi, 14 à 16 h.

TUILERIES. Rue du 29-Juillet, Gd 3 p., tt cft, 100 m², 1er étage sur rue, chauff. cent., téléph. Prix intéressant - 526-04-62.

17e - STUDIO TOUT CONFORT Excellent placement, refait neuf. Téléph. 109.000 F. - 548-27-13.

Part. à Part. 9e, 4-5 p., excell. état, 5e étg., asc., poss. prof. lib. S/place vendredi et sam., 10 h. à 17 h., 71, rue de Clichy.

MARAIS. Rue Aubriot. Bel imm. rénové duplex 126 m² à aménager, poutres, caractère, 550.000 F - 329-98-56.

PART. vd 2 p., s. de bs, très bon placem., 58.000 F. Visible 14-19 h., vend. et sam. 11, rue Sambre-et-Meuse - Tél. 526-10-68.

16e. Grand appt 5 pièces, bon état, 2 s. de bains, belle vue, ensoleillé, confort - 225-64-70.

RICHELIEU-DROUOT. 325-46-26. Ds imm. XVIIIe, beau duplex 3 p., caract., finitions soignées.

MUETTE. Av. Col.-Bonnet no 9. vds 6 p., tt cft, ch. serv., prof. libér. Jeudi, vendredi, 14-17 h. 4e étage, ou 742-99-09.

NATION (métro AVRON)
Deux agréables pet. p., soleil, kitch. amén., salle bains, ch. électr. Direct. par propriétaire, 105.000 F - Tél. 604-06-96.

SQUARE CARPEAUX
Sur verdure, immeuble récent, étage élevé. 4 pièces, tout cft. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

Pptaire vend CH.-ELYSEES
Très beau studio tt cft., tél., étage élevé. Soleil, ascenseur. Tél. hres bureau : 734-99-75.

CŒUR DU MARAIS
EXCEL. PLACEM. RAVISS. LIV. + CH., cuis. équip., bns. 350.000 F. 727-84-24.

PLACE DES VOSGES
(prox.) dans bel imm. neuf « STYLE MARAIS »
TRES BEAU 2 P. 60 M2 CALME SOLEIL, VERDURE. 278-46-43.

ST-PHILIPPE-DU-ROULE
Trèsb eau 3/4 P., 105 m² tt cft. dans bel imm. P. de T. ravalé. 730.000 F. 705-39-10.

Mº OBERKAMPF - Charmant 2 P., bns, w.-c., kitch., tél. 45 m2. Soleil. Calme. 5e étage. 277-55-74

17e Part. vend STUDIO tout confort - Tél.
Très lumineux. - (90) 98-32-80 ou écr. nº T 97660 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Paris Rive gauche

R. JACOB, élégant pied-à-terre, séjour + chambre, confort. Px : 370.000 F - Tél. 325-47-04.

5e, St Séverin. Part. vd duplex 3-4 p., 94 m² entièrem. refait nf, livg av. cheminée, c. aménag., 2 chbr., 1 s. de bs, 1 cab. toil. Prix 540.000 F - Tél. 766-19-53.

PORT-ROYAL
Luxueuse rénovation
STUDIOS
ascenseur, téléphone.
Sur place 13 et 14, de 10 à 17 h, 42, rue Pierre-Nicole.

ST-GERMAIN/BAC. ODE. 95-10. 220 m², 7 pièces, CALME. SUR JARDINS.

FURSTENBERG
125 m². ETAGE ELEVE. ASC., séj., s. à m., 3 ch. ODE. 42-70.

R. MOUFFETARD. Dans imm. rénové, bon standg, studio, tout confort possible et wc. Prix intéressant. Renseign. et visite : BATIMO, 387-59-79.

PORTE DE VERSAILLES/ISSY Dble séj., 3 chb., bains, 105 m², 3e ét., tt cft, parf. état. Garage. MICHEL & REYL - 265-90-05.

AVENUE DE CHOISY
Imm. gd standg, living, chbre, 62 m2, terrasse 11 m2, vue, tél., 350.000 F - 366-45-29.

METRO VANEAU
Dans immeuble gd standing, studio 41 m² + 5 m² balcon ; 2 p., 52 m², 3 p. 83 m² + 5 m² balcon, cuisine équipée, dressing aménagé, tél., TV, volets roulants électriques. Sur place ce jour, 99, rue de SEVRES, de 14 à 19 h. ou tél. à VIP 567-54-56.

CONVENTION. Imm. standing, dble livg, 3 chbres, bs, cuisine équipée, s. eau, wc, placards, tél., parking, cave. 550.000 F - Tél. : 365-10-54.

PRES PARC MONTSOURIS
3 P. 68 m2, immeuble 1961. 270.000 F - 589-49-34.

13e LES OLYMPIADES STUDIO
calme, clair. EXCELL. RENTABILITE. Cause départ. URGT. CLAUDE LACHAL S.A. 160, boul. Haussmann (8e) 924-89-89 ou 766-02-02

7e TRES RARE **2 P.** ent., cuis., s. de bs
185.000 F 924-56-24

PANTHEON Très beau studio de caract. 30 m2. 329-53-52, ts les jrs apr. 18 h 30.

15e Pied-à-terre, 2 p. standing. Vue panora., gardiennage, service, parking. Tél. 522-05-96.

CONVENTION Bel immeuble très clair
3 P. cuis., wc, possib. bains, 210.000 F. Vis. 14 à 17 h les 14 et 15 : 129, r. BLOMET.

XVe 3 P., cab. toil., 4e étage, cft, tél., à rénover, bon ancien, avec 60.000 F. 579-47-99.

AFFAIRE UNIQUE
RUE MAZARINE
Splend. 2 p. ref. nf. Gd caractère A SAISIR : 033-56-72.

ST-GERMAIN-DES-PRÉS
Dans HOTEL PART. XVIIIe
EXCEPT. S/JARDIN
220 m2, 5 P. groupées + 2 indép., studio de service. 2 park. Prof. libérale - 924-07-69.

Région parisienne

78-PLAISIR
Part. à part., appt 4 p., cuis. équipée, dressing, s. de bs, gar. 215.000 F dont 33.000 F Crédit Foncier. Tél. : 055-59-77.

MELUN/LE MEE
Part. vd appt gd stdg, libre de suite à la vente, 5 p. duplex, cuis., s. de bs, cab. de toil., sèchoir électr., nbrx placards aménagés, cave, parkg en sous-sol, prox. écoles, centre comm., gare S.N.C.F. Tél. : 899-45-11.

LE PECQ. 15' RER, vds à P., appt duplex, séjé dble, 4 ch., tt cft, tr. b. état, vue dég. 370.000. T. 963-52-12 apr. 19 h. et samedi.

ASNIERES (près gare)
Récent 3 p., tt conft, calme, parking. Possibilité commercial. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

PANTIN (EGLISE) près métro Bel imm., studio, salle d'eau, wc, ch. cent., prix intéressant. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

NEUILLY - Grand 3-4 pièces, récent, balcon, grand jardin, vue dégagée. Parking. 225-64-72.

Administrateur de biens vend studios, appartements, proche banlieue Ouest, Neuilly, Boulogne - 225-64-70.

COURBEVOIE. Gd appartem. 3-4 pièces, refait neuf, récent, jardin - 225-64-71.

COURBEVOIE. Grand appart., 3-4 p., récent, parking, balcon, bon état - 225-64-72.

78330 FONTENAY-LE-FLEURY, près Versailles. P. à P. vd appt F 4, tt cft, cave, parkg, tél. 460-15-23 après 19 heures, 1, square Lulli, parc St-Cyr.

Près Versailles (Plaisir), résid., standg, 3 p., cuis. équip., cause départ, 198.000 F - 460-14-53.

NEUILLY - Propriétaire vend surfaces aménageables de 30 à 70 m², immeuble 17e siècle en restauration - 563-11-59.

VAUCRESSON Gare
125 m², grand luxe + box, 5.000 F m². Studio service poss. Tél. part. 508-58-19.

LE PECQ 12' R.E.R. Calme
Prox. écoles et commerces 60 m2 séj. + 2 chbr., cuis. éq. 224.000 F. — F.P.I. : 976-07-06.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
PLACE DU CHATEAU
Appt. duplex 120 m². Hôtel part. 18e siècle en restauration. F.P.I. - 976-07-06.

Mº PONT-DE-NEUILLY
Studio tout confort 33 m2 8 m2 loggia, ensoleillé, calme. Px : 298 000F. Tél. : 331-89-46.

BOULOGNE NORD
séjour double, 2 chbres, cuis., entrée, w.-c., bains, penderies, balc., parkg, soleil. T. 825-60-40.

LEVALLOIS - 6 PCES
tout conft, 138 m². Imm. stand. 1967, park. Prix 610.000. Crédit. Téléph. 627-78-52.

VINCENNES
Beau 87 m², près Mairie, très clair, tout confort, tél. 700-64-78.

NEUILLY Duplex, living, chbre, cuisine, bains, jardin privatif, dans voie privée. D. BOURGEOIS - 293-62-16.

ST-MANDE 15, rue Fays 100 M2
Exceptionnel. Imm. bourgeois. 4 p., cft, s/rue calme. 340.000 F. Après 14 h, mercredi-jeudi.

BOULOGNE Cours des Longs-Prés
IMM. 1960, calme, soleil, tél. 5 PCES, 90 M2, DBLE LIVING 35 M2, TRES BON ETAT. 430.000 F - TEL. : 874-70-47.

Province

O U I S T R E H A M
220 km. Paris. S/côte normande, 24 ppts tt conft. Vue sur mer, du studio aux 4 p., loggias. Ag. Le Lay. Tél. (31) 97-18-39.

LA VRAIE MONTAGNE
Studios et + à partir de 3.500 F le m², à St-Sorlin-La Rosière, 1.850 m. Crest Voland. Renseignements (79) 33-65-45.

CHAMONIX
Exceptionnel - Lux. STUDIOS, APPARTS, tt meublés, équipés.
HABITABLE DE SUITE
Avec 35.000 - 135.000
Long crédit possible
JOUISSANCE. PLACEMENT
AVIS 68, bd Sébastopol, Paris 277-78-50.

CANNES
Du studio au 4 pièces luxe. Prix intéressant, calme, brochure gratuite. AZUR EDEN, 26, bd Gambetta, 06 Le Cannet.

LAC D'ANNECY
APPARTEMENT FACE AU LAC vue imprenable et à 30 m. du Casino. 120 m2 + 80 m2 terrasse panoramique, au 7e étage. Très haut standing. Garage. Chambre bonne. 1.500.000 F

DIDIER PROMOTION, 7, rue Henri-Bordeaux à ANNECY

appartements occupés

BOULOGNE
occup. pr EGLISE s/av. et jdin imm. rénové 2 et 3 p., cuis., dépendances. T. 766-04-17, p. 255.

12e - VUE S/SEINE
URGENT, A SAISIR
APPTS 3 PIECES OCCUPEES dans imm. rénové, avec ascens. en cours.
DIRECT PROPRIET., 387-57-84.

appartem. achat

Société GIERI, spécialiste des 11e, 12e, 20e, rech. appts dans ces secteurs - 373-05-81.

Rech. Paris, 15e, 7e arrdts, pour bons clients, appts toutes surf. et immeubles. Paiement compt. Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet-15e. T. 566-00-75.

locations non meublées Offre

Paris

VILLAGE SUISSE. Récent, standg, dble living, 3 chbres, bains, s. eau, tél., 3.000 F. REGY - 577-29-29.

PLACE D'ITALIE. Récent, studio s/jard., tt cft, 800 F + ch. S/place vend. 11 h. 30-12 h., boulevard de la Gare nº 138.

MONCEAU - 17, av. de Messine 5e ét., 7 p., balc., tél. 4.700 F ch. compris. Vendredi 14 h à 16 h.
COURTOIS 266-40-76 266-40-77

CHAMP-MARS. Ds Hôtel part., pl. soleil, somptueux 430 m2, 5 chbres, box, tél., 2 chbres serv. 9.200 ch. comp. 359-47-81.

16e 4, rue MICHEL-ANGE
Beau 5 p., stand., téléph., chbre de serv., garage, 1er étage. 3.400 F + ch. Vend. 14 h à 16 h.
COURTOIS 266-40-76 266-40-77

PARIS (12e)
SANS COMMISSION
Importante Société loue dans immeuble neuf, bon standing, 6 pièces 120 m2, loyer 2 266 F., charges 597 F, parking 141 F. S'adresser 220, rue du Faubourg-Saint-Antoine Tél. : 345-17-22.

Région parisienne

ORSAY R.E.R., gare du Luxembourg - Dans parc, petit immeuble tt confort, 4 et 5 pièces, jamais habités, tél., garage. ALM. 13-72.

EXCLUSIVITÉS
JOHN ARTHUR ET TIFFEN
174, bd Haussmann, Paris-8e

PUTEAUX
Résidence BELLERIVE
2 PIECES Cuisine équipée, téléph., parking. A partir 1.280 F + charges
VISITE SUR PLACE :
34, QUAI NATIONAL (Bâtiment E), mercredi et vendredi, de 12 à 16 heures, ou sur rendez-vous
924-93-33

BANLIEUE SUD
près
ÉVRY - CORBEIL
à louer
dans résidence grand standing
APPARTEMENTS NEUFS
STUDETTES dep. 650 F + ch.
3 PIECES dep. 850 F + ch.
4 PIECES dep. 1 000 F + ch.
5 P. DUPL. dep. 1 500 F + ch.
6 P. DUPL. dep. 1 600 F + ch.
Visite sur place de 9 h. 30 à 12 h. et 14 h. à 18 h. (m dim.) sauf mardi et mercredi. S'adres. TERRASSES DU COUDRAY avenue CHARLES-DE-GAULLE 91-COUDRAY-MONTCEAUX. Tél. : 498-52-79/496-18-81.
LIAISON S.N.C.F. et autor. A-6.

Province

P. à P. loue Vendée, bd mer, mars à oct. appt tt cft, chauff., 2 p., wc, bs, cuis., jard. Cardier, 178, r. Carterons, Rezé 44400.

locations non meublées Demande

Paris

Part. ch. gd studio ou 2 p. avec tél. et parkg, 7e, 15e, 17e ou Neuilly. Tél. 758-11-55, poste 240, heures bureau.

Part. réf. sér., ch. 2 ou 3 p. av. tél., 1er, 2e, 5e, 6e, 7e, 9e ou 16e. Tél. matin : 325-48-80.

Région parisienne

URGENT - PRES PARIS
Collaborateur journal rech. appt 3 p. cuis., s. de bs + tél. Téléphoner au 578-88-07 ou écr. au 6.414 « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Rech. en location à l'année maison de camp. 7 à 8 p., à 100 km. environ de Paris. Téléphone : 368-80-64.

locations meublées Offre

Paris

14e Ch. ds appt cft. en commun (salarié oblig.) - 250-89-84, soir.

locations meublées Demande

Paris

INTERNATIONAL HOUSE ch. STUDIO, 2 à 8 PIECES pour CADRES SUPERIEURS, MEDECINS, DIPLOMATES. LOYER GARANTI - 556-17-49.

Région parisienne

Pour Société européenne, ch. VILLAS, pavillons, pour cadres, durée 2 à 6 ans - 283-57-82.

constructions neuves

Ve LUXEMBOURG

Beaux duplex de 120 m² : Grand séjour + 3 chbres + 2 bains, belle cuisine. Habitables fin 1977. PRIX NON REVISABLES

IMMOBILIERE FRIEDLAND 41, av. Friedland. 359-27-11.

POSSIBILITE LOCATION ET GESTION PAR NOS SOINS
PRIX NON REVISABLES DES LA RESERVATION

XIIIe TOLBIAC
dans un quartier calme petit immeuble habitable 2e trimestre 1977
2 pièces, 38 m² + 38 m² terrasse. Prix : 270.000 F.
3 pièces, 65 m². Px. 330.000 F.

Mº CHATEAU VINCENNES
Studios vraies cuisines. 2 et 3 pièces. Habitables 1er trimestre 1977.

COURBEVOIE
Living double. 204.000 F. (cave et parking compris) Habitables immédiatement.

IMMOBILIERE FRIEDLAND 41, av. Friedland. 225-93-69.

BOULOGNE
17, RUE BERANGER

Petit immeuble résidentiel dans une rue calme, près de la Seine, le Parc et le Pont de Saint-Cloud.

STUDIOS et 4 PIECES aménagement de qualité, 5.500 F le M2 FERME ET DEFINITIF.

Appt-témoin s/place tous les jrs (sauf lundi), de 14 h. à 19 h., sam. et dim., de 10 h. à 19 h. ou GEFIC - ALM. 98-98.

A 200 M. DU BOIS DE VINCENNES
Une petite résidence de prestige, pierre de taille

JEANNE DU LAC
20-22, rue Jeanne-d'Arc,
SAINT-MANDÉ (94)

DU STUDIO AU 5 PIECES balcons ou terrasses, prestations raffinées et le CONFORT TT ELECTRIQUE.

Bur. de vente sur place tous les jours, de 10 h. 30 à 18 heures (sauf mardi et merc. matin) ou GECOM, 747-59-50, 171, avenue Charles-de-Gaulle. 92200 NEUILLY.

LES JARDINS DE GARCHES
29-33, rue Henri-Regnault
à GARCHES (92)

Une petite résidence en pierre de taille massive
APPTS DE GRANDE QUALITE 2, 3 et 4 pièces.
PRIX FERME ET DEFINITIF
Livraison immédiate.

Sur place, tous les jours, de 11 h. à 18 h. (sauf mardi) ou GECOM, 747-59-50, 171, avenue Charles-de-Gaulle. 92200 NEUILLY.

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

L'immobilier

bureaux bureaux

Suite regroupement de bureaux
CEDE D'URGENCE
avec possibilité de crédit

APPT CCIAL 80 M2 4 P. + ENTRÉE

Rue Caumartin (proximité bd des Capucines)
Possibilité de parking.
2 lignes téléphoniques - 1 ligne télex.

A vendre en toute propriété - Libre immédiatement
Tél. : 236-25-05.

XVIIe, vente pet. immeuble Cial, libre, 1.000 m2, équipés, peut tous bureaux. Tél. : 225-66-10.

PLACE ADOLPHE-MAX (IXe) Propriétaire vend 3/4 bureaux. MARTIN, docteur droit. 742-99-09.

1 à 20 BUREAUX. Tous quart. Locations sans pas-de-porte. AGENCE MAILLOT. - 293-45-55.

8e FRIEDLAND
350 M2 - 12 bureaux + dépend., installation luxueuse. Loyer 145.000 F/an + charges. Imm. anc. Gd stand. 567-22-88.

8e SAINT-AUGUSTIN
A LOUER
dans immeuble gd standing
BUREAUX
Climatisation Parkings - Tél. 293-62-52

8e Propriétaire loue 1 ou plusieurs bureaux, refait neuf - 723-55-18.

MONTPARNASSE
Immeuble neuf, 2 niveaux, standing, 190 m2, indépendant, professionnel. - Tél. 734-58-73.

R. DU FG SAINT-HONORÉ
face Ambassade ANGLETERRE BUREAUX avec tél., à partir de 15 m2. - Tél. 266-40-40.

immeubles

MARAIS
tr. bel imm. 2 500 m2 dont 500 libres. Px except. T. 734-98-06.

Pptaire vend direct. immeuble bon état, angle rue près Mairie de DRANCY, 5 logements, 1 local commercial, 3 boxes. Rapport 38 000 + charges Px : 600 000 F. T. : 207-72-64.

COPROR, 94, rue Lauriston, PARIS-16e recherche TOUTE URGENCE. IMM. ou HOTELS Paris, 500 m2 env. T. 504-96-20.

hôtels-partic.

Villa-Montmorency (Auteuil) tr. bel hôtel partic. divisible plein Sud, jard., gde réception, 6 chbres + 2 chbres service, 3 s. de bns, verrière-atelier, terrasse, asc., gar. Px élevé justifié. Agence s'abstenir. Tél. 031-24-66, 9 h 30 - 12 h 30.

14e Alésia luxueuse résidence 8/9 P., 310 m2 (en 2 niveaux) + jard. 200 m2 + gar. Prof. lib. poss. Etat exceptionnel. Prix élevé. DAN. 63-98, apr. 18 h.

NEUILLY Réception 140 m2 + 5 chbres, gde terrasse, gar. Deguelt, 926-91-80.

fonds de commerce

Bord de mer, rég. QUIMPER, vends cause décès hôtel, bar, rest. (100 couv.), prox. imméd. cure marine 35 numéros, murs, fonds, 2 salons, beau matériel, belle construction 1950. Téléph. Paris 783-45-65 ou (98) 92-02-21.

Cause famille vends rég. Ouest, 2 h. de Paris, MAISON REPOS 60 lits convent. Ecr. HAVAS LE MANS, 8.797, qui transm.

CLINIQUE PSYCHIATRIQUE MIDI, près faculté, pleine activité, en société anonyme, 140 lits, à céder. — Ecrire HAVAS MARSEILLE 93.668.

Ch. Lab. d'anal. méd. C.A. min. 1 mil. T. mat. 637-26-30, 720-42-13

Cause retraite vends 13e, bd Arago, aff. exceptionnelle. Boutique d'angle. tous commerces. Tél. 331-53-12.

locaux commerciaux

PLACE CLICHY. A louer local commercial, rez-de-chaus., tél., 40 m2 meublé, 900 F mensuel. Téléph. matin : 797-65-15.

BASTILLE, rapport 11 % Murs de café. Prix 110.000 F. Tél. propriétaire : 236-57-40.

SAINT-DENIS (93)
près Autoroute Nord
Part. loue hangar et bureaux de 650 m2 sur terrain de 3.500 m2. Possibilité 4.500. Accès GROS PORTEUR. Bail 3, 6, 9. Agence s'abstenir. Ecr. à 6.433, « le Monde » P., 5, r. des Italiens. 75427 Paris-9e.

locaux indust.

A VENDRE OU A LOUER
Disponible immédiatement
Z.I. Heillecourt (10 min. Nancy centre), terrain 3.150 m2, dont 850 construits (mi-1974). Possib. extension construct. : 1.150 m2. 5 bureaux 104 m2 (possib. double en surélev.). Equip. prévu pont roulant. 2 accès P.L. avec quai charg. Park. privé, eau cour., tél., chauf. électr. Mobilier bureau évent. Tél. (28) 51-40-30, h. bur., pr r.-v. visites, ou écr. Posalu 922 X, 54044 Nancy Cedex.

villas

VILLA Splend. Architecture rustique, const. 1970. Agencem. luxe. Séj. récept. 2 ch. Cuis., bns + 3 ch. poss. 450.000. AG. REGNIER 254, avenue Pierre-Brossolette, 94-LE PERREUX. Tél. 324-17-63.

LE VESINET Résidentiel Belle villa
Récept. style « Ile-de-France » Récept. 65 m2, poutres appar. 5 chbres, 2 bns, 3 cab. toil. 2 chbres serv. Gar. 3 voitures. Salle jeux. PISCINE, TENNIS. PARC 2.800 m2. Px 1.600.000 F. F.P.I. - 976-07-06

VESINET Lac IBIS Villa récente
ds parc 1.800 m2. 250 m2 habit. serv. A.B. — Tél. : 626-63-00.

RUEIL-MALMAISON - 2' R.E.R. Villa s/700 m2. Rez-de-ch. (s/cave) entrée, s. à mang. Séj. 40 m2 (avec mezzanine), bur., cuis. 1er ét. : 3 chbres, s. de bains. 2e ét. : 2 chbres, possib. bains. - Prix 800.000 F. AGENCE CARLIER, 6, place Maurice-Berteaux, Chatou. 976-37-61

CENTRE LE VÉSINET
MAISON FAMILIALE parfait état, avec gd jardin d'angle 1.350 m2, réception, 5 chbres, 3 bains, cuisine moderne, tout confort, dépendances 3 P. AGENCE de la TERRASSE LE VÉSINET - 976-05-90

PARC MAISONS-LAFFITTE
MAISONS RESTAUREES
Living, bureau, 3/4 chambres, tt confort, jardin 700 m2. F.P.I. - 976-07-06.

pavillons

COLOMBES
Près gare Vallées, beau pavillon meulière, 6 Pièces princip., 3 bains, dépend., garage, cellier, grand jardin 555 m2. Visites : vendredi-samedi, 14 h. 30 à 17 h. 17, ALLEES DES SYCOMORES.

FONTENAY-SOUS-BOIS (Centre) belle maison, entrée, séj., salon, 5 chbres, cuisine, 2 wc, S. de B., salle d'eau, tout cft, jardin 400 m2, garage sous-sol. Prix : 560.000 F. S/pl., 85, r. Dalayrac.

propriétés

LA CELLE-SAINT-CLOUD
dans vieux bourg, belle maison, 7 p. principales, tt cft, garage, jardin 450 m2. Prix : 800 000 F. TEL. : 958-56-21.

PROVENCE LUBERON
mas ancien, 300 m2 habitables + dépend., 10 ha terrain agrément, possibilité cultures. Très belle vue. Arbres, sources. Village à 2 km Agence E. GARCIN, 8 bd. Mirabeau. 13210 ST-REMY-DE-PROVENCE. Tél. : (90) 92-01-58.

LOZERE. Propriété rustique de caractère dans parc ombragé, 1 500 m2 avec terrasse couverte, séj. 40 m2, poutres, chem., cuis., 4 chbres, bns, gar., caves voûtées, eau, élec. T. 16-66-85-03-24.

ETAMPES 50 km Paris
belle propriété style manoir, plain-pied, salon 90 m2, salle à mang. 50 m2 + serv., 2 chem. monument., poutres apparentes, 8 chbres, 7 000 m2 terrain clos. Parc, jardin à la française, vasque d'eau artistique. Visite sur rendez-vous. T. : 633-48-99.

G.D. 102, Champs-Elysées cherche pour clients français et étrangers : Propriétés - Châteaux - Fermes - Usines ou Industries - Fonds de commerce importants. Tél. 359-01-31

Région GISORS Charmante MAISON NORMANDE, gd séjour, poutres, âtre ancienne, cuis., 3 chbres, bains, chff., jard. 700 m2. Prix 177.000 F. Cabinet BLONDEAU-Leblanc, 2, fg Cappeville, Gisors Tél. 620 (16-32-30-91-11)

VEXIN Normande 50 km Pontoise Ppté normande colombages, centre verger 1.800 m2. Hall séjour 34 m2, cheminée, escal. chêne, 4 chbres, cuis. éq., meubles rust., gd bns, w-c, chff. cal, cellier. 398.000, av. gr. créd. AVIS, 8, faubourg Cappeville 16-32-30-91-11 le 405 GISORS.

PROVENCE SUD LUBERON
LOURMARIN Tr. belle propriété maison maître gd conft. 250 m2 hab., repas voûté, séjour 50 m2, 6 chbr. + maison gardien 100 m2, dépend., caves voûtées. - Parc arbres centen. Piscine, source, bassins, 10 ha culture. - Site protégé. Exclusiv. AG. CATIER 84360 LAURIS. - Tél. : 46

PROVENCE LUBERON MAS + 5.000 m2 à RESTAUR. 9 pces + vastes dépend. E. Elect. Gds arbres. 220.000. Marchant, 84220 Gordes.

VENDEE 200 m Sables-d'Olonne
Prop. vd belle résid. récente sur 2.000 m2 de verdure. Av. 5 ch., cuis., grand séjour, véranda + 160 m2 garage et dépendances. Calme. Cft. 400.000. Tél. : (30) 32-26-02

ST-REMY-DE-PROVENCE
Prop. agrément et rapport SITE EXCEPTIONNEL au pied DES ALPILLES
MAS PROVENÇAL de caract. à rénover
Dépendances, 12 ha exploitat. fruitière. - Prix : 1.200.000 F. Tél. : (90) 95-23-78

ST-ARNOULT-EN-YVELINES
Bordée rivière, s/magnif. jardin arborisé, tr. belle mais. bourgeoise pierre, perron, ent. salon-séj. en L, belle cheminée, 6 vastes chbr. tt cft, rangt, gren., ss-sol, gar. 507.000 avec 114.000. AVIS, 14, rue Poincaré, RAMBOUILLET. - Tél. 483-05-27.

50 km PARIS OUEST
environs HOUDAN
Merveill. située, orée hameau, en lisière forêt domaniale Ravissante GENTILHOMMIERE somptueuse réception, 5 chbres + maison des gardes. 2 ha, splendide parc paysagé. Rendez-vous : CHANTACO 478-32-83 et 478-33-24

AIX-EN-PROVENCE
DEMEURE 18e de caractère av. dépendances, 1.100 m2 habit. entièrement rénovée. Parc boisé 18.000 m2. Renseignements sur références, ARMAND et Cie, 5, place du Général-de-Gaulle, Marseille 1er.

terrains

Part. vend 900 m2, 40 F le m2, 60 km. autor. S.-O. Paris, sortie village. No 8.228, « le Monde », 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Les MERVEILLEUX TERRAINS de la RÉSIDENCE FORÊT DE MARLY 1.000 à 1.500 m2 à L'ÉTANG-LA-VILLE Vis. sur place de 14 à 17 h. F.P.I. - 976-07-06.

maisons de campagne

A VENDRE
MONT-SAINT-SULPICE
(Yonne)

B MAIS. impecc., comprenant : séj. 30 m2, s. à mang., cuis., 4 chbres, s. de bns, w.-c., chauf. cent., dép., gar., terr. 600 m2. Px 290 000 F + poss. vte 638 m2 terrain avec petit chalet à prox. Rens. Téléph. : 16 (86) 63-23-73.

YONNE Sortie village proche JOIGNY
Belle vue. MAIS. CAMP. constr. récente. Séj. 20 m2 av. chemin., cuis., chbre, s. eau, w-c, grenier, cave, gd garage, terr. 1.500 m2. Px 130.000 F. Cab. BOUVRET, 27, avenue Gambetta, JOIGNY. Tél. : (86) 62-19-44-62-16-73

domaines

REGION ROYAN. Prop. exploit. (retraite ds 5 a.) vend 30 ha excel. terres irrigables, lib. dans 5 ans avec 30 ha en plus. PROMOTEL S.A. « le Seillery » LA CLISSE 17600 SAUJON Tél. (46) 93-28-08 - 93-28-01.

VIGNOBLE BORDEAUX
PARTIE EN VIAGER
Propriété vitic. Bordeaux AOC, 111 ha., dont 55 de vignes. Château XVIIIe impeccable, install. vin chais, métairies, etc., possib. acquér. avec moitié du prix en viager libre sur une tête. Libre à la vente. PROMOTEL SA, LE SEILLERY LA CLISSE, 17600 SAUJON. Téléph. (46) 93-28-08, 93-28-01.

manoirs

PROPRIETES EN BRETAGNE
Rég. Quimper : Superbe MANOIR 17e. Parc 4 ha.
Rég. Guingamp (22). MANOIR 16e classé. Grandes dépend. 3 ha.
PLOUGRESCANT (22) VILLA 7 PIECES, Panorama except. mer. Parc 1,20 ha.
Rég. MORLAIX près mer : VILLA 6 PIECES, parc boisé.
Autres manoirs et villas.
HOUDIARD, B.P. 83, LAVAL (43) 53-25-21.

châteaux

EN BERRY. Sur hauteur, belle propriété compr. : château 40 p. salles d'eau, chauff. cent., tél., 2 pavillons, chapelle, garages, parc 2 ha. 38
PRIX : 550.000 F
CREDIT POSSIBLE
PROGECO 2, 107, rue Nationale 36400 LA CHATRE (15) 54-48-10-66.

Part. vd CHATEAU rest. 17e habitat. + location salons réception. 16 km Bordeaux, gdes possib. développt. hôtellerie ou loisir, parc 5 ha. Ecr. F 5349 Agence Havas, 33075 BORDEAUX Cedex.

fermettes

Dans cadre très agréable, 10 km Berck/mer, excell. climat, vds ancienne fermette en transform. Très habitable, 900 m2 terrain, poutres. Prix : 100 000 F. Tél. : 986-03-70 à partir de 21 h.

120 KM PARIS - Ravissante fermette gâtinaise, gros cachet, sur 2.800 m2 terrain, vaste séjour, poutres app., cheminée, chbre, bains, w.-c., grenier amén. 139.000 F avec 27.000 F. AVIS, 10, av. de-Gaulle (15) 38-85-16-28, MONTARGIS.

villégiatures

COMBLOUX 74. Près pistes, appt 6 pers., Mardi-Gras, Pâques et à la semaine. Tél. (76) 24-57-58.

Loue studio, 4 P., Tignes, du 6 au 13 février. Tél. : 975-99-91.

viagers

RUEIL VIAGER LIBRE
villa neuve 6 p. cuis., confort, petit cpt + rente. T. 027-57-40.

Vendez rapidement en viager.

F. CRUZ

Boutiques

AVENUE DE CLICHY
magasin libre en toute propriété 107 m2 et R.-de-Ch., façade 9 m.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES

CARNET

Réceptions

— M. Vo Van Sung, ambassadeur de la République socialiste du Vietnam en France, a donné, mercredi 12 janvier, une réception pour présenter M. Tran Thien Can, attaché de presse de l'ambassade.

Naissances

— M. et Mme Stéphane Duthell de la Rochère, Laurent, Antoine et Anne-Elizabeth ont la joie de faire part de la naissance de
Matthieu, Alexandre,
le 5 janvier 1977.
10, Palace Gate, Londres W 8.

— Catherine Hermann et Patrick Pesnot ont la joie de faire part de la naissance de
Edmée.
Clinique du Belvédère, Boulogne.
Pesnot, rue de la Tarche,
78340 Louveciennes.

— M. Rémy Cabrol et Mme, née Marie-Paule Lenoir, sont heureux de faire part de la naissance de leur fille
Claude.

— M. Hubert Dadre et Mme, née *Violaine Cleirens, ont la joie d'annoncer* la naissance de
Florian,
le 7 janvier 1977.
59, cours de Verdun, 33-Bordeaux.

Fiançailles

— M. Jacques Aymard et Mme, née Marguerite Faillebin,
M. Yves Launay et Mme, née Nelly Parry,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants
Marie-Dominique et Benoît.

— M. Louis Joly et Mme, née Michèle Doriath,
M. Jean Hamon et Mme, née Anne-Marie Soupre,
sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants
Dominique et Philippe.

— M. *Pierre Lobry* et Mme, née Eveline Durand-Reville,
M. Jacques Laubeuf et Mme, née Annie Daubin,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants
Valérie et Jean-Jacques.
12, rue du Tour-de-Terre,
14000 Caen.
1, avenue Jean-Moulin, 75014 Paris.

— Le docteur Bernard Schmitz et Mme, née Françoise D'Hour,
Le docteur Gilbert Chapuis et Mme, née Gisèle Lotthé,
sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants
Catherine et Bertrand.
206, boulevard Raspail, 75014 Paris.
3, rue du Maréchal-de-Lattre,
10100 Romilly-sur-Seine.

Mariages

— Danielle Luquet de Saint-Germain et Daniel Varenne sont heureux de faire part de leur mariage, qui a eu lieu dans la plus stricte intimité à Neuilly le 17 décembre 1976.

Décès

— M. et Mme Jacques Augendre,
Me Geneviève Augendre,
M. et Mme Jean-Pierre Augendre, ses enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Augendre, Thierry, Véronique et Béatrice,
Marie-Noëlle, *Frédéric, Sophie* et Olivier, ses petits-enfants,
M. et Mme Pierre Joubert,
Mme Georges Jaouen, ses frère et sœurs,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme René AUGENDRE,
née Lucie Jaouen,
survenu le 13 janvier à l'âge de quatre-vingts ans.
Les obsèques auront lieu le samedi 15 janvier 1977, à 10 h. 30, en l'église Saint-François-de-Sales, 15, rue Ampère.
Cet avis tient lieu de faire-part.
134, rue de Courcelles. 75017 Paris.

— Nous apprenons le décès de
Raymond BAILLIF,
général de corps d'armée (C.R.),
grand officier
de la Légion d'honneur,
survenu le 11 janvier 1977 à l'hôpital *de Saint-Germain-en-Laye* (Yvelines).

[Né le 27 août 1899 à Niort (Deux-Sèvres), le général de corps d'armée (cadre de réserve) Raymond Baillif s'est engagé dans l'infanterie en 1917. Il sert ensuite notamment au Maroc avant d'être, en avril 1940, au grand quartier général, puis, en octobre de la même année, à l'état-major de la 19e région militaire à Alger. Lieutenant-colonel au commandement en chef des forces terrestres et aériennes en Afrique du Nord, il sert à la mission française à Londres en octobre 1943. Avec le grade de colonel, il commande en 1944 le 6e régiment de tirailleurs marocains, participe aux opérations de Provence et appartient à l'état-major de la 1re armée avant d'être affecté de nouveau à l'état-major de la région militaire d'Alger en 1948.
Promu général de brigade en 1950, il sert notamment en Indochine. Il commande en 1953 la 2e division d'infanterie et, avec le grade de général de division, il est commandant interarmes des forces armées de Tunisie et commandant supérieur des troupes de Tunisie en 1955. Elevé au rang et à l'appellation de général de corps d'armée en 1956, il prend le commandement de la VIe région militaire (Metz) et de la zone de défense no 3 en avril 1957 avant d'être placé en deuxième section (cadre de réserve) en août 1959.]

— Le contrôleur général des armées et Mme Charles Bidon ont la douleur de faire part du décès du
docteur Jacques BIDON,
leur fils, survenu subitement en son domicile le 10 janvier 1977 à l'âge de trente-deux ans.
Les obsèques ont été célébrées le jeudi 13 janvier 1977.

— Nous apprenons le décès de
M. Camille BORNERIE-CLARUS,
survenu le 10 janvier 1977 à Paris.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 17 janvier, à 10 h. 30, en l'église Saint-Eloi, 36, rue de Reuilly, 75012 Paris.

[Né le 18 mai 1908 à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), M. Camille Bornerie-Clarus était journaliste depuis 1933. Après avoir été au « Petit Parisien » jusqu'en 1935, il devint grand reporter à Paris-Soir (1939-1940), puis éditorialiste-directeur à « la Vie financière » (1940-1946), éditorialiste du journal « le Capital » (1963-1966), directeur du journal « le Temps financier » depuis 1967. Il a été également l'auteur de deux ouvrages, « l'Or dans le monde » et « la Fin d'un régime ».]

— Mme Victor *Cohen, son épouse,*
M. et Mme Claude Karila-Cohen, ses enfants,
Anne, Daniel et Pierre Karila-Cohen, ses petits-enfants,
M. Robert Karila et sa fille Babette,
M. et Mme Jean-Pierre Karila et leurs enfants,
M. et Mme Gilles de Van et leurs enfants,
M. Bernard Karila,
Ses neveux et petits-neveux,
Les familles Koskas, Pariente, Bijaoui, Gozlan,
ont la *douleur* de *faire* part du décès, survenu le 11 janvier 1977, de
M. Victor COHEN,
directeur honoraire de la minoterie de la Soukra, à Tunis.
Les obsèques auront lieu le vendredi 14 janvier 1977.
On se réunira, à 14 h. 15, à l'entrée principale du cimetière Parisien de Bagneux.
La famille ne reçoit pas.
82, rue Jouffroy, 75017 Paris.

— Le comte et la comtesse François de Maistre et leurs enfants,
Le comte et la comtesse Bruno de Maistre et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère,
Mme Dominique DROUIN,
née Hélène Bigle,
survenu à Paris le 7 janvier, dans sa soixante-quatorzième année.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, à Cuverville-en-Caux 76280, le mercredi 12 janvier 1977.
Une messe du souvenir sera célébrée à son intention le lundi 17 janvier 1977, à 9 h. 30, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, 66, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.
29, avenue Auguste-Renoir,
78400 Chatou,
4, rue de Sfax, 75116 Paris.

— Nous apprenons la mort de notre confrère
Henri-Pierre FORTIER,
ancien correspondant
de l'O.R.T.F. au Canada,
décédé à l'âge de soixante-deux ans.
[Avant de diriger, à partir de juin 1959, le bureau de l'O.R.T.F. à Montréal, H.-P. Fortier avait assumé la liaison entre le S.L.I.I. (Service interministériel pour l'information et l'Office.]

— M. *René Guilmet,*
M. et Mme Michel Guilmet,
Mlle Laurence Guilmet,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme René GUILMET,
née Jeanne Guillocher,
survenu le 11 janvier à l'âge de soixante et onze ans en son domicile, 38, rue de Penthièvre, à Paris.
La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 14 janvier, à 13 h. 45, en l'église Saint-Philippe du Roule.
L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière du Père-Lachaise.

— Le conseil d'administration,
La direction et le personnel de la *Société* Alcan-Schwartz *filage* et oxydation,
ont le chagrin de faire part du décès de
M. Jean-Pierre JOLY,
directeur général adjoint,
survenu à Reims, le 8 janvier 1977.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le mercredi 12 janvier 1977, en l'église Sainte-Marguerite du Vésinet (Yvelines).

— Le président, les vice-présidents, les sections italiennes, espagnoles et *françaises de l'Institut international* d'études ligures,
ont la douleur de faire part du décès accidentel du
professeur Giovanni LAMBOGLIA,
directeur de l'I.I.E.L.,
et du Centre expérimental d'archéologie subaquatique (Albenga).
Les obsèques auront lieu le vendredi 14 janvier, à 9 h. 30, à Bordighera.
I.I.E.L., musée Bicknell,
39 bis, via Romana,
Bordighera-Imperia.

— M. et Mme Paul Regnot, née Vivianne Lévy, ses enfants,
Mlle Viviane Regnot,
M. Bernard Regnot,
M. et Mme Jean-Michel Pele,
M. Franz Regnot,
Ses petits-enfants,
Les familles Beldigot, Faure, Lévy, Kahn, Hummel, Hena, Joslow, Metzger, Seligmann,
Ses neveux et *cousins*,
Mme Georges Vauchaussade de Chaumont,
ont le regret d'annoncer le décès de
Mme veuve *Gaston* LÉVY,
née Pauline Dupuis,
directrice honoraire de l'Office public d'habitations du département de la Seine,
chevalier de la Légion d'honneur,
survenu le 7 janvier 1977, dans sa quatre-vingt-sixième année.
L'incinération aura lieu le 21 janvier, à 8 h. 15, au Père-Lachaise.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

La famille rappelle le souvenir de
Gaston LÉVY
(1882-1944),
médaillé de la Résistance,
assassiné par la milice de Pétain et la Gestapo.
43, rue des Imbergères,
92330 Sceaux.

— Nous apprenons le décès, survenu le 9 janvier 1977 à Versailles, de
M. Paul PECQUEUR,
dont les obsèques auront lieu le jeudi 13 janvier 1977, à 10 h. 30, en l'église Sainte-Elisabeth, à Versailles.

[Né le 3 janvier 1900 à Tours, le contrôleur général des armées (cadre de réserve) Paul Pecqueur est sorti de Saint-Cyr dans l'arme blindée et cavalerie. Il sert au Maroc en 1923 et au Levant en 1929. Il entre, en avril 1940, dans le corps du contrôle des armées. Il est chef du service spécial du contrôle extérieur en avril 1943 et chef du service financier en mai 1943. Il est chef des services administratifs et contentieux en juin 1952 et chef du groupe de contrôle de l'intendance en juillet 1958. Il est placé en deuxième section (réserve) en 1964.
Le contrôleur général des armées Paul Pecqueur est grand officier de la Légion d'honneur.]

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Christian SCHLEGEL,
agrégé de l'Université,
chevalier de la Légion d'honneur,
président d'honneur
de l'Union des naturalistes de France,
endormi dans la paix du Seigneur le 10 janvier 1977 à Louveciennes.
De la part :
Du contrôleur général de l'armée et Mme Georges Gédon, leurs enfants et petits-enfants,
Du docteur et Mme Jean-Paul Schlegel et leurs enfants, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille.
La levée du corps aura lieu le vendredi 14 janvier, à 14 h. 45, 21, rue de Montbuisson, à Louveciennes, suivie, le même jour, vers 16 heures, du service et inhumation à Villiers-en-Désœuvre (Eure).
Cet avis tient lieu de faire-part.
2, rue Sainte-Sophie,
78000 Versailles.
12, rue Arsène-Meunier,
27000 Evreux.

— Mme Jean Taris, son épouse,
M. et Mme *Bouthreuil-Taris* et leur fille,
M. et Mme Marc Taris,
Ses enfants et petite-fille,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean TARIS,
chevalier de la Légion d'honneur,
survenu le 10 janvier 1977, à l'âge *de soixante-sept* ans, en son domicile, à Grasse (06).
La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 14 janvier 1977, à 10 h. 30, en l'église Sainte-Elisabeth *de Versailles (78), où l'on* se réunira.
L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille, au cimetière des Gonards, à Versailles, dans la stricte *intimité*.
Cet avis tient lieu de faire-part.
[Le Monde *du janvier a consacré un article à la mort de Jean Taris.*]

— Le conseil d'administration,
Le personnel,
prient d'assister aux obsèques de
M. Charles ZWICKERT,
décédé le 10 janvier 1977, dans sa soixante-quinzième année, qui auront lieu le vendredi 14 janvier 1977, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Noisy-le-Sec, 24, rue Dombasle.
On se réunira à l'église à 10 h. 45.

Remerciements

— La famille du
Père J.-B. WARGNY S.J.
remercie très sincèrement des marques de sympathie qui lui ont été témoignées.

— Mme Christian Wolf,
M. et Mme Philippe Wolf,
M. et Mme Marcel Broutechoux,
M. et Mme Vincent Merle d'Aubigné,
dans l'impossibilité de répondre à toutes les marques d'amitié et de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
M. Christian WOLF,
remercient tous ceux qui ont pris part à leur peine et, profondément touchés, les prient de trouver ici l'expression de leurs sentiments émus.

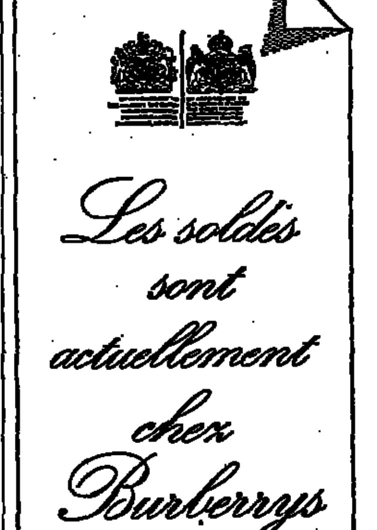
Avis de messe

— La Paroisse universitaire rappelle à ses membres et à ses amis qu'elle célébrera une messe à la mémoire du
Père Pierre DABOSVILLE,
son ancien aumônier général,
le samedi 15 janvier, à 16 heures, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, 75005 Paris.
Paroisse universitaire,
170, boulevard du Montparnasse,
75014 Paris.

Visites et conférences

VENDREDI 14 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Bachelier : « La Manufacture des Gobelins ». — 15 h., 87, rue Vieille-du-Temple, Mme Bouquet des Chaux : « Le Parisien chez lui de 1815 à 1914 ». — 107, rue de Rivoli, Mme Legregeois : « Cinquantenaire de l'exposition des Arts décoratifs ». — 15 h., angle rue Elzevir - rue de la Perle, Mme Oswald : « Le nouveau Musée de la serrure dans le Marais ». — 15 h., 16, rue Antoine-Bourdelle, Mme Pajot : « Bourdelle et son temps ». — 15 h., 7, rue Marie-Rose, Mme Pennec : « Le couvent des Franciscains ».
15 h., 2, rue de Sévigné : « La place des Vosges. Hôtels du Marais » (A travers Paris). — 15 h., métro Pont-Marie : « Exposition des arts du métal, métiers d'art à l'hôtel de Sens » (Paris et son histoire).
CONFERENCE. — 20 h. 30, 11 bis, rue Keppler : « La logique de la réincarnation » (Loge unie des Théosophes).



ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

A PROPOS DE...

La réforme de la direction générale des postes

Action commerciale et service public

M. Norbert Segard, secrétaire d'État aux P.T.T., doit présenter le 19 janvier devant le conseil des ministres un bilan des résultats des postes et des télécommunications au cours de l'année 1976 ainsi que leurs projets pour l'année en cours. Le conseil pourrait également appeler à se prononcer sur la réforme de la direction générale des postes.

Dans le nouvel organigramme, l'actuelle direction des postes deviendrait responsable de l'ensemble du réseau postal (boîtes aux lettres, centres de tri, bureaux de poste, préposés), y compris les opérations financières réalisées dans les bureaux de poste.

La direction des services financiers se transformerait en direction des centres financiers et informatiques. Elle aurait compétence sur les chèques postaux, la Caisse nationale d'épargne, les mandats et la comptabilité, autrement dit sur tous les services reliés entre eux par l'ordinateur. La direction de l'équipement et des transports resterait telle qu'elle est aujourd'hui.

La nouveauté viendrait de la création d'une direction de l'action commerciale qui regrouperait les attributions commerciales des services postaux et celles des services financiers. Elle aurait en charge la surveillance de la qualité du service.

Devant l'association des journalistes des télécommunications et des postes, M. René Joder, directeur général des postes, a justifié, le 10 janvier, le développement d'une action commerciale dont le principe est très critiqué par les syndicats du personnel. « Le monopole des P.T.T. existe, mais il n'est pas très important, *déclare M. Joder.* En matière postale, il protège seulement 65 % de nos activités puisque les paquets et les journaux peuvent être acheminés par d'autres que nous. Quant aux services financiers, ils sont à 100 % concurrencés par les banques et par les caisses d'épargne. »

En outre, la poste a constaté depuis trois ans que son monopole était attaqué, et notamment par des banques qui utilisent des services de messagerie entre leurs succursales. « Des entreprises privées essaient d'écrémer les services rentables, *précise M. Joder.* En effet, on réalise un bénéfice considérable en affrétant un camion régulier entre Lyon et Paris. Si nous laissions faire nous irions doublement à la catastrophe. D'abord, parce que le secteur privé ne nous laisserait que la partie déficitaire du trafic postal, par exemple la desserte des campagnes. Ensuite, parce que nos recettes diminueraient alors que nos dépenses sont incompressibles. »

« Pour répondre à ces attaques, pour développer nos activités et pour mieux satisfaire les besoins des usagers, il nous faut donc renforcer notre action commerciale, *conclut le directeur général.* C'est parfaitement compatible avec notre mission de service public. »

ALAIN FAUJAS.

TRANSPORTS

PLUS DE CONTROLE A L'ENTRÉE OU LA SORTIE DES GARES

La S.N.C.F. a décidé de supprimer, à dater du début de l'année 1978, le contrôle des billets à l'entrée et à la sortie des gares. Désormais, chaque voyageur validera lui-même, le jour de son départ, son titre de transport en l'introduisant dans un appareil à composter pour y faire figurer la date et le lieu du départ. Seul subsistera le contrôle en route, à bord des trains.

Pour la S.N.C.F., une telle réforme conduit à l'achat de trois mille deux cents composteurs, ce qui représente un investissement de 9 millions de francs.

Des essais avaient été faits à Amiens, à Bordeaux et à Paris-Austerlitz, qui ont incité la société nationale à généraliser l'absence de contrôle. Cette libéralisation intéresse aussi bien les gares de province que les gares parisiennes ; elle ne concerne cependant que le réseau « grandes lignes ».

Dans la banlieue parisienne, le système ancien continuera encore de fonctionner pendant un certain temps. La suppression du contrôle apparaît, en effet, plus longue à mettre en œuvre dans la mesure où la S.N.C.F. doit harmoniser ses procédures avec celles de la R.A.T.P., qui exploite depuis plusieurs années déjà un système de contrôle magnétique.

[Il faut féliciter la S.N.C.F. d'avoir enfin accepté de simplifier la vie de ses voyageurs, qui se plaignaient à juste titre d'avoir à subir, à l'arrivée et au départ, des contrôles gênants et de surcroît inefficaces. Le contrôle par composteur, s'ajoutant à celui qui a lieu dans le train, devrait suffire à déceler et à décourager les fraudeurs, puisque, hélas ! on ne paraît pas pouvoir adopter en France la formule des chemins de fer suisses, où les titres de transport ne sont aucunement vérifiés dans les gares d'arrivée ou de départ.

Simplifier la vie des voyageurs ? Il reste encore beaucoup à faire, et, par exemple, décider que les chariots à bagages mis à leur disposition seront plus nombreux et plus accessibles, que les propres véhicules de la S.N.C.F. n'encombreront pas les quais à l'arrivée ou au départ, que ces quais seront couverts jusqu'à leur extrémité...]

● LA SITUATION FIANCIÈRE DE LA S.N.C.F. — Dans l'entretien que M. Paul Gentil, directeur général de la S.N.C.F., nous a accordé dans *le Monde* du 13 janvier, il fallait lire : « *Dans le secteur de la sidérurgie, les perspectives à court terme sont assez peu encourageantes* » et non pas, comme il a été écrit : « *Sont assez encourageantes.* »

Faits et projets

Qualité de la vie

● L'USINE UGINE-KUHLMANN CONDAMNÉE POUR POLLUTION. — Le tribunal administratif de Lyon a condamné à 2 000 francs d'amende et à la réparation des dommages causés au Rhône l'usine Ugine-Kuhlmann, de Pierre-Bénite (Rhône), qui, le 10 juillet 1976, avait lâché 20 tonnes d'acroléine dans le fleuve. Le préjudice sera évalué par des experts. L'affaire sera examinée par le tribunal correctionnel de Lyon le 25 avril prochain.

Transports

● UNE NOUVELLE GRÈVE DES PILOTES ? — Le Syndicat national des pilotes de ligne, qui avait annoncé « *un mouvement national affectant la totalité du personnel navigant technique* » par solidarité avec le personnel d'Air Alpes et d'Air Rouergue en grève, précise, dans un communiqué, que ce mouvement éventuel de grève serait limité aux pilotes des compagnies régionales.

● AIR INTER A TARBES — Après la décision d'Air Inter de supprimer, du 17 janvier au 4 avril, la ligne directe Tarbes-Paris, et de la remplacer, pendant cette période creuse, par une liaison Tarbes-Paris via Toulouse avec changement d'appareil, la chambre de commerce des Hautes-Pyrénées a vivement protesté contre cette solution provisoire qui ne répond pas à sa demande.

Les responsables de l'assemblée consulaire font valoir que l'aéroport de Tarbes, fréquenté par les pèlerins de Lourdes, accueille, chaque année, plus de quatre cent mille passagers. Ils soulignent, d'autre part, que le département, avec ses nombreuses stations de sports d'hiver, est le quatrième département touristique français. — *(Corresp.)*

Languedoc-Roussillon

DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL CHEZ LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ?

(De notre correspondant.)

Montpellier. — Conformément à la décision prise à l'unanimité par le conseil régional du Languedoc-Roussillon au cours de sa session consacrée à l'examen des plans d'actions prioritaires, son président, M. Edgar Tailhades, a adressé une lettre à M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, lui demandant de recevoir une délégation de son assemblée le mardi 18 janvier.

Cette délégation, composée des représentants de tous les groupes, aura auparavant rencontré les responsables professionnels agricoles du Languedoc-Roussillon.

Le conseil régional souhaite que *tout soit mis* en œuvre pour adapter la production agricole et alimentaire aux nouvelles conditions du marché.

D'autre part, le conseil a officiellement annoncé la création d'un prix littéraire qu'il a baptisé Prix Méridien et qu'il a doté de 10 000 F. Ce prix a pour ambition d'être une promotion de la littérature et un encouragement à la vie culturelle locale. Il pourra être attribué aussi bien à des ouvrages en français, occitan ou catalan. Il sera décerné chaque année, le deuxième jeudi après Pâques, et, pour la première fois, cette année même. La pré-sélection se fera sur les seuls ouvrages imprimés.

Poitou-Charentes

UN BUDGET TRÈS RAISONNABLE

(De notre correspondant.)

Poitiers. — Réuni sous la présidence de M. Jacques Fouchier, député des Deux-Sèvres, le conseil régional de Poitou-Charentes a voté mercredi après-midi 12 janvier un budget de rigueur, en retrait par rapport aux propositions du comité économique et social. Ce budget voté par 25 voix et 15 abstentions (sept conseillers n'ayant pas pris part au vote) s'élève à 74 773 847 francs, dont un emprunt de 26 800 000 francs. Le plafond de recette par habitant passe de 25 à 30 francs.

« *Nous sommes restés dans le raisonnable,* a commenté M. Fouchier, *compte tenu de la période difficile actuelle. Nous avons voulu donner raison à la lutte contre l'inflation.* »

Provence-

MENACE SUR « LE PROVENÇAL »

L'hôtel Provençal de Juan-les-Pins (Alpes-Maritimes) fermera-t-il ses portes faute de pouvoir assurer son équilibre financier ? M. Reza, président-directeur général de la société la Gauloise, propriétaire de l'établissement, fait état d'un déficit de l'ordre de 1 million de francs en 1976, celui de 1975 s'étant déjà chiffré à 600 000 francs.

Interrogé à ce sujet, M. Pierre Merli, maire d'Antibes, a déclaré « être prêt à tout » pour sauver cet établissement important sur le plan de l'emploi et sur celui de l'animation touristique de la station. — (Corresp.)

Aquitaine

M. ANDRÉ LABARRÈRE : je ne cours pas tout seul.

A l'occasion du congrès de l'Association des journalistes du développement régional (AJODER) à Pau, M. André Labarrère, député et maire socialiste de Pau, candidat de la gauche contre M. Chaban-Delmas à l'élection à la présidence du conseil régional d'Aquitaine, qui aura lieu le 18 janvier, a estimé que « *l'élu de l'Aquitaine serait le résultat des trahisons passées, présentes et futures* ».

« *J'aime bien M. Chaban-Delmas et j'ai de l'estime pour lui,* a ajouté M. Labarrère. *Mais, la différence entre nous, c'est que je ne cours pas tout seul ; je n'ai pas le même poids personnel, mais je suis mandaté par l'union de la gauche. De toute façon, l'essentiel est que le vainqueur soit un homme qui représente et qui ait la sensibilité de l'Aquitaine.* »

En conclusion, le député et maire de Pau a déclaré : « *Je ne pense pas être élu, mais tout peut arriver.* »

LA VIE SOCIALE

CONFLITS ET REVENDICATIONS

Grèves à la fin de janvier dans le secteur public

Relever le défi

La C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN ont arrêté en commun, le 12 janvier, le principe de la coordination et de l'échelonnement au cours de la dernière semaine de janvier, d'actions revendicatives pour l'augmentation du pouvoir d'achat en 1977.

Il est probable que les premiers débrayages seront ceux des mineurs, lundi 24 janvier, suivis par les électriciens, le 25, les cheminots et les agents des transports urbains.

A force d'affirmer que le gouvernement ne changera rien à sa résolution, quelle que soit l'action menée par les syndicats, M. Barre a fini par amener ceux-ci à contre-attaquer. « *Nous relevons le défi, nous refusons le chantage et nous n'acceptons pas de ne pas être pris au sérieux.* » Tel est le sens principal de la déclaration faite en commun, mercredi 12 janvier par les dirigeants de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la FEN.

Pour bien relever le gant, les syndicalistes devaient jouer leur meilleur atout : l'unité. Ils l'ont fait : la Fédération de l'éducation nationale, confirmant sa participation fort significative à la journée nationale du 7 octobre, s'est retrouvée aux côtés de la C.G.T. et de la C.F.D.T. pour lancer un appel commun aux organisations de Force ouvrière. Ainsi se trouve comblé le fossé qui s'était creusé ces dernières années entre les signataires des accords salariaux dans les secteurs public et nationalisé et les syndicats réfractaires à ces accords.

Les syndicalistes ont voulu — second élément destiné à impressionner les partenaires — dresser un plan d'action simple et cohérent, comportant des objectifs concrets peu nombreux mais intéressant l'ensemble des salariés. Cette action se traduira la dernière semaine de janvier par des grèves qui toucheront successivement (sauf modification de dernière heure) les Charbonnages, l'E.G.F., la S.N.C.F., les autres transports en commun, la fonction publique, les P.T.T. et les services publics. Ces mouvements appuieront les revendications sur le maintien et la progression du pouvoir d'achat. Les syndicalistes comptent sur la fermeté de la démonstration pour entraîner des initiatives comparables dans le secteur privé.

Une deuxième étape, en février, portera sur la défense de l'emploi, thème sur lequel M. Maire insiste particulièrement. La C.G.T. et la C.F.D.T. avaient déjà commencé à coordonner leurs projets respectifs en la matière. Il est significatif que le dispositif final doive être arrêté la semaine prochaine seulement, avec la participation de la FEN. Le secrétaire général de cette dernière a qualifié de « *plus grand scandale du moment* » le fait que « *la moitié d'une classe d'âge, chaque année, quitte l'école sans avoir de formation professionnelle* », tandis que « *le gouvernement dont est membre M. Haby refuse d'y porter remède* »

Cette campagne contre le chômage se déroulera à la veille des élections municipales. Les syndicats, précisément, entendent la mener en plaçant les candidats devant leurs responsabilités.

Ensuite, ce sera l'offensive de printemps, les dirigeants ouvriers s'engageant dans une action de longue haleine. Ils espèrent que les données politiques seront modifiées en leur faveur par le scrutin de mars et par l'échec qu'ils prédisent au plan Barre. Toutefois, ils restent prudents. leur action, répètent-ils, a pour but d'obtenir des négociations et M. Henry ajoute : « *Que ceux qui veulent nous imposer des contrats de dupes ne comptent pas sur nous.* » M. Séguy, sur les antennes de France-Inter, a parlé, lui, de « *compromis acceptable sur le pouvoir d'achat, correspondant aux possibilités économiques du pays* ». Avant de considérer que le secrétaire général de la C.G.T. modère ce faisant ses exigences, il faudrait savoir ce qu'il entend par « *possibilités économiques du pays* », puisque, selon lui, les grandes sociétés n'ont jamais réalisé autant de profits.

L'appel de la FEN à « *l'action massive* » est aussi un appel « à la vigilance ». Après avoir, ces derniers mois, un peu trop complaisamment annoncé le développement de leur offensive, les dirigeants de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la FEN ont rédigé avec sobriété leur déclaration commune du 12 janvier. Peut-être est-ce la contrepartie de la pression qu'a exercée la C.G.T. sur ses deux alliés.

M. Séguy a précipité la décision commune, en faisant valoir qu'il devrait répondre le 12 au soir, à France-Inter, à une heure de très large écoute aux questions des journalistes. M. Henry a insisté pour que le communiqué ne mette pas trop devant le fait accompli les sept organisations de la fonction publique, qui doivent arrêter le 14 janvier les modalités de leur action ; les fonctionnaires F.O. paraissent en effet résolus, eux aussi, à un arrêt de travail. Quant à M. Maire, ne confiait-il pas l'autre semaine aux journalistes : « *Nos rapports avec la C.G.T. sont moins mauvais parce que nous avons du calme et des nerfs* ».

Bref, chacun a mis du sien pour aboutir rapidement à un accord qui va devoir maintenant être appliqué par les fédérations. — J. R.

M. SÉGUY : le refus de la politique dans l'entreprise, c'est « travaille, supporte et tais-toi ».

« *Nous voulons être pris au sérieux* », avait dit Georges Séguy devant la presse, quelques heures avant de répondre aux dix questions qui lui étaient posées, le 12 janvier au soir, sur France-Inter. Très didactique, le secrétaire général de la C.G.T. a en effet tenu à expliquer ses positions avec méthode, tout en recourant parfois à la boutade pour répondre aux questions insidieuses.

« *A toujours être opposé à ce que propose le gouvernement, n'entamez-vous pas votre crédibilité ?* lui a-t-on demandé.

— *Le malheur, c'est que ni le gouvernement ni le patronat ne proposent quoi que ce soit,* a répondu M. Séguy ; *ils décident unilatéralement. Que demain, le gouvernement propose du concret sur les salaires de la fonction publique, qui tienne compte d'une nécessité de garantir et de faire progresser le pouvoir d'achat, dans une limite correspondant aux possibilités économiques du pays, la C.G.T. discutera et signera le compromis s'il est acceptable.* » Mais M. Séguy n'a pas précisé quelles seraient les caractéristiques d'un compromis acceptable.

Interrogé sur la « politisation dans les entreprises » dénoncée récemment par le président de la République, M. Séguy a déclaré : « *Travaille, supporte et tais-toi. Voilà à quoi on voudrait en venir avec la déclaration du gouvernement. Je ne dirai pas que c'est un faux débat ; les travailleurs veulent, là où ils supportent l'exploitation, faire entendre leur opinion, même dans une certaine diversité.* »

« *La C.G.T. a l'habitude de voir le P.C. agir sur le terrain de l'entreprise à côté des syndicats. Jamais il n'y a eu la moindre atteinte contre les prérogatives syndicales,* estime M. Séguy. *Après l'élimination des partis, très vite on arriverait à amputer les droits syndicaux des travailleurs. Surtout si une modification du code du travail permettait au patron de trancher de ce qui est politique ou non.* »

CONSOMMATION

La hausse des fruits et légumes

LES PRIX RESTENT ÉLEVÉS EN DÉPIT D'UNE DEMANDE FAIBLE

Salades, endives, poireaux, épinards, choux de Bruxelles, en baisse d'une dizaine de centimes ; blettes, carottes et oignons, en légère hausse ; haricots verts, pommes de terre, oranges et clémentines, stationnaires. C'est ainsi que les cours principaux des produits frais ont évolué mercredi sur le marché de Rungis, une séance « calme » où la demande a été « faible ».

La campagne pour le boycottage de ces produits n'a pas provoqué l'effondrement attendu des cours. Il s'agit, en fait, d'ajustement quotidien, le niveau des prix étant déterminé par la diminution de la production. Sans doute quelques opérateurs ont-ils tiré « des coups de fusil » en prévoyant habilement la flambée des prix avant le dernier week-end. Toutefois, le maintien des cours depuis lors montre que les manœuvres spéculatives ne sont pas les véritables facteurs de la hausse.

Les services du premier ministre suivent de près l'évolution du marché. Le président de l'Union des fruitiers détaillants (U.F.D.), M. Rapine, qui doit rencontrer ce jeudi 13 janvier, le ministre du commerce et de l'artisanat, *M. Pierre Brousse, demande* la suppression de la T.V.A. sur les fruits et légumes jusqu'au 1er avril. M. Rapine souhaite également que les détaillants puissent payer leurs fournisseurs trente jours après la livraison.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

M. Dijoud qualifie d'« exemplaire » le nouvel accord franco-portugais

De notre correspondant

Lisbonne. — Un accord facilitant l'insertion socio-professionnelle des huit cent cinquante mille Portugais résidant en France a été signé le mercredi 12 janvier à Lisbonne par MM. Paul Dijoud et Joao Lima, respectivement secrétaire d'État français à l'immigration et secrétaire d'État portugais à l'émigration.

Une année et demie de négociations souvent très difficiles a précédé l'élaboration du texte final de l'accord que M. Dijoud, au cours d'une conférence de presse faite au ministère portugais des affaires étrangères, a considéré comme « *exemplaire* ». Ce texte, qui assure aux travailleurs portugais les mêmes droits qu'aux Français en matière de salaire, de Sécurité sociale, de promotion et de formation professionnelle, reprend les éléments essentiels de la nouvelle politique française en matière d'immigration, s'attachant particulièrement à la lutte contre l'analphabétisme et à l'adaptation des femmes immigrées à la vie sociale en France.

La scolarisation des enfants portugais dans la langue maternelle est un des aspects les plus importants de l'ensemble des dispositions prises par les gouvernements des deux pays. A l'école primaire, l'enseignement du portugais sera intégré dans le tiers temps pédagogique et dispensé par des professeurs de la nationalité portugaise qui recevront une formation spécialisée ; dans l'enseignement secondaire, le portugais pourra être choisi comme première langue vivante.

Plusieurs initiatives sont prévues dans le domaine culturel en vue de maintenir les liens des travailleurs portugais avec leur pays. « *Notre politique ne vise ni à rejeter ni à assimiler les immigrés* », a souligné à ce sujet M. Dijoud.

Ainsi des efforts seront faits concernant notamment la création de cycles de formation de moniteurs socio-culturels portugais ; la diffusion de films et de pièces de théâtre, soit en portugais soit en français, ayant pour thème la culture et la civilisation portugaises; l'organisation de programmes de vacances pour les jeunes travailleurs portugais et pour les enfants d'immigrés ; l'ouverture de stages sur la vie et la culture portugaises pour les professeurs et les assistants sociaux français dont l'activité professionnelle s'exerce en milieu immigré, à prédominance portugaise ; la diffusion des programmes culturels et récréatifs portugais à la radio et à la télévision.

Les Portugais qui rentrent dans leur pays pour l'accomplissement du service militaire pourront retourner en France dans un délai de trois mois, sans perdre leurs droits. Ils conserveront leur carte de travail et de résidence. Enfin des cartes de travail seront également délivrées aux jeunes immigrés qui souhaitent suivre des stages en vue de l'obtention d'un diplôme professionnel ou travailler pendant leurs vacances scolaires ou universitaires.

● LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ LE BRONZE INDUSTRIEL, à Bobigny (Seine-Saint-Denis), nous précise que « *cent quatre-vingt-quinze salariés sur six cent quarante-deux* » — et non l'ensemble du personnel (*le Monde* du 7 janvier — « *sont en grève depuis le 3 janvier* » pour appuyer des revendications de salaires. « *Le mouvement,* affirme la direction, *a été déclenché dans un atelier par une cinquantaine de salariés, le 24 décembre, sur un problème de gratification de fin d'année. Il s'est étendu dans la semaine du 27 au 31, après que les organisations syndicales eurent profité de l'incident pour prendre à leur compte le mouvement en déposant une liste exhaustive de leurs revendications* ».

LA VIE ÉCONO[...]

AFFA[...]

Le groupe pétrol[...] de la Banque de la [...]

LES DIRIGEANTS DE PEUGEOT-CITROËN NE SONT PAS « EXAGÉRÉMENT OPTIMISTES » POUR 1977

Machine-outil

[...] accroître sa participation au financement du chômage partiel

Équipement automobile

[...] EYQUEM connaît de graves difficultés

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LES DIRIGEANTS DE PEUGEOT-CITROËN NE SONT PAS « EXAGÉRÉMENT PESSIMISTES » POUR 1977

« En dépit du ralentissement prévisible de l'activité et de l'alourdissement des charges, je ne suis pas exagérément pessimiste pour 1977. Certes, les records de 1976 ne seront pas battus de sitôt (...), mais le recul de la production et des ventes ne devrait pas dépasser 10 % et les résultats resteront satisfaisants, supérieurs en tout cas à ceux de 1974 et 1975 », a déclaré, le 12 janvier, M. François Gautier, président du directoire de P.S.A. Peugeot-Citroën. Les résultats du groupe en 1976 ont, en effet, *battu tous les records*. Le chiffre d'affaires consolidé devrait atteindre 35 milliards de francs (contre 28 milliards en 1975) et le *cash flow* net devrait dépasser 3 milliards de francs.

Les deux principales filiales : Automobiles Peugeot et Automobiles Citroën, ont représenté 90 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe. M. Rapilly, directeur financier, a souligné le redressement de Citroën. Le chiffre d'affaires hors taxe devrait atteindre en 1976 11,3 milliards de francs (contre 6,5 milliards en 1974 et 8,9 milliards en 1975). Les résultats financiers devraient également montrer une progression spectaculaire, l'exploitation, largement déficitaire auparavant (de 1,14 milliard en 1974 et de 360 millions en 1975), devrait être équilibrée, tandis que le fonds de roulement atteindrait 1,9 milliard (contre 1,3 milliard en 1974), et l'endettement (5,03 milliards en 1974) a été largement réduit (moins de 4,7 milliards en 1976).

AFFAIRES

Le groupe pétrolier Total acquiert 18 % du capital de la Banque de la construction et des travaux publics (B.C.T.P.)

Le groupe pétrolier Total, contrôlé par l'Etat, et qui comprend notamment la Compagnie française des pétroles et la Compagnie française de raffinage, a acquis, par le biais d'une de ses filiales, l'Omnium financier de Paris (O.F.P.), 18 % du capital de la Banque de la construction et des travaux publics (B.C.T.), dont le contrôle est détenu à hauteur de 38 % par l'Immobilière *construction de* Paris (I.C.P.) (groupe Alphandéry). Cette acquisition a été payée par la remise à l'I.C.P. par le groupe Total de 4 % du capital de l'Omnium. Elle permet à la fois au groupe Total de développer ses activités dans le domaine financier et au groupe I.C.P.-B.C.T. de consolider définitivement son rétablissement *après la crise qui l'a durement éprouvé en 1974*.

Une telle opération correspond parfaitement aux objectifs des deux partenaires. Pour le groupe pétrolier et son directeur financier, M. Genton, il s'agit de développer et de diversifier les activités de la filiale à 77 %, l'Omnium français des pétroles, devenu Omnium financier de Paris (O.F.P.). Après s'être débarrassé de ses intérêts pétroliers, l'O.F.P. a réparti ses actifs, qui représentent 350 millions de francs environ (à comparer avec les 10 milliards de francs du groupe Total tout entier), à raison de 11 % dans l'immobilier, 24 % dans le secteur industriel et 65 % dans le secteur financier.

Détenant déjà le contrôle du Crédit chimique, en commun avec le groupe PUK, l'O.F.P. a réussi, au début de 1976, à prendre à égalité avec la compagnie d'assurances Zurich celui du groupe Prétabail, premier ensemble français de Sicomi non spécialisées, avec un actif net dépassant 1 milliard de francs. Cette prise de contrôle à hauteur de 40 %, qui s'est traduite par l'apport d'une filiale, Omnibail, mettait un point *final aux difficultés* de Prétabail, qui se trouvait sous administration provisoire depuis la crise de 1974 : en apportant la caution du puissant groupe Total, l'O.F.P. rendait confiance aux prêteurs institutionnels, qu'effrayait la personnalité de *M. Pfeifer, bouillant fondateur* et animateur de Prétabail.

Cette fois, l'O.F.P. se borne à devenir important actionnaire d'un établissement de crédit à la construction, créé en 1962, et dont le développement avait été très rapide sous l'impulsion de M. Claude Alphandéry, grâce à un recours très étendu au marché hypothécaire. Le financement des opérations de la Banque de la construction et des travaux publics (B.C.T.) avait néanmoins toujours été en porte-à-faux : à l'heure actuelle, sur 4,6 milliards de francs de prêts, plus de la moitié sont refinancés sur ressources à court et à moyen terme, notamment sur le marché monétaire. Une telle structure rend un établissement très vulnérable. On le vit bien en 1974, lorsque le coup de frein brutal donné à l'expansion du crédit contraignit la B.C.T. à réduire son activité et à licencier 10 % de son effectif. De plus, l'élévation non moins brutale du taux d'intérêt à court *terme lui faisait perdre* près de 14 millions de francs, et, surtout, les prêteurs habituels se dérobaient, malgré la présence au conseil d'administration de la banque et *dans son capital* d'établissements tels que le Crédit lyonnais, la Société générale et le Comptoir des entrepreneurs. A l'initiative de la Banque de France, un crédit d'urgence de 600 millions de francs dut même être attribué.

Depuis, la situation de la B.C.T. s'est rétablie et les résultats sont redevenus bénéficiaires. Mais, pour M. Alphandéry, il importait de *parachever cette convalescence* et de consolider ses structures financières en prenant pour associé un groupe puissant plutôt qu'une « nébuleuse » de partenaires peu sûrs, opération d'autant plus intéressante que le groupe en question est contrôlé par l'Etat. Deux remarques s'imposent à cette occasion. Tout d'abord, un tel accord est le pendant de celui qui s'était traduit à la fin de 1975 par une prise de participation de 10 % par le groupe Empain-Schneider dans le capital de l'Immobilière construction de Paris, maison mère de la B.C.T. (*le Monde* du 5 décembre 1975). Ensuite, il ne comporte pas comme le précédent une « injection » d'argent frais — qui aurait été minime au demeurant, puisque la transaction porte sur 15 millions de francs environ — mais, ce qui est le plus important, se traduit par l'apport d'une caution et la certitude d'un soutien au cas où les temps redeviendraient difficiles. L'apport d'argent frais, c'est la Compagnie *française des pétroles qui l'obtient*, puisque sa filiale l'O.F.P. lui achète les titres B.C.T. acquis par échange. Autre apport pour la C.F.P., celui de la vente de son siège social en crédit-bail et pour une somme rondelette (plus de 100 millions de francs) à un groupe de Sicomi constitué à 80 % par Prétabail. De l'intérêt d'une diversification, et du bon usage des filiales...

FRANÇOIS RENARD.

Machine-outil

L'État va accroître sa participation au financement du chômage partiel

La situation de l'industrie de la machine-outil a été examinée *le 12 janvier, dans l'après-midi*, par le Comité interministériel de politique économique et sociale réuni à *l'hôtel* Matignon. De nombreuses entreprises de ce secteur fragile — ses effectifs ont diminué de 15 % en trois ans et son endettement est pratiquement égal à son chiffre d'affaires — ont vu ces derniers mois leurs difficultés s'aggraver considérablement en raison de la stagnation des investissements (*le Monde* du 16 novembre).

Pour les *pouvoirs* publics, il s'agit dans un premier temps d'éviter une nouvelle dégradation de la situation en donnant un ballon d'oxygène aux industriels. A cet effet, le taux de prise en charge par l'Etat de l'indemnisation du chômage partiel pourrait être porté à 90 % pour une période de trois mois, renouvelable une fois. Contrairement à la tradition, qui veut qu'en contrepartie de ce type d'aide les industriels s'interdisent de licencier, les pouvoirs publics seraient prêts, dans ce cas particulier, à accepter des suppressions d'emplois touchant le personnel non productif.

Le comité interministériel a également offert l'*occasion* à M. d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, de faire le point sur le programme d'action sectoriel lancé en janvier 1976. Le moins que l'on puisse *dire est que ce programme*, même s'il a permis de relancer de façon sensible la procédure d'aide au développement du secteur — 12 millions de francs y ont été consacrés en 1976 au profit de huit entreprises et dix dossiers sont en cours d'examen — n'a pas donné tous les résultats escomptés.

Le comité a également examiné le problème des structures de la profession. L'idée de constituer de grands pôles autour des entreprises les plus importantes semble peu ou prou abandonnée. L'expérience prouve, en effet, que des entreprises moyennes occupant des créneaux bien précis étaient mieux à *même* de réussir que les grandes entreprises polyvalentes. Les pouvoirs publics sont cependant prêts à aider — au besoin financièrement — la mise en place de structures souples qui, en permettant une collaboration entre plusieurs constructeurs, déboucherait soit sur une rationalisation de la production, soit sur une meilleure pénétration des marchés étrangers. Les projets allant dans ce sens, présentés avant le 1er mai 1977 *pourront* donner lieu à des contrats de croissance entre l'Etat et les entreprises concernées.

Rôle accru de la commission de la concurrence pour combattre les ententes

La composition, les statuts et le *fonctionnement* de la commission de la concurrence qui remplacera la commission des ententes, ont été l'un des sujets importants traités au conseil des ministres du mercredi 12 janvier. Deux idées semblent avoir guidé les pouvoirs publics : d'une part, donner plus d'autonomie et plus de poids à cette commission dotée de pouvoirs mi-administratifs, mi-judiciaires pour enquêter et débusquer les ententes nuisibles à l'économie ; d'autre part, aggraver les sanctions en les adaptant mieux et de façon plus réaliste aux infractions.

Le président de la future commission sera nommé par décret pour une durée *de* cinq ans. Ces fonctions seront exercées à temps plein, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. *Il pourra désormais donner* directement des instructions au directeur général des prix et de la concurrence, haut fonctionnaire du *ministère de l'économie et des* finances. Le rapporteur de la commission de la concurrence sera, quant à lui, nommé par le président *de cette commission et non* plus par la Rue de Rivoli.

Une des fonctions importantes de la commission sera de contrôler les concentrations, notamment celles qui *« représentent un risque grave pour la concurrence »*.

● *Dans le cas de concentrations horizontales* (entreprises *fabriquant au même stade un même produit* : de l'acier, du verre, etc.), la commission interviendra lorsque les ventes *réalisées* par les entreprises concernées *représenteront* plus de 40 % de la consommation nationale. A noter que ce chiffre est moins sévère que celui des Communautés européennes (25 %) ou de l'Allemagne (20 %).

● *Dans le cas de concentrations verticales* (entreprises concourant à la fabrication d'un même produit), la commission interviendra si deux au *moins* des entreprises concernées représentent chacune 25 % de la consommation *nationale*.

Dans l'un comme dans l'autre cas, les concentrations ne seront pas *ipso facto* condamnées ; la commission étudiera les cas et donnera son avis.

D'une façon générale, les entreprises pourront — ce ne sera pas obligatoire — faire une déclaration préalable à l'administration pour être tout à fait certaines de leur bon droit et ne pas se réserver de mauvaises surprises. Normalement, les contrôles de l'administration s'effectueront *a posteriori*.

« Entente, es-tu bonne ? »

En ce qui concerne la répression des ententes et des positions dominantes, *il a semblé aux pouvoirs* publics que les textes existants étaient suffisants, mais que l'efficacité pratique des procédures *mises en œuvre était décevante. Aussi a-t-il été* décidé que les sanctions pénales existantes (60 000 à 200 000 F) seraient doublées (120 000 à 400 000 F). Ces sanctions qui, jusqu'à présent, ne frappaient que les personnes physiques pourront également frapper les entreprises comme le prévoit d'ailleurs la réglementation du Marché commun : les amendes pourront atteindre un montant maximum de 5 millions de francs ou de 10 % du chiffre d'affaires réalisé par la firme.

Il est également prévu une procédure d'injonction qui permettra au ministre de l'économie et des finances, ou au ministre responsable *du secteur économique concerné par* l'entente, de donner des avertissements « motivés » aux entreprises.

● PRECISION. — A la suite de l'article paru dans *le Monde* daté du 12 janvier *1977* sur la délivrance, par un groupe de banques, de chèques *déjà barrés afin* d'éviter la fraude et le vol, le Crédit industriel et commercial nous demande de préciser que, pour l'instant, seuls les chèques barrés qu'il émettra seraient *honorés* dans les guichets des quarante-sept banques privées adhérant au protocole de prélèvements hebdomadaires dont il fait partie, et qui permet le retrait de 1 500 francs en espèces par semaine.

Équipement automobile

La société EYQUEM connait de graves difficultés

La société Eyquem, troisième fabricant en France de *bougies* d'allumage pour automobile (20 millions de pièces par an) derrière Albert Champion, filiale de General Motors France et Marchal (groupe Ferodo), qui exploite une usine à Chazelles (Loire), est aux prises avec de graves difficultés de trésorerie. *Elle pourrait être amenée* à cesser toute activité sans apport de capitaux frais. *« Une aide de l'IDI serait la bienvenue »*, nous a déclaré son président, M. Vartet, *« mais il est également nécessaire de procéder à des licenciements »*.

Depuis 1972, les affaires de la firme, filiale à 100 % de Labo Industrie, ne tournaient déjà plus très rond. Les déficits s'étaient ajoutés aux déficits. Deux causes à ce phénomène : la très vive concurrence exercée sur le marché *national* par l'allemand Bosch et l'américain Champion Corporation (à ne pas confondre avec Albert Champion), numéro un mondial de la spécialité, avec 900 *millions de bougies produites* par an, et sur les marchés étrangers par les Japonais ; la déplorable habitude prise dans la profession de livrer en première monte aux constructeurs d'*automobiles* les bougies à des prix dérisoires quand ce n'est pas à titre gracieux.

Un peu *améliorée* au début de 1976, la situation d'Eyquem s'est de nouveau aggravée durant le second semestre. Le gonflement inquiétant des stocks avait déjà contraint les dirigeants de la firme à stopper complètement la production de l'usine de Chazelles du 1er au 15 septembre, puis d'abaisser la durée du travail hebdomadaire à trente-deux heures, enfin à vingt-quatre heures le 15 novembre. Cela n'avait pas suffi. Fin novembre, la direction annonçait son intention de licencier quatre-vingt-dix personnes sur les deux cent quatre-vingt-dix employés à Chazelles, afin de ramener les stocks de 11 à 4 millions de bougies. Les syndicats, très émus par la situation *dramatique* de l'emploi à Chazelles, déjà compromise par la crise de la chapellerie, proposèrent un chômage total du 6 au 31 décembre. Sans résultat. Ils *n'ont pas eu* plus de chances avec leur plan de relance, qui devait être discuté au siège de la société à Nanterre, le 10 janvier dernier, au cours d'une réunion du comité central *d'entreprise*. Cette réunion fut annulée. Le directeur général adjoint, M. Vacherot, devait recevoir la délégation ouvrière de Chazelles pour lui signifier la *démission du P.-D.G.*, M. Vartet (également président de Labo-Industrie en qualité d'actionnaire principal), intervenue après que le 7 janvier l'inspection du travail eut refusé les licenciements demandés. La direction générale, selon les délégués, envisagerait soit un recours contre cette décision auprès du ministre du travail, soit la mise à l'étude d'un dépôt de bilan. Selon M. Vartet, en l'état actuel des choses, Eyquem peut encore tenir cinq semaines. — A. D.

CALENDRIER de l'U.R.S.S.A.F. de PARIS

15 janvier : dernier délai pour le versement des cotisations de décembre et du quatrième *trimestre 1976*.

31 janvier : exigibilité du versement régularisateur de l'exercice 1976 et de la déclaration annuelle des salaires (D.A.S. pour 1976).

31 janvier : dernier délai pour le versement des cotisations du personnel d'immeubles (quatrième trimestre 1976).

1er février : échéance des cotisations de janvier 1977.

— Les titres de paiement doivent être libellés au nom de l'Agent Comptable de l'URSSAF 75-U.

— *Le plafond annuel des cotisations est de 43.320 F pour l'exercice 1977 (3.610 F par mois).*

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente sur saisie au Palais de Justice à Versailles, le mercr. 2 février 77, 10 h.
EN UN SEUL LOT
Lot n° 300
APPARTEMENT
Bât. 1, rez-de-jardin, comprenant : entrée, rangem., cellier, séchoir, wc, 4 chambres, séjour, cuisine, dressing, *2 s. de bains, loggia, balcons, jardin*
Lot n° 304 **CHAMBRE DE SERVICE**
Bât. 1, rez-de-chaussée
Lot n° 2.368 : un BOX en sous-sol
Lot n° 2.633 : un PARKING en surface
dépend. d'un ensemble immob. sis à
JOUY-EN-JOSAS
(Yvelines)
au bout de la rue de Montesquieu
Mise à Prix : 80.000 F
S'adresser pour tous renseignements : Me COYDON, avocat à Versailles, 65, bd de la Reine, tél. 951-21-93 et 953-45-60 ; au greffe des criées du Tribunal de Grande Instance de Versailles, et sur les lieux pour visiter.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PALAIS DE JUSTICE A PARIS, le JEUDI 20 JANVIER 1977, à 14 heures, en un lot
DANS UN IMMEUBLE SIS A PARIS-14e
29, rue de l'Ouest et 15, rue Jules-Guesde
4 BOUTIQUES - 27 LOGEMENTS treize chambres, dix W.-C. et deux débarras
MISE A PRIX : 200.000 FRANCS
S'adresser à Me Jacques SCHMIDT, avocat, 17, rue Faraday, 75017 Paris (924-14-13) ; à tous avocats près les Tribunaux de Grande Instance de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil.

Vente au Palais de Justice à Versailles, le mercredi 19 janvier 1977, à 10 h.
PROPRIÉTÉ sise à SÈVRES (92)
16, rue de la Garenne
LIBRE DE LOCATION - MISE A PRIX : 150.000 FRANCS
S'adr. à Versailles Me Ph. JOHANET, avocat, 21, rue des Etats-Généraux, tél. 950-03-28, 950-02-62 ; Sté SALONE, 19, r. Sainte-Sophie, tél. 950-01-69 ; au greffe du Tribunal où l'enchère est déposée, et sur les lieux pour visiter.

Vente au Palais de Justice à Bobigny, le mardi 25 janvier 1977, à 14 heures
UN APPARTEMENT situé à MONTFERMEIL
(Seine-Saint-Denis)
58, rue Paul-Bert
Rez-de-chaussée : 3 pièces, cuisine, w.-c., buanderie, garage, jouissance d'une cour ; premier étage : une chambre, cuisine, grenier, jouissance d'un jardin et les droits de copropriété y attachés
Mise à Prix : 120.000 francs
S'adresser à Me de VEULLE, avocat à Paris (11e), 4, boulev. Beaumarchais, tél. 700-20-22.

Vente sur saisie immobilière au Tribunal de Grande Instance à Versailles, au Palais de Justice, le *mercredi 26 janvier 1977, à 10 heures*
D'UNE PROPRIÉTÉ sise à LA HAUTEVILLE
(Yvelines)
chemin vicinal n° 5, lieudit « Les Claquins »
Comprenant une maison et un terrain - D'un terrain sis même commune Lieudit « Les SAINS-FOINS » - MISE A PRIX : 100.000 FRANCS
Pour tous renseignements s'adresser à Me GUEILHERS, avocat, 21, rue des Etats-Généraux à Versailles, tél. 950-02-62, et à tous autres avocats à VERSAILLES.

Vente sur surenchère suivant la forme des saisies immobilières au Palais de Justice à Paris, le *JEUDI 27 JANVIER 1977, à 14 heures*
UN TERRAIN sur le territoire de la commune de **VIDAUBAN (VAR)**
Quartier « La Coulette » - Contenance 6 A. 72 CA.
Cadastré Section C n° 345, en nature de friches supportant quelques chênes verts, où le gros-œuvre d'une construction est érigé : VILLA d'un étage sur rez-de-chaussée couvert par une toiture en tuiles rondes, munie de certaines huisseries, comprenant : 2 grandes pièces orientées nord-sud au rez-de-chaussée, avec entrée de voiture dans le nord-est ; l'étage est divisé de la même façon, éclairé par 2 portes-fenêtres avec grand balcon au sud et 3 fenêtres à l'est et à l'ouest. Le tout en aggloméré de ciment
LIBRE - MISE A PRIX : 143.000 FRANCS
S'adr. Me Huguette AMBROISE-JOUVION, avocat à la Cour de Paris, 9, rue Guénégaud (6e), 326-70-91 et 633-17-98 poursuivant la surenchère ; Me André de SEGRAIS, avocat à la Cour de Paris, 9, r. Guénégaud (6e), tél. 033-71-18 ; Me Henry GOURDAIN, liquidateur, syndic près le Tribunal de Commerce de Paris, 174, boulevard Saint-Germain (6e), et à tous avocats près les Trib. de Grande Inst. de Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil.

Cabinet de Me Robert GARDERA, avocat à Bayonne, 9, r. des Gouverneurs
Vente sur licitation au Tribunal de Grande Instance à BAYONNE, le lundi 17 janvier 1977, à 14 heures, EN UN LOT
Fonds de commerce de SANATORIUM et CENTRE DE PNEUMOLOGIE avec *bâtiments d'exploitation et parc (5.753 m2)*
SANATORIUM LANDOUZY
à CAMBO-LES-BAINS
LIBRE A LA VENTE
MISE A PRIX : 1.400.000 FRANCS
(5/14 pour immeubles, 9/14 pour fonds)
Avec faculté de baisse de deux fois un quart, le matériel et le mobilier d'exploitation étant payables en sus du prix d'adjudication ainsi que des stocks de marchandises et de pharmacie.
VISITES : les mardi et vendredi de 16 h. 30 à 18 h.

Vente sur saisie Palais Justice à Versailles, mercredi 2 février 1977, 10 h.
EN UN SEUL LOT
PROPRIÉTÉ type CHAUMIÈRE
comprenant maison élevée sur vide sanitaire, d'un rez-de-chaussée divisé en salle de séjour avec cheminée, deux chambres, cuisine, salle d'eau, placard-penderie, d'un premier étage divisé en loggia, deux chambres, salle de bains, emplacement de voiture - JARDIN
à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (Yvelines)
(lot n° 13 du lotissement Résidence « FONTENELLE »)
MISE A PRIX : 150.000 FRANCS
S'adresser pour tous renseignements
Me COYDON, avocat à Versailles, 65, boulevard de la Reine, tél. 951-21-93 et 953-45-60 ; au greffe des criées du Tribunal de Grande Instance de Versailles ; et sur les lieux pour visiter.

S.C.P. d'Avocats MONTOUCHET, GARRAU, THIERY, THOREL, DEBRE, 75, rue de Pannette à EVREUX, tél. 33-06-89 - Adjudication CHERBIT, le mercredi 19 janvier 1977, à 14 heures au Palais de Justice à EVREUX, 30, rue Joséphine.
Commune de NONANCOURT
BELLE PROPRIÉTÉ en bordure de l'AVRE
Compr. maison d'habitat., 4 ch., séjour, 2 salles de bains, terrain 2.300 m2
SUR LA MISE A PRIX DE 140.000 FRANCS - Frais en sus
NOTA. — Les enchères ne peuvent être portées que par ministère d'avocat postulant près le Tribunal de Grande Instance d'EVREUX.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

A L'ÉTRANGER

En Italie

Relance ou croissance zéro ?

De notre correspondant

Rome. — Les Anglais, jusqu'à une date très récente, étaient la grande consolation des Italiens. *« Ils se portent plus mal que nous »*, disait-on ici, pour se donner du courage. Renversement de situation : c'est la Grande-Bretagne maintenant qui est citée en exemple par des membres du gouvernement et du patronat. On souligne la sagesse de son pacte social et de ses « *décisions courageuses* » qui lui permettent d'obtenir de nouveaux prêts à l'étranger.

Endettée jusqu'au cou, l'Italie continue à souffrir de deux maux qui se nourrissent l'un l'autre : une hausse des prix sans commune mesure avec celle des autres pays européens (plus de 21 % au cours de l'année écoulée) et une dépréciation de la monnaie que seules des mesures protectionnistes parviennent à contenir.

Les derniers chiffres publiés sont tous négatifs. Pendant les onze premiers mois de 1976, le déficit de la balance commerciale a atteint 4 751 milliards de lires (27 milliards de francs), soit deux fois plus qu'au cours de la période correspondante de 1975.

Ces résultats commerciaux se répercutent sur les comptes globaux de l'Italie avec l'étranger, malgré des rentrées assez importantes d'argent, favorisées par la décision du gouvernement de ne pas punir les exportateurs illégaux de capitaux. L'année dernière, le déficit de la balance des paiements a avoisiné 2 milliards de dollars. Quant à celui du Trésor, il aura représenté, en 1975 et 1976, un dixième du revenu national. C'en est assez pour convaincre les Italiens que l'année 1977 sera sombre. Déjà, au cours des deux derniers mois, la production industrielle s'est ralentie (on estime à 4,5 % son taux de croissance réel en 1976).

Le ministre de la justice, M. Donat Cattin — connu, il est vrai, pour ses sorties surprenantes, — ne vient-il pas d'annoncer « six cent mille nouveaux chômeurs en 1977 » ? D'autres membres du gouvernement ont fait des déclarations divergentes, n'hésitant pas à polémiquer entre eux, ce qui entretient l'incertitude des industriels. Ils ne savent plus si le gouvernement mise sur une relance ou sur une croissance zéro dont le but serait de rééquilibrer les comptes extérieurs et de réduire le taux d'inflation. A supposer même que ce soit son objectif, ne se verra-t-il pas amené, comme les années précédentes, à céder aux pressions et à lâcher du lest ?

Faire des prévisions pour 1977 est donc très difficile. Dans un article pessimiste du *Corriere della Sera*, le ministre du commerce extérieur, M. Rinaldo Ossola, vient néanmoins de citer celles de l'O.C.D.E. : *« L'Italie aurait un taux d'inflation triple de celui des principaux pays industrialisés ; un accroissement des salaires nominaux deux fois et demie plus important et des coûts unitaires de travail quatre fois plus élevés. »*

L'ancien directeur général de la Banque d'Italie estime que son pays est de plus en plus « marginalisé » avec un modèle de développement qui se rapproche à grands pas de « celui du tiers-monde ». *« Sans un ralentissement de la croissance des salaires*, poursuit-il, *l'Italie se trouverait devant deux pentes aussi glissantes l'une que l'autre. Ou bien une dépréciation supplémentaire de la lire, qui rendrait plus chères ses importations et se répercuterait sur les prix ; ou alors un taux de change identique, mais qui réduirait la compétitivité de l'industrie italienne, découragerait les exportations et déséquilibrerait encore plus les comptes extérieurs.* » — R. S.

● EN GRANDE-BRETAGNE, LE SYNDICAT NATIONAL DES MINEURS a accepté, mercredi 12 janvier, la proposition du gouvernement d'avancer l'âge de la retraite de soixante-cinq à soixante-deux ans. Les nouvelles dispositions entreront en vigueur au mois d'août pour ceux qui travaillent depuis vingt ans au fond de la mine. Elle a été acceptée par le conseil exécutif du syndicat par 14 à 11. Le projet gouvernemental prévoit que l'âge de la retraite passera à soixante et un ans en 1978, et à soixante ans en 1979.

ÉNERGIE

LE PRIX DU PÉTROLE SOVIÉTIQUE A FORTEMENT AUGMENTÉ

indique un institut ouest-allemand

L'U.R.S.S. a accru ses recettes pétrolières *« de manière importante »* rapporte l'Institut de recherches économiques DIW (de Berlin-Ouest), qui précise que les fournitures énergétiques soviétiques sont passées de 1,5 milliard de roubles transférables (monnaie de compte interne au Comecon, valant 0,987 grammes d'or) en 1975, à 3,2 milliards en 1976.

Les auteurs de cette analyse estiment que le développement quantitatif des exportations dans ce secteur ne représente que 200 millions, alors que le surplus de recette dû à la hausse des prix est chiffré à 1,4 milliard de roubles. DIW souligne que plusieurs pays du Comecon ont réagi au brusque renchérissement du pétrole soviétique en freinant leurs importations et en développant d'autres sources d'énergie. L'Institut allemand pense que, du fait de l'accroissement du déficit de sa balance commerciale, l'U.R.S.S. cherchera à accroître ses exportations vers les pays occidentaux.

MONNAIES

LA FRANCE S'OPPOSE A LA RESTITUTION A TAIWAN DE L'OR DU F.M.I.

Le Fonds monétaire procède cette semaine à une première restitution d'une partie de ses avoirs d'or aux pays membres. L'opération, on le sait, portera en tout sur quelque 25 millions d'onces (une once égale 31,103 grammes d'or fin) ce qui représente le sixième des avoirs métalliques dont disposait le F.M.I. au début de 1976. La répartition se fera proportionnellement au quota de chacun des pays membres (environ 4,8 % pour la France).

L'opération n'a pas été sans soulever un délicat problème politique en ce qui concerne l'or chinois. A qui fallait-il le restituer ? A Taiwan (Formose) qui est membre du Fonds monétaire ? C'était la solution que préconisaient les Etats-Unis mais à laquelle s'est opposée, au sein du conseil d'administration du Fonds monétaire, la France suivie par d'autres pays, dont certaines nations africaines, le Danemark, l'Iran, etc.

A la veille de la dernière assemblée générale du F.M.I. tenue à Manille en octobre, la République populaire de Chine avait adressé une lettre au directeur général de cette Institution pour contester la participation de Taiwan. Pékin ne posait pas formellement sa candidature mais demandait que le F.M.I. prenne les dispositions nécessaires à la conservation des actifs appartenant à la Chine. L'affaire se complique du fait que l'or en question avait été versé non pas en 1945 au moment de la fondation du Fonds monétaire par le gouvernement chinois de l'époque, mais en août 1970 par Taiwan.

Le Fonds a décidé provisoirement de différer sa décision jusqu'en avril.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	98 F	175 F	252 F	330 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	188 F	355 F	523 F	690 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE - LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	125 F	230 F	335 F	440 F
II. — TUNISIE	163 F	305 F	448 F	590 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

P.S.A. PEUGEOT-CITROËN

Le directoire envisage de proposer à la prochaine assemblée générale ordinaire la mise en distribution, au titre de l'exercice 1976, d'un dividende net unitaire maintenu à 10 F (soit 15 F avec l'avoir fiscal) et s'appliquant aux 9 351 300 actions en circulation au 31 décembre 1976.

Pour les filiales de la division automobile du groupe, l'exercice 1976 a été marqué par un niveau d'activité très élevé et des conditions d'exploitation meilleures, qui permettent de prévoir des résultats en très forte augmentation.

Le chiffre d'affaires hors taxes de la société Automobiles Peugeot devrait être très proche de 16 milliards de francs, en augmentation de 35 % environ sur celui de 1975 ; il a été réalisé pour 8,6 milliards en France (+ 34,7 %) et pour 7,4 milliards à l'exportation (+ 36,2 %), dont la part relative s'établit à 46,3 %.

Le chiffre d'affaires hors taxes de la société Automobiles Citroën devrait être de l'ordre de 11,3 milliards de francs, en hausse globale de 26,4 % ; il a été réalisé à concurrence de 6,8 milliards en France (+ 34,2 %) et de 4,5 milliards à l'exportation (+ 14,4 %), dont la part relative a été de 40,2 %.

Pour les filiales de la division des activités mécaniques et de services du groupe, l'activité de l'exercice 1976 a été généralement soutenue et les résultats devraient être en progrès sur ceux de 1975.

Dans le domaine de la mécanique, la société Aciers et Outillage Peugeot a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 878 millions environ, en hausse de 24 % sur celui de l'exercice précédent.

La société Cycles Peugeot a vendu 708 700 bicyclettes (— 4,5 %) et 447 100 cyclomoteurs (+ 4,1 %) en 1976 ; son chiffre d'affaires hors taxes approchera de 1 230 millions (+ 15 %).

La société Engrenages et Réducteurs a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 153 millions (+ 15 %).

A fin septembre 1976, le chiffre d'affaires hors taxes consolidé de P.S.A. Peugeot-Citroën s'élevait à 24 976 millions. Pour l'ensemble de l'exercice, il sera vraisemblablement très proche de 35 milliards de francs, en augmentation de 25 % sur celui de l'exercice précédent à structure identique du groupe.

Ce chiffre d'affaires permet de prévoir un cash-flow net consolidé qui devrait dépasser 3 milliards de francs, après une charge d'impôt sur les sociétés de l'ordre de 1,4 milliard.

Pour l'exercice 1977, les perspectives actuelles ne permettent pas d'espérer le renouvellement des résultats attendus pour 1976. Les perspectives actuelles comportent en effet pour l'activité automobile une possible diminution de la demande en France et un déplacement probable de cette dernière vers le bas de la gamme. Simultanément, certaines charges devraient s'alourdir, particulièrement pour Automobiles Citroën, dont les programmes de développement devraient reprendre à un rythme normal, après la période exceptionnelle de compression des dépenses dans tous les domaines qui s'achève. Les activités mécaniques et de services seraient bien entendu assujetties à l'évolution générale de la conjoncture en 1977, mais leur influence sur le résultat consolidé ne peut être que limitée.

L'amélioration sensible de la situation financière du groupe, constatée à fin 1976, doit lui permettre d'affronter dans les meilleures conditions les difficultés qui pourraient survenir.

CRÉATION DE MATRA INFORMATIQUE

Le conseil d'administration de Matra Informatique s'est réuni le 10 janvier 1977 pour constater la réalisation de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1976.

Cette augmentation de capital de 20 445 500 F (de 100 000 à 20 445 500 F) est représentée par la création de 204 455 actions nouvelles de 100 F émises au pair, dont la souscription est répartie de la façon suivante :

— 112 000 actions entièrement libérées à la société Matra, en représentation de l'apport partiel d'actif constitué par sa « division commerciale équipements informatiques ». Cet apport se décompose en :

● Eléments incorporels pour 6 600 000 F ;

● Immobilisation pour 4 600 000 F.

— 92 455 actions entièrement libérées à la société T.R.W. Inc., en représentation d'un apport en numéraire de 9 245 000 F.

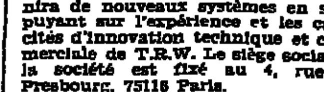
Matra et T.R.W. détiendront donc respectivement 55 % et 45 % du capital ; la composition du conseil d'administration se trouve ainsi définie :

— M. Pierre Quétard, président ;
— M. Raymond Abecassis ;
— M. Robert Ashley ;
— M. Antoine de Graaff ;
— M. James Kelly ;
— M. Michel Pinaud ;
— M. Yves Sabouret.

Les effectifs de la société, dont l'action commerciale sera principalement centrée sur la France et le Benelux, sont, au départ, voisins de cent cinquante personnes. Son chiffre d'affaires pourrait être de l'ordre de 80 millions de francs en 1977.

Matra Informatique poursuivra, en la développant, l'action de l'ancienne « division commerciale équipements informatiques » de Matra, dans son domaine actuel de saisie et traitement des données.

De plus, Matra Informatique analysera de nouveaux besoins et définira de nouveaux systèmes en s'appuyant sur l'expérience et les capacités d'innovation technique et commerciale de T.R.W. Le siège social de la société est fixé au 4, rue de Presbourg, 75116 Paris.



CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ELECTRICITÉ DE FRANCE Parts 1959

Les intérêts courus du 1er février 1976 au 31 janvier 1977 sur les parts Electricité de France 1959 seront payables, à partir du 1er février 1977, à raison de 10 F par titre de 200 F nominal, contre détachement du coupon n° 18 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 1,20 F (montant global : 11,20 F). Pour cet emprunt, les personnes domiciliées en France ou dans les départements d'outre-mer n'ont pas droit à l'option pour le prélèvement d'impôt forfaitaire.

A partir de la même date, les deux cent mille parts appartenant à la série désignée par la lettre W, sortie au tirage du 19 novembre 1976, cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 425,02 F, coupon n° 19 au 1er février 1978 attaché.

Ci-après sont rappelées les séries sorties aux tirages antérieurs :

Amortissement 1960 : série N ;

—	1961 :	—	E ;
—	1962 :	—	T ;
—	1963 :	—	B ;
—	1964 :	—	G ;
—	1965 :	—	U ;
—	1966 :	—	A ;
—	1967 :	—	M ;
—	1968 :	—	K ;
—	1969 :	—	F ;
—	1970 :	—	H ;
—	1971 :	—	J ;
—	1972 :	—	P ;
—	1973 :	—	D ;
—	1974 :	—	L ;
—	1975 :	—	S ;
—	1976 :	—	V.

ELECTRICITÉ DE FRANCE Obligations 5 % 1960

Les intérêts courus du 16 février 1976 au 15 février 1977 sur les obligations Electricité de France 5 % 1960 seront payables, à partir du 16 février 1977, à raison de 12,50 F par titre de 250 F nominal, contre détachement du coupon n° 17 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 1,50 F (montant global : 14 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 3 F, soit un net de 10,50 F.

A partir de la même date, les 159 520 obligations appartenant à la série désignée par la lettre P, sortie au tirage du 10 décembre 1976, cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 275 F, coupon n° 18 au 16 février 1978 attaché.

Ci-après sont rappelées les séries sorties aux tirages antérieurs :

Amortissement 1961 : série B ;

—	1962 :	—	R ;
—	1963 :	—	N ;
—	1964 :	—	W ;
—	1965 :	—	F ;
—	1966 :	—	M ;
—	1967 :	—	V ;
—	1968 :	—	U ;
—	1969 :	—	T ;
—	1970 :	—	K ;
—	1971 :	—	D ;
—	1972 :	—	S ;
—	1973 :	—	G ;
—	1974 :	—	L ;
—	1975 :	—	H ;
—	1976 :	—	C.

ELECTRICITÉ DE FRANCE Obligations 9 % (ex-5 %) 1963

Les intérêts courus du 10 février 1976 au 9 février 1977 sur les obligations Electricité de France 9 % (ex-5 %) 1963 seront payables, à partir du 10 février 1977, à raison de 24,30 F par titre de 270 F nominal, contre détachement du coupon n° 14 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 2,92 F (montant global : 27,22 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 3,88 F, soit un net de 20,42 F.

Il est rappelé que les titres des séries désignées par les lettres « E » et « A » sont respectivement remboursables depuis les 10 février 1965 et 1975.

ELECTRICITÉ DE FRANCE Obligations 5,75 % 1966

Les intérêts courus du 25 février 1976 au 24 février 1977 sur les obligations Electricité de France 5,75 % 1966 seront payables, à partir du 25 février 1977, à raison de 29,70 F par titre de 400 F nominal, contre détachement du coupon n° 11 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 2,30 F (montant global : 23 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 3,44 F, soit un net de 17,26 F.

Il est rappelé que les titres de la série désignée par la lettre « C » sont remboursables depuis le 25 février 1976.

ELECTRICITÉ DE FRANCE Obligations 6,25 %, février 1967

Les intérêts courus du 20 février 1976 au 19 février 1977 sur les obligations Electricité de France 6,25 % février 1967 seront payables à partir du 20 février 1977, à raison de 22,50 F par titre de 400 F nominal, contre détachement du coupon n° 10 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 2,50 F (montant global : 25 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 3,74 F, soit un net de 18,76 F.

A partir de la même date, les obligations appartenant à la série désignée par la lettre « G », sortie au tirage du 10 décembre 1976, et non déposées pour être remboursées par anticipation le 20 février 1977, cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 425 F, coupon n° 11 au 20 février 1978 attaché.

Il est rappelé que les titres de la série désignée par la lettre « D » sont remboursables depuis le 20 février 1972.

ELECTRICITÉ DE FRANCE Obligations 8,50 %, février 1971

Les intérêts courus du 1er février 1976 au 31 janvier 1977 sur les obligations Electricité de France 8,50 % février 1971 seront payables à partir du 1er février 1977, à raison de 34,43 F par titre de 450 F nominal, contre détachement du coupon n° 6 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 3,83 F (montant global : 38,26 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 5,73 F, soit un net de 28,70 F.

ELECTRICITÉ DE FRANCE Obligations 8,50 %, janvier 1972

Les intérêts courus du 3 février 1976 au 2 février 1977 sur les obligations Electricité de France 8,50 % janvier 1972 seront payables, à partir du 3 février 1977, à raison de 38,25 F par titre de 500 F nominal, contre détachement du coupon n° 5 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 4,25 F (montant global : 42,50 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 6,37 F, soit un net de 31,88 F.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sont effectués sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésoreries générales, recettes des finances et perceptions), à la Caisse nationale de l'énergie, à Paris, 17, rue Caumartin, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires désignés ci-après :

Crédit lyonnais, Société générale, Banque nationale de Paris, Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit du Nord, Crédit commercial de France, Crédit industriel et commercial et banques affiliées, Société générale alsacienne de banque, Société marseillaise de crédit, Banque de l'Union européenne, Banque de l'Indochine et de Suez, Caisse Centrale des banques populaires et toutes les Banques populaires de France, Société centrale de banque.

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

C.N.T. OBLIGATIONS 8,30 % 1973

Les intérêts courus du 19 janvier 1976 au 18 janvier 1977 seront payables à partir du 19 janvier 1977 à raison de 74,70 F par titre de 1 000 F nominal contre détachement du coupon no 4, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 8,30 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 12,44 F, soit un net de 62,26 F.

Le paiement des coupons sera effectué sans frais aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels ainsi qu'aux caisses des comptables directs du Trésor (trésorerie générale, recettes des finances et perceptions) et auprès des bureaux de poste.

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

C.N.T. OBLIGATIONS 8,50 % 1971

Les intérêts courus du 17 janvier 1976 au 16 janvier 1977 seront payables à partir du 17 janvier 1977 à raison de 38,25 F par titre de 500 F nominal contre détachement du coupon n° 5, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 4,25 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 6,37 F, soit un net de 31,88 F.

Le paiement des coupons sera effectué sans frais aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels, ainsi qu'aux caisses des comptables directs du Trésor (trésorerie générale, recettes des finances et perceptions) et auprès des bureaux de poste.

Il est rappelé que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la Caisse nationale des télécommunications.

LES MARCHÉS

PARIS
12 JANVIER

Marché plus résistant

LONDRES

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

BOURSE DE PARIS - 12 JANV

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
12 JANVIER

Marché plus résistant

Les valeurs françaises se sont montrées généralement plus résistantes ce mercredi à la Bourse de Paris où, après un démarrage assez laborieux, la séance s'est terminée sur une note un peu plus encourageante.

Seul compartiment à enregistrer une hausse quasi générale : les établissements de crédit. Au bâtiment, à l'alimentation, à la construction électrique et aux magasins, hausses et baisses se sont à peu près équilibrées. En revanche, la métallurgie, surtout elle, la chimie et la construction mécanique se sont encore alourdies.

Les plus fortes baisses de la séance ont été enregistrées par Chiers, Beghin-Say, Saulnes et Certificat Aquitaine, tandis que Nobel, Presses de la Cité et Compagnie bancaire affichaient les meilleurs scores.

L'atmosphère était un peu plus détendue, ce mercredi, autour de la corbeille, où chacun a cependant pu constater que la meilleure allure des cours devait beaucoup à l'intervention des organismes de placements collectifs. De fait, à l'ouverture de la séance, les spécialistes faisaient état d'un courant de ventes assez fourni. La publication d'un sondage d'opinion favorable à la gauche a peut-être inquiété quelques opérateurs, bien que ce type de nouvelles ait déjà été largement anticipé par la Bourse au cours des mois précédents.

En revanche, de nouvelles rumeurs, incontrôlées, concernant un éventuel abaissement du taux de l'escompte, ont encore circulé, et provoqué, ici et là, quelques achats de précaution.

Aux valeurs étrangères, le recul de Wall Street s'est bien entendu répercuté sur la tenue des américaines, les allemandes n'étant guère mieux loties. A l'inverse, les mines d'or ont enregistré une confortable avance.

Sur le marché de l'or, le lingot a perdu 230 francs à 21 500 francs, après 21 560 francs, tandis que le napoléon reproduisait son cours de la veille : 235,10 francs.

LONDRES

Les valeurs industrielles s'effritent en liaison avec le nouveau recul de Wall Street. Légère progression des *mines* d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 131 65 contre 129 40

VALEURS	CLOTURE 12/1	COURS 13/1
War Loan 3 1/2 %	27 5/16	27 1/2
Beecham	372 ..	368 ...
British Petroleum	780 ..	780 ..
Shell	455 ...	451 1/2
Vickers	165 ...	168 ..
Imperial Chemical	343 ...	349 1/2
Courtaulds	93 ..	95 ...
De Beers	286 ..	284 1/2
*Western Holdings	13 3/4	14 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	179 ...	179 ...
*West Driefontein	17 ...	17 1/4

(*) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

CLUB MEDITERRANEE. — Le bénéfice net après impôts et intéressement pour l'exercice clos le 31 octobre dernier atteindra 51,7 millions de francs environ, marquant ainsi une progression supérieure (+ 29 %) à celle du chiffre d'affaires (+ 20 %).

ETABLISSEMENTS ALFRED HERLICQ. — Le résultat de l'exercice écoulé sera supérieur de 15 % au précédent (18,81 millions de francs).

NEUVES - MAISONS - CHATILLON. — L'offre publique d'échange lancée par Chiers sur les titres de la société a été acceptée par les actionnaires, 98,77 % du capital ayant été présenté. La Chiers changera de dénomination pour devenir Compagnie Industrielle Chiers-Châtillon.

PEUGEOT-CITROEN. — Résultats pour 1976 : chiffre d'affaires consolidé, 35 milliards de francs (+ 25 %) ; bénéfice net de P.S.A. Peugeot-Citroën, 300 *millions* de francs (+ 167,6 %). Le dividende global serait maintenu à 15 F sur l'ensemble des actions (voir d'autre part).

NOBEL - BOZEL. — La structure juridique à directoire et conseil de surveillance va être abandonnée pour revenir à la formule du conseil d'administration. M. J. Granjon, actuel président du conseil de surveillance, *conserve la présidence* ; M. J.-C. Cathalan, président du directoire, sera directeur général. Chiffre d'affaires consolidé pour 1976 : environ 2 milliards de francs (+ 24 %). Les résultats des différents secteur, y compris de l'électrométallurgie sont *satisfaisants*. Seule la division panneaux est déficitaire.

DUQUESNE-PURINA. — Le dividende *global afférent* à l'exercice clos le 31 août 1976 s'élève à 34,50 F contre 30 F précédemment.

NEW-YORK

La baisse reprend

Après une brève interruption, la baisse des cours a repris mercredi, à Wall Street, et, en clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 968,25, soit à 8,40 points au-dessous de son niveau précédent. L'activité est restée forte : 22,87 millions de titres ont changé de mains contre 24,10 millions la veille.

Visiblement, le plan de relance économique de M. Carter n'a pas franchi le seuil de crédibilité, faisant l'objet de nombreuses critiques dans les milieux financiers. Au surplus, nombreux sont ceux qui redoutent une nouvelle flambée de l'inflation, *leur crainte étant avivée par la montée de 0,9 % des prix de gros en décembre, la quatrième consécutive, mais aussi la plus importante.*

Sur 1 908 valeurs traitées, 1 119 se sont repliées et seulement 339 ont progressé, 390 demeurant inchangées.

Indices Dow Jones : transports, 233,12 (— 1,22) ; services publics, 106,56 (— 0,90).

VALEURS	COURS 11/1	COURS 12/1
Alcoa	55 ...	55 ...
A.T.T.	63 ...	62 5/8
Boeing	40 1/2	39 5/8
Chase Manhattan Bank	31 3/8	30 3/4
Du Pont de Nemours	130 ...	129 1/8
Eastman Kodak	83 1/2	82 3/4
Exxon	53 ..	52 3/4
Ford	60 1/4	60 1/2
General Electric	53 5/8	53 1/2
General Foods	31 1/8	31 1/8
General Motors	75 ..	74 7/8
Goodyear	22 1/2	22 3/8
I.B.M.	268 5/8	269
I.T.T.	33 3/4	33 1/4
Kennecott	27 3/8	28 ...
Mobil Oil	63 3/4	62 5/8
Pfizer	28 3/4	28 3/8
Schlumberger	88 3/4	89 5/8
Texaco	27 3/4	27 5/8
U.A.L. Inc.	25 5/8	25 5/8
Union Carbide	59 5/8	58 3/4
U.S. Steel	47 ...	46 1/8
Westinghouse	17 1/8	17 7/8
Xerox	56	55 3/4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	12/1	13/1
1 dollar (en yens) ..	292 50	292 45

Taux du marché monétaire
Effets privés ....: 10 ... %

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 31 déc 1976.)

	10 janv.	*12 janv.*
Valeurs françaises ..	100.2	100.1
Valeurs étrangères ..	100,2	99,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	64,7	64,4

BOURSE DE PARIS - 12 JANVIER - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	38	0 855
5 %	52 30	4 748
5 % 1920-1960	.	4 740
5 % amort. 45-54	65-40	1 356
4 1/4 % 1963	101 50	2 771
4 1/4-4 3/4 % 63	90 48	1 353
Emp. N. Eq. 6% 65	*104 30*	*1 356*
Emp.N.Eq. 6% 66	104 28	1 710
Emp.N.Eq. 6% 67	98 70	3 715
Emp. 7 % 1973	162 60	6 943
E.D.F. 6 1/2 1950	115 50	4 238
— 6 % 1960	101 40	4 536

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	474 10	474 10
E.D.F. parts 1959	.. ..	487 30
Ch. France 3 %	130 .	130 .
Abeille I.G.A.R.D.	527 ..	525
Abeille (Vie) ..	220	220 .
A.G.F. (Sté Centr.)	*395*	*392*
Ass. Gr Paris Vie	1176	1160
Concorde	250	250
Epargne France		317
Fonc. T.I.A.R.D.	82 50	81
France I.A.R.D.	184 50	181
France (La) ...	330	340 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
GAN (Sté) Centr.	615	612
Préservatrice S.A.	335	326
Protectrice A.I.R.	231	230
U.A.P.	580	580
Alsacien. Banque	360 .	360
(Li) Bque Dupont	*265*	*265*
Banque Hervet	229 80	229 80
Bque Hypoth. Eur.	234 60	234 60
Banq. Nat. Paris.	474	474
Banque Worms ..	170	174
C.G.I.B.	o 64 50	d 66 50
Codetel	115 .	114 80
Cofica	.. ..	81 50
C.A.M.E.	63 80	64 ..
Creditel	107 ..	107 ..
Créd. gén. indust.	160 ..	160
Cr. Ind. Als.-Lor.	146	146 .
(M) Crédit Méd.	d 61 ..	64
Financière Sofal	195 ..	199 .
Finextel	127 ..	127 40
Fr. Cr. et B. (Cie)	59	59 .
France-Bail	202 .	210
Hydro-Energie ..	*34* .	*34*
Immobail B.T.P.	137	137
Immobanque ...	178	175
Immofice	132	133 .
Interbail	164 90	159
Locabail Immob.	189 .	188 90
Locafinancière	*141*	143 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Lyon-Alemand .	97 .	96 50
Paris-Réescompt	310 .	310
Marseil. Crédit	257	257
Sequanaise Banq.	195	195
SLIMINCO ...	175 .	172 90
Sté Cent. Banque	72 50	72 70
Sté Générale ..	*200*	*200*
SOFICO-AI	... .	177 .
Sovabail	193 50	200
UCIP-Bail	119 90	119 10
Unibail	188 30	186 ..
Un. Ind. Crédit.	119	118 ..
Cie F. Stein Ro.	102 50	102 10
Fonc. Chât.-d'Eau	620 ..	615
(M) S.O.F.I.P	.. ..	.. .
Fonc. Lyonnaise	600 ..	600 ..
Immob. Marseille	808 ..	835
Louvre	190 30	199 50
Midi	579	602
Rente foncière..	654	660
SINVIM	157 30	157 30
Voitures à Paris	*259* .	*255 30*
Cegifi	117 10	117
Foncina	108	107 .
Gr Fin. Constr...	119 ..	120
Immindo	119 50	118 ..
Imminvest	87 ..	87
Cie Lyon Imm...	93 50	93 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
UFIMEG	80 60	80 70
U.G.I.M.O.	110 60	110 60
Union Habit.	156 50	155 .
Un. Imm. France.	120-20	122 .
Amer Investiss.	*96*	*96* .
Gestion Sélect.	174	170 60
Sofragi	199 10	196 20
Abeille (Cie Ind.)	180 .	182 .
Applic. Hydraul.	*676*	*670* .
Artois	85 .	85 .
Centen. Blanzy..	292	290 50
(Ny) Centrest.	113	115 .
(Ny) Champex	...	128
Charg. Réun. (p.)	2719	2700
(Li) Dév. R. Nord.	147 .	148 .
Electro-Financ.	272	270 ..
Fin. Bretagne	45 50	46 20
Gaz et Eaux	480	481 ..
La Mure	*34 80*	*33 50*
Lebon et Cie	111	112
(Ny) Lordex	118 60	118 50
Cie Marocaine	.. ..	26 60
O.V.A.I.M.	.. .	45 .
OPB Paribas	92 10	92 10
Paris-Orléans	75 ..	75 ..

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 12/1	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 991	4 978	4 92
Canada ($ can. 1)	4 940	4 940	4 69
Allemagne (100 DM)	209 400	209 550	208 50
Autriche (100 sch.)	29 480	29 525	29 45
Belgique (100 F.)	*13 631*	*13 635*	*13 75*
Danemark (100 krd)	84 840	85 100	85 50
Espagne (100 pes.)	7 289	7 277	7 02
Grande-Bretagne (£ 1)	8 602	8 484	8 47
Italie (1 000 lires)	5 706	5 685	5 625
Norvège (100 k)	94 980	94 760	96 .
Pays-Bas (100 fl.)	200 275	200 125	200 50
Portugal (100 esc.)	15 600	15 628	*13 75*
Suède (100 krs)	119 050	119 020	120 ..
Suisse (100 fr.)	201 ...	201 100	201 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 12/1
Or fin (kilo en barre)	*21670*	*21500*
Or fin (kilo en lingot)	21730	21508
Pièce française (20 fr.)	235 10	235 10
Pièce française (10 fr.)	213 ..	205 10
Pièce suisse (20 fr.)	211 60	214
Union latine (20 fr.)	195	195
Souverain	216 20	215 50
Pièce de 20 dollars	1020 40	998 60
Pièce de 10 dollars	542 ..	542
Pièce de 5 dollars	340 ..	.. ..
Pièce de 50 pesos	*878 50*	*880*
Pièce de 10 florins	206 50	206 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 13 janvier 1977 a été tiré à 576 379 exemplaires.

L'enquête sur la mort de Jean de Broglie

M. Guy Floch va être saisi du dossier de l'inspecteur Simoné

Fait nouveau et important dans l'affaire de Broglie : la décision prise, mercredi 12 janvier, au sujet de l'inspecteur principal Guy Simoné, déjà inculpé de complicité d'homicide volontaire, par la chambre criminelle de la Cour de cassation. Appelée à statuer sur la requête en désignation de juge d'instruction, qui lui avait été transmise conformément à l'article 687 du code de procédure pénale par le procureur de la République de Paris, — en raison de la qualité d'officier de police judiciaire de M. Guy Simoné, — cette chambre criminelle, présidée par M. Pierre Mongin, a désigné, mercredi, « le juge d'instruction du tribunal de Paris ».

Le tribunal de Paris restera donc saisi du cas de l'inspecteur principal Guy Simoné. Dans ces conditions, il est à prévoir que le juge choisi par M. Jean Delmas-Goyon, premier vice-président de ce tribunal, chargé de répartir les dossiers entre les différents magistrats instructeurs, sera M. Guy Floch qui instruit l'affaire du meurtre de M. Jean de Broglie, meurtre dont M. Simoné a reconnu être l'organisateur technique.

Ayant à connaître désormais de l'ensemble du dossier, M. Guy Floch pourrait très prochainement procéder à l'interrogatoire des différents protagonistes de l'affaire ou à l'audition des témoins. Sans doute dans cette perspective, M. Guy Floch a donné mission, mercredi 12 janvier, à deux médecins experts, les docteurs Riveline et Sauvan, d'aller examiner l'un des inculpés, M. Pierre de Varga, incarcéré à la prison de la Santé. Le magistrat instructeur souhaite obtenir un rapport sur la nature réelle des troubles cardiaques et rénaux dont souffrirait M. de Varga, hospitalisé pendant quelques jours à la salle Cusco de l'Hôtel-Dieu.

Si M. Guy Floch devait, comme c'est probable, commencer très prochainement ses auditions, il aurait à examiner en tout premier lieu le cas de M. Patrick Allenet de Ribemont. Celui-ci, soupçonné par les policiers d'avoir été l'un des commanditaires du meurtre, n'est actuellement inculpé que d'infraction à la législation sur les armes.

Hormis la décision de la chambre criminelle de la Cour de cassation concernant M. Guy Simoné, il faut retenir une déclaration faite, mercredi 12 janvier, par M. Raoul de Léon. Celui qui fut, avec MM. de Varga et de Ribemont, l'un des trois conseillers de Jean de Broglie a rendu publique une mise au point pour contester sa participation aux affaires de la SODETEX (*le Monde* du 13 janvier) : « *Il est inexact*, précise M. de Léon, *que j'aie demandé et obtenu la protection de la police. Il est inexact que j'aie été administrateur délégué ou administrateur de la société SODETEX ou que j'en aie rempli les fonctions. J'ai déjà été entendu très complètement sur ce point lors de l'enquête de police.* »

Ce démenti catégorique mérite d'être nuancé. Si, en effet, il faut rendre acte à M. de Léon de ce qu'il n'a jamais demandé la protection de la police — et, n'ayant jamais évoqué une telle éventualité, nous lui en donnons acte très volontiers, — plus discutable est la partie de ses déclarations concernant la SODETEX.

M. Raoul de Léon affirme n'avoir jamais été administrateur délégué ou administrateur de la société SODETEX — ou en avoir rempli les fonctions. Sur ce plan, deux faits : les documents saisis à la banque internationale à Luxembourg indiquent que M. de Léon possédait la signature sur le compte bancaire de la SODETEX. D'autre part, une information est en cours au Luxembourg concernant nommément M. Raoul de Léon pour « *non-dépôt de bilans de société* », en l'occurrence la SODETEX.

Cela suppose donc que, même si M. de Léon n'a pas été nommément administrateur ou administrateur délégué de la SODETEX, il a bénéficié — sous quelles formes ? — d'importants pouvoirs au sein de cette société. On ajoutera qu'hormis l'information pour défaut du dépôt annuel de bilans de société prévu par la loi luxembourgeoise, rien pour l'instant dans le dossier n'indique que la SODETEX ait pu être en infraction ou mêlée à des affaires frauduleuses.

PIERRE GEORGES.

En décembre

Les avoirs officiels de la France ont augmenté de 331 millions de F

A la fin du mois de décembre 1976, les avoirs officiels de change de la France s'élevait à 91 533 millions de francs, soit une augmentation de 331 millions de francs en un mois.

L'évolution constatée par rapport à la fin du mois de novembre résulte des opérations effectuées au cours du mois de décembre, mais aussi de la révision des cours de référence opérée à la fin de chaque semestre.

● Les avoirs en or sont demeurés inchangés ; les avoirs en devises ont augmenté de 296 millions de francs du fait d'opérations effectuées par le Fonds de stabilisation des changes ; enfin les créances de la France sur le Fonds monétaire international ont augmenté (35 millions de francs) au cours du mois du fait des diverses opérations de tirage et de remboursement de francs effectuées par certains États auprès du F.M.I.

● Les cours suivants ont été retenus pour l'évaluation des avoirs : la moyenne des cours quotidiens de l'or à Londres en octobre, novembre et décembre, convertis sur la base des cours du dollar constatés dans le même temps à Paris, s'est établie à 20 264 francs le kilo contre 19 203 francs pour la période précédente ; la cotation des devises sur les marchés des changes le 29 décembre 1976 a fait apparaître, en ce qui concerne le dollar, un cours de 4,9590 francs contre 4,742125 pour la période précédente ; enfin, le cours du D.T.S. calculé par le FMI s'établit à la même date à 5,76024 francs contre 5,43213 francs.

L'application de ces nouvelles valeurs conduit à constater les plus-values suivantes à la fin de l'année 1976 (en millions de francs) : or, + 3 333 ; devises, + 1 037 ; créances sur le F.M.I., + 312. Au total, la plus-value est de 4 682 millions de francs.

Compte tenu de ces réévaluations, les avoirs officiels de changes s'élevaient à la fin du mois de décembre à *91 533* millions de francs, soit une augmentation de 5 013 millions de francs par rapport au mois précédent.

LE NOMBRE DES CHOMEURS INDEMNISÉS A FORTEMENT AUGMENTÉ EN DÉCEMBRE

M. André Bergeron, président du conseil d'administration de l'assurance-chômage et secrétaire général de Force ouvrière, a indiqué, mercredi 12 janvier, que le nombre des chômeurs indemnisés par les ASSEDIC était passé, de fin novembre à fin décembre 1976, de 451 000 à 482 000 (+ 6,9 %). « *Cette augmentation importante*, a commenté M. Bergeron, *illustre la fragilité de l'emploi et la nécessité pour le gouvernement de veiller à ne pas laisser s'aggraver davantage les déséquilibres économiques au détriment de la consommation des ménages.* »

Le nombre des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'attente (garantissant 90 % du revenu antérieur) est passé, dans la même période, de 100 000 à 102 000, et celui des pré-retraites a augmenté de 500. En revanche, le nombre de nouveaux dossiers déposés dans les ASSEDIC est passé de 142 000 en novembre à 139 000 en décembre.

En raison du non-paiement des jours de grève

LES EMPLOYÉS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS POURRAIENT TOUCHER INTÉGRALEMENT LEUR PRIME DE FIN D'ANNÉE.

Interrogé à propos du récent conflit à la Caisse d'épargne de Paris, M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., a déclaré, mercredi 12 janvier, à France-Inter : « *On a un peu trop dit que les travailleurs concernés avaient été contraints de reprendre le travail sans avoir rien obtenu. Ils ont obtenu certaines satisfactions en matière d'avancement, de loyer — car beaucoup sont logés par la Caisse, — d'effectifs de personnel, d'amélioration des prêts, etc. Mais ils ont aussi obtenu l'assurance que la prime de fin d'année serait perçue à 70 % ou à 90 %, comme prévu, ou même à 100 %, comme le leur a dit ce soir leur patron, si les possibilités de la Caisse le permettent. Il s'agit maintenant pour le personnel d'obtenir que cette prime soit garantie, ce que l'employeur conteste sous la pression du gouvernement, et soit un élément du salaire.* »

[Officiellement, le conseil d'administration de la Caisse d'épargne de Paris, interrogé ce jeudi 13 janvier, affirme que l'information selon laquelle cette prime de fin d'année serait versée à 100 % est « actuellement sans fondement ». « Un quantum, précise-t-il, n'est pas encore arrêté et il ne s'agit que de statistiques spéculatives. »

Officieusement pourtant on laisse entendre, à la direction générale de la Caisse d'épargne de Paris, que le versement intégral de cette prime, source principale de la récente grève de trois mois, pourrait effectivement être réalisé, mais seulement parce que le non-paiement des jours de grève a permis de libérer des « crédit ».

Reste le problème de fond, sur lequel le tribunal de grande instance du tribunal de Paris doit statuer le 26 janvier, à savoir l'assimilation de cette prime à un élément constant et indexé du salaire.]

BONNE TENUE DU FRANC

La bonne tenue du franc s'est confirmée jeudi matin sur les marchés des changes, où il se raffermit par rapport au deutschemark, qui est revenu à 2,0870 F contre 2,0940 F, tandis que le cours du dollar se stabilise quelque peu après ses vives fluctuations des deux dernières semaines, s'établissant à 2,3850 DM à Francfort contre 2,3750 DM la veille et à 4,9750 F à Paris contre 4,97 F. La livre sterling semble également se stabiliser aux alentours de 1,70 à 1,71 dollar, niveau qui, selon certaines rumeurs, serait considéré comme satisfaisant par le gouvernement britannique et que la Banque d'Angleterre serait disposée à défendre en cas de hausse comme en cas de baisse.

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Giscard d'Estaing*, poursuivant sa série d'entretiens avec des personnalités politiques avant sa conférence de presse du 17 janvier prochain, a reçu jeudi matin 13 janvier M. Roger Frey, président du conseil constitutionnel.

● *M. Raymond Barre* a reçu, jeudi matin 13 janvier, M. Francisque Collomb, maire de Lyon, sénateur non inscrit du Rhône, puis M. Pierre Lefranc, président de l'Association nationale d'action pour la fidélité au général de Gaulle. Le premier ministre devait ensuite s'entretenir avec les préfets de la région Centre, puis avec Mme Nicole Pasquier, déléguée à la condition féminine. Enfin, M. Barre devait recevoir, en fin d'après-midi, M. Robert Fabre, président du Mouvement des radicaux de gauche.

● *L'attentat contre un diplomate iranien.* — M. Guy Floch, premier juge d'instruction à Paris, a signé, le mercredi 12 janvier, une ordonnance accordant la liberté à M. Mohamad Reza Takbiri, l'étudiant iranien accusé par M. Hamayoune Keykavoussi, conseiller d'ambassade, d'être l'un des auteurs de l'attentat dont il a été victime à Paris, le 2 novembre 1976. Mais le parquet a fait appel de cette décision. M. Takbiri est détenu depuis le 5 novembre 1976. Le second inculpé, M. Nader Oskoui, avait été remis en liberté le 18 décembre par une décision de la chambre d'accusation.

● *Le gouvernement helvétique a décidé de ratifier le traité de non-prolifération nucléaire*, qu'il avait signé en novembre 1969. La décision a été assortie d'une déclaration précisant notamment que la recherche atomique à des fins pacifiques n'est pas affectée par le traité et que son application ne doit pas entraîner de discrimination à l'encontre de l'industrie suisse. — *(A.F.P.)*

● *M. Crosland*, ministre britannique des affaires étrangères et président en exercice du Conseil de la Communauté, a confirmé mercredi 12 janvier, au cours d'une conférence de presse à Luxembourg, que le prochain Conseil européen se réunirait à Rome, le 25 mars.

● *Trois naufrages en Méditerranée : cinq morts et quarante disparus.* — Le mauvais temps a provoqué, le 13 janvier, trois naufrages en Méditerranée. Le cargo soviétique *Ivan-Setchenov* a coulé dans la mer de Marmara, à la suite d'un abordage avec le minéralier libérien *Nicholas-Maris*. Deux marins soviétiques sont morts, et dix-neuf sont portés disparus. Dans le détroit des Dardanelles, le cargo roumain *Turnu-Severin* a sombré, après être entré en collision avec un bateau yougoslave, *Admiral-Zhajevic*. On dénombre quinze disparus. Enfin le cargo espagnol *Angel* a coulé au large de la Sardaigne. Trois membres de son équipage sont morts, et huit autres sont portés disparus. — *(A.F.P.)*

A B C D E F G H

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 9943

DERNIÈRE NOUVELLE

Anthony Eden est mort

BULLETIN DU JOUR

UNE ÉTAPE DE LA COOPÉRATION FRANCO-SOVIÉTIQUE

M. Barre rejette une ... la resp... de l'arrestation ...

De l'assassin... à l'interpellation ...



هكذا من الأصل